



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
19 juin 2013
Français
Original : anglais

**Assemblée générale
Soixante-septième session**

Points 14, 15, 18 a), 26, 27, 28, 30, 33, 36, 37, 52, 53,
61, 62, 65, 69, 80, 90, 97, 105 et 121 n)

**Application et suivi intégrés et coordonnés des textes
issus des grandes conférences et réunions au sommet
organisées par les Nations Unies dans les domaines
économique et social et dans les domaines connexes**

Culture de paix

**Questions de politique macroéconomique :
Commerce international et développement**

Développement agricole et sécurité alimentaire

Développement social

Promotion de la femme

Rapport du Conseil de sécurité

Prévention des conflits armés

La situation au Moyen-Orient

Question de Palestine

**Office de secours et de travaux des Nations Unies
pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient**

**Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les
pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme
du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires
occupés**

**Souveraineté permanente du peuple palestinien
dans le territoire palestinien occupé, y compris
Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan
syrien occupé sur leurs ressources naturelles**

**Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies
pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés,
aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires**

**Conseil de sécurité
Soixante-huitième année**



Promotion et protection des droits de l'enfant

Promotion et protection des droits de l'homme

**État des Protocoles additionnels aux Conventions
de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés**

**Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans
la région du Moyen-Orient**

**Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient
Mesures visant à éliminer le terrorisme international**

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies
et les organisations régionales ou autres : Coopération
entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue
des États arabes**

**Lettre datée du 4 juin 2013, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Qatar
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Au nom de l'État du Qatar en sa qualité de président de la vingt-quatrième session ordinaire au sommet du Conseil de la Ligue des États arabes, tenue les 26 et 27 mars 2013 à Doha (Qatar), j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la lettre qui vous est adressée par M. Nabil Al-Arabi, Secrétaire général de la Ligue des États arabes, accompagnée en pièce jointe du texte des résolutions et de la Déclaration de ladite réunion au sommet.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la soixante-septième session de l'Assemblée générale, au titre des points 14, 15, 18 a), 26, 27, 28, 30, 33, 36, 37, 52, 53, 61, 62, 65, 69, 80, 90, 97, 105 et 121 n) de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Meshal Hamad M. Al-Thani

Annexe à la lettre datée du 4 juin 2013, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : arabe]

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les versions papier et numérique d'un fichier contenant le texte des résolutions et de la Déclaration adoptées à la vingt-quatrième session ordinaire au sommet, à Doha, le 26 mars 2013.

Le Sommet s'est tenu à l'issue de toute une série d'événements régionaux et internationaux. Les participants ont examiné nombre de questions concernant le monde arabe, en particulier les événements relatifs à la cause palestinienne, la situation en Syrie, le développement et la réforme de la Ligue des États arabes et la création de la Cour arabe des droits de l'homme.

Je saisis cette occasion pour vous assurer que je poursuivrai la coordination avec vous sur les sujets de préoccupation communs.

Le Secrétaire général de la Ligue des États arabes
(*Signé*) Nabil **Al-Arabi**

Table des matières

N°	<i>Sujet</i>	<i>Résolution/ Document</i>	<i>Page</i>
1.	Rapport de la présidence sur les activités du Comité de suivi de l'application des résolutions et engagements	570	5
2.	Rapport du Secrétaire général sur l'action arabe commune	571	5
3.	Développement de la Ligue des États arabes	572	5
4.	Création de la Cour arabe des droits de l'homme	573	6
Questions politiques			
5.	La question de Palestine et l'évolution du conflit israélo-arabe :		7
	• Évolution de la question de Palestine	574	7
	• La délégation ministérielle arabe à Washington	575	18
	• Création d'un fonds de soutien à Jérusalem	576	19
	• Tenue d'un sommet restreint sur la réconciliation nationale palestinienne	577	19
	• Le Golan arabe syrien occupé	578	20
	• Solidarité et appui en faveur du Liban	579	23
6.	Évaluation de la situation en Syrie	580	27
Questions économiques et sociales			
7.	Suivi de l'application des résolutions du vingt-troisième sommet ordinaire de la Ligue des États arabes (Bagdad, 29 mars 2012)	581	29
8.	Difficultés de réunir les dernières conditions nécessaires à l'exécution du programme de la Déclaration sur la grande zone arabe de libre échange, conformément au paragraphe 7 de la résolution 29 adoptée le 22 janvier 2013 à la troisième session ordinaire du Sommet arabe pour le développement économique et social (Riyadh, janvier 2013)	582	29
9.	Investissement dans le secteur agricole et sécurité alimentaire arabe	583	31
10.	Plan d'action pour l'élimination de l'analphabétisme féminin dans la région arabe : une approche axée sur le développement	584	32
Questions Financières et administrative			
11.	Construction d'une nouvelle annexe du Secrétariat général de la Ligue des États arabes au Caire	585	146
12.	Budget du Secrétariat général de la Ligue des États arabes	586	146
13.	Création d'une caisse des pensions du personnel du Secrétariat général	587	147
14.	Lieu et dates de la vingt-cinquième session ordinaire au sommet du Conseil de la Ligue des États arabes	588	147
15.	Remerciements et hommage à l'État du Qatar, hôte de la vingt-quatrième session ordinaire (Doha)	589	148
	Déclaration de Doha	S24(13/03)13 – Doc0205	149
	Allocution de Son Altesse Cheikh Hamad bin Khalifa Al-Thani, Émir de l'État du Qatar, à la séance d'ouverture	S24(13/03)32 – Add0224	161
	Allocution de Son Excellence M. Nabil Al-Arabi, Secrétaire général de la Ligue des États arabes, à la séance d'ouverture	S24(13/03)25 – Add0217	167
	Liste des dirigeants et des chefs de délégation arabes participant à la vingt-quatrième session ordinaire au sommet du Conseil de la Ligue des États arabes	S24(13/03)17 /0094	174

S24(13/03)09 – R(0201)

Résolutions

Action arabe commune et développement du système

1. Rapport de la présidence sur les activités du Comité de suivi de l'application des résolutions et engagements

Le Conseil de la Ligue des États arabes, réuni en sommet,

Ayant pris connaissance de la note du Secrétariat général et du rapport final du Comité de suivi de l'application des résolutions et engagements,

Conformément aux statuts du Comité,

Décide

1. D'exprimer sa gratitude et sa reconnaissance à Jalal Talabani, Président de la République d'Iraq et Président de la vingt-troisième session ordinaire au sommet du Conseil de la Ligue des États arabes, pour avoir supervisé les activités de suivi de l'application des résolutions du sommet de Bagdad (2012);

2. D'exprimer sa gratitude aux États membres du Comité de suivi de l'application des résolutions et engagements et au Secrétaire général pour les efforts louables qu'ils ont déployés en vue de suivre l'application des résolutions dudit sommet.

(Résolution SO/24/570, 26 mars 2013)

2. Rapport du Secrétaire général sur l'action arabe commune

Le Conseil de la Ligue des États arabes, réuni en sommet,

Ayant examiné la note du Secrétariat général et le rapport du Secrétaire général sur l'action arabe commune, et ayant entendu les observations du Secrétaire général à la séance d'ouverture,

Décide

De se féliciter du rapport du Secrétaire général sur divers volets de l'action arabe commune.

(Résolution SO/24/571, 26 mars 2013)

3. Développement de la Ligue des États arabes

Le Conseil de la Ligue des États arabes, réuni en sommet,

Ayant examiné la note du Secrétariat général, le rapport du Secrétaire général sur l'action arabe commune et les résolutions 7372 de la réunion ministérielle du Conseil de la Ligue (136^e session ordinaire, 13 septembre 2011), 567 de la réunion au sommet du Conseil de la Ligue (23^e session ordinaire, 29 mars 2012), habilitant le Secrétaire général à prendre les mesures voulues en vue de restructurer le Secrétariat général et de perfectionner ses mécanismes afin qu'il puisse améliorer ses méthodes de travail et l'efficacité de son fonctionnement et rester au fait des innovations tant dans la région arabe qu'à l'échelle mondiale, et 7582 de la réunion ministérielle du Conseil de la Ligue (139^e session ordinaire, 6 mars 2013),

Compte tenu de la Charte et des règlements de la Ligue des États arabes,

Compte tenu également du Pacte de concorde et de solidarité entre les dirigeants des États arabes et du Document sur le développement et la modernisation du monde arabe, tous deux adoptés au Sommet de Tunis en 2004,

Décide

1. D'exprimer ses remerciements à la Commission indépendante de haut niveau présidée par M. Lakhdar Brahimi qui a établi son rapport sur la réforme et le développement de la Ligue des États arabes;
2. De se féliciter des mesures prises par le Secrétaire général pour réorganiser le Secrétariat général et moderniser ses mécanismes conformément aux dispositions de la résolution 567 adoptée au sommet de Bagdad le 29 mars 2012;
3. De prendre note de la résolution 7582 de la réunion ministérielle du Conseil de la Ligue en date du 6 mars 2013 relative à la création d'un comité à composition non limitée regroupant les États membres et le Secrétariat général afin d'examiner les suggestions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission indépendante, de transmettre ses observations au Secrétariat général, de les appliquer selon des priorités, étapes et délais successifs et de soumettre les résultats de ses travaux au Conseil de la Ligue à sa réunion ministérielle de septembre 2013.

(Résolution SO/24/572, 26 mars 2013)

4. Création de la Cour arabe des droits de l'homme

Le Conseil de la Ligue des États arabes, réuni en sommet,

Considérant l'initiative de Sa Majesté Hamad bin Isa Al Khalifa, Roi de Bahreïn, relative à la création d'une cour arabe des droits de l'homme,

Ayant examiné la note du Secrétariat général, le rapport du Secrétaire général sur l'action arabe commune, la résolution 7372 de la réunion ministérielle du Conseil de la Ligue (136^e session ordinaire, 13 Septembre 2011), les résultats de la Conférence de Manama sur la création d'une cour arabe des droits de l'homme, tenue au Royaume de Bahreïn les 25 et 26 février 2013, et la résolution 7489 de la réunion ministérielle du Conseil de la Ligue (137^e session ordinaire, 10 mars 2012),

Soucieux de renforcer le respect et la protection des droits de l'homme arabe,

Décide

1. D'approuver la création d'une cour arabe des droits de l'homme;
2. De confier à un comité de haut niveau composé d'experts juridiques des États membres la tâche d'établir le texte fondamental de la Cour et de soumettre les résultats de ses travaux au Conseil de la Ligue à sa prochaine réunion ministérielle;
3. D'inviter les États membres qui n'ont pas encore ratifié la Charte arabe des droits de l'homme à le faire sans tarder.

(Résolution SO/24/573, 26 mars 2013)

Questions politiques

5. La question de Palestine et l'évolution du conflit israélo-arabe :

Évolution de la question de Palestine

Le Conseil de la Ligue des États arabes, réuni en sommet,

Ayant examiné la note du Secrétariat général et le rapport du Secrétaire général sur l'action arabe commune,

Rappelant les résolutions des sommets arabes, en particulier ceux de Beyrouth (2002), Charm el-Cheikh (2003), Tunis (2004), Alger (2005), Khartoum (2006), Riyad (2007), Damas (2008), Doha (2009), Syrte (2010) et Bagdad (2012), et les déclarations publiées à l'issue des réunions du Comité ministériel chargé de l'Initiative de paix arabe les 12 novembre 2009, 2 mars 2010, 10 mars 2010, 26 mars 2010, 1^{er} mai 2010, 8 octobre 2010, 15 décembre 2010, 28 mai 2011, 14 juillet 2011, 23 août 2011, 30 octobre 2011, 2 juin 2012, 22 juillet 2012 et 9 décembre 2012,

Se référant aux résolutions constitutives de la légalité internationale sur la question de Palestine et le conflit israélo-arabe, en particulier les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité relatives à la création d'un État palestinien indépendant, ayant Jérusalem pour capitale, et au processus qui doit mener à une paix globale et durable,

Conscient des dangers graves et croissants touchant la question de Palestine du fait des politiques israéliennes agressives, en particulier la politique visant à modifier la composition géographique, démographique et culturelle de Jérusalem, notamment les mesures visant à élargir ou construire des colonies de peuplements à l'intérieur de la cabane et à imposer des lois et des règlements conçus pour en chasser et les habitants palestiniens, et judaïser la ville et effacer l'identité et les caractéristiques arabes de la vieille ville de Jérusalem, comme il ressort clairement des mesures et pratiques persistantes d'Israël,

Étant donné le refus continu d'Israël de se conformer aux résolutions constitutives de la légalité internationale et la violation extrême par Israël du droit international humanitaire au détriment du peuple palestinien, par un blocus économique étouffant, une politique de châtiments collectifs, la fragmentation du territoire palestinien et une agression continue contre les installations et institutions nationales palestiniennes,

Réaffirmant la position arabe ferme et inébranlable selon laquelle la question de Palestine occupe une place centrale pour tous les Arabes, concerne tous les individus et tous les pays de la région arabe et se trouve au cœur du conflit israélo-arabe du fait des dangers militaires, politiques, économiques et culturels qu'elle représenté et qui menacent l'ensemble de la nation arabe,

Ayant à l'esprit le souci arabe de soutenir la lutte résolue du peuple palestinien pour recouvrer ses droits et de lui fournir toutes les formes d'appui et d'assistance face aux projets israéliens,

Considérant l'escalade continue de l'agression brutale israélienne contre le peuple palestinien,

Décide

L'Initiative de paix arabe

1. De réaffirmer que la recherche d'une paix juste et globale est un choix stratégique, que le processus de paix est un processus global et indivisible et que l'instauration d'une paix juste et globale dans la région passe nécessairement par le retrait complet d'Israël des territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés, y compris le Golan arabe syrien occupé, jusqu'aux lignes du 4 juin 1967, ainsi que des territoires qu'il occupe encore dans le sud du Liban, et par une solution juste du problème des réfugiés palestiniens, sur la base de l'Initiative de paix arabe et conformément à la résolution 194 de 1948 de l'Assemblée générale des Nations Unies, le rejet de toute forme de réinstallation et la création d'un État palestinien indépendant et souverain, ayant Jérusalem pour capitale, conformément à l'Initiative de paix arabe, adoptée au Sommet de Beyrouth (2002) et réaffirmée aux sommets arabes suivants, ainsi qu'aux résolutions constitutives de la légalité internationale et aux mandats qui y sont définis;

2. D'affirmer que l'État de Palestine est un membre à part entière du processus de paix, et qu'il est essentiel de continuer de le soutenir dans sa revendication tendant à ce qu'Israël cesse toute activité de peuplement; que les négociations doivent être fondées sur le cadre de référence du processus de paix représenté par les résolutions pertinentes constitutives de la légalité internationale, l'Initiative de paix arabe et le principe de l'échange de la terre contre la paix, et qu'elles doivent avoir lieu dans un délai bien défini; que les discussions sur les frontières doivent reposer sur la fin de l'occupation qui a débuté en 1967; et qu'il faut aborder les questions relatives au règlement final du conflit israélo-arabe, au premier rang desquelles figurent la colonisation de peuplement, Jérusalem, les réfugiés, les frontières, l'eau, la sécurité et le retrait de tous les territoires arabes occupés; de réaffirmer que la bande de Gaza et la Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, constituent un ensemble géographique unique et indivisible aux fins de la création de l'État de Palestine indépendant sur tous les territoires qui ont été occupés en 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale; et de rejeter toutes les tentatives israéliennes visant à fragmenter l'unité du territoire palestinien et toutes les mesures unilatérales prises par Israël;

3. De faire porter à Israël l'entière responsabilité de l'effondrement du processus de paix, du fait de son insistance obstinée à continuer de construire des colonies de peuplements au lieu d'opter pour la paix, en dépit du consensus international évident sur le caractère illégal et illégitime de ces colonies et sur le préjudice grave que la poursuite de ces activités de colonisation porte aux possibilités de parvenir à la paix et à une solution à deux États; et de réaffirmer que l'attitude israélienne, qui est contraire aux principes et fondements du droit international, des résolutions constitutives de la légalité internationale et aux conditions nécessaires à la réalisation de la paix, et l'échec de la médiation américaine à obtenir un quelconque résultat concret conduiront à une réévaluation des négociations, parce que le déroulement de celles-ci a cessé de présenter le moindre avantage et que leur reprise est tributaire de la réception d'une proposition sérieuse garantissant la fin du conflit israélo-arabe et la conformité au cadre de référence du processus de paix;

4. De rejeter les exigences israéliennes concernant la reconnaissance du caractère juif de l'État d'Israël, ainsi que toutes les mesures israéliennes unilatérales visant à modifier la réalité démographique et géographique des territoires palestiniens

occupés, y compris Jérusalem-Est, et à imposer de nouveaux faits accomplis sur le terrain, et ses tentatives visant à écarter les principes fondamentaux et le cadre de référence du processus de paix, à détruire la solution axée sur la création de deux États et à éliminer toute possibilité de créer un État palestinien indépendant et viable;

5. D'exhorter le Conseil de sécurité à assumer ses responsabilités et à prendre les mesures et enclencher les mécanismes nécessaires pour résoudre le conflit israélo-arabe sous tous ses aspects, afin de parvenir à une paix juste et globale dans la région, fondée sur la solution de deux États et sur les frontières de 1967, à donner effet à ses résolutions et à assumer ses responsabilités à l'égard de l'État de Palestine occupé afin de mettre un terme à l'occupation par Israël des territoires palestiniens et arabes occupés et de l'amener à se retirer sur les lignes du 4 juin 1967 et à appliquer le droit international et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité;

6. D'exhorter la communauté internationale à engager des négociations sérieuses ayant pour cadre de référence l'application des résolutions des Nations Unies, en particulier les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, au premier rang desquelles les résolutions 242 (1967) et 338 (1973), qui toutes deux prescrivent la fin de l'occupation, le retrait d'Israël sur les lignes du 4 juin 1967, y compris Jérusalem-Est (capitale de l'État de Palestine), la fin des activités de colonisation du territoire de l'État de Palestine et la libération de tous les prisonniers palestiniens et autres prisonniers arabes, en réaffirmant la reconnaissance internationale de l'élévation du statut de l'État de Palestine et de son entrée dans la famille des nations en tant qu'État observateur non membre de l'Organisation des Nations Unies, conformément à la résolution 67/19 de l'Assemblée générale;

7. De constituer une délégation ministérielle arabe, présidée par Son Excellence le Président du Conseil des ministres et Ministre des affaires étrangères de l'État du Qatar et ayant pour autres membres le Royaume hachémite de Jordanie, la République arabe d'Égypte et État de Palestine, avec la participation du Secrétaire général de la Ligue des États arabes, qui serait chargée de procéder à des consultations avec le Conseil de sécurité, le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la Chine et l'Union européenne en vue de parvenir à un accord sur des mécanismes permettant d'engager, dans un délai spécifié, des négociations sérieuses; et d'inviter le Secrétaire général de la Ligue des États arabes de constituer un groupe de travail chargé d'effectuer les préparatifs nécessaires à l'exécution de cette activité;

8. D'affirmer l'importance de l'action en faveur de la convocation d'une conférence internationale sur la question de Palestine sous tous ses aspects en vue de mettre fin à l'occupation des territoires palestiniens occupés par la solution des questions relatives au règlement final du conflit israélo-arabe, les plus importantes de ces questions étant celles relatives aux frontières, à la sécurité, aux colonies de peuplement, à Jérusalem, aux réfugiés et à l'eau, conformément aux résolutions constitutives de la légalité internationale, au cadre de référence convenu du processus de paix, à l'Initiative de paix arabe et à la résolution 194 de 1948 en ce qui concerne la question des réfugiés;

9. De donner instruction au Comité chargé de l'Initiative de paix arabe de réévaluer la position arabe concernant la faillite du processus de paix sous tous ses

aspects et dimensions, y compris la question de savoir s'il y a lieu de continuer de proposer l'Initiative de paix arabe en tant qu'option stratégique; et d'examiner :

- L'utilité de la fonction et du rôle du Quatuor compte tenu de son incapacité à faire un quelconque progrès dans la réalisation d'une paix juste et globale;
- L'action arabe menée dans le cadre des méthodes et mécanismes internationaux qui ont été utilisés jusqu'ici pour régler la question de Palestine et le conflit israélo-arabe, la pression en faveur d'un changement de méthode et la création de nouveaux mécanismes d'action doté d'un mandat fondé sur la légalité internationale en vue de mettre fin à l'occupation israélienne des territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés;

puis de soumettre un rapport assorti de recommandations à une session d'urgence du Conseil de la Ligue des États arabes en prélude à sa présentation à un sommet extraordinaire;

10. D'exprimer sa gratitude aux parties internationales qui ont soutenu l'Initiative de paix arabe et de leur demander de poursuivre leur soutien sur la question de Palestine, les droits arabes et les pressions en faveur d'actions axées sur la paix, et de réaffirmer que le rejet continu par Israël de l'Initiative de paix arabe, fondée sur les principes et l'autorité de la légalité internationale, montre qu'Israël ne recherchent pas sérieusement la paix;

11. D'affirmer l'importance du rôle joué par le Comité ministériel chargé de l'Initiative de paix arabe ainsi que l'importance de la poursuite de ses efforts, sous la présidence de l'État du Qatar, au cours de la 24^e session ordinaire au sommet, en partant du principe que l'Initiative de paix arabe ne restera pas encore longtemps sur la table.

Faits nouveaux concernant la question de Palestine

1. D'adresser ses remerciements à tous les États qui ont voté le 29 novembre 2012 pour la résolution 67/19 de l'Assemblée générale élevant la Palestine au statut d'État non membre observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies, sur la base des frontières du 4 juin 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale; de demander aux États qui n'ont pas voté pour cette résolution de changer de position; de demander au Conseil de sécurité de donner rapidement suite à la requête qui lui a été soumise en vue d'admettre l'État de Palestine au statut de Membre à part entière de l'Organisation; et de charger le Groupe arabe à l'ONU de continuer de suivre les démarches juridiques voulues à cette fin auprès de toutes les parties concernées;

2. De demander aux États-Unis d'Amérique de ne pas exercer au Conseil de sécurité leur droit de veto contre la résolution arabe invitant les États Membres de l'Organisation des Nations Unies à reconnaître et accepter l'entrée de l'État de Palestine dans la famille des nations, l'ONU, considérant en particulier que cette position est conforme aux déclarations faites par le Président des États-Unis d'Amérique, M. Obama, dans son discours du 19 mai 2011, où il se référait à la réalisation de la paix sur la base de la solution en deux États, des lignes du 4 juin 1967 et d'un État de Palestine ayant des frontières avec l'Égypte, la Jordanie et Israël, ainsi qu'aux références à la création de l'État de Palestine dans son discours à l'Assemblée générale en septembre 2010;

3. D'exprimer sa gratitude à tous les États qui ont récemment reconnu l'État de Palestine sur la base des frontières de juin 1967, ayant Jérusalem-Est pour capitale, et les États qui ont rehaussé le rang de leur représentation diplomatique auprès de la Palestine; et d'exhorter les États qui n'ont pas encore reconnu l'État de Palestine à le faire, renforçant ainsi le consensus international actuel sur la nécessité essentielle de mettre fin à l'occupation et de créer un État de Palestine indépendant, ayant Jérusalem-Est pour capitale, conformément aux résolutions constitutives de la légalité internationale;
4. D'exhorter les États-Unis d'Amérique et tous les États membres de l'Union européenne à reconnaître l'État de Palestine, dans les frontières du 4 juin 1967 et ayant Jérusalem-Est pour capitale;
5. De soutenir les efforts faits par l'État de Palestine pour devenir membre des institutions internationales spécialisées et adhérer aux chartes et protocoles internationaux;
6. De respecter la légitimité nationale palestinienne incarnée par le Président Mahmoud Abbas; d'apprécier à leur juste valeur les efforts déployés en ce qui concerne la réconciliation nationale; de respecter également les institutions légitimes de l'État de Palestine, notamment le Conseil législatif palestinien élu; de souscrire à l'unité de la décision et de la représentation palestiniennes afin de protéger les acquis et les droits du peuple palestinien qui sont menacés; et de souligner que la réconciliation nationale palestinienne est l'unique garantie réelle pour la sauvegarde des droits légitimes du peuple palestinien et de l'unité de son territoire;
7. De se féliciter de la signature de l'accord de réconciliation nationale palestinienne du 4 mai 2011, considérant qu'il sert l'intérêt supérieur du peuple palestinien; d'exprimer sa gratitude à la République arabe d'Égypte pour son soutien inébranlable et ses efforts constants en vue de parvenir à cet accord; et d'exhorter les forces palestiniennes à donner sans tarder effet aux dispositions de ce texte afin de surmonter les difficultés que connaît la cause palestinienne;
8. De se féliciter de la Déclaration de Doha et de l'accord tendant à créer un gouvernement provisoire faisant appel à des compétences nationales indépendantes en vue d'appliquer l'accord du Caire et de s'employer à organiser les élections présidentielle et législative et l'élection au Conseil national;
9. De saluer avec admiration et respect le peuple palestinien pour sa résistance héroïque face à l'agression israélienne en cours contre les territoires palestiniens, d'appuyer sa lutte tenace contre cette agression; de condamner vigoureusement l'attaque israélienne sauvage sur la bande de Gaza qui a tué et blessé des milliers de Palestiniens, surtout parmi les civils, y compris les enfants et les femmes, et causé la destruction massive d'infrastructures et d'institutions publiques et privées; de réclamer l'arrêt de l'agression israélienne et la levée du blocus injuste; de faire assumer à Israël, puissance occupante, la responsabilité juridique et matérielle pour les crimes de guerre et les violations du droit international et du droit humanitaire qu'il a commis; et de saluer le rôle joué par la République arabe d'Égypte dans la conclusion d'une trêve dans la bande de Gaza au cours de l'agression israélienne contre ce territoire qui a débuté le 14 novembre 2012;
10. De demander à la communauté internationale de faire pression sur Israël afin qu'il lève le blocus de la bande de Gaza, ouvre les points de passage en provenance

et à destination de ce territoire et donne effet à l'accord sur les points de passage conclu le 15 novembre 2005, considérant en particulier que la bande de Gaza a été de fait transformée en une vaste prison en raison du refus par Israël d'ouvrir les points de passage ou d'autoriser la construction du port, la reconstruction de l'aéroport, la création d'un couloir de sécurité entre la bande de Gaza et la Cisjordanie et l'entrée de matériaux de construction permettant de réparer les dégâts causés par la dernière guerre d'agression israélienne contre ce territoire; et d'exprimer sa gratitude et son estime à la République arabe d'Égypte pour les mesures qu'elle a prises concernant le point de passage de Rafah afin d'atténuer les souffrances du peuple palestinien dans la bande de Gaza;

11. D'ouvrir à l'application des résolutions adoptées lors des précédents sommets arabes concernant la fin du blocus israélien et la reconstruction de la bande de Gaza, en particulier celles adoptées lors du troisième Sommet arabe sur le développement (Riyadh, janvier 2013) et du vingt-troisième Sommet arabe (Bagdad, mars 2012); s'agissant des résultats de la réunion au sommet de Charm el-Cheikh sur la reconstruction de la bande de Gaza (mars 2009), de réaffirmer la nécessité de mettre rapidement fin à toutes les formes de blocus israélien de la bande de Gaza, d'inviter tous les participants à la Conférence de Charm el-Cheikh sur la reconstruction de Gaza à une autre réunion sur l'application des engagements pris dans le cadre du soutien arabe aux efforts visant à assurer le succès des mesures axées sur la réconciliation palestinienne afin de parvenir à cette réconciliation le plus rapidement possible;

12. De réaffirmer le caractère illégal et illégitime des colonies de peuplement israéliennes dans les territoires palestiniens occupés, qui constituent une violation du droit international, des résolutions des Nations Unies et de la Quatrième Convention de Genève; de réaffirmer qu'il est nécessaire qu'Israël déclare l'arrêt complet et immédiat de sa politique de peuplement, applique les résolutions internationales pertinentes, en particulier les résolutions 465 (1980) et 497 (1981) du Conseil de sécurité, qui insistent sur le caractère illégal de la colonisation, et démantèle les colonies existantes sous supervision internationale; d'œuvrer à l'élimination du mur de séparation raciste et à l'arrêt de toutes les mesures israéliennes de judaïsation de Jérusalem et de blocus économique et militaire; de tenir Israël responsable de l'indemnisation du peuple palestinien à raison des lourdes pertes subies par suite de ce blocus; et d'exhorter Israël à éliminer tous les barrages militaires entre les villes de Cisjordanie et à ouvrir tous les points de passage vers la bande de Gaza;

13. De donner au Groupe arabe à New York le mandat de continuer de s'employer à obtenir l'adoption d'une résolution contraignante du Conseil de sécurité condamnant les projets expansionnistes d'Israël et ordonnant à celui-ci d'arrêter toutes les formes d'activités de peuplement ainsi que les derniers projets des autorités israéliennes visant à construire des milliers de colonies dans la Cisjordanie et à Jérusalem-Est; de réaffirmer que les colonies de peuplements sont illégitimes et illégales; de demander à la communauté internationale de prendre les mesures voulues pour obliger Israël à mettre un terme à son activité de peuplement dans l'État de Palestine, à cesser de détruire l'environnement géographique, naturel et démographique des territoires palestiniens, ce qui est un crime de guerre, à appliquer les résolutions internationales pertinentes, en particulier les résolutions 465 (1980) et 497 (1981) du Conseil de sécurité, et à démanteler toutes les colonies qui ont été créées sur le territoire de l'État de Palestine;

14. De saluer l'adoption par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU, à sa vingt-deuxième session, de cinq résolutions condamnant Israël, puissance occupante, pour sa violation continue du droit international et des droits du peuple palestinien; et de prier le Groupe arabe au Conseil des droits de l'homme de procéder aux démarches juridiques requises en vue de la création d'un comité international chargé de faire assumer à Israël la responsabilité de ses crimes contre le peuple palestinien;

15. De constater l'échec et l'abdication du Gouvernement des États-Unis pour ce qui est d'obliger le Gouvernement israélien à arrêter les activités de peuplement et à annoncer immédiatement et clairement les frontières des deux États sur la base des lignes du 4 juin 1967; et de réaffirmer que la sécurité découlera d'une solution juste et globale du conflit israélo-arabe, d'un retrait complet et général des territoires occupés et de la fin de toute forme de présence militaire israélienne sur les territoires palestiniens;

16. D'inviter le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à s'employer d'urgence à prendre toutes les mesures voulues pour obtenir la libération sans délai des adultes et des enfants détenus dans les prisons israéliennes et veiller à ce qu'ils bénéficient d'une protection internationale, conformément à la résolution 1325 (2000) d'octobre 2000 du Conseil de sécurité et autres résolutions des Nations Unies, en particulier la résolution 48/3 adoptée par la Commission de la condition de la femme de l'ONU à sa quarante-huitième session en mars 2004; et d'inviter le Secrétariat à organiser une conférence internationale sur les souffrances des enfants palestiniens en réponse à la violation par Israël, puissance occupante, de la Convention relative aux droits de l'enfant;

17. De condamner Israël, puissance occupante, pour la réarrestation de prisonniers libérés dans le cadre du récent accord sur l'échange de prisonniers; de lui demander de les libérer immédiatement, s'agissant notamment des grévistes de la faim; et de déclarer qu'Israël doit être tenu pleinement responsable de la détérioration grave de leur état de santé qui risque de leur être fatale;

18. De demander à la Haut-Commissaire aux droits de l'homme de continuer à communiquer avec Israël, puissance occupante, afin de l'obliger à traiter les prisonniers palestiniens et autres prisonniers arabes en tant que prisonniers de guerre conformément à la Convention de Genève, aux principes fondamentaux du droit international, à la Déclaration universelle des droits de l'homme et autres conventions pertinentes et de continuer d'effectuer des visites sur le terrain dans les territoires palestiniens occupés pour surveiller et attester les violations et les pratiques dangereuses subies par les prisonniers, notamment le martyre d'un prisonnier, Arafat Jaradat, mort sous la torture en détention; et de demander à l'Organisation des Nations Unies de mettre sur pied, d'urgence, une commission d'enquête indépendante sur les circonstances de ce décès;

19. De remercier la République d'Iraq d'avoir accueilli la conférence internationale de solidarité avec les prisonniers et détenus palestiniens et arabes, en application d'une résolution adoptée aux Sommets de Syrte puis de Bagdad; de saluer l'annonce faite par le Ministre des affaires étrangères de la République d'Iraq concernant le versement par son pays d'une contribution de 2 millions de dollars au Fonds arabe de soutien aux prisonniers et détenus palestiniens et arabes et à leur réinsertion à l'issue de leur libération des prisons de l'occupant israélien, comme suite à l'annonce faite à Bagdad de l'organisation d'une conférence internationale

de solidarité avec les prisonniers et détenus palestiniens et arabes, qui s'est tenue les 11 et 12 décembre 2012; et d'inviter les États, institutions et particuliers à contribuer à ce fonds;

20. D'exprimer ses remerciements à la République arabe d'Égypte pour les efforts admirables qu'elle a consacrés à la réalisation de l'accord sur l'échange de prisonniers; et de féliciter tous les États et autres parties qui ont contribué à la conclusion de cet accord;

21. D'exiger d'Israël, puissance occupante, qui mette un terme à sa politique de détention administrative, qui constitue une violation du droit international, du droit international humanitaire et de la Convention de Genève; et d'exiger que le Comité international de la Croix-Rouge à Genève assume ses responsabilités juridiques et humanitaires à l'égard des Palestiniens et autres Arabes détenus dans les prisons israéliennes;

22. D'inviter le Groupe arabe à New York à poursuivre ses efforts axés sur la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale pour examiner la question des Palestiniens et autres Arabes emprisonnés et détenus dans les prisons de l'occupant israélien, à assurer le suivi du mandat qui lui a été donné d'œuvrer à l'adoption d'une résolution de l'Assemblée générale demandant à la Cour internationale de Justice, de La Haye un avis consultatif sur le statut juridique des détenus palestiniens et arabes dans les prisons de l'occupant israélien en tant que prisonniers de guerre en vertu des dispositions pertinentes du droit international et à communiquer en tant que de besoin avec les États qui soutiennent la cause palestinienne en vue de l'adoption de cette demande d'avis consultatif;

23. De charger le Groupe arabe à Genève de poursuivre ses efforts axés sur la convocation d'une session extraordinaire du Conseil des droits de l'homme de l'ONU pour examiner la question des prisonniers et adopter une résolution exigeant d'Israël, puissance occupante, qu'il applique tous les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et la Quatrième Convention de Genève et signe les protocoles additionnels y relatifs et ouvre ses prisons et centres de détention aux comités internationaux compétents en matière de surveillance et d'enquête afin qu'ils déterminent si ces prisonniers et détenus sont traités avec humanité et constituent une commission d'enquête chargée de déterminer dans quelle mesure le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire sont appliqués aux prisonniers et détenus dans les geôles de l'occupant israélien;

24. D'exhorter tous les États et toutes les organisations et autres organismes internationaux concernés à réagir immédiatement au constat de la Cour internationale de Justice selon lequel la situation résultant de la construction du mur de séparation raciste ne doit pas être reconnue, aucune assistance ne doit être apportée à la construction de ce mur, la partie déjà construite de celui-ci doit être démantelée et les dommages causés par cette construction doivent donner lieu à réparation; de demander au Secrétariat général et aux États arabes d'élaborer un plan d'action propre à inciter la communauté internationale à donner effet à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice du 9 avril 2004 et à la résolution de l'Assemblée générale en date du 20 juillet 2004 déclarant le mur illégal; et de prier le Secrétaire général de l'ONU d'établir un registre de tous les dommages causés par la construction du mur, comme prévu dans la résolution de l'Assemblée générale;

25. De demander au Gouvernement suisse de s'employer à convoquer une conférence des hautes parties contractantes à la Quatrième Convention de Genève et à obtenir la protection des civils dans les territoires palestiniens occupés, considérant en particulier la violation continue des Convention de Genève et des fondements du droit international humanitaire par les forces israéliennes;

26. De réaffirmer le droit au retour des réfugiés palestiniens; de rejeter les tentatives de réinstallation quelle qu'en soit la forme et toutes les manœuvres visant à contourner ou annuler le droit au retour; de demander au Secrétariat général et aux États membres de poursuivre et intensifier leurs efforts sur la scène internationale et à l'ONU afin de réaffirmer ce droit conformément aux résolutions constitutives de la légalité internationale, en particulier la résolution 194 de 1948 de l'Assemblée générale, et à l'Initiative de paix arabe; et de réaffirmer la responsabilité juridique, politique et morale d'Israël au titre de la création et de la perpétuation du problème des réfugiés palestiniens;

27. D'exiger que toutes les parties au conflit en Syrie s'abstiennent d'attaquer les camps de réfugiés palestiniens et d'en faire des champs de bataille malgré leur neutralité depuis le début du conflit et le fait que ces camps représentent des lieux de refuge pour les Syriens qui fuient les zones de conflit aux alentours; et d'exiger également que les réfugiés palestiniens soient traités sur un pied d'égalité avec les réfugiés syriens;

28. De réaffirmer qu'il importe de continuer de fournir l'assistance matérielle nécessaire aux activités ordinaires ou d'urgence de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA);

29. D'adresser ses remerciements aux États arabes qui ont soutenu l'économie palestinienne et ont ouvert leurs marchés à la libre circulation des produits palestiniens en les exemptant de droits de douane; d'exhorter les autres États arabes à donner effet aux résolutions qui ont été adoptées à cet égard; et d'exhorter les autorités compétentes de l'État de Palestine à fournir au Secrétariat général de la Ligue des États arabes des rapports périodiques sur les difficultés qui entravent l'acheminement des biens et produits palestiniens vers les autres États arabes.

Mesures israéliennes concernant Jérusalem

1. D'affirmer l'arabité de la ville de Jérusalem et de rejeter toutes les mesures illégales et illégitimes destinées à judaïser et annexer la ville et à expulser ses habitants; de condamner la saisie de terres et la construction d'habitations à Jérusalem-Est; de condamner les excavations israéliennes en dessous et à proximité de la Mosquée d'al-Aqsa qui est ainsi menacée d'effondrement; d'exhorter les organisations et institutions internationales compétentes, en particulier l'UNESCO, à assumer leurs responsabilités concernant la sauvegarde des lieux saints musulmans et chrétiens; et d'exhorter les États arabes à prendre rapidement les mesures qui s'imposent pour faire échec aux projets israéliens;

2. D'affirmer un dévouement sans faille à la cause de la création d'un État de Palestine indépendant sur les territoires palestiniens occupés en juin 1967, ayant Jérusalem pour capitale; de rejeter toutes les mesures israéliennes illégales visant à annexer et judaïser la ville; de condamner tous les programmes, plans et politiques israéliens officiels et officieux conçus pour proclamer la ville capitale de l'État

d'Israël; et d'exhorter la communauté internationale à appliquer les résolutions constitutives de la légalité internationale à cet égard;

3. D'exhorter les États-Unis d'Amérique, l'Union européenne et les Nations Unies à prendre immédiatement des mesures en vue d'assumer leurs responsabilités et de faire pression sur Israël afin qu'il mette immédiatement un terme à ses activités de colonisation dans la ville de Jérusalem et engage un processus sérieux de négociation visant le rétablissement des droits et la préservation de la sécurité de la paix et de la stabilité, au lieu de déclarer la guerre au processus de paix;

4. De condamner les tentatives systématiques, répétées et continues faites par Israël pour attaquer la Sainte Mosquée d'al-Aqsa dans le but d'en prendre le contrôle; de condamner la protection par Israël des incursions répétées de la droite extrémiste dans les cours de la Sainte Mosquée d'al-Aqsa dans le but de mettre en œuvre son plan de destruction de la mosquée et d'érection de son soi-disant temple, précédant racistes dangereux touchant l'ensemble du monde islamique; d'exhorter la communauté internationale, le Conseil de sécurité, l'Union européenne et l'UNESCO à assumer leurs responsabilités et à préserver la Sainte Mosquée d'al-Aqsa, le plus éminent des monuments islamiques dans la Palestine occupée; et de changer le Groupe arabe à New York d'agir sans tarder pour expliquer clairement à tous que la Sainte Mosquée d'al-Aqsa est en grand danger;

5. De condamner toutes les formes de judaïsation de la ville de Jérusalem, en particulier le plan Israéliens de grands travaux appelé à Plan-cadre de Jérusalem pour 2020 dont le but est de faire en sorte que Jérusalem soit la capitale unifiée d'Israël et dont l'application comporte la création de plus de 50 000 logements d'ici à 2020 afin de réduire la proportion d'Arabes dans la population totale de la ville et de faire des Palestiniens une minorité à Jérusalem;

6. De condamner vigoureusement les déclarations israéliennes selon lesquelles la Sainte Mosquée d'al-Aqsa ferait partie intégrante du territoire israélien et serait régie par le droit israélien; d'avertir que les plans israéliens tendant à diviser la Sainte Mosquée d'al-Aqsa entre les musulmans et les juifs doivent être considérés comme une dangereuse escalade contre ce sanctuaire et contre les lieux saints islamiques et les musulmans; d'avertir contre le déclenchement d'un conflit religieux où Israël assumerait l'entière responsabilité; et d'exhorter la communauté internationale, le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, le Quatuor et l'UNESCO à prendre fermement position à ce sujet afin de protéger la Mosquée d'al-Aqsa contre ces plans;

7. De condamner le nouveau projet de colonisation appelé Projet E1 qui a été approuvé après l'adoption par l'Assemblée générale de sa résolution élevant l'État de Palestine au statut d'État non Membre observateur et comporte la construction de centaines de nouveaux logements dans la colonie de Male Admis, et qui signifiera la division de la Cisjordanie en deux parties distinctes, mettant ainsi fin à la solution des deux États et à la possibilité de créer un État de Palestine indépendante et d'un seul tenant;

8. De saluer l'initiative prise par Son Altesse le Cheikh Hamad bin Khalifa, Émir de l'État du Qatar, de s'adresser au Conseil de sécurité pour solliciter la création d'un comité international chargé d'enquêter sur toutes les mesures prises par Israël depuis 1967 dans la Jérusalem arabe en vue d'en éliminer les caractéristiques

islamiques et chrétiennes; et de demander au Secrétariat général d'assurer le suivi de la mise en œuvre de cette initiative;

9. D'adresser ses remerciements au Royaume hachémite de Jordanie et à Sa Majesté le Roi Abdallah II ibn al Hussein pour les efforts que ce dernier déploie continuellement en vue de protéger les lieux saints; et de saluer l'adoption de la résolution de l'UNESCO réaffirmant le droit à des *waqfs* jordaniens de restaurer la Porte des Maghrébins, qui fait partie intégrante du Haram al-charif à Jérusalem;

10. De saluer les efforts faits par la Trésorerie de Jérusalem, organe subsidiaire du Comité de Jérusalem présidé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI du Maroc, qui s'occupe du financement de l'opération de restauration du complexe de la Mosquée d'al-Aqsa et de projets dans d'autres secteurs tels que la population, la santé, la culture, les affaires sociales, la jeunesse et les sports, en sus de la réparation et de la restauration de mosquées et d'autres édifices historiques dans la ville;

11. D'adresser à nouveau ses remerciements à l'État frère du Qatar, pays hôte de la Conférence internationale sur Jérusalem, consacrée à l'examen de la défense et la protection de cette ville et tenue sous l'égide de la Ligue des États arabes conformément à la résolution 503 adoptée à Syrte lors de la vingt-deuxième session ordinaire au sommet, le 28 mars 2010, sous le parrainage de Son Altesse Cheikh Hamad bin Khalifa Al Thani, Émir de l'État du Qatar, et à laquelle a participé Son Excellence Mahmoud Abbas, Président de l'État de Palestine; de demander à la Ligue des États arabes de suivre la mise en œuvre des résolutions adoptées à cette conférence pour soutenir la résilience et la ténacité de la population de Jérusalem face aux dangers de la judaïsation de leur ville, de l'expulsion forcée de ses habitants et de l'escalade continue des mesures visant à détruire les lieux saints islamiques et chrétiens et à effacer le patrimoine historique et humain de la ville;

12. D'exhorter le Vatican à ne signer avec le Gouvernement israélien aucun accord portant sur les questions relatives à des biens économiques financiers ou immobiliers sis à Jérusalem-Est et appartenant à l'Église catholique ou à des institutions ou congrégations catholiques et à ne conclure des accords dans ce domaine qu'avec l'État de Palestine, considérant que Jérusalem-Est est un territoire occupé depuis 1967 et que tout accord avec Israël, puissance occupante, constituerait une violation flagrante du droit international, de la légalité internationale et des résolutions qui la constituent; et d'exhorter en outre le Vatican à respecter l'accord qu'il a signé en 2000 avec l'État de Palestine;

13. D'appeler à la mise en œuvre de la résolution 503 du Sommet de Syrte (2010) relative à Jérusalem, qui prescrivait de majorer de 500 millions de dollars le soutien supplémentaire au Fonds d'Al-Aqsa et au Fonds pour Jérusalem prévu dans une résolution adoptée au Sommet de Beyrouth (2002); et de prier le Secrétariat général de la Ligue des États arabes de mettre en place les mécanismes de mise en œuvre du plan d'action arabe pour le sauvetage de Jérusalem.

Soutien au budget de l'État de Palestine et à la résistance du peuple palestinien

1. D'adresser ses remerciements au Royaume d'Arabie saoudite et à l'État du Qatar qui ont fourni, respectivement, 20 millions et 9 millions de dollars des États-Unis à titre de contributions au Dispositif de sécurité financière qui doit mettre à la disposition de l'État de Palestine 100 millions de dollars par mois, en application de la résolution 551 adoptée au Sommet de Bagdad le 29 mars 2012;

2. D'exhorter les États arabes à honorer dans les meilleurs délais leurs engagements concernant le financement du Dispositif de sécurité financière, qui fournit 100 millions de dollars par mois à l'État de Palestine, conformément à la résolution 550 adoptée lors du vingt-troisième sommet ordinaire, à Bagdad, le 29 mars 2012, à titre d'appui aux dirigeants palestiniens compte tenu des pressions financières qu'ils subissent; de condamner la rétention répétée par Israël des recettes fiscales dues à l'État de Palestine; et d'exhorter la communauté internationale à intervenir immédiatement pour obliger Israël à renoncer à ces mesures et à transférer ces fonds palestiniens à l'État de Palestine;

3. D'adresser ses remerciements aux États arabes qui ont honoré leurs engagements et versé, en tout ou en partie, leurs contributions aux Fonds d'Al-Aqsa, de Jérusalem et de l'intifada de Jérusalem, conformément aux résolutions adoptées lors du Sommet extraordinaire du Caire (2000) et ont fourni un appui supplémentaire à ces fonds conformément à la résolution 14 du quatorzième sommet ordinaire de Beyrouth (2002); et d'exhorter les États arabes qui n'ont pas fourni cet appui supplémentaire à le faire sans tarder;

4. De constituer une délégation, composée du Premier Ministre de l'État de Palestine, du Secrétaire général, du Ministre des affaires étrangères de l'État du Qatar (pays assurant la présidence du Sommet), du Ministre des affaires étrangères de la République arabe d'Égypte (pays assurant la présidence du Conseil ministériel) et de tous autres ministres souhaitant en faire partie, qui se rendrait à la première occasion dans un certain nombre de capitales arabes pour discuter de la difficile crise financière à laquelle l'État de Palestine doit actuellement faire face;

5. D'exhorter les États arabes à soutenir le budget de l'État de Palestine pour une période d'un an à compter du 1^{er} avril 2013 conformément aux mécanismes convenus à cet effet lors du Sommet de Beyrouth (2002).

(Résolution SO/24/574, 26 mars 2013)

La délégation arabe à Washington

Le Conseil de la Ligue, réuni en sommet,

Ayant examiné la note du Secrétariat général et le rapport du Secrétaire général sur l'action arabe commune,

À la lumière des délibérations des Rois, Présidents et Émirats des États arabes sur le sujet

Décide

1. De dépêcher à Washington, à la fin du mois prochain, une délégation de ministres des affaires étrangères conduite par le Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'État du Qatar, et comprenant également le Royaume hachémite de Jordanie, le Royaume d'Arabie saoudite, l'État de Palestine, la République arabe d'Égypte, le Royaume du Maroc et le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, afin d'engager des consultations avec le Gouvernement des États-Unis à propos du bilan improductif du processus de paix sous tous ses aspects et dimensions et de présenter la position arabe sur les méthodes et mécanismes internationaux utilisés jusqu'ici pour traiter la question de Palestine et le conflit israélo-arabe;

2. De demander au chef de la délégation de présenter un rapport sur cette mission au Président du Sommet et au Conseil ministériel de la Ligue des États arabes.

(Résolution So/24/575, 26 mars 2013)

Création d'un fonds de soutien à Jérusalem

Le Conseil de la Ligue, réuni en sommet,

Ayant examiné la note du Secrétariat général et le rapport du Secrétaire général sur l'action arabe commune,

Ayant entendu les observations de Son Altesse Cheikh Hamad bin Khalifa Al Thani, Émir de l'État du Qatar, concernant la création d'un fonds de soutien à Jérusalem, ainsi que les observations des rois, présidents et émirats des États arabes à ce sujet,

Décide

1. De constituer un fonds de soutien à Jérusalem doté de ressources se montant à 1 milliard de dollars des États-Unis destinées à financer des programmes et projets axés sur la préservation de l'identité arabo-islamique de la noble cité de Jérusalem, sur le renforcement de la résilience de ses habitants et sur les moyens de développer les capacités de l'économie palestinienne et de rompre sa dépendance à l'égard de l'économie israélienne et de la politique d'isolement et de blocus;
2. De confier la gestion de ce fonds à la Banque islamique de développement.

(Résolution So/24/576, 26 mars 2013)

Tenue d'un sommet restreint sur la réconciliation nationale palestinienne

Le Conseil de la Ligue, réuni en sommet,

Réaffirmant ses précédentes résolutions sur la réalisation de la réconciliation nationale palestinienne,

Considérant les observations des dirigeants arabes réaffirmant qu'il importe d'agir rapidement pour concrétiser la réconciliation nationale palestinienne,

Saluant les efforts estimables faits par la République arabe d'Égypte et l'État du Qatar à cet égard,

À la lumière des délibérations des rois, président et émirats des États arabes à ce sujet,

Décide

De convoquer un sommet arabe restreint, présidé par la République arabe d'Égypte et réunissant l'État du Qatar, l'État de Palestine, le Secrétaire général et tous les États membres qui souhaiteraient y participer, afin de prendre en temps voulu les mesures propres à réaliser la réconciliation nationale palestinienne, qui constitue le seul moyen véritable de préserver l'unité palestinienne et de relever les défis inhérents à la question de Palestine, conformément à l'accord du Caire de 2011 et à l'accord de Doha de 2012.

(Résolution So/24/577, 26 mars 2013)

Le Golan arabe syrien occupé

Le Conseil de la Ligue, réuni en sommet,

Ayant examiné la note du Secrétariat général, le rapport du Secrétaire général sur l'action arabe commune et les résolutions du Conseil ministériel de la Ligue des États arabes, la dernière en date étant la résolution 7593 adoptée à la cent trente-neuvième session ordinaire, le 6 mars 2013,

Réaffirmant les résolutions des sommets arabes, la dernière en date étant la résolution 552 adoptée à la vingt-troisième session ordinaire (Bagdad, 29 mars 2012),

Décide

1. De réaffirmer l'appui et le soutien résolu des États arabes à la juste revendication de la Syrie et à son droit de recouvrer l'intégralité du Golan arabe syrien occupé jusqu'aux lignes du 4 juin 1967, conformément aux principes du processus de paix et aux résolutions constitutives de la légalité internationale et en partant des résultats obtenus dans le cadre de la Conférence de paix de Madrid de 1991;
2. De réaffirmer toutes les résolutions des précédents sommets, la dernière en date étant la résolution 552 du vingt-troisième sommet ordinaire (Bagdad, 29 mars 2012), et toutes les résolutions du Conseil ministériel de la Ligue des États arabes, en particulier la résolution 4126 du 13 février 1982, ainsi que les résolutions ultérieures du Conseil ministériel, la dernière en date étant la résolution 7593 de la cent trente-neuvième session ordinaire (6 mars 2013), qui rejettent toutes les mesures prises par les autorités d'occupation israéliennes pour modifier la situation juridique, physique et démographique du Golan arabe syrien occupé, la plus récente de ces mesures étant l'adoption par la Knesset israélienne d'un projet de loi exigeant la tenue d'un référendum avant tout retrait du Golan arabe syrien et de Jérusalem-Est occupés; et de considérer que les mesures prises par Israël pour imposer son autorité sur ce territoire sont illégales, nulles et non avenues et constituent une violation des conventions internationales et de la Charte et des résolutions des Nations Unies, en particulier la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité et la résolution 53/99 de l'Assemblée générale (5 décembre 2008), qui affirment que la décision israélienne du 14 décembre 1981 portant annexion du Golan arabe syrien occupé est nulle et non avenue, sans effet juridique et constitue une violation grave de la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité, ainsi que les résolutions 64/21 (2 décembre 2009), 65/18 (25 novembre 2010), 65/106 (10 décembre 2010) et 66/19 (1er décembre 2011) de l'Assemblée générale, la résolution 13/5 (24 mars 2010) du Conseil des droits de l'homme et le rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale (A/66/400) sur le sujet en date du 19 octobre 2011;
3. De réaffirmer que la poursuite de l'occupation du Golan arabe syrien depuis 1967 représente une menace permanente contre la paix et la sécurité de la région et du monde;
4. De condamner Israël pour ses pratiques dans le Golan arabe syrien occupé, notamment la confiscation de terres et de ressources en eau, y compris par la construction d'un barrage près de la ville de Quneitra, la captation de 7 millions de mètres cubes d'eau du lac de Massada et leur détournement vers les fermes des colons, le drainage de la mer de Galilée et du lac de Hula, privant ainsi les

agriculteurs syriens de leurs plus importantes sources d'eau pour irriguer leurs champs et abreuver leur bétail, la construction et l'agrandissement de colonies de peuplement et leur occupation par des colons, l'exploitation des ressources naturelles et les projets de nouvelles constructions,, comme tout récemment la campagne médiatique organisée à cet effet en décembre 2010 par un soi-disant conseil régional du Golan sur le thème « Venez au Golan » et l'installation de 3 000 nouvelles familles israéliennes dans le Golan arabe syrien occupé dans le cadre de ce projet, auquel il faut ajouter un appel d'offres pour la vente de 10 zones pour y créer des vignobles et des exploitations viticoles et la mise en place d'un boycott économique et l'interdiction de l'exportation des produits agricoles de la population arabe;

5. De réaffirmer l'entière solidarité et le soutien arabes avec la Syrie et le Liban face aux attaques et menaces constantes d'Israël, de considérer toute attaque contre la Syrie et le Liban comme une attaque contre la nation arabe;

6. De soutenir la résistance inébranlable des habitants arabes du Golan arabe syrien occupé et de se tenir à leurs côtés dans leur opposition à l'occupation et aux pratiques répressives d'Israël et dans la persévérance de leur attachement à leur terre et à leur identité arabe syrienne; de réaffirmer qu'il faut absolument appliquer la quatrième Convention de Genève (1949) aux habitants du Golan arabe syrien occupé; de condamner les violations flagrantes par les autorités d'occupation israéliennes de tous les droits des citoyens syriens, jeunes et vieux, vivant sous l'occupation, au mépris des principes du droit international et des bases de la légalité internationale, ainsi que les conséquences de cette occupation, à savoir le déplacement et l'expulsion de milliers de personnes, dont les terres sont volées et qui sont séparées de leurs familles, situation qui se répercute sur les conditions de vie et d'éducation des enfants; et de condamner également les nombreuses autres violations dans le domaine des droits de l'enfant, qui sont autant d'atteintes aux obligations internationales découlant de la Convention relative aux droits de l'enfant;

7. D'appeler l'Organisation des Nations Unies, le Conseil de sécurité et le Conseil des droits de l'homme à veiller au respect par Israël de la quatrième Convention de Genève et du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et de tout faire pour permettre aux habitants du Golan arabe syrien occupé de se rendre plus aisément auprès de leurs familles et proches établis dans la patrie syrienne, via la point de passage de Quneitra, sous le contrôle du Comité international de la Croix-Rouge;

8. De condamner les pratiques et les provocations des forces d'occupation israéliennes contre les habitants du village syrien de Ghajar, dans le Golan arabe syrien occupé, dont le but est la partition de ce village, le déplacement de ses habitants et la construction d'un mur de séparation entre ces derniers et leurs terres et moyens de subsistance; de considérer que le transfert forcé par Israël de la population civile vers la partie méridionale du village constitue une violation du droit international humanitaire, en particulier de la quatrième Convention de Genève, et « un crime contre l'humanité » et que toute partition est susceptible de porter atteinte à la souveraineté syrienne sur ce village; et d'appeler la communauté internationale à assumer ses responsabilités en faisant pression sur Israël afin qu'il cesse la partition du village, mette fin aux souffrances humaines, sociales et économiques de ses habitants sous occupation, et en soutenant la Syrie quand elle se

réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher la partition du village;

9. De condamner les massacres et les crimes horribles commis par les forces d'occupation israéliennes le 15 mai 2011 (anniversaire de l'intifada palestinienne) et le 5 juin 2011 (44^e anniversaire de la *naksa* de juin 1967), notamment les tirs à balles réelles contre des manifestants syriens et palestiniens pacifiques et sans armes qui se trouvaient du côté syrien de la ligne de cessez-le-feu sur le Golan arabe syrien occupé et dont 38 ont été tués et plus de 350 blessés;

10. De condamner les pratiques agressives et criminelles des forces d'occupation israéliennes, notamment la campagne d'arrestations en masse des habitants du village occupé de Majdal Shams, les opérations d'expulsion de dizaines d'habitants chassés du Golan, les condamnations à de lourdes amendes, l'emprisonnement de fait de certaines de personnes et les procès à répétition infligés à d'autres; et d'exhorter toutes les institutions et autres organismes internationaux à condamner ces pratiques et à faire pression sur Israël afin qu'il cesse d'en faire usage contre les habitants du village occupé de Majdal Shams;

11. D'appeler le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, le Conseil de sécurité, le Conseil des droits de l'homme et les organisations de la société civile actives dans le domaine des droits de l'homme et du droit international humanitaire à faire pression sur Israël pour obtenir la libération de tous les prisonniers et détenus syriens issus de la population du Golan arabe syrien occupé qui se trouvent dans les prisons israéliennes et d'appeler les organisations humanitaires internationales à obtenir d'Israël l'autorisation pour les représentants de la Croix-Rouge, accompagnés de médecins spécialisés, de se rendre auprès desdits prisonniers et détenus pour évaluer leur état de santé physique et psychologique, leur sauver la vie et soulager les souffrances engendrées par la répression israélienne et les conditions de détention inhumaines qu'ils endurent dans les prisons israéliennes, ainsi que par la politique de soumission physique et mentale imposée par les autorités israéliennes, qui les prive de leurs droits humains et sociaux les plus fondamentaux, entraîne la dégradation de leur état de santé et menace leur vie même, en particulier la récente arrestation par les autorités d'occupation israéliennes de nombreux citoyens syriens pour des motifs fabriqués de toutes pièces, afin de terroriser les habitants syriens du Golan et de consolider l'occupation de cette partie intégrante de la Syrie, en violation flagrante des résolutions des Nations Unies, du droit international humanitaire et des principes les plus élémentaires des droits de l'homme;

12. De réaffirmer les résolutions des Nations Unies qui exigent qu'aucune situation créée par les activités de colonisation israéliennes dans les territoires arabes occupés ne soit reconnue, en raison de son caractère illégal, et qu'aucune ne peut être source de droits ou d'obligations; et que la construction de colonies et l'installation de colons constituent une violation grave des Conventions de Genève et un crime de guerre aux termes du Protocole I additionnel à ces conventions et une atteinte grave aux principes du processus de paix, qui exigent la fin de toutes les activités de colonisation israéliennes dans le Golan arabe syrien occupé et les autres territoires arabes occupés;

13. De demander instamment à la communauté internationale de faire respecter les résolutions constitutives de la légalité internationale en rejetant les activités de colonisation israéliennes dans le Golan arabe syrien occupé et en condamnant les

pratiques du Gouvernement israélien, qui a installé en décembre 2010 3 000 nouvelles familles dans le Golan syrien occupé, à l'issue d'une campagne médiatique organisée par un soi-disant conseil régional du Golan, conformément à l'annonce faite le 31 décembre 2003 de son intention de créer neuf nouvelles colonies, d'agrandir des colonies existantes, de doubler le nombre de colons dans ces colonies et d'approuver les crédits budgétaires nécessaires à cette fin, pratiques qui sont aux antipodes des orientations arabes et internationales visant à réaliser une paix juste et globale dans la région, conformément aux résolutions constitutives de la légalité internationale et à l'Initiative de paix arabe adoptée au sommet de Beyrouth en (2002);

14. De condamner la politique du Gouvernement israélien, qui a détruit le processus de paix et conduit à une aggravation constante de la tension dans la région; et de demander instamment à la communauté internationale d'inciter Israël à se conformer aux résolutions des Nations Unies relatives à son retrait intégral du Golan arabe syrien occupé et de tous les territoires arabes occupés, jusqu'aux lignes du 4 juin 1967.

(Résolution So/24/578, 26 mars 2013)

Solidarité et appui en faveur du Liban

Le Conseil de la Ligue, réuni en sommet,

Ayant examiné la note du Secrétariat général, le rapport du Secrétaire général sur l'action arabe commune et les résolutions du Conseil ministériel de la Ligue, la dernière en date étant la résolution 7593 adoptée à la cent-trente-neuvième session ordinaire, le 6 mars 2013,

Réaffirmant les résolutions de ses précédents sommets sur le sujet, le dernier en date étant celui de Bagdad (2012),

Considérant l'évolution récente de la situation interne et internationale concernant le Liban,

Décide

1. De réaffirmer l'entière solidarité des États arabes avec le Liban et de fournir un appui politique et économique à ce pays et à son gouvernement pour la sauvegarde de l'unité territoriale du Liban, sa sécurité, sa stabilité et sa souveraineté sur l'ensemble de son territoire;
2. De rendre hommage à la détermination du Liban, de son armée et de son peuple et à sa résistance héroïque face à l'agression israélienne inique de juillet 2006 en particulier, d'appeler la miséricorde divine sur les martyrs libanais et de considérer la solidarité et l'unité du peuple libanais face à cette agression comme une garantie de la sécurité et de la stabilité futures du pays;
3. De féliciter l'armée libanaise du rôle patriotique qu'elle a joué dans le sud et toutes les autres régions du pays; de soutenir l'armée dans l'accomplissement de la mission consistant à étendre la souveraineté de l'État libanais sur l'ensemble du territoire et à sauvegarder la paix civile; et de réaffirmer la nécessité de renforcer les capacités de l'armée et des forces de sécurité libanaises afin de leur permettre de s'acquitter des responsabilités nationales qui leur incombent;

4. D'exiger l'arrêt des violations terrestres, maritimes et aériennes israéliennes de la souveraineté du Liban, dont le nombre a dépassé les 10 000 depuis l'adoption de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, et de condamner ces actes en tant que violations flagrante de ladite résolution; de condamner le déploiement de réseaux d'espionnage israéliens et les actes terroristes qu'ils commettent, qui constituent des agressions contre la souveraineté libanaise et des violations flagrantes de cette souveraineté, du droit et de la coutume internationaux et des résolutions des Nations Unies, en particulier la résolution 1701 (2006), et qui mettent en péril la sécurité nationale du Liban et la sécurité de son peuple; de condamner les actes de malveillance israéliens visant à défaire le tissu social libanais par le biais d'agents dont le nombre dépasse aujourd'hui 150; et de soutenir la position du Gouvernement libanais appelant la communauté internationale à appliquer la résolution 1701 (2006), qui se fonde sur les résolutions 425 et 426, et de mettre définitivement fin aux menaces constantes qu'Israël fait peser sur le Liban et ses installations et infrastructures;

5. De réaffirmer en outre :

- La nécessité pour Israël de se retirer de tout le territoire libanais, y compris des fermes de Chebaa, des collines de Kafr Shuba et de la partie libanaise du village de Ghajar, conformément aux résolutions internationales pertinentes, en particulier la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité;
- Le droit du peuple libanais, de son armée et de sa résistance de libérer ou recouvrer les fermes de Chebaa, les collines de Kafr Shuba et la partie libanaise du village de Ghajar, de défendre le Liban contre toute agression, par tous les moyens licites disponibles; et de réaffirmer l'attachement du Gouvernement libanais à l'application intégrale de la résolution 1701;
- L'exigence qu'Israël remette des données et cartes complètes et exactes sur l'emplacement de toutes les munitions non explosées, notamment les bombes à fragmentation lâchées aveuglément sur des zones de population civile au cours de l'attaque contre le Liban de l'été de 2006, qui a fait plus de 400 victimes, dont 47 martyrs et 353 blessés et mutilés; l'exigence qu'Israël fournisse des informations précisant quand et où les bombes à fragmentation ont été lâchées par les forces israéliennes ainsi que les quantités et les types de bombes utilisées; et la nécessité d'appeler la communauté internationale et l'Organisation des Nations Unies à continuer de fournir au Liban un appui financier et technique pour l'élimination et la mise au rebut des bombes à fragmentation et des mines posées par Israël au cours de son occupation du territoire libanais;
- La nécessité de prendre note de l'évolution des relations syro-libanaises sous l'angle des relations diplomatiques entre les deux pays et de soutenir les efforts faits par le Gouvernement libanais pour que ces relations débouchent sur une situation propre à pérenniser les liens profonds, éminents et historiques entre les deux pays, ainsi que leurs intérêts communs, dans un cadre d'amitié et de respect mutuel;

6. De considérer qu'Israël porte l'entière responsabilité de ses actes d'agression, de ses incursions et de ses menaces contre le Liban, en particulier l'agression subie par ce pays à l'été de 2006, dont les conséquences se poursuivent à ce jour, et le ciblage délibéré de civils et d'infrastructures, qui constitue une violation flagrante et

grave du droit international, en particulier du droit international humanitaire et des Convention de Genève de 1949; de considérer qu'Israël est en outre tenu d'indemniser la République libanaise et ses citoyens à raison des lourdes pertes directes et indirectes subies par le peuple et l'économie du Liban par suite de l'agression israélienne; de considérer que les actes d'agression israéliens contre le Liban constituent des crimes de guerre dont les auteurs doivent être poursuivis devant les autorités internationales compétentes; et, concernant les résolutions 61/194 (20 décembre 2006), 62/188 (19 décembre 2007) et 63/211 (19 décembre 2008) de l'Assemblée générale relatives à la pollution de l'environnement causée par l'agression de juillet 2006, de considérer qu'Israël doit être tenu responsable des dommages qui résultent de cette pollution et verser immédiatement une indemnité suffisante au Liban et aux autres États touchés;

7. D'affirmer le droit du Liban sur ses ressources pétrolières et gazières situées à l'intérieur de ses eaux territoriales et de sa zone économique exclusive, telles qu'elles figurent dans les cartes déposées par le Gouvernement libanais auprès du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies les 9 juillet et 11 octobre 2010 et qu'elles ont été ultérieurement définies par la loi No. 163 du 18 août 2011 (Délimitation et déclaration des zones maritimes de la République libanaise);

8. D'affirmer le rejet par le Liban des coordonnées géographiques déposées par la délégation israélienne auprès de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne la partie septentrionale des eaux territoriales et de la zone économique exclusive qu'Israël revendique comme siennes, dans la mesure où Israël viole clairement les droits économiques souverains du Liban sur ses eaux territoriales et sa zone économique exclusive et veut les amputer d'une superficie de plus de 860 km²;

9. D'appuyer l'action entreprise par le Gouvernement libanais pour renforcer son rôle sur les plans arabe et international, en particulier par sa participation efficace aux travaux de l'Organisation des Nations Unies, pour défendre ses droits nationaux, les droits arabes et les causes relatives à la justice et la paix dans le monde, au premier rang desquelles la cause palestinienne et le droit national légitime du peuple palestinien de s'opposer à Israël et à ses pratiques agressives, la poursuite de son occupation des territoires palestiniens, libanais et syriens et ses violations du droit international, notamment du droit international humanitaire;

10. De soutenir la position du Gouvernement libanais consistant à respecter la constitution, à défendre le droit des réfugiés palestiniens à retourner dans leurs foyers et à refuser leur réinstallation; d'apprécier et de soutenir la position claire et inébranlable du peuple palestinien et de ses dirigeants qui rejettent l'idée d'une réinstallation des réfugiés palestiniens dans les pays d'accueil, en particulier au Liban, conformément au paragraphe 4 de l'Initiative de paix arabe, qui énonce; d'avertir que l'incapacité à résoudre le problème des réfugiés sur la base du retour dans leurs foyers, conformément aux résolutions constitutives de la légalité internationale et aux principes du droit international, ou les tentatives de les réinstaller, ne pourront que déstabiliser la région et entraver la réalisation d'une paix juste; de se féliciter des efforts faits par le Gouvernement libanais pour favoriser le dialogue libano-palestinien visant à régler toutes les questions sociales et économiques vitales concernant les réfugiés palestiniens dans les camps, en collaboration avec l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), ainsi que les questions en

suspens en matière de sécurité, conformément aux résolutions de la conférence pour le Dialogue national libanais, en particulier celles relatives aux armements des Palestiniens au Liban; et de louer les efforts faits par le Gouvernement libanais en ce qui concerne la reconstruction du camp de Nahr al-Bared, en exhortant les États et les organisations concernés à s'acquitter des engagements qu'ils ont pris à la Conférence internationale de Vienne sur la reconstruction du camp de Naher el-Bared et à fournir une aide à cette fin;

11. D'affirmer la détermination du Gouvernement libanais à respecter les résolutions constitutives de la ligue internationale et à découvrir et révéler la vérité sur l'assassinat de feu de Premier Ministre Rafiq al-Hariri et ses collaborateurs, en évitant toute politisation revanche qui aurait des incidences préjudiciables à la stabilité, l'unité et la paix civile au Liban;

12. De soutenir les efforts faits par le Gouvernement libanais pour suivre l'affaire de la disparition de l'imam Moussa al-Sadr et de ses compagnons le cheikh Mohamed Yaqoub et le journaliste Abbas Badreddine, en vue d'obtenir leur libération et de faire en sorte que les hauts responsables de l'ancien régime rendent des comptes à ce sujet, clôturant ainsi l'affaire de ce crime; de se féliciter des efforts faits par l'État libyen à ce niveau et de lui demander instamment de poursuivre ses enquêtes et sa coopération avec les autorités libanaises compétentes à tous les niveaux dans le but de faire la lumière sur les circonstances concernant cette cause nationale et d'obtenir la libération de l'imam et de ses deux compagnons;

13. De soutenir les efforts faits par le Gouvernement et le peuple libanais, en dépit de ressources limitées, pour accueillir et fournir toute l'aide humanitaire possible aux Syriens et aux Palestiniens réfugiés en Syrie qui ont fui au Liban; et d'affirmer la nécessité de soutenir le Liban dans cet effort et de partager son fardeau afin qu'il puisse fournir aux personnes concernées les soins, les produits de première nécessité et l'assistance dont elles ont besoin, considérant en particulier l'augmentation de leur nombre;

14. De soutenir les efforts faits par le Gouvernement libanais pour progresser dans la mise en œuvre et le développement des réformes économiques présentées par le Liban à la Conférence de Paris III et destinées à renforcer l'infrastructure de l'économie nationale, préserver la stabilité du pays et favoriser les possibilités de croissance, ainsi qu'à permettre le décaissement du restant des dons et prêts promis par les États et organisations donateurs et l'exécution d'un certain nombre de projets d'infrastructure;

15. De réaffirmer la condamnation du terrorisme international et la participation active des États arabes à la lutte contre ce fléau, ainsi que l'importance de la distinction qu'il est nécessaire d'établir entre le terrorisme et la résistance légitime à l'occupation israélienne qui est un droit consacré dans les chartes internationales et les principes du droit international; et de souligner que les actes de résistance ne doivent pas être assimilés à des actes terroristes et, par conséquent, que les combattants de la liberté ne doivent pas être inscrits sur les listes de terroristes;

16. D'applaudir et soutenir les efforts déployés par le Secrétaire général et le Secrétariat de la Ligue, en consultation avec les États arabes, les institutions constitutionnelles libanaises et les diverses forces politiques de ce pays, pour consolider la stabilité et promouvoir une croissance économique durable au Liban afin de sauvegarder son unité, sa sécurité et sa stabilité; et de se féliciter de la

Déclaration de Bagdad, publiée par le Comité du dialogue national le 11 juin 2012, et des caractéristiques fondamentales de la nation qui y sont inscrites.

(Résolution So/24/579, 26 mars 2013)

6. Évolution de la situation en Syrie

Le Conseil de la Ligue des États arabes, réuni en sommet,

Ayant examiné la note du Secrétariat général et le rapport du Secrétaire général sur l'action arabe commune,

Rappelant la résolution 554 de la vingt-troisième session ordinaire du Conseil de la Ligue des États arabes (Bagdad, 29 mars 2012) ainsi que les résolutions du Conseil ministériel de la Ligue et celles du comité ministériel sur la situation en Syrie, en particulier la résolution 7438 du Conseil ministériel à sa session ordinaire du 12 novembre 2011 suspendant la participation des délégations du Gouvernement de la République arabe syrienne aux réunions du Conseil de la Ligue des États arabes et de tous ses organismes et mécanismes, avec effet au 16 novembre 2011; la résolution 7446 du 12 février 2012, la résolution 7442 du 27 novembre 2011 et la résolution 7510 du 22 juillet 2012, appelant à la tenue d'une réunion d'urgence de l'Assemblée générale des Nations Unies pour établir des recommandations sur une action collective face à la détérioration de la situation en Syrie, y compris la rupture de toutes les formes de relations et de communication diplomatiques avec le régime syrien; la résolution 7572 du 12 novembre 2012 exhortant les organisations régionales et internationales à reconnaître la Coalition nationale des forces révolutionnaires et d'opposition syriennes en tant que représentant légitime du peuple syrien et à renforcer leurs relations avec cette coalition en tant que représentant légitime et interlocuteur fondamental de la Ligue des États arabes; la résolution 7523 adoptée à la cent trente-huitième session ordinaire, le 5 septembre 2012, appelant à fournir au peuple syrien toutes les formes de soutien disponibles pour lui permettre de se défendre; et la résolution 7595 du Conseil ministériel adoptée à la cent trente-neuvième session ordinaire, le 6 mars 2013,

La situation extrêmement grave qui prévaut actuellement en Syrie par suite de l'escalade des violences et des meurtres, qui touche la plus grande partie du territoire syrien, et la poursuite des violations atroces des droits de l'homme par le régime syrien, qui a utilisé des armes lourdes, des avions de guerre et des missiles Scud pour bombarder des quartiers résidentiels et des zones habitées et a adopté la politique de la terre brûlée, augmentant de ce fait notablement le nombre des victimes, provoquant des migrations humaines à l'intérieur de la Syrie et poussant des milliers de syriens à s'enfuir dans les pays voisins pour échapper à la violence et aux massacres horribles qui n'épargnaient même pas les femmes et les enfants, avec pour conséquence que l'État syrien risque de s'effondrer et que la sécurité, la sûreté et la stabilité de la région a été mise en péril,

Prenant note en la saluant et en s'en félicitant de l'initiative de Son Altesse Cheikh Sabah al-Ahmad al-Jaber al-Sabah, Émir de l'État du Koweït, dont le pays a généreusement accueilli la conférence de donateurs pour le peuple syrien le 30 janvier 2013,

Confirmant son refus de fournir au régime syrien des armes meurtrières utilisées pour bombarder des quartiers résidentiels et des zones habitées,

Soulignant que la priorité doit être accordée à une solution politique et que la mission de M. Lakhdar Brahimi, Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes, doit être soutenue,

Confirmant son adhésion inébranlable à la préservation de l'unité, de la stabilité et de l'intégrité territoriale de la Syrie,

Décide

1. De prendre note de l'annonce de la formation d'un gouvernement intérimaire syrien;
2. De se féliciter de l'occupation par la Coalition nationale des forces révolutionnaires et d'opposition syriennes du siège de la République arabe syrienne auprès de la Ligue des États arabes, de ses organismes, conseils et mécanismes, en attendant la tenue d'élections menant à la formation d'un gouvernement qui assumera le pouvoir en Syrie, considérant que la Coalition est le seul représentant légitime du peuple syrien et son interlocuteur fondamental avec la Ligue des États arabes, en hommage aux sacrifices du peuple syrien et compte tenu des circonstances exceptionnelles dans lesquelles il se trouve actuellement¹;
3. D'affirmer l'importance des efforts visant à trouver une solution politique en tant que priorité dans la crise syrienne; et d'affirmer le droit de tout État de fournir, comme il le juge bon, tous les moyens de légitime défense, y compris les fournitures militaires, propres à soutenir la résistance du peuple syrien et de l'Armée syrienne libre;
4. De saluer les efforts estimables faits par les États voisins de la Syrie et d'autres États arabes qui ont pourvu aux besoins essentiels immédiats des Syriens entrés sur leur territoire; de souligner la nécessité de soutenir ces États et de les aider à supporter ce fardeau en tant que pays d'accueil; de s'efforcer de continuer à fournir toutes les formes d'appui et d'assistance en matière de logement des Syriens entrés au Liban, conformément au plan de secours établi par le Gouvernement libanais; de continuer de fournir des secours aux Syriens entrés en Jordanie, conformément aux plans et aux demandes de secours approuvés par le Gouvernement jordanien, et d'en faire de même dans le cas de l'Iraq, le but étant de pourvoir aux besoins essentiels de ces personnes qui souffrent;
5. D'appeler à la tenue, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, d'une conférence internationale sur la reconstruction de la Syrie et la remise en état de ses infrastructures de base dans tous les secteurs qui ont été touchés par les destructions généralisées, en procédant comme suit :
 - a) Exhorter les États Membres à participer activement à la conférence et à fournir toutes les ressources nécessaires à la reconstruction;
 - b) Charger le Groupe arabe à New York d'assurer le suivi de cette question auprès de l'Organisation afin de déterminer les lieux et dates de cette conférence;
 - c) Confier au Secrétariat général le soin de faire le point sur cette question à la prochaine session du Conseil ministériel de la Ligue des États arabes;

¹ Compte tenu des réserves de la République algérienne démocratique et populaire et de la République d'Iraq et de l'abstention de la République libanaise, comme indiqué dans la résolution du Conseil ministériel adoptée le 6 mars 2013.

6. De demander aux organisations régionales et internationales de reconnaître la Coalition des forces révolutionnaires et d'opposition syriennes comme seul représentant légitime du peuple syrien.

(Résolution SO/24/580, 26 mars 2013)

Questions économiques et sociales

7. Suivi de l'application des résolutions du vingt-troisième sommet ordinaire de la Ligue des États arabes (Bagdad, 29 mars 2012)

Le Conseil de la Ligue des États arabes, réuni en sommet,

Ayant examiné le rapport du Secrétariat général sur le suivi de l'application des résolutions du vingt-troisième sommet ordinaire de la Ligue des États arabes (Bagdad, 29 mars 2012), le rapport du Conseil économique et social (résolution 1944, quatre-vingt-onzième session ordinaire, 14 février 2013) et le rapport et les recommandations de la réunion des hauts responsables du Conseil économique et social tenue en prélude à la vingt-quatrième session ordinaire au sommet du Conseil de la Ligue des États arabes,

Ayant entendu les observations explicatives du Secrétariat général,

À la lumière des délibérations sur ce point,

Décide

De prendre note des mesures prises par les États arabes, le Secrétariat général de la Ligue des États arabes, les conseils ministériels arabes spécialisés et les institutions de l'action arabe commune pour assurer le suivi de l'application des résolutions économiques et sociales adoptées lors de la vingt-troisième session ordinaire au sommet du Conseil de la Ligue (Bagdad, 29 mars 2012) et de les inviter à continuer d'assurer ce suivi.

(Résolution SO/24/581, 26 mars 2013)

8. Difficultés à réunir les dernières conditions nécessaires à l'exécution du programme de la Déclaration sur la grande zone arabe de libre échange, conformément au paragraphe 7 de la résolution 29 adoptée le 22 janvier 2013 à la troisième session ordinaire du Sommet arabe pour le développement économique et social (Riyadh, janvier 2013)²

Le Conseil de la Ligue des États arabes, réuni en sommet,

Ayant examiné la note du Secrétariat général (Département économique), le rapport du Conseil économique et social (résolution 1945, quatre-vingt-onzième

² – La République tunisienne a exprimé des réserves concernant la présentation de ce projet de résolution au sommet arabe alors qu'il ne figurait pas à l'ordre du jour. Elle a aussi émis des réserves sur le contenu et la finalité de cette résolution.

– La République algérienne démocratique et populaire a exprimé des réserves concernant la présentation de ce projet de résolution au sommet arabe, en arguant qu'il ne figurait pas à l'ordre du jour et en se fondant sur ses observations relatives au contenu de cette résolution.

– La République d'Égypte a émis des réserves concernant l'inclusion de cette question parmi les difficultés qui entravent la création de la grande zone arabe de libre-échange, au motif qu'elle n'était pas inscrite à l'ordre du jour du sommet et, quant au fond, à cause de la partie du texte relative aux règles d'origine.

session ordinaire, 14 février 2013), le paragraphe 7 de la résolution 29 de la troisième session ordinaire du Sommet arabe pour le développement économique et social (Riyadh, 22 janvier 2013) et le rapport et les recommandations de la réunion des hauts responsables du Conseil économique et social tenue en prélude à la vingt-quatrième session ordinaire au sommet du Conseil de la Ligue,

Ayant entendu les observations explicative du Secrétariat général,

À la lumière des délibérations sur la question,

Décide

Libéralisation du commerce des marchandises

Règles d'origine arabes

1. D'approuver les règles d'origine détaillées applicables aux marchandises arabes convenues d'un commun accord par le groupe de travail saoudo-marocain pour lesquelles le taux de conformité des États membres de la grande zone de libre-échange arabe est égal ou supérieur à 80 %;
2. D'exhorter les États membres dont le taux de conformité aux règles d'origine convenues d'un commun accord par le groupe de travail saoudo-marocain est inférieur à 80 % à examiner les moyens d'améliorer leur profil de négociation dans le cadre du Comité technique des règles d'origine arabes avant la fin de 2013;
3. De demander au Comité technique des règles d'origine arabes d'achever l'examen des règles détaillées sur lesquelles il n'y a pas eu accord au sein du groupe de travail saoudo-marocain et de présenter ces règles et les profils de négociation des États au Conseil économique et social à sa prochaine session afin que celui-ci puisse prendre les mesures définitives nécessaires à ce sujet.

Restrictions non tarifaires

1. D'insister sur la nécessité que les états membres de la grande zone de libre-échange arabe fournissent au Secrétariat général de la Ligue des états arabes des rapports périodiques caractérisés par une grande transparence en ce qui concerne les points suivants :
 - a) Un récapitulatif des obstacles dans l'application des dispositions du programme de mise en œuvre de la Déclaration relative à la grande zone de libre-échange arabe avec d'autres États membres, en indiquant le nom de ces États afin de permettre au Conseil économique et social d'examiner ces obstacles et de prendre les mesures appropriées à leur sujet;
 - b) Un récapitulatif des restrictions non tarifaires selon la classification adoptée par le Conseil économique et social, accompagné d'une liste des États qui pratiquent ces restrictions et des documents pertinents y relatifs;
2. De prier les États membres de la grande zone de libre-échange arabe de fournir au Secrétariat général de la Ligue des États arabes des propositions sur le comportement à adopter à l'égard des États membres qui ne se conforment pas aux résolutions du Conseil économique et social concernant l'élimination des restrictions non tarifaires;

3. De déclarer qu'un mécanisme précis sera mis en place pour traiter les pratiques commerciales restrictives, y compris par un système progressif de pénalités applicables aux États qui prennent des mesures non conformes aux dispositions régissant la grande zone de libre-échange arabe et auquel les États membres auraient recours en cas de besoin;
4. De déclarer que les lois et mesures commerciales relatives au bon déroulement des échanges commerciaux seront transparentes, claires et exemptes de toute mesure de nature à restreindre le commerce entre les États membres;
5. D'inviter le secteur privé à participer activement à la détection des pratiques commerciales restrictives qui seraient adoptées par l'un quelconque des États membres;
6. De déclarer qu'aucun État membre de la grande zone de libre-échange arabe ne promulguera des lois ou règlements servant à promouvoir l'application de restrictions non tarifaires.

Libéralisation du commerce des services

De déclarer qu'un calendrier d'achèvement des négociations relatives aux secteurs des services sur lesquels les États souhaitent négocier sera établi avant la fin de 2013 en vue de progresser dans la libéralisation de ce commerce dans le cadre d'un accord sur la libéralisation du commerce des services entre les États arabes.

(Résolution SO/24/582, 26 mars 2013)

9. Investissement dans le secteur agricole et sécurité alimentaire arabe

Le Conseil de la Ligue des États arabes, réuni en sommet,

Ayant examiné :

- La note de l'Organisation arabe de développement agricole,
- L'étude sur la création d'un mécanisme arabe de financement du développement agricole et de la sécurité alimentaire,
- Le paragraphe 6, sur le programme d'urgence pour la sécurité alimentaire arabe, de la résolution 29 adoptée à la troisième session ordinaire du Sommet arabe du développement économique et social (partie III, 22 janvier 2013),
- La résolution 1944 du Conseil économique et social, quatre-vingt et onzième session ordinaire, 14 février 2013,
- Le rapport et les recommandations de la réunion des hauts responsables du Conseil économique et social tenue en prélude à la vingt-quatrième session ordinaire au sommet du Conseil de la Ligue,

Ayant entendu les observations explicatives du Secrétariat général,

À la lumière des délibérations sur le sujet,

Décide

1. De donner instruction aux organismes de financement arabes d'accroître la proportion de leurs portefeuilles de financement consacrée aux activités relatives à

l'agriculture et la sécurité alimentaire arabes, et de charger l'Organisation arabe de développement agricole d'assurer le suivi de cette question;

2. D'inviter les États arabes à instaurer un climat favorable à l'investissement dans le secteur agricole.

(Résolution SO/24/583, 26 mars 2013)

10. Plan d'action pour l'élimination de l'analphabétisme féminin dans la région arabe : une approche axée sur le développement

Le Conseil de la Ligue des États arabes, réuni en sommet,

Ayant examiné la note du Secrétariat général, la résolution adoptée par le Conseil économique et social à sa quatre-vingt-onzième session ordinaire, le 14 février 2013, la résolution 690 adoptée à la trente et unième session ordinaire du Conseil des ministres des affaires économiques arabes, le Plan d'action pour la promotion de l'alphabetisation des femmes dans la région arabe : une approche axée sur le développement, et le rapport et les recommandations de la réunion des hauts responsables du Conseil économique et social tenue en prélude à la vingt-quatrième session ordinaire au sommet du Conseil de la Ligue,

Affirmant la nécessité d'éliminer l'analphabétisme féminin et d'accroître, quantitativement et qualitativement, le niveau d'instruction et de formation des femmes afin qu'elles puissent acquérir leur autonomie et participer à la vie politique, économique et sociale,

À la lumière des délibérations sur le sujet,

Décide

D'approuver le Plan d'action pour l'élimination de l'analphabétisme féminin dans la région arabe : une approche axée sur le développement, tel que présenté ci-après, à titre d'outil de référence dont les États membres peuvent tirer parti pour établir leur propre plan d'action pour l'élimination de l'analphabétisme féminin.

(Résolution SO/24/584, 26 mars 2013)

**Association des
femmes arabes**

**Ligue des États arabes
Secrétariat général**

Banque mondiale

**Plan d'action pour l'élimination de l'analphabétisme
féminin dans la région arabe : une approche axée
sur le développement**

**Plan d'action pour l'élimination de l'analphabétisme féminin
dans la région arabe : une approche axée sur le développement**

**Publié par le Secrétariat général de la Ligue des États arabes
Le Caire (République arabe d'Égypte)**

© 2011 Ligue des États arabes

Pour tout complément d'information, s'adresser à :

Direction de la condition de la femme Woman.unit@las.int

Aucune partie du présent plan ne peut être traduite, citée ou reproduite sans l'autorisation préalable par écrit et de la Direction de la condition de la femme de la Ligue des États arabes. Toute traduction, citation ou reproduction sans cette autorisation est réputée constituer une violation des droits de propriété intellectuelle et tomber sous le coup des dispositions de la loi égyptienne sur la propriété intellectuelle (loi n° 82 de 2002) ou de textes similaires d'autres États.

Dépôt légal n° 5531 (2011)

ISBN : 978-050177-7

Groupe de travail chargé d'établir le Plan d'action

Expert principal Dr Yasir Muhammad Jadullah
Professeur d'économie, Université de Helwan, et consultant
en planification stratégique (République arabe d'Égypte)

Experts arabes

Dr Mona Mu'tamin, Spécialiste de l'éducation et consultante en planification stratégique (Royaume hachémite de Jordanie)

Professeur Ghadah al-Jabi, Spécialiste de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes (République arabe syrienne)

Professeur Zahi Azar

Réseau arabe d'éducation populaire (République libanaise)

Secrétariat général

Professeur Hana' Sarur, Chef de la Direction de la condition de la femme

Dr Ghadah Ibrahim, Directrice de l'Observatoire de l'éducation, de la formation et de l'emploi au Centre de données du Conseil des ministres (république arabe d'Égypte)

Professeur Nawal Bulsanam, Direction de la condition de la femme

Professeur May Ali Ahmad, Direction de la condition de la femme

Table des matières

<i>Paragraphe</i>	<i>Sujet</i>	<i>Page</i>
	Introduction générale	39
	Partie I	
	La question de l'analphabétisme féminin dans la région arabe : cadre théorique	42
1.1	Préface	42
1.2	L'analphabétisme : concept et quantification	42
1.2.1	L'évolution du concept d'analphabétisme	42
1.2.2	Mesures de l'analphabétisme ou de l'alphabétisation	45
1.3	Référentiels et bases de départ	48
1.3.1	Référentiels internationaux	48
1.3.2	Référentiels arabes	50
1.3.3	Référentiels nationaux	52
1.4	Analyse critique comparative des expériences arabes d'alphabétisation des femmes.	52
1.4.1	Niveau 1 (faibles taux d'analphabétisme)	53
1.4.2	Niveau 2 (taux d'analphabétisme modérés)	58
1.4.3	Niveau 3 (forts taux d'analphabétisme)	68
1.5	Analyse et bilan des principales expériences d'alphabétisation réussie dans le monde	76
1.6	Évolution des statistiques de l'analphabétisme et changements socioéconomiques dans les États arabes	80
1.7	Analyse SWOT de l'état actuel de la question de l'analphabétisme féminin dans la région arabe	88
1.7.1	Atouts	88
1.7.2	Faiblesses	90
1.7.3	Opportunités	93
1.7.4	Menaces	95
	Partie II	
	Planification stratégique de l'alphabétisation des femmes dans la région arabe	101
2.1	Méthodologie	101
2.2	Arborescence des problèmes et des objectifs	102
2.3	Grands axes d'intervention du Plan d'action	106
2.3.1	Grand axe d'intervention 1 : données et statistiques	107
2.3.2	Grand axe d'intervention 2 : programmes et contenus pédagogiques des programmes d'alphabétisation	108
2.3.3	Grand axe d'intervention 3 : incitations	110
2.3.4	Grand axe d'intervention 4 : technologies de l'information et de la communication	110
2.3.5	Grand axe d'intervention 5 : recherche-développement	111
2.3.6	Grand axe d'intervention 6 : culture sociale	111
2.3.7	Grand axe d'intervention 7 : marketing social	112
2.3.8	Grand axe d'intervention 8 : développement institutionnel	112
2.3.9	Grand axe d'intervention 9 : financement	114
2.3.10	Grand axe d'intervention 10 : suivi évaluation	115
2.4	Structure du projet de plan : vision, mission, but, objectifs et activités	116
2.4.1	Vision formulée dans le plan	116

2.4.2	Mission formulée dans le plan	116
2.4.3	But du plan	116
2.4.4	Objectifs du plan	117
2.4.5	Résultats escomptés du plan	117
2.4.6	Activités inscrites dans le plan	118
2.4.6.1	Activités critiques : recherche scientifique solide est applicable sur l’alphabétisation.	118
2.4.6.2	Activités critiques : programmes d’enseignement de pointe, flexibles et assortis d’activités pratiques correspondant aux besoins des femmes	118
2.4.6.3	Activités critiques : programmes de pointe pour le renforcement des capacités des enseignants et mesures d’incitation adaptées	119
2.4.6.4	Activités critiques : utilisation efficace des technologies modernes dans l’enseignement	119
2.4.6.5	Activités critiques : instauration de relations solides entre le marché de l’éducation, la société et le marché du travail	119
2.4.6.6	Activités critiques : allocations financières suffisantes et cohérentes	120
2.4.6.7	Activités critiques : ensemble adéquate d’incitations pour les élèves	120
2.4.6.8	Activités critiques : sensibilisation sociale accrue à l’importance de ces programmes.	120
2.4.6.9	Activités critiques : conception du mécanisme d’enseignement	121
2.4.6.10	Activités critiques : production de statistiques exactes sur l’analphabétisme selon une méthode de mesure uniforme pour tous les pays arabes.	121
2.4.6.11	Activités critiques : accréditation des établissements d’alphabétisation	121
2.4.6.12	Activités critiques : une structure informationnelle forte.	121
2.4.6.13	Activités critiques : promulgation ou application d’une législation sur l’alphabétisation	122
2.4.7	Mécanisme et sauvegarde pour la mise en œuvre du plan et ressources nécessaires	138
	Annexe	140
	Liste des principaux termes techniques utilisés.	142
	Liste des références	143

Liste des figures et tableaux

<i>N°</i>	<i>Figure ou tableau</i>	<i>Page</i>
Fig. 1	Évolution de l'analphabétisme dans les pays arabes (valeurs absolues)	81
Fig. 2	L'analphabétisme féminin dans la région arabe : matrice d'analyse des quadrants	98
Fig. 3	Alphabétisme féminin dans la région arabe : arborescence des problèmes	103
Fig. 4	Alphabétisme féminin dans la région arabe : arborescence des objectifs	105
Fig. 5	But final, objectifs et résultats escomptés du plan.	106
Fig. 6	Grands axes d'intervention du plan pour l'élimination de l'analphabétisme féminin dans la région arabe	107
Tableau 1	Aspects les plus importants des expériences des pays arabes en matière de lutte contre l'analphabétisme (faibles taux d'analphabétisme).	54
Tableau 2	Aspects les plus importants des expériences des pays arabes en matière de lutte contre l'analphabétisme (taux d'analphabétisme modérés)	58
Tableau 3	Aspects les plus importants des expériences des pays arabes en matière de lutte contre l'analphabétisme (forts taux d'analphabétisme)	68
Tableau 4	Lutte contre l'analphabétisme dans les pays arabes : principale cause de succès/échec.	74
Tableau 5	Expériences pionnières de différents pays arabes ayant obtenu des prix UNESCO	77
Tableau 6	Statistiques sur la situation de l'alphabétisation dans les pays arabes (2000-2006) et son évolution à l'horizon 2015	82
Tableau 7	PIB, PIB par habitant et dépenses d'éducation dans les pays arabes	85
Tableau 8	Main-d'œuvre, taux de chômage et possibilités d'emplois prévues à l'horizon 2020 dans les pays arabes	86
Tableau 9	Nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté, incidence de la pauvreté et coefficient de Gini d'un échantillon provenant des pays arabes	87
Tableau 10	Présentation matricielle du Plan d'action pour l'élimination de l'analphabétisme féminin dans la région arabe.	123
Tableau 11	Présentation matricielle des activités, de leur exécution et de leur suivi dans le Plan d'action pour l'élimination de l'analphabétisme féminin dans la région arabe	128

Introduction générale

L'idée d'une stratégie arabe de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes a été avancée pour la première fois en 1976 et a conduit à la publication, en 2000, de la Stratégie de l'éducation des adultes dans la région arabe. Cette idée repose sur une définition de la nature de l'analphabétisme en tant que phénomène social multiforme, et non un simple phénomène éducatif. Il s'agit là d'une façon éminemment importante de voir le problème, d'un point de vue non seulement théorique mais aussi pratique, car les insuffisances qui caractérisaient les activités de promotion de l'alphabétisation découlent de l'hypothèse que l'alphabétisation est un processus éducatif secondaire qui constitue un aspect de l'éducation en général, qui s'applique à un public divers sur les plans de l'âge, de l'expérience et de la classe, qui est dans la plupart des cas bénévole, qui occupe une part du temps libre des gens et qui est assuré par des enseignants qui, dans la plupart des cas, ne s'occupent pas exclusivement d'élèves analphabètes.

Dans la conception de la Stratégie, le retard social est autant la cause que le résultat de l'analphabétisme. Il en résulte que si pour les individus, l'analphabétisme est la simple inaptitude à lire et à écrire, pour la structure sociale, il est aussi un analphabétisme culturel, c'est-à-dire une inaptitude à appréhender ce qu'est une société en évolution sur les plans scientifique et technologique et à rester en phase avec elle. Ces deux types d'analphabétisme, le culturel et l'individuel, aussi diverses que soient leurs manifestations, découlent néanmoins du retard social. Il s'ensuit que la promotion de l'alphabétisation au sens fort du terme suppose que l'on s'attaque fondamentalement à ce retard, là où il se situe. Les mesures propres à concrétiser cette idée d'une confrontation doivent prendre une forme nationale globale, avec des points de départ et d'arrivée clairement définis, et cette approche sociale obligatoire est une caractéristique préalable fondamentale de la gestion d'une telle confrontation.

Il y a déjà eu de nombreuses campagnes d'alphabétisation tant générales que sectorielles, avec des programmes sérieux visant à élargir le développement communautaire en favorisant l'éducation des enfants et des adultes par divers moyens et approches. Parallèlement, les efforts de développement arabes en cours depuis le milieu des années 70 se sont accompagnés d'une évolution vers une aspiration à un développement global, avec des tentatives empruntant des voies analogues dans diverses autres régions du monde. L'une des plus importantes parmi ces tentatives était celle de Paolo Freire consistant à relier l'alphabétisation à la sensibilisation et à l'autoréalisation en tant que moyen de se libérer de la dépendance, d'abord au niveau de l'individu puis à celui du groupe et de la société. Un mouvement d'éducation de masse a vu le jour en Amérique latine, en Tanzanie et dans le reste de l'Afrique, où des efforts ont été activement déployés pour promouvoir l'alphabétisation au service du développement, tandis qu'en Asie, la promotion de l'alphabétisation s'est faite par la réactivation de méthodes traditionnelles.

L'on assiste à une prise de conscience croissante au plan international quant à l'importance de l'alphabétisation en tant que moyen de résoudre nombre de problèmes auxquels l'humanité doit faire face, et la communauté internationale a entrepris de formuler une vision globale des moyens de pourvoir aux besoins éducatifs de base de la société. Cette vision globale a été adoptée à la Conférence de Jomtien (Thaïlande) en 1990 et réaffirmée par la Conférence internationale sur

l'éducation pour tous à Dakar en 2000. La Conférence régionale arabe sur l'éducation pour tous (évaluation jusqu'à l'an 2000), tenue au Caire, a accordé un rang de priorité élevée à la mobilisation nationale, régionale et internationale pour la promotion de l'alphabétisation dans le cadre des efforts arabes visant à atteindre les objectifs de l'éducation pour tous, en concentrant l'action en particulier, dans le cadre de cette priorité, à l'éducation des filles et des femmes. Il y a lieu de noter à ce sujet que l'éducation des filles et des femmes a occupé une place de choix dans les délibérations des conférences internationales qui se sont tenues durant la Décennie des Nations Unies pour les femmes (1975-1985) et par la suite.

L'alphabétisation et l'éducation pour tous sont des moyens efficaces de faire face aux effets préjudiciables de l'analphabétisme tels que la pauvreté, la malnutrition, la maladie, la marginalisation socioéconomique et la discrimination fondée sur le sexe. L'alphabétisation et l'éducation de base constituent une phase indispensable du processus plus large d'éducation au service du développement humain durable. Il est indubitable que pour les femmes arabes, l'alphabétisation est une condition sine qua non de la prise de conscience de leurs droits et, en conséquence, c'est l'éducation qui leur permettra d'exercer ces droits et d'accomplir leurs devoirs de manière appropriée. L'éducation est un moyen fondamental d'amélioration de la condition de la femme et de développement de sa capacité à assumer ses fonctions au sein de la famille, avec leur double série de responsabilités.

Il est généralement admis que les femmes, en tant que force active au sein de la société, ont un rôle fondamental à jouer dans la protection de l'environnement. De par leurs responsabilités tant au sein de la famille qu'à l'extérieur, les femmes sont plus conscientes des déséquilibres, et l'éducation améliore donc leur capacité à protéger l'environnement et à contribuer davantage au développement de la production, quantitativement et qualitativement. Il ressort clairement des travaux de recherche sur le sujet qu'il y a un lien fort entre le niveau d'instruction et la productivité, et que la plus grande participation des femmes au monde du travail est fortement liée à un plus haut niveau d'instruction, ce qui signifie une contribution plus efficace des femmes au développement économique et social. En fait, l'éducation et la promotion culturelle des femmes et leur contribution au développement ont clairement des répercussions sur leur participation à l'instauration d'un équilibre entre l'augmentation de la population et le potentiel de développement.

À cet égard, on peut noter que les analphabètes parmi la population arabe ne vivent pas dans un seul et même monde; ils vivent dans une pluralité de mondes, en fonction d'environnements naturels et géographiques façonnés par différentes circonstances historiques, sociales, économiques et culturels. Il est dès lors essentiel de connaître les dimensions et caractéristiques de ces environnements qui différencient les analphabètes et/ou les effets sur leur constitution mentale, psychologique et sociale pour identifier leurs besoins qualitatifs et les moyens correspondants à inclure dans la conception de programmes d'alphabétisation qui soient fonctionnels, appropriés et efficaces. Cette nécessité apparaît clairement en ce qui concerne le monde des bédouins et des ruraux, qui ensemble constituent plus de 60 % des habitants de la grande région arabe. L'analphabétisme est largement répandu dans ce monde rural, où vivent près de 70 % de la population arabe analphabète. Il y a également un monde de travailleurs et d'artisans urbains qui sont beaucoup plus conscients que les agriculteurs et plus fortement motivés pour

apprendre et accroître leur niveau d'instruction ainsi que, d'un autre côté, des travailleurs qui occupent des emplois marginaux et se trouvent au bas de l'échelle sociale.

Dans les environnements de travail semi-désertiques et ruraux, les femmes arabes constituent une société à part, en raison du fait qu'elles subissent les effets d'une culture, de traditions et de mœurs sociales qui toutes poussent à leur ségrégation dans des tâches de services domestiques ou des tâches agricoles qui les isolent du savoir et de l'éducation et. En conséquence, l'analphabétisme est généralisé au sein de cette société féminine. L'analphabétisme dans le monde arabe contribue indubitablement un gaspillage éducatif : certains enfants ne vont pas à l'école, d'autres abandonnent leur scolarité et l'on constate un manque de conscience des conséquences préjudiciables de l'abandon scolaire sur le développement. Par ailleurs, le système scolaire arabe ne donne pas toujours les résultats escomptés sur le plan de la qualité, comme il ressort clairement de l'écart entre les résultats escomptés et ceux effectivement obtenus.

Compte tenu des éléments qui précèdent, le Secrétariat général de la Ligue des États arabes, représenté par la Direction de la condition de la femme (Secteur des affaires sociales), a décidé de procéder à une étude de la question de l'analphabétisme féminin dans la région arabe en vue d'établir un plan arabe, avec le concours d'un groupe d'experts arabes représentant les divers organismes concernés dans les domaines de l'éducation, de l'enseignement et de l'économie, à titre de réponse à la volonté croissante de démarginaliser les femmes arabes et d'améliorer leur condition, de combler l'écart entre les sexes et de restaurer l'égalité entre les hommes et les femmes. Le plan est organisé autour d'un groupe de grands axes d'intervention et a pour but non seulement de réduire les taux d'analphabétisme féminin dans la région arabe mais également de renforcer les capacités des femmes et l'utilisation de leurs capacités en fournissant des possibilités de formation et d'emploi productif, ou en aidant les femmes à créer leurs propres petites ou très petites entreprises. Les femmes pauvres et marginalisées dans la tranche d'âge des 15-45 ans sont plus particulièrement visées, parce qu'il s'agit de la tranche d'âge la plus productive.

L'analphabétisme et la pauvreté sont les deux faces de la même pièce dans bon nombre de sociétés arabes. L'analphabétisme continue de prévaloir dans les groupes pauvres, qui souffrent d'exclusion et vivent et travaillent dans des conditions économiques et sociales difficiles. L'approche axée sur le développement, utilisant l'emploi économique pour promouvoir l'alphabétisation des femmes, est considérée comme une arme efficace non seulement contre l'analphabétisme fonctionnel chez les femmes mais également comme un moyen d'apporter aux femmes des possibilités de formation et d'emploi et de les aider à créer leurs propres petites ou très petites entreprises.

Le Plan fait fond sur toute une gamme de textes internationaux et arabes faisant autorité spécialement consacrés à cette question. La méthode de planification qui y est utilisée part d'un diagnostic approprié de la situation actuelle et d'une analyse des statistiques relatives à la pauvreté, à l'éducation de base est au chômage chez les femmes arabes. Vient ensuite la structuration d'un cadre logique pour le plan proposé, contenant des **buts** quantitatifs, réalisables, logiques et clairement définis dont chacun est subdivisé en un certain nombre d'**objectifs** qui peuvent être traduits en activités assorties de calendriers et d'indicateurs de succès et d'échec.

Partie I

La question de l'analphabétisme féminin dans la région arabe : cadre théorique

1.1 Préface

La présente première partie sera consacrée à présenter le cadre théorique de la question de l'analphabétisme féminin dans la région arabe. Elle débute par l'explication d'un certain nombre de conceptions de l'analphabétisme et de moyens de le mesurer au plan international, avec indication de base de départ et références les plus importantes qui fondent l'importance de l'établissement d'un plan arabe pour l'élimination de l'analphabétisme féminin. Les plus importantes expériences arabes dans ce domaine seront, bien entendu, analysées, comparées et critiquées, et un certain nombre d'expériences réussies, lauréates de prix à ce titre, dans divers pays seront passées en revue, le but étant de mettre le lecteur au fait des enseignements les plus importants qui ont été tirés de ces expériences. Ces éléments seront suivis d'une étude de la situation actuelle de l'analphabétisme dans les États arabes, avec une analyse des statistiques récentes relatives aux taux d'analphabétisme et certains indicateurs socioéconomiques correspondants afin de permettre au groupe de travail chargé d'établir le plan de disposer d'un tableau complet de la situation dans les États arabes, auxquels s'adresse le plan. Compte tenu de ce qui précède, une quadruple analyse sera effectuée pour identifier les points faibles, les points forts, les opportunités et les menaces et produire une matrice à quatre quadrants représentant la situation actuelle.

1.2 L'analphabétisme : concept et quantification

Les conceptions de l'analphabétisme sont incontestablement très variables, non seulement d'un pays à l'autre mais également d'une période à l'autre à l'intérieur d'un même pays. Le concept d'alphabétisation ne se limite plus à l'acquisition par un individu des compétences cognitives de base de l'éducation mais s'est élargie au cadre communautaire, et est notablement relié au développement économique et social. Il importe au plus haut point de noter que les définitions du concept d'alphabétisation et leur évolution se répercutent directement sur les politiques suivies par la communauté internationale et sur les mécanismes utilisés pour les mettre en œuvre. Il peut paraître difficile d'énumérer tous ces divers conceptions mais il importe de noter à ce sujet le terme technique d'origine et la façon dont il a évolué dans le temps et les points de divergence est d'accord le concernant puis d'expliquer le concept qui apparaît comme le mieux adapté aux changements scientifiques, sociaux, économiques et culturels à tous les niveaux.

1.2.1 L'évolution du concept d'analphabétisme

Le terme utilisé à l'origine en anglais est « illiteracy » (analphabétisme), par opposition à « literacy » (alphabétisation), qui désigne l'état d'une personne instruite, ou qui possède des capacités de connaissance indiquant qu'elle est instruite. À la fin du XIX^e siècle, il était communément admis que le terme « illiteracy » signifiait une incapacité à lire et à écrire. Sans entrer dans les variantes linguistiques de ce terme initial, il est peut-être important de noter que depuis le milieu des années 80, les chercheurs dans divers domaines et champs de spécialisation ont examiné ce terme sous divers angles et leurs travaux ont suscité des débats animés. Toutefois, quatre conceptions de l'alphabétisation ont finalement

vu le jour. Selon la première, il s'agit d'un ensemble indépendant de compétences; la deuxième est axée sur ses domaines d'application et de pratique et sur les définitions fondées sur la situation; la troisième y voit un processus d'apprentissage, et la quatrième est caractérisée par l'accent qu'elle met sur le contenu.

S'agissant de l'alphabétisation en tant qu'acquisition d'un ensemble de compétences, on peut noter que ces compétences sont représentées par les compétences cognitives de la lecture et l'écriture, et la réflexion sur la méthode suivie pour transmettre ces compétences a évolué, passant d'une méthode phonétique d'apprentissage de l'orthographe des mots et de la lecture à une méthode d'inspiration pédagogique, et non exclusivement verbale, qui influe sur les facultés d'apprentissage des êtres humains pour leur permettre d'acquérir un cadre critique permettant la pensée analytique. La concentration sur l'enseignement de l'écriture en tant que base de la lutte contre l'analphabétisme qui était à la mode dans les années 70 a incontestablement conduit à réduire la capacité d'améliorer les facultés de réflexion de l'individu, comme l'ont bien montré Scribner et Cole en 1977. Par la suite, l'accent s'est déplacé vers l'idée que des compétences mathématiques devraient être ajoutées à celles déjà acquises pour faire que l'individu soit alphabétisé, voire pour lui conférer la capacité de traiter et expliquer des données numériques, quantitatives et statistiques par des méthodes et moyens adaptés à diverses circonstances. Le temps passant, les compétences relatives à l'utilisation des connaissances et des données sont apparues et, à cet égard, il y a lieu de noter les travaux de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans le cadre de ses publications sur le sujet.

La conception caractérisée par les domaines d'application et de pratique et la définition des situations d'analphabétisme est quant à elle axée sur la nature du cas, sur la manière dont l'ensemble de compétences cognitives en lecture, écriture, mathématiques et sciences est appliqué de diverses manières dans les circonstances et le cadre de vie de la personne analphabète (c'est-à-dire comment lui permettre de tirer parti de ses connaissances et ses compétences). Bien des efforts ont été consacrés à ce cadre d'analyse, certains axés sur ce que l'on appelle l'analphabétisme fonctionnel, par suite des travaux de recherche sur les effets de l'alphabétisation sur le développement socioéconomique. Les études se sont ensuite concentrées sur la diversité des méthodes utilisées pour lutter contre l'analphabétisme fonctionnel, en fonction des circonstances socioculturelles de l'intéressé, c'est-à-dire la nécessité d'un lien entre l'alphabétisation et le contexte social au lieu de séparer les deux comme l'ont fait certains. Il y a d'autres avis sur la nécessité d'un lien entre l'alphabétisation d'un individu et les nécessités de la vie quotidienne, comme s'il fallait prendre les événements de la vie quotidienne d'un individu et les convertir en matériaux écrits constituant un aspect de l'interaction entre l'élève et l'enseignant.

Conçu comme un processus d'apprentissage, l'alphabétisation est assimilée à un processus actif d'apprentissage et non à un simple résultat d'une activité d'enseignement concentrée et limitée de la part de l'enseignant, sans participation active de la personne analphabète. Les chercheurs dans ce champ de l'éducation des adultes considèrent que les expériences personnelles accumulées par l'individu représentent un élément fondamental du processus d'apprentissage. Un certain nombre de nouveaux termes ont fait leur apparition, tels que l'apprentissage coopératif, l'apprentissage réparti et les sociétés de pratique, de façon à déplacer l'axe d'intervention vers des pratiques plus sociales. Paolo Freire (1993) a fait

remarquer qu'il était essentiel de prendre en compte la situation effective de la personne analphabète dans le cadre du processus d'apprentissage afin de traiter sa situation sociale.

En ce qui concerne la place du contenu dans le processus d'enseignement, l'accent est très clairement mis sur la qualité des textes utilisés, ce qui peut servir à intégrer l'alphabétisation au cadre de pratiques sociopolitiques ouvertes et il importe alors de se demander si les textes étudiés par les apprenants adultes sont appropriés pour leurs conditions de vie.

Il est donc permis de dire que le concept d'alphabétisation a changé et évolué au fil des ans. Dans les années 1950 et 1960, les efforts étaient concentrés sur les campagnes de l'UNESCO préconisant l'apprentissage d'un grand nombre de compétences, dont la lecture et l'écriture, considérées comme un droit humain pouvant aider l'individu à améliorer son sort. Au début des années 70, l'UNESCO a adopté un programme d'alphabétisation fonctionnelle par l'expérience directe et l'apprentissage axé sur le travail. En 1974, la Conférence générale de l'UNESCO a adopté la définition suivante de l'alphabétisation fonctionnelle, à savoir qu'une personne est fonctionnellement alphabétisée lorsqu'elle peut entreprendre toutes les activités dans lesquelles l'alphabétisation est exigée pour fonctionner efficacement dans son groupe et sa communauté et aussi pour lui permettre de continuer d'utiliser ses compétences de lecture, d'écriture et de calcul pour son propre développement et pour celui de sa communauté. Parallèlement, comme l'a relevé Paulo Freire, l'aspect qualitatif ne doit pas être négligé car l'alphabétisation ne s'arrête pas au processus d'acquisition de l'aptitude à lire, écrire et calculer et contribue à la libération et la promotion des êtres humains.

Au début des années 80, la communauté internationale a changé d'agenda : les organisations internationales ont commencé à moins s'intéresser aux programmes d'alphabétisation et à se consacrer davantage à l'enseignement primaire. À la fin de la décennie, le concept d'alphabétisation s'était étendu au-delà de la lecture, l'écriture et le calcul pour intégrer des niveaux plus élevés de connaissances, de compétences et de compréhension pour atteindre ses objectifs. Ainsi, depuis le milieu du XX^e siècle, le concept d'alphabétisation a évolué vers l'idée qu'il s'agit d'une activité fonctionnelle et d'un processus continu qui prend en compte les environnements et les sociétés qui favorisent l'apprentissage. L'UNESCO a élaboré une conception globale de l'alphabétisation qui contient une série de compétences techniques relatives à la lecture, l'écriture et le calcul, parallèlement à la capacité de réagir aux changements économiques, sociaux et politiques et aux progrès des technologies de l'information et de la communication³.

Si l'on observe les conceptions de l'alphabétisme dans les États arabes, on constate qu'elles privilégient l'aptitude à lire et à écrire, comme c'est le cas en Algérie (2000), à Bahreïn (2001), en Mauritanie (2000) et en Égypte (2005), en ajoutant comme critère le fait de ne pas avoir achevé des études primaires. En Iraq et au Soudan (2000), une personne est analphabète si elle ne peut lire que difficilement, ou ne peut pas lire du tout, une lettre ou un journal. En Jordanie (2003), il s'agit d'une personne âgée de 15 ans ou plus qui ne sait lire ou écrire dans aucune langue. Il en va de même en Tunisie (2004), qui ajoute « dans au moins une langue ». La définition utilisée en Arabie saoudite (2000) est la même qu'en

³ Pour plus de détails, voir *Rapport mondial de suivi de l'éducation pour tous*, 2006, p. 148 à 159.

Jordanie, avec toutefois l'adjonction de la mention de l'aveugle qui ne sait ni lire ni écrire en braille. Au Koweït (2005), la définition est plus large : elle désigne toute personne incapable de lire et de comprendre un texte simple portant sur sa vie quotidienne, ce qui nécessite un ensemble de compétences et d'expériences en matière de lecture et d'écriture comprenant l'arithmétique de base. Une définition similaire est utilisée en Palestine (2004), tandis qu'à Oman (2003), la définition n'est pas très différente encore qu'elle précise que l'obtention d'un diplôme universitaire quel qu'il soit n'est pas exigée pour être réputé alphabétisé. En République arabe syrienne (2004), une personne, homme ou femme, qui sait lire et écrire en arabe est réputée alphabétisée.

Il est donc manifeste que la plupart des États arabes retiennent exclusivement l'alphabétisation de base (l'aptitude à lire et écrire), indépendamment de la langue pratiquée.

C'est la conception large de l'alphabétisation qui est adoptée dans le présent Plan, et non celle qui se limite à l'alphabétisation de base. Cette conception, utilisant une approche axée sur le développement, constitue le fondement sur lequel le Plan est édifié. En outre, le Plan cible les femmes à faible revenu et les groupes marginalisés dans la tranche des 15-45 ans, celle des personnes les plus productives. C'est cette définition procédurale de l'alphabétisation qui est la plus conforme aux objectifs du Plan et aux programmes et projets qu'il contient. Ses composantes sont les suivantes :

- Compétences de base (lecture, écriture, calcul) qui constituent ce que l'on appelle l'alphabétisation de base;
- Aptitude à appliquer les compétences de base dans le cadre de vie de l'intéressé, qui constitue l'alphabétisation fonctionnelle;
- Aptitude à poursuivre l'apprentissage et à réagir aux changements sociaux, politiques et économiques, qui constitue l'alphabétisation culturelle;
- Aptitude à maîtriser les technologies de l'information et à utiliser un ordinateur, qui constitue l'alphabétisation informationnelle.

1.2.2 Mesure de l'analphabétisme ou de l'alphabétisation

L'alphabétisation et l'analphabétisme peuvent être considérés comme deux notions qui se complètent mutuellement. Il importe peut-être de noter que la plupart des méthodes de mesure reposent sur des enquêtes par sondage centrées sur des questionnaires adressés aux familles ou quelque chose d'autre du même ordre. Les différences de taux d'alphabétisation ou d'analphabétisme peuvent être attribuées à des différences de définition de l'alphabétisé ou de l'analphabète. Depuis les années 80, la question de la qualité des statistiques disponibles sur l'alphabétisation est de plus en plus matière à débat. Les diverses mesures utilisées contiennent des estimations des compétences en matière d'alphabétisation dans plusieurs domaines. L'analphabétisme a donc commencé à être considéré comme un phénomène multidimensionnel et non comme une simple dichotomie (lecture/écriture). De nombreux éléments donnent à penser que les méthodes communément utilisées pour estimer l'alphabétisation tendent à surestimer les taux effectifs d'analphabétisme. À titre d'exemple, l'Enquête internationale sur l'éducation des adultes (IALS), menée dans 20 pays développé, a fait apparaître un fort taux d'alphabétisation des adultes

alors que dans le même temps, un taux relativement faible était constaté par l'estimation dichotomique.

Il est absolument essentiel que les enquêtes de pays fournissent aux décideurs des données exactes et uniformes pour leur permettre de concevoir les politiques judicieuses nécessaires pour faire face aux problèmes ou obstacles quels qu'ils soient. Dans le cas contraire, des politiques déficientes ne donneront pas les résultats escomptés et des ressources auront été dépensées pour rien.

En dépit de l'ampleur des critiques visant l'emploi de la méthode dichotomique pour estimer l'alphabétisation, la plupart des statistiques publiées par l'Institut de statistiques de l'UNESCO (ISU) font appel à un modèle d'énumération des données reposant sur cette approche. La faute en est peut-être au fait qu'il y a un petit nombre d'États qui effectuent des enquêtes de ce type (où l'alphabétisation est assimilée à un phénomène multidimensionnel), la dichotomie étant généralement incorporée à ces énumérations et enquêtes qui sont généralement menées à grande échelle compte tenu de leur faible coût et de la facilité de leur administration. Il est tout aussi clair que dans la méthode d'estimation multidimensionnelle, ses dimensions et les relations entre elles peuvent être comprises différemment au fil du temps et en fonction des cultures lorsqu'elles sont comparées sous l'angle de la dichotomie (lecture/écriture). Cela étant dit, bien qu'un certain nombre d'améliorations aient été apportées à l'emploi des statistiques qui se fient à la dichotomie, les données tirées des questionnaires directs sur l'alphabétisation fournissent de meilleurs indicateurs que les autres, qui se fondent la plupart du temps sur de simples hypothèses. Pour une compassion plus instructive sur le plan international, ce sont les données démographiques de l'ONU qui sont utilisées.

Il existe un certain nombre de sources possibles de données sur l'alphabétisation : rapports administratifs, résultats de recensements nationaux et résultats d'enquêtes sur les ménages. S'agissant des rapports administratifs, leur niveau de qualité et leur utilité pour les États sont clairement fonction de la qualité de leur système de collecte des statistiques et de la nature et l'exhaustivité des sources dont ils disposent. L'ISU collecte des rapports administratifs sur l'éducation essentiellement parce qu'il considère que cette procédure correspond à l'usage le plus efficace des ressources dont il dispose à des fins d'estimation contiguë. En outre, les rapports administratifs constituent la base sur laquelle la plupart des pays gèrent leurs objectifs en matière d'éducation pour tous. Le système des rapports administratifs est considéré comme un bon système, très précieux du point de vue national en tant que système d'appui à une gestion interne efficace du système lui-même, parce qu'il peut servir à estimer ou encourager le changement. La seule exception à cette règle a trait aux données sur les progrès de l'alphabétisation et de l'éducation, qui sont collectées directement auprès des intéressés. En règle générale, les rapports administratifs ne fournissent pas les renseignements nécessaires sur l'environnement ou la famille de ces derniers et ne permettent d'obtenir que les données de base sur l'âge et le sexe de l'enfant, et parfois sur son lieu de naissance. Les enquêtes reposant sur les rapports administratifs présentes néanmoins quelques avantages : elles sont par nature moins coûteuses et peuvent fournir des renseignements à intervalles réguliers. Les systèmes administratifs actualisent généralement les dossiers tous les ans si bien que ces enquêtes fournissent des données utiles sur le système éducatif.

Les données des recensements nationaux, en revanche, couvrent l'ensemble du pays et portent sur une question unique à laquelle une seule personne répond au nom de tous les membres du ménage. Ces données sont considérées comme une source fondamentale que l'État utilise pour obtenir les chiffres effectifs de l'analphabétisme et certains renseignements démographiques sur la population analphabète.

Les enquêtes nationales sur les ménages, de leur côté, fournissent beaucoup de données sur les particuliers ainsi que des moyens de relier les caractéristiques des particuliers ou des ménages aux résultats. Ces enquêtes constituent en général une ressource précieuse. Elles ne sont effectuées que de temps à autre et rendent généralement compte d'expérimentations fonctionnelles : à titre d'exemple, au lieu de poser la question « Est-ce que le chef de famille sait lire et écrire une phrase? », on demande « Pouvez-vous lire cette phrase? ». En outre, ces enquêtes permettent de rassembler des renseignements sur un certain nombre de sujets pertinents, qui sont généralement en rapport avec l'analphabétisme et le processus d'apprentissage, les questions sociales, économiques ou sanitaires par exemple.

En règle générale, le fait d' relier ces données à leurs équivalents administratifs aide à produire des analyses plus utiles dans des domaines tels que les enfants déscolarisés ou les effets des périodes d'exclusion ou de pauvreté. Ces analyses sont utiles et indispensables aux États, qu'elles aident pour la prise de décision et la gestion des programmes. En conséquence, la coopération et la coordination entre institutions sont indispensables en ce qui concerne le type de données à rassembler, dans la mesure où en l'absence de données de recensement fiables, les données de l'ISU devaient être utilisées pour les calculs, après pondération par une enquête en grappes à indicateurs multiples (MICS). Ces enquêtes ont été conçues comme suite au Sommet mondial sur les enfants, pour suivre les progrès dans la réalisation des objectifs du cinquantenaire convenus sur le plan international. La première série d'enquêtes MICS a été menée en 1995 dans plus de 60 pays et la deuxième série en 2000 (près de 65 enquêtes). Elles ont produit énormément de données utiles pour évaluer la situation des enfants et des femmes. La troisième série d'enquêtes MICS, en cours d'exécution, est centrée sur l'élaboration d'un outil d'évaluation des résultats du Sommet mondial sur les enfants, des objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres initiatives internationales.

Les questionnaires des enquêtes nationales sur les ménages peuvent être utilisés à la demande, en fonction des besoins des différents pays. Il s'agit en l'occurrence de trois questionnaires, l'un pour le ménage, un autre pour les femmes âgées de 15 à 49 ans et un autre pour les enfants de moins de cinq ans (rempli par la mère de l'enfant ou la personne qui s'occupe de lui). Ces enquêtes portent sur les mêmes sujets à intervalles réguliers et tous comportent une question sur l'alphabétisation posée aux intéressés eux-mêmes. Le questionnaire destiné aux femmes comporte en outre une évaluation directe dans laquelle il est demandé à la personne intéressée si elle peut lire une phrase simple. L'enquête définit clairement le ménage, l'échantillon, le libellé des questions et la manière dont l'enquête est menée. Le problème des définitions semble plus complexe dans le cas des enquêtes couvrant différents pays. La question du contexte approprié pour l'échantillon pose le problème du nombre et de la répartition dans les échantillons utilisés pour les enquêtes sur les ménages couvrant plusieurs pays, sans compter un certain nombre de problèmes de biais statistiques en matière d'alphabétisation.

1.3 Référentiels et bases de départ

Les accords, actes et traités internationaux et les constitutions et législations nationales sont les référentiels et les sources fondamentales pour les États qui y sont parties, non seulement dans le cadre de leurs obligations internationales mais aussi parce qu'ils représentent une condition *sine qua non* pour une croissance et une réforme qui répondent aux besoins des pays en matière de développement et de réforme politiques, économiques, sociales et culturelles et qu'ils soit un moyen de rester en phase avec les changements et progrès rapides du XXI^e siècle. Ces accords et traités constituent un excellent angle d'attaque pour le suivi des progrès des États dans les divers domaines du développement humain, sachant que l'éducation est un très bon indicateur à cette fin. Les sections qui suivent sont consacrées à l'examen de ces référentiels, qui représente les bases de départ pour le présent plan arabe. L'étude des raisons pour lesquelles ils n'ont pas été appliqués ou ont échoué, en tout ou en partie, n'est pas nécessaire ici car elle nous écarterait du but du présente plan; nous n'aurons besoin de ces référentiels que dans la mesure où ils sont pertinents pour nos fins actuelles.

1.3.1 Référentiels internationaux

Il existe un certain nombre de référentiels internationaux axés sur le soutien au droit à l'éducation et à l'alphabétisation des femmes et sur l'appui des efforts faits pour relier les questions de l'alphabétisation, du développement durable, de l'élimination de la pauvreté et de la démarginalisation des femmes.

- Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) et article 13 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1976), qui parlent de généraliser la disponibilité de l'enseignement technique et professionnel et de rendre l'enseignement supérieur également accessible pour tous, sur la base des capacités de chacun.
- Initiative internationale dite Cadre d'action de Dakar : l'éducation pour tous (2000-2015), qui définit six objectifs dont la moitié insiste sur la nécessité d'une action énergique en faveur des filles et des femmes. Le quatrième objectif, par exemple, souligne qu'il importe de parvenir à une réduction de 50 % des taux d'analphabétisme à l'horizon 2015 (par rapport à 2000), s'agissant des femmes en particulier, et à un accès équitable à l'éducation de base et l'éducation continue pour tous les adultes, aspects qui n'avaient pas retenu suffisamment l'attention jusque-là. Quant au troisième objectif, il souligne l'importance de veiller à ce que les besoins des jeunes et des adultes en matière d'apprentissage soient satisfaits dans le cadre d'une éducation continue tout au long de la vie. Le cinquième objectif énonce clairement qu'il importe d'éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire à l'horizon 2005 et de réaliser l'égalité entre les sexes en matière d'éducation à l'horizon 2015, en mettant l'accent sur la nécessité du plein accès des filles, sur un pied d'égalité avec les garçons, à une éducation de base de bonne qualité et aux moyens d'achever cette éducation.
- Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (2003-2012), dont l'objet était de concevoir des environnements et des sociétés alphabétisés pour réaliser les objectifs d'élimination de la pauvreté, de réduction de la mortalité infantile, de ralentissement de la croissance de la population, de réalisation de

l'égalité des sexes et d'instauration du développement durable, de la paix et de la démocratie.

- Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), dont trois (sur un total de huit objectif) affirment qu'il est de la plus haute importance d'assurer l'éducation des filles et de renforcer les valeurs éducatives, et que l'éducation est liée à la question de l'élimination de la pauvreté. Le premier OMD traite de la nécessité d'éliminer la pauvreté extrême et la faim et de réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population vivant avec au maximum 1,25 dollar par jour, de régler la question de la pauvreté en créant des emplois à plein temps, productifs et décents pour tous, en particulier les femmes et les jeunes, et de réduire de moitié la proportion de la population qui souffre de la faim. Le deuxième objectif souligne qu'il importe de réaliser l'éducation primaire pour tous, de veiller à ce que, à l'horizon 2015, tous les enfants puissent aller au bout de leurs études primaires et d'accroître les taux d'alphabétisation des hommes et des femmes âgés de 15 à 24 ans. Le troisième objectif complète le deuxième, dans la mesure où il traite de la promotion de l'égalité des sexes et de la démarginalisation des femmes par l'élimination de toutes les formes de disparités entre les sexes, dans l'enseignement primaire et secondaire à l'horizon 2005 et à tous les autres niveaux à l'horizon 2015.
- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, dont l'article 10 traite de l'éducation et stipule que tous les États parties prennent toutes les mesures appropriées pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes afin de leur assurer l'égalité des droits avec les hommes dans le domaine de l'éducation, dans les établissements d'enseignement de toutes catégories, dans les campagnes comme dans les villes, et les mêmes chances d'accès aux programmes d'éducation continue, y compris les programmes d'éducation des adultes et d'alphabétisation fonctionnelle, en particulier ceux qui visent à réduire le plus rapidement possible tout écart éventuel en matière d'éducation entre les hommes et les femmes.
- Programme d'action de Beijing, dont l'un des principaux axes d'intervention a trait à l'éducation et la formation des femmes et déclare que l'éducation est un droit fondamental et un outil essentiel de réalisation des objectifs d'égalité, de développement et de paix. Il fait valoir en outre qu'une éducation non discriminatoire bénéficie aux garçons comme aux filles et contribue donc à l'instauration de relations plus égalitaires entre les hommes et les femmes en faisant en sorte que ces dernières accèdent à la formation professionnelle et à l'apprentissage des sciences, des technologies et de la communication et en remaniant de fond en comble les programmes d'enseignement et de formation pour en éliminer la discrimination. Les ressources nécessaires à ces réformes devraient être mises à disposition. Le Programme d'action souligne qu'il importe de renforcer le droit des filles et des femmes à l'éducation et la formation tout au long de la vie.
- Rapport de la Commission internationale de l'éducation pour le XXI^e siècle, intitulé *L'éducation : un trésor est caché dedans*, qui affirme qu'une vision globale de l'éducation signifie donner à tout individu au sein de la société les moyens de découvrir le trésor qui est caché en lui-même. Le chapitre 4 du rapport traite des quatre piliers de l'éducation : apprendre à savoir, apprendre à faire, apprendre à vivre ensemble et à vivre avec les autres et apprendre à être.

Le chapitre 5, axé sur l'apprentissage tout au long de la vie, signale dans sa neuvième section la nécessité de l'éducation des femmes et des filles pour réaliser l'égalité, en faisant valoir qu'il est du devoir de la société de leur accorder l'accès à l'éducation, de jeter le plus tôt possible des ponts au-dessus du fossé qui sépare les femmes et les hommes et d'ouvrir aux femmes des possibilités d'emploi dans les divers domaines d'activité.

1.3.2 Référentiels arabes

- **Plan d'action arabe pour la promotion de la femme à l'horizon 2005**, publié en 1995. énonce des objectifs, des politiques et des mesures visant à permettre aux femmes d'exercer pleinement leurs droits et d'assumer leurs responsabilités dans le développement de la société, dans le cadre du Programme d'action de Beijing axé sur l'élimination des derniers obstacles à l'intégration des femmes au processus de développement durable. Le plan qualifie l'éducation d'élément fondamental et vital pour sa mise en œuvre et déclare que tout doit être fait pour veiller à ce que les femmes bénéficient de l'égalité d'accès à l'éducation ainsi qu'aux programmes d'éducation, d'alphabétisation et de formation professionnelle qui leur permettront d'échapper à la marginalisation. Le plan propose aussi des mesures et des orientations pratiques sur trois grands niveaux : gouvernements, organisations internationales et régionales et organisations non-gouvernementales.
- **Stratégie arabe de l'éducation des adultes dans le monde arabe**, publiée par l'Organisation de la Ligue des États arabes pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO) à Tunis en 2000. L'ensemble de la stratégie met l'accent sur les principes de respect de l'être humain et de ses valeurs par le biais des valeurs de l'éducation continue et de l'éducation durable et sur les principes du partenariat et de l'intégration entre l'éducation formelle et non formelle pour s'attaquer aux causes profondes de l'analphabétisme et freiner l'augmentation du nombre d'analphabètes, dans le cadre d'une vision large de la notion d'éducation des adultes. Le premier de ces grands axes d'intervention traite de la foi en la philosophie de l'éducation tout au long de la vie, de l'auto-apprentissage et de la réceptivité continue à l'éducation en tant que moyen de répondre à l'évolution des besoins et au changement. Les individus et la société seront alors en mesure de développer pleinement leurs capacités. Le deuxième grand axe d'intervention traite de l'importance du règlement du problème de l'analphabétisme et de la nécessité d'assurer une éducation de base pour tous, enfants et adultes, et de mettre en place des programmes post-alphabétisation. Le troisième grand axe d'intervention est centré sur tous les adultes mais précise que la priorité doit être accordée aux groupes sociaux les plus défavorisés, en particulier les femmes, les jeunes, les travailleurs, les agriculteurs et les personnes souffrant d'un handicap physique ou mental.
- **Plan arabe pour l'éducation des adultes**, publié par la Direction des programmes éducatifs de l'ALECSO à Tunis en 2001. Ses objectifs généraux ont trait à la nécessité de pourvoir aux besoins des élèves, en accordant la priorité à ceux qui ont des besoins spéciaux, qu'il s'agisse de personnes créatives ou douées, de femmes, d'enfants ou de personnes âgées. Le plan contient aussi un schéma de recherche sur les opérations d'éducation des adultes montrant que, par rapport aux hommes, les femmes occupent le bas de l'échelle dans le système éducatif; il importe dès lors d'élaborer des

programmes d'éducation à l'intention des femmes et de concevoir des programmes propres à réduire la fréquence des cas de pauvreté féminine il contient aussi un graphique illustrant les programmes éducatifs et mettant l'accent sur la nécessité de veiller à ce que tous les enfants d'âge scolaire suivent des études primaires et sur la nécessité d'éliminer l'analphabétisme, féminin en particulier..

- **Stratégie arabe de promotion de la femme**, l'un des produits de la deuxième Conférence sur les femmes arabes tenue en 2002. Le principal objectif qui y est identifié a trait à l'édification d'une société arabe qui soit développée et capable de relever les défis du troisième millénaire en renforçant la coopération et la coordination interarabes pour favoriser la promotion des femmes arabes, renforcer leurs capacités, leur permettre de participer équitablement et activement à l'ensemble du processus de développement et tirer parti de leurs apports. Au premier rang des objectifs de la stratégie il y a peut-être les mesures propres à renforcer les capacités des femmes arabes dans le domaine de l'éducation par la promotion de l'alphabétisation et la rénovation de l'éducation et de la formation des femmes, sur les plans quantitatif et qualitatif, afin d'accroître leur autonomie et de répondre aux exigences présentes et futures du marché de l'emploi et d'encourager les femmes à se lancer dans des domaines de spécialisation relevant des sciences du futur.
- **Résolution 356 du Sommet de Khartoum (2006)**, affirme l'importance de suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et exhorte les conseils ministériels, institutions spécialisées et organisations arabes à s'employer à appliquer les dispositions de la Déclaration arabe sur les objectifs du Millénaire sur le développement et à coordonner leurs efforts à cette fin avec ceux du Conseil des ministres des affaires sociales arabes.
- **Plan de développement de l'éducation dans le monde arabe**, publié en 2008, comme suite au rapport de la Ligue des États arabes sur le développement de l'éducation dans la région arabe, qui avait été présenté au sommet de Riyadh en 2007. Ce rapport faisait état d'un danger menaçant la nation arabe du fait de son incapacité à réaliser et les aspirations de ses peuples dans le domaine de l'éducation. Le plan qualifiait l'éducation de socle fondamental pour la préparation et la formation du capital humain le renforcement de ses capacités et la satisfaction des besoins nationaux, régionaux et internationaux. Le Plan, quant à lui, relève les forts taux d'analphabétisme féminin comparés au taux masculin dans les pays arabes (46,5 % pour les femmes contre 25,1 % pour les hommes). Le plan insista sur les objectifs d'élimination progressive du problème de l'analphabétisme sous tous ses aspects de façon à réaliser les OMD, d'une part, et à permettre à tous les citoyens actifs, hommes et femmes, dans les pays arabes de contribuer efficacement aux efforts de développement, d'autre part. Dans le cadre du Plan, l'éducation des adultes est assimilée à un complément essentiel de l'éducation formelle et de son rôle dans la société et à une partie intégrante des efforts de réalisation du développement durable. Parallèlement, les organisations de la société civile devraient avoir un rôle plus large de partenaires dans l'exécution des programmes d'alphabétisation et d'éducation de base.

• Sommet arabe du développement économique et social

Les résolutions du Sommet arabe du développement économique et social qui s'est tenu en janvier 2009 au Koweït réaffirmaient les résolutions des sommets arabes ordinaires de Khartoum (2006), Riyadh (2007) et Damas (2008) en ce qui concerne le développement de l'éducation dans la région arabe. Plus précisément, elles affirmaient l'importance du développement de l'éducation dans la région arabe en tant qu'élément fondamental pour le développement général des États arabes et en tant que moyen d'élever le niveau de vie de leurs peuples. Elles soulignaient la nécessité de se préoccuper de la réalisation des objectifs, moyens et programmes prévus dans le Plan de développement de l'éducation dans le monde arabe. Ces résolutions exhortaient aussi les États arabes à appliquer le Plan sur la période 2009-2019 et à accroître, chacun en ce qui le concerne, les budgets de leurs ministères de l'éducation afin d'allouer les ressources nécessaires à cette fin. Le Sommet s'est distingué par l'accent qu'il mettait sur l'importance et le rôle des partenariats sociaux dans l'exécution des programmes de développement économique et social et sur les organisations de la société civile arabe dans les divers domaines de la vie publique, sur les résolutions soulignant qu'il importe de les encourager et de soutenir les efforts faits au plan régional et international conformément aux objectifs de développement économique et social des États arabes.

1.3.3 Référentiels nationaux

La grande majorité des législations nationales dans le monde arabe affirment le droit à l'éducation gratuite et obligatoire pour tous les citoyens et à l'égalité en matière d'éducation de base. En ce qui concerne l'éducation informelle, les pays arabes se sont dotés de politiques et de programmes qui contribuent à l'élimination de l'analphabétisme par diverses mesures institutionnelles et par la création de structures administratives et techniques qui répondent aux besoins et réalisent les objectifs des pays concernés dans le domaine de l'alphabétisation.

1.4 Analyse critique comparative des expériences arabes d'alphabétisation des femmes

La présente analyse critique comparative des expériences arabes en matière d'alphabétisation des femmes sera menée à trois niveaux dont chacun est analysé en fonction de deux critères :

Critère 1 : Taux d'analphabétisme masculin et féminin dans les États arabes (taux global sans distinction de sexe)

Critère 2 : Taux d'analphabétisme féminin

Niveau I (faible taux d'analphabétisme) : moins de 14,85 % pour les hommes et moins de 19,4 % pour les femmes

Niveau II (taux d'analphabétisme modéré) : entre 14,85 % et 27,49 % pour les hommes et entre 19,4 % et 35,8 % pour les femmes

Niveau III (fort taux d'analphabétisme) : plus de 27,49 % pour les hommes et plus de 35,8 % pour les femmes

Cette section est consacrée au calcul des moyennes et des écarts par rapport à ces moyennes des taux d'analphabétisme globaux et des taux d'analphabétisme féminin. Le Plan étant axé sur la promotion de l'alphabétisation des femmes, les

taux d'analphabétisme féminin dans les États arabes ont été pris en compte pour définir les trois niveaux susmentionnés. Il y a lieu de noter que les États du Golfe et un certain nombre d'autres États arabes **ont fait des progrès notables en matière d'alphabétisation de base et sont en passe d'atteindre l'alphabétisation mathématique (calcul) et l'alphabétisation culturelle**. Dans les paragraphes qui suivent, chaque niveau sera analysé séparément.

1.4.1 Niveau 1 (faible taux d'alphabétisation)

Il y a deux facteurs qui expliquent les faibles taux d'analphabétisme dans certains pays arabes. Le premier est que ces pays disposent de ressources naturelles qui les ont aidés à fournir des services éducatifs, et le second a trait à leur faible densité de population, qui a notablement contribué à cette situation. Ces pays ont en outre pris au sérieux la question de l'analphabétisme et ont consacré un effort important à son élimination. Un certain nombre d'enseignements peuvent être tiré de ces expériences :

- Mesures prises pour favoriser un climat propice à l'éducation des filles par des programmes de sensibilisation de la société;
- Mesures prises pour promouvoir la diffusion des concepts relatifs à l'éducation, la santé, l'environnement, la population et les questions juridiques par la communication avec la société, accompagnées de mesures visant à assurer la participation des femmes à l'édification et au développement de cette société et le recours à divers moyens de communication culturelle et populaire à cette fin;
- Importance de l'adéquation entre l'apprentissage et l'acquisition de compétences;
- Un cadre conceptuel unifié pour la prise en charge des programmes par les associations communautaires et une méthode de travail fondée sur de l'explication des concepts et des objectifs;
- Mise de l'informatique et des ordinateurs au service d'une action d'alphabétisation plus large, ceci valant aussi pour les différents types d'éducation informelle, qui ont un rôle à jouer dans la facilitation de la propagation des connaissances sous toutes leurs formes et à tous les niveaux.

Le tableau 1 ci-dessous récapitule les aspects les plus importants des expériences des États arabes à faible taux d'analphabétisme

Tableau I
Aspects les plus importants des expériences des pays arabes en matière de lutte contre l'analphabétisme (faible taux d'analphabétisme)

État	Récapitulatif de l'expérience
Koweït	<p>* Les taux d'analphabétisme pour la tranche des 15 ans et plus était de 9,9 % en 2001-2002, soit 8,5 % chez les hommes et 12,3 % chez les femmes (citoyens koweïtiens et résidents étrangers).</p> <p>* Les efforts ont été concentrés sur l'éducation de base mais une évolution se dessine vers l'alphabétisation mathématique et culturelle. L'on peut dire que le phénomène de l'analphabétisme a commencé à reculer en raison de la volonté méticuleuse du pays concernant l'éducation de base et ses efforts couronnés de succès en matière de prévention de l'abandon scolaire. Les effets positifs des changements constatés dans les années 80 et 90 se feront certainement sentir plus tard. Le projet de plan de développement de l'éducation ne contient pas d'objectifs quantitatifs en matière d'alphabétisation.</p> <p>* Le taux d'alphabétisation pour la tranche des 15 ans et plus était de 93,1 % pour les femmes et 95,2 % pour les hommes au cours de la période 1999-2007, selon le Rapport sur le développement humain de 2009.</p>
Émirats arabes unis	<p>* Le Ministère de l'éducation est responsable de la promotion de l'alphabétisation mais ne ferme pas la porte à la participation de toutes les entités officielles ou non officielles pour fournir les moyens nécessaires.</p> <p>* L'expérience des Émirats met en avant le principe de l'apprentissage continu. Des centres d'alphabétisations ont été ouverts dans tout le pays et toutes les facilités disponibles pour les cours du jour le sont également pour les cours du soir.</p> <p>* Le Ministère de l'éducation a organisé une campagne de sensibilisation avec la participation de tout l'éventail des médias et du Ministère des <i>awqafs</i> et des affaires islamiques.</p> <p>* À cause de ces efforts et de la coopération des institutions de la société civile, le taux d'alphabétisation féminin s'établissait à 93 % en 2003, contre 90 % pour les hommes la même année. Il convient de noter que, pour la tranche des 15-24 ans le taux d'alphabétisation féminin était plus élevé que le taux masculin.</p> <p>* L'expérience des Émirats comprend aussi d'autres activités, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">– Le projet de sédentarisation des bédouins, lancé en coopération avec le Réseau arabe pour l'alphabétisation et l'éducation des adultes. L'Association Zibyanyah fournit des services d'éducation, de sensibilisation et de formation aux femmes dans le cadre de ce projet.– Le projet de la défense, à l'intention des membres des forces armées, est un projet éducatif à l'intention des membres de la police.– Des centres de l'union des femmes pour l'éducation des femmes et des centres de perfectionnement des compétences sont en train d'être ouverts.– Les centres d'alphabétisation sur les lieux de travail et dans les zones reculées du pays. <p>* En 2000, les Émirats ont obtenu le Prix de l'ALECSO en reconnaissance de leurs efforts de promotion de l'alphabétisation.</p> <p>* Le taux d'alphabétisation des 15 ans et plus est de 91,5 % chez les femmes et de 82,5 % chez les hommes selon le Rapport sur le développement humain de 2009.</p>

Qatar

* Les statistiques de 2000-2001 font apparaître pour la tranche des 10-45 ans un taux d'analphabétisme de 8,05 %, les femmes représentant 69 % du nombre total d'analphabètes. L'alphabétisation des hommes a augmenté régulièrement, probablement à cause des conditions requises pour les recrutements et les promotions; en tout état de cause, la plupart des élèves des cours d'alphabétisation sont dans la tranche des 20-29 ans.

* Les principaux problèmes rencontrés en ce qui concerne les programmes d'alphabétisation tiennent au fait que les personnes analphabètes ne sont pas tenues de suivre les cours, qu'il n'y a pas de centres d'alphabétisation dans toutes les régions du pays, que les taux d'échec et d'abandon sont élevés, en particulier chez les femmes pour cause de mariage, et qu'il n'y a pas d'action de promotion visant à encourager les femmes à suivre les cours, d'autant plus qu'il s'agit la plupart du temps de cours du soir.

* Les projections concernant l'analphabétisme pour la tranche des 10 ans et plus laissent entrevoir une diminution quantitative à l'horizon 2015 mais les femmes, qui représentaient 69 % du nombre total d'analphabètes en 2000, représenteront 72 % du total en 2015 parce que les programmes d'alphabétisation du premier degré ont tendance à privilégier les hommes.

* En 2010, l'État du Qatar a lancé un programme visant à parvenir à l'alphabétisation et l'égalité d'accès à l'éducation de base et l'éducation continue pour tous les adultes. Ce programme comporte les mesures et interventions suivantes :

- Promulgation d'une loi rendant les cours d'alphabétisation obligatoires;
- Mesures de sensibilisation en direction des femmes pour les encourager à participer aux cours d'alphabétisation et d'éducation des adultes;
- Élaboration de projets axés sur la productivité et combinant éducation, formation et production;

* Le taux d'alphabétisation des 15 ans et plus est de 90,4 % pour les femmes et 93,8 % pour les hommes, selon le Rapport sur le développement humain de 2009.

Palestine

L'occupation israélienne demeure le principal obstacle au perfectionnement du processus de développement de l'éducation, celle des femmes en particulier. L'institution éducative et ses diverses composantes sont régulièrement prises pour cible par les forces d'occupation et leur violence : les incursions répétées des forces d'occupation dans les écoles et autres établissements d'enseignement ont fait de nombreux martyrs parmi les élèves et les enseignants.

* Les taux d'alphabétisation dans la tranche des 15 ans et plus sont de 93,3 % globalement, soit 97,9 % d'hommes et 92,6 % de femmes sachant lire et écrire en 2011.

* Le Ministère de l'éducation et les institutions communautaires ont organisé des programmes d'alphabétisation qui, en 2001-2002 accueillaient 1 684 élèves, dont 71 % de femmes dans les centres gérés par des institutions communautaires.

* Les taux d'alphabétisation dans la tranche des 15 ans et plus sont de 90,3 % pour les femmes et 97,2 % pour les hommes, selon le Rapport sur le développement humain de 2009.

Royaume
hachémite de
Jordanie

* Une grande importance a été accordée à l'éducation à tous les niveaux dans le Royaume hachémite de Jordanie. Au cours des dernières décennies, les politiques éducatives ont privilégié l'accès à l'éducation de toutes les personnes d'âge scolaire. La Jordanie a adopté le principe de l'éducation durable dans l'espoir d'éviter que des personnes qui ont eu les acquis de l'alphabétisation ne retombent dans l'analphabétisme. Le Ministère de l'éducation a créé des centres pour les cours du soir et les stages d'été, un programme d'études à domicile, un programme de remise à niveau culturel pour ceux qui ont abandonné l'école et un projet visant à éliminer le travail des enfants pour permettre à ces derniers d'accéder à l'éducation continue pour tous et, pour ceux qui le souhaitent, de préparer le diplôme de fin d'études secondaires générales. Ils peuvent ensuite poursuivre des études ou une formation de plus haut niveau, en fonction de leur situation, leurs préférences, leurs pôles d'intérêt et leurs aptitudes.

* Ces politiques ont permis à la Jordanie d'acquérir une bonne réputation dans le domaine de l'éducation et de l'alphabétisation pour tous, avec des services éducatifs disponibles pour les enfants d'âge scolaire dans toutes les régions du pays, dans les villes, les campagnes et les zones semi-désertiques.

* La Jordanie a également réalisé une égalité sociale en matière d'éducation à tous les niveaux. Ces résultats n'auraient pas été possibles sans le soutien mutuel de tous les organismes impliqués dans le processus éducatif, les institutions publiques et les associations communautaires privées et bénévoles qui ont conjugué leurs forces pour planifier, organiser et évaluer les programmes d'éducation.

* La Jordanie a commencé à exécuter un projet de « développement éducatif pour une économie du savoir » dont les objectifs traduisent de manière générale l'engagement de la Jordanie à atteindre les OM relatifs à l'éducation pour tous ainsi que sa détermination à atteindre les six objectifs de Dakar. Ce projet est centré sur l'accès à l'éducation tout au long de la vie et vise en outre à améliorer la qualité de la vie et favoriser un accès plus large à l'apprentissage électronique.

* La Jordanie a procédé à une évaluation approfondie du programme d'alphabétisation pour 2006-2007, en coopération avec le Bureau de l'UNESCO à Amman dans le but de déterminer l'état actuel du programme et d'identifier ses atouts et ses points faibles afin de renforcer les premiers et de remédier aux seconds à l'avenir. La Jordanie a obtenu le Prix ALECSO de la recherche sur l'alphabétisation en 2008.

* Le Ministère de l'éducation a adopté un projet axé sur l'élimination de toutes les formes d'analphabétisme dans la tranche d'âge des 15 ans et plus, hommes et femmes réunis. L'analphabétisme féminin dans cette tranche d'âge est passé de 85,4 % en 1961 à 48,3 % en 1979, 21 % en 1994, 16,5 % en 2000 et 10,3 % en 2010, sur la base des statistiques utilisées et publiées par le Département de statistique, à savoir les données émanant des recensements de la population et du logement et des enquêtes sur la main-d'œuvre et le chômage en Jordanie.

* Le plan stratégique de la Jordanie vise à réduire l'analphabétisme féminin dans la tranche des 15 ans et plus pour le ramener de 10,8 % en 2009 à 8,2 % à l'horizon 2015, ce qui ferait une baisse de 50 % par rapport à la situation qui prévalait en 2000. Il vise aussi l'alphabétisation juridique et mathématique.

* Les taux d'alphabétisation dans la tranche des 15 ans et plus sont de 87,3 % pour les femmes et 95,2 % pour les hommes, selon le Rapport sur le développement humain de 2009.

État

Récapitulatif de l'expérience

Royaume de
Bahreïn

* À Bahreïn, le Ministère de l'éducation a pris en charge l'organisation et l'administration des programmes et activités d'alphabétisation des adultes des deux sexes depuis l'année scolaire 1973-1974.

* Le Ministère a axé ses efforts en matière d'alphabétisation des adultes sur l'alphabétisation de base, ce qui a permis de ramener le taux d'analphabétisme dans la tranche des 10-44ans à 2,7 %, soit 1,4 % pour les hommes et 4 % pour les femmes selon les statistiques de 2001.

* La loi sur l'éducation (n° 27 de 2005) a contribué à tarir les sources de l'analphabétisme en prescrivant la fréquentation obligatoire de l'école pour les enfants âgés de 6 à 15 ans.

* Bahreïn est résolu à atteindre les OMD relatives à l'éducation pour tous et s'emploie à réduire de moitié ses taux d'analphabétisme à l'horizon 2015. À cette fin, il a accordé aux élèves des deux sexes qui suivaient les programmes d'alphabétisation de nombreuses facilités telles que des moyens de transport à destination et en provenance des centres d'alphabétisation et des garderies pour les enfants dont la mère suit ces cours.

* Les taux d'alphabétisation dans la tranche des 15 ans et plus sont de 90,4 % pour les femmes et 96,6 % pour les hommes, selon le Rapport sur le développement humain de 2009.

République
libanaise

* Il ressort des statistiques pour 2009 que le taux d'analphabétisme global dans la tranche des 15-45 ans était de 7,9 %, soit 5,6 % pour les hommes et 10,2 % pour les femmes, avec des différences notables d'une région à l'autre. Les programmes d'alphabétisation actuels privilégient l'alphabétisation des conscrits et des soldats de métier.

* Le programme national d'alphabétisation connaît encore des problèmes de financement et de ressources humaines. En outre, les élèves ne sont pas très assidus et nombre d'entre eux abandonnent les cours.

* La Commission nationale de l'alphabétisation et l'éducation des adultes a élaboré un programme à long terme de réduction du taux d'analphabétisme, pour le ramener à 5,8 % à l'horizon 2015. Toutefois, le plan à cet effet ne contient pas de programme clairement défini pouvant faire l'objet d'une mise en œuvre et d'un suivi en vue d'atteindre cet objectif.

* En dépit des actions entreprises jusqu'ici en matière d'alphabétisation, l'analphabétisme demeure généralement concentré dans les régions qui ont été occupées par l'entité israélienne.

* Le taux d'alphabétisation dans la tranche des 15 ans et plus est de 91,8 % pour les femmes et 93,4 % pour les hommes, selon le Rapport sur le développement humain de 2009.

Sources :

* UNESCO, Bureau régional pour l'éducation dans les États arabes, 2004, Analyse comparative des plans d'action nationaux de l'éducation pour tous dans les États arabes, document de travail officiel, Conférence régionale arabe sur l'éducation pour tous, Que faire après le plan national ? UNEDBAS, p. 42-50.

* Hiyari, Mohammad Bazbaz, 2004, Allocution du Secrétaire général aux affaires éducatives et techniques, Conférence régionale arabe sur l'éducation pour tous, Jordanie, p. 1 et -2.

* Rapport national des Émirats arabes unis sur Beijing + 15, p. 7 et 8.

* El-Safi, Hashem Abuzeid, 1989, L'analphabétisme dans le monde arabe, Forum de la pensée arabe, Amman, p. 114, 117, 172 et 173.

* Tableau A ED21 : Répartition des habitants (tranche de 3 ans et plus), par niveau d'instruction et par sexe, 2009. Site Web du Bureau central des statistiques du Liban Labor%20force%20in%202009.pdfhttp://www.cas.gov.lb/Mics3/MICS3_new/

* Étude intitulée Suivi de la situation des femmes et des enfants – Liban – une enquête en grappes à plusieurs indicateurs. Troisième série, 2009, rapport final. Établie par le Bureau central des statistiques et l'UNICEF.

1.4.2 Niveau 2 (taux d'analphabétisme modéré)

Il est possible de tirer un certain nombre d'enseignements des expériences des États qui constitue le niveau 2 :

- Interventions visant à encourager l'éducation sur le lieu de travail;
- Accent mis sur l'acquisition par les élèves des compétences essentielles dans la vie quotidienne dans le cadre de l'éducation continue;
- Un effort sérieux fait pour veiller à ce que les établissements d'enseignement soient caractérisés par un environnement favorable à l'élève;
- Interventions visant à élaborer sur support audiovisuel un discours sur l'éducation des femmes et ses effets sur l'exercice par celles-ci de leurs droits, l'accomplissement de leurs devoirs et leur contribution au développement économique et social;
- Interventions visant à diffuser et à renforcer la notion de bénévolat et accent mis sur son importance pour élargir la participation sociale;
- Interventions axées sur la question de l'acculturation des femmes sous tous ses aspects;
- Institution du certificat d'alphabétisation en tant que document fondamental aux fins des nominations et des promotions;
- Interventions visant à généraliser le recours aux projets expérimentaux novateurs conçus pour promouvoir l'éducation des femmes rurales et tirer parti des mécanismes qui ont servi à coordonner et intégrer les efforts gouvernementaux et ceux des organisations communautaires à cet égard.

Le tableau 2 ci-dessous récapitule les aspects les plus importants des expériences des États arabes à taux d'analphabétisme modéré.

Tableau 2

Aspects les plus importants des expériences des pays arabes en matière de lutte contre l'analphabétisme (taux d'analphabétisme modéré)

État	Récapitulatif de l'expérience
Royaume d'Arabie saoudite	<p>* En 2001, il y avait au total 833 454 personnes analphabètes dans le Royaume, dont 78,7 % de femmes. Ce total représente 18,65 % de la population âgée de 15 ans et plus.</p> <p>* La situation de l'analphabétisme en Arabie saoudite peut se résumer comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">– Disparités entre hommes et femmes;- Dispersion de la population dans les régions reculées du pays qui rend difficile la prestation de services d'éducation. <p>* Plusieurs secteurs et institutions participent peu à l'effort d'alphabétisation, qui comprend les programmes d'éducation à l'intention des bédouins et les programmes sur le développement durable à l'intention des adultes.</p> <p>* Faible participation de la société, du secteur privé en particulier, et population dispersée dans les régions reculées du pays qui peut difficilement atteindre les centres d'alphabétisation.</p>

État

Récapitulatif de l'expérience

* Le projet de plan saoudien ne définit pas d'objectifs quantitatifs en matière d'alphabétisation. Toutefois, il formule une série de tâches et de programmes avec indication des calendriers d'exécution, ressources financières et organismes compétents correspondants. Ces tâches sont les suivantes :

- Soutien et encouragement aux forces sociales bénévoles;
- Campagnes estivales de plus grande ampleur sur l'éducation des adultes;
- Élaboration de programmes spécialisés de formation technique et professionnelle correspondant aux besoins des adultes;
- Conception de programmes spécialisés de radio et de télévision traitant de l'éducation des adultes.

* En 1999, l'Arabie saoudite a obtenu le Prix du Conseil international de l'éducation des adultes et le Prix Unesco pour ses réalisations dans le domaine de l'alphabétisation et l'éducation des adultes.

* Il y a des disparités entre hommes et femmes ainsi qu'avec la population dispersée des régions reculées du pays. Il y avait au total 833 454 personnes analphabètes en 2001, dont 78,7 % de femmes. Les taux d'analphabétisme dans la tranche des 15 ans et plus était de 20,6 % pour les femmes et 9,9 % pour les hommes.

* Les taux d'alphabétisation dans la tranche des 15 ans et plus étaient de 79,4 % pour les femmes et 89,1 % pour les hommes au cours de la période 1999-2007, selon le Rapport sur le développement humain de 2009.

État libyen

* En Libye, l'alphabétisation et l'éducation des adultes font partie intégrante du système public d'éducation.

* L'effort d'alphabétisation, engagé dans les années 70, comportait un certain nombre de campagnes intensives qui ont permis d'alphabétiser un demi-million de Libyens en moins de quatre ans entre 1971 et 1975. Elles ont été suivies d'un travail dit de pérennisation et de consolidation doté de ses propres structures, organismes, objectifs, mécanismes et statuts.

* Une campagne d'alphabétisation a été organisée dans les écoles, les lieux de production de biens et de services et les lieux de rassemblement dans les villages et les campagnes.

* Le certificat d'alphabétisation est devenu une condition obligatoire non seulement pour le recrutement et les promotions mais également pour entreprendre n'importe quelle activité économique. À la fin de 1975, des « écoles du soir » ont été créées pour l'alphabétisation des garçons.

* Un certain nombre de centres ont été ouverts à l'intention des femmes, dans lesquels des monitrices apprennent aux jeunes filles la lecture, l'écriture, le calcul et certaines compétences professionnelles.

* De nombreuses écoles pour l'éducation des adultes ont été créées à titre d'établissements d'études avancées. Les taux d'alphabétisation pour la tranche des 15 ans et plus sont de 68,4 % pour les femmes et 94,5 % pour les hommes, selon le Rapport sur le développement humain de 2009.

* Pour l'année scolaire 1998-1999, 576 676 filles étaient scolarisées, soit 47,2 % du nombre total d'enfants scolarisés, qui était de 1 160 315. En 2005-2006, 532 264 filles étaient scolarisées, soit 48,9 % sur un total de 1 088 120 élèves des deux sexes

* Au niveau des études intermédiaires (enseignement secondaire général et professionnel), 201 979 filles étaient inscrites aux cours de l'année scolaire 2005-2006, soit 57,9 % du total de 348 872 élèves des deux sexes. Pour l'année universitaire 1998-1999, près de 83 640 étudiantes ont été inscrites dans les universités libyennes, soit 51 % du total de 165 447 étudiants des deux sexes. Depuis, le nombre d'étudiantes est passé à 135 230, soit 58 % du total de 231 762 étudiants des deux sexes.

* Le taux d'analphabétisme était de 12,2 % en 2008, selon une enquête nationale sur la santé des ménages menée cette année-là. Le taux masculin est inférieur au taux féminin, à savoir 7 % pour le premier et 17 % pour le second.

* La part des femmes dans la main-d'œuvre a augmenté régulièrement, passant de 14,5 % en 1984, selon le recensement de la même année, à 18 % en 1995 selon le recensement de 2006.

* La main-d'œuvre féminine est essentiellement concentrée dans l'administration et les activités communautaires, par le biais du secteur des services publics et de l'administration, dans l'éducation et la santé en particulier. Cette situation s'explique par le fait que les secteurs de l'éducation et de la santé offrent de nombreuses possibilités d'emploi, en particulier pour les femmes.

* Le nombre de femmes qui gèrent leurs propres entreprises demeure faible, en dépit de nombreuses mesures d'incitation destinée à encourager les femmes à avoir leur propre entreprise, notamment un quota féminin de 20 % du nombre total des licences pour des entreprises collectives ou individuelles et des facilités d'accès au crédit.

* De manière générale, la difficulté d'accroître la participation des femmes à l'activité économique et de concrétiser leur rôle dans la croissance imposent des efforts accrus de la part de toutes les institutions et de tous les membres de la société, y compris des femmes elles-mêmes, afin de consolider la présence de celles-ci et de renforcer leurs capacités.

Sultanat
d'Oman

* Le taux d'analphabétisme à Oman s'établit à 3,5 % pour la tranche de 15-44 ans selon les statistiques tirées du recensement général de la population, du logement et des institutions effectué en 2010.

* Le taux d'analphabétisme a nettement reculé entre le recensement de 2003 et celui de 2010, passant de 17,7 % la première année à 12,2 % la seconde. Ce taux est faible si l'on considère les conditions de vie dans le pays.

* Le nombre total de personnes analphabètes dans la tranche d'âge des 15-44 ans était de 35 731 en 2010, dont 76,6 % de femmes.

* La situation en matière d'analphabétisme en Oman se caractérise non seulement par une disparité entre hommes et femmes mais aussi par une très grande disparité entre les différentes zones géographiques et entre les zones urbaines et rurales.

* Le principal facteur contributif de ce taux relativement élevé d'analphabétisme réside dans le fait que la plupart des élèves abandonnent l'école avant la fin du primaire, généralement en quatrième ou cinquième année.

* Pour parer ce danger, le système actuel d'alphabétisation fonctionnelle dure trois années et mène l'alphabétisé à un niveau équivalent à celui de la sixième année de scolarité normale, ce qui permet à celui-ci d'entrer en septième année d'éducation des adultes.

* En 2010-2011, il y avait 162 centres d'alphabétisation dotés de 992 annexes. Au total 10 595 élèves participaient à ces cours, dont 95 % de femmes.

* Les sources de l'analphabétisme ont été taries, puisque pour l'année scolaire 2010-2011, 95,9 % des enfants atteignant l'âge scolaire étaient inscrits en première année. L'accès à l'éducation est ouvert à tous les enfants d'âge scolaire. Selon les statistiques relatives à l'année scolaire 2009-2010, le taux d'abandon des études et s'établissait cette année-là à 0,8 %.

* Le faible taux de participation masculine à ces programmes s'explique par le fait que peu de centres sont ouverts aux hommes, pour les raisons suivantes :

- Le taux plus faible d'analphabétisme chez les hommes, et
- La nécessité pour les hommes de travailler pour gagner leur vie, ce qui les empêche d'assister aux cours.

* La forte participation féminine à ces programmes s'explique par les raisons suivantes :

- Les centres emploient des femmes titulaires d'un certificat d'enseignement général et organisent des programmes de formation à leur intention, et
- Les femmes sont très réceptives à l'idée de suivre des cours d'alphabetisation.

* En 2010, les taux d'alphabetisation dans la tranche des 15 ans et plus étaient de 80 % pour les femmes et 91,1 % pour les hommes, selon les statistiques provenant du recensement général de la population, du logement et des institutions effectué en 2010.

* Oman a établi un projet de plan visant à réduire de moitié les taux d'analphabétisme à l'horizon 2015 par rapport aux taux de 2003. Cette année-là, le taux d'analphabétisme dans la tranche des 15-44 ans était de 9,1 %, contre 3,5 % seulement en 2010 selon les données de recensement de la même année.

* Un certain nombre de programmes ont été formulés pour parvenir à ces résultats, les principaux étant les suivants :

- Un programme visant à associer les médias aux efforts d'alphabetisation et d'éducation des adultes afin de constituer une opinion publique favorable, et l'utilisation de la radio en tant qu'outil d'éducation des adultes au cours de l'année scolaire 2005-2006;
- Des programmes axés sur la mise en valeur des ressources humaines dans le domaine de l'alphabetisation et de l'éducation des adultes. Ces programmes se subdivisent comme suit :
 - Un programme diplômant de supervision de l'éducation à l'intention des responsables de l'alphabetisation et de l'éducation des adultes, dispensé à l'université Sultan Qabous;
 - Un programme universitaire de perfectionnement des qualifications des enseignants alphabétisés, organisé au cours des années universitaires 2008-2009 et 2009-2010. Ce programme vise à organiser des ateliers de recyclage dans le domaine de la formation à l'alphabetisation;
 - Un programme visant à donner aux nouveaux alphabétiseurs, pendant deux semaines chaque année avant le début des cours, une formation aux divers aspects pédagogiques et académiques de l'alphabetisation;
 - Un kit pédagogique à l'intention des alphabétiseurs des deux sexes, visant à améliorer leur niveau professionnel et à développer leurs compétences éducatives.

* Un programme visant à inciter les diplômés de l'enseignement général à donner des cours d'alphabetisation. Ce programme vise à tirer le meilleur parti possible de ces diplômés en tant qu'alphabetiseurs après leur avoir donné une formation spécialisée à cet effet. Cette expérience

est à l'origine d'une augmentation notable du nombre d'élèves et de centres.

* Le programme du Village éducatif, inauguré en septembre de l'année scolaire 2004-2005, vise à donner aux villageois, hommes et femmes, les moyens d'apprendre à lire et à écrire, d'améliorer leur condition socioéconomique et leur conscience environnementale et de renforcer leur esprit de coopération et de participation sociale par le bénévolat, en accordant une attention particulière aux femmes afin d'accroître leurs compétences et de promouvoir leur participation à la vie de la communauté.

* Le programme des écoles coopératives, inauguré pour l'année scolaire 2003-2004, vise à utiliser de manière créative les écoles publiques en les amenant à se doter de départements de l'alphabétisation (à l'intérieur ou à l'extérieur des locaux scolaires). Ces écoles supervisent l'administration des départements en question ou leur fournissent un appui sous forme de matériel par exemple. Le personnel enseignant ou administratif normal participe aussi à la formation des alphabétiseurs.

* Le projet pour la région d'Al-Batinah (« Un sud sans analphabétisme ») est un projet pionnier dans le domaine de l'éducation et l'alphabétisation de base. Il vise à éliminer l'analphabétisme dans toute la population de cette région en y organisant une vaste campagne d'alphabétisation. Ce projet a démarré au cours de l'année scolaire 2006-2007.

* Le programme des guides sur les compétences pour la vie quotidienne à l'intention des adultes, qui est une série de quatre publications distribuées aux élèves de sexe féminin. Il s'agit en l'occurrence de guides de formation dans les domaines de la santé et la nutrition, de l'hygiène et la sécurité au domicile, de l'économie ménagère et de l'artisanat. Ils sont censés répondre aux besoins des femmes sur les questions touchant la vie sociale et économique et les aider à se tenir au courant des innovations dans le cadre des cours d'alphabétisation.

* Les guides pour adultes du programme « Lis ! » constituent une série de 10 publications distribuées aux hommes et aux femmes alphabétisées à l'issue de la troisième année de cours. Ils couvrent divers domaines de la vie courante et ils sont conçus pour accroître le vocabulaire des élèves et améliorer leurs connaissances générales. Ils constituent pour la suite une source féconde d'informations qui empêchent les élèves de retomber dans l'analphabétisme.

* Les messages médiatiques (clips) sur l'alphabétisation portent sur les possibilités éducatives existantes et visent à encourager les personnes analphabètes à s'inscrire aux cours d'alphabétisation.

* Un projet visant à mobiliser les associations de femmes omanaises au service des programmes d'alphabétisation a été conçu pour promouvoir les partenariats entre diverses institutions gouvernementales et communautaires qui s'occupent d'alphabétisation. La promotion de l'alphabétisation est assimilée à un devoir national et les associations de femmes omanaises, qui couvrent l'ensemble du pays, sont aussi des moyens utiles de contribuer à cet effort. Ces associations sont encouragées à organiser des cours d'alphabétisation (à l'intérieur ou à l'extérieur de leurs locaux) et à superviser leur administration. Les membres de ces associations peuvent aussi donner eux-mêmes des cours ou sensibiliser la communauté et encourager les gens à coopérer à la lutte contre le problème de l'analphabétisme. Ce projet existe depuis l'année scolaire 2009-2010.

* Un projet d'alphabétisation est consacré aux agents analphabètes du Ministère de l'éducation, qui suivent des cours d'alphabétisation pendant une année entière sur leur lieu de travail. Ce projet a démarré au cours de l'année scolaire 2010-2011.

* Dans le cadre du plan de développement des programmes d'alphabétisation du Ministère, divers programmes prospectifs ont été mis au point, notamment des programmes consacrés à l'élaboration d'un régime structuré d'alphabétisation, d'un document sur l'élaboration de programmes d'enseignement, du développement des programmes d'alphabétisation et des mesures propres à élargir la portée des programmes existants, notamment le programme des forces alphabétisées et celui des écoles coopératives.

République
arabe syrienne

* En 2000-2001, le taux d'analphabétisme dans la tranche des 15 ans et plus était de 17,8 %. Les femmes représentaient 66 % du nombre total d'analphabètes dans cette tranche d'âge. La plupart des hommes et femmes analphabètes vivaient dans les gouvernorats du nord-est du pays.

* Le domaine de l'éducation, y compris l'éducation informelle, constitue l'un des principaux fondements de la réalité nationale. La loi affirme que l'éducation est un droit garanti par l'État, à tous les niveaux et jusqu'à la neuvième année, c'est-à-dire la fin du cycle d'éducation de base.

* La loi sur l'alphabétisation de 1972 visait tous les citoyens, sans discrimination entre hommes et femmes. En vertu de cette loi, toute personne alphabétisée âgée de plus de 18 ans est tenue de contribuer à l'effort d'alphabétisation.

* Les conférences sur le développement de l'éducation ont produit des recommandations importantes, qui soulignent la nécessité de mettre à disposition toutes les ressources nécessaires pour établir un plan national d'alphabétisation. Malheureusement, toutes les ressources nécessaires ne sont pas disponibles en raison des ressources consacrées à la défense du Golan syrien occupé par l'entité israélienne, qui falsifie en outre les faits et biaise les programmes d'enseignement.

* Il a été créé une Commission nationale de l'éducation pour tous, dans le mandat de laquelle la Stratégie nationale de promotion des femmes, 2000-2005, est considérée comme l'un des principaux instruments disponibles pour tarir les sources de l'analphabétisme, en particulier chez les femmes.

* Le dixième Plan quinquennal de développement économique et social pour 2006-2010 compte parmi ses objectifs des mesures de rénovation quantitative et qualitative du processus éducatif.

* Un certain nombre de décisions importantes ont été prises par le Haut- Conseil de l'alphabétisation, notamment les suivantes :

- Création d'un fonds pour l'alphabétisation;
- Création de comités d'alphabétisation dans plusieurs régions et gouvernorats;
- Définition des tâches incombant aux organismes officiels, aux organisations communautaires et aux associations professionnelles;
- Libération de deux heures de travail rémunéré pour permettre aux employés analphabètes, hommes ou femmes, de suivre les cours fondamentaux et complémentaires d'alphabétisation;
- Délégation aux gouverneurs du pouvoir d'aménager les cours en deux phases successives pendant la saison des récoltes dans les campagnes;
- Obligation faite au Ministère de la défense de ne pas libérer les conscrits qui sont encore analphabète à l'issue de leur service national.

* Le Ministère de la culture, en coopération avec les organisations communautaires, en particulier l'Union générale des femmes, a exécuté un certain nombre de projets expérimentaux d'alphabétisation à l'intention des femmes rurales, en coordination avec des organisations arabes et internationales.

* Le Ministère de la culture, l'Union générale des femmes, l'Association des enseignants et la Direction de l'alphabétisation au sein du Ministère ont tous obtenu des prix en espèces et des distinctions honorifiques de l'UNESCO, l'ALECSO et le Conseil international de l'éducation des adultes.

* Le Colloque sur la femme et l'éducation, qui s'est tenu à Damas en février 2003, sous l'égide d'Asma al-Assad, l'épouse du Président de la République, a coïncidé avec la ratification du règlement intérieur de l'Organisation des femmes arabes. Les décisions de ce colloque ont donné un nouvel élan important à l'action menée à l'échelle de l'ensemble du monde arabe.

* L'attention a été principalement portée aux gouvernorats du Nord, et quatre gouvernorats sont désormais sans analphabétisme. Les taux d'alphabétisation pour la tranche des 15 ans et plus était de 76 % pour les femmes et 88,7 % pour les hommes au cours de la période 1999-2007, selon le Rapport sur le développement humain de 2009.

Union des Comores

* Le pays est composé de quatre îles volcaniques, avec une population de 752 438 habitants, selon les statistiques de 2005. C'est l'un des pays à plus forte densité de population au monde. Cette population, à 33 % urbaine et 67 % rurale est jeune et caractérisée par un fort taux de croissance démographique (3,02 %).

* Les habitants des Comores figurent parmi les plus pauvres en Afrique. Près de 70 % d'entre eux travaillent dans l'agriculture. Le pays est fortement tributaire de l'aide extérieure.

* Le rapport des Nations Unies pour 2003 situe le taux d'analphabétisme pour la tranche des 15 ans et plus à 44 %.

* Les taux d'alphabétisation dans la tranche des 15 ans et plus est de 69,8 % pour les femmes et 80,3 % pour les hommes, selon le Rapport sur le développement humain de 2009.

République tunisienne

* Il ressort des rapports datant de 1999 qu'il y avait plus de 2 millions de personnes analphabètes dans la tranche des 10 ans et plus, soit 27 % de la population totale. Les taux d'analphabétisme étaient de 17,7 % pour les hommes et 36,3 % pour les femmes.

* La disparité entre hommes et femmes correspond à une disparité entre zones urbaines et zones rurales, avec un taux d'analphabétisme de 19 % pour les premières et 40,8 % pour les secondes. Le taux d'analphabétisme féminin en particulier est de 35,2 %.

* Il y a lieu de noter que les taux d'analphabétisme augmentent avec l'âge, passant de 9,1 % pour la tranche d'âge des 10-29 ans à 27,9 % pour la tranche d'âge des 30-49 ans et 74,2 % pour la tranche de 50 ans et plus.

* La Tunisie a adopté un plan national d'alphabétisation en 1992, à la suite de la Conférence de Jomtien, mais ce plan a donné quantitativement peu de résultats. À l'issue d'un bilan approfondi, un nouveau plan national a été élaboré pour la période 2002-2010.

* Les difficultés qui ont rendu les objectifs quantitatifs du plan de 1992 impossibles à atteindre sont largement imputables à un financement insuffisant. Ce plan tablait fondamentalement sur le bénévolat et offrait peu d'incitations aux personnes analphabètes et autres participants. Peu d'organisations et d'associations spécialisées dans l'alphabétisation et l'éducation des adultes ont contribué à cet effort et, pire encore, le plan disposait d'un nombre insuffisant de personnes qualifiées pour exécuter les programmes d'alphabétisation et d'éducation des adultes aux niveaux central et local.

* Le plan national d'éducation des adultes pour la période 2002-2010 visait à ramener le taux global d'analphabétisme de 27 % à près de 10 % à l'horizon 2010, sachant que ce taux n'était plus que de 20 % en 2004 et 16 % en 2006. Quantitativement parlant, il s'agissait d'une réduction de plus d'un million du nombre total de personnes analphabètes dans le pays, compte non tenu de l'accroissement naturel du nombre de ces personnes entre 1999 et 2010.

* L'axe principal d'intervention était au départ l'alphabétisation dans la tranche des 10-29 ans à l'horizon 2006, l'accent étant surtout mis sur les filles, les femmes et les zones rurales, en particulier les 10 provinces dans lesquelles les taux d'alphabétisation étaient inférieurs à la moyenne et, dans ces provinces, sur les 85 districts considérés comme étant défavorisés sur le plan du développement.

* Ces objectifs et priorités ont été réalisés par la création de nouveaux centres d'alphabétisation et d'éducation des adultes, la dotation de ces centres en enseignants et formateurs, la mise en place de mesures d'incitation à l'intention des sociétés et associations actives dans le domaine de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes, l'élaboration de programmes d'enseignement, l'utilisation de méthodes d'enseignement à distance (télévision) et l'établissement d'études visant à élargir le champ des activités acquisition de compétences professionnelles, en coopération avec les secteurs et associations compétents.

* Les taux d'alphabétisation dans la tranche de 15 ans et plus étaient de 69 % pour les femmes et 86,4 % pour les hommes, selon le Rapport sur le développement humain de 2009.

République
algérienne
démocratique
et populaire

* Il ressort des statistiques officielles que le taux global d'analphabétisme était de 85 % au moment de l'indépendance, en 1962, et n'était plus que de 47 % en 1982, puis a continué de diminuer régulièrement jusqu'à 22 % en 2008 (selon le recensement général de la population et de l'habitat effectué par le Bureau national des statistiques). L'analphabétisme est assez répandu parmi les femmes âgées de plus de 60 ans, dans les zones rurales en particulier.

* Il convient de noter que ces bons résultats s'expliquent essentiellement par l'attention que l'État algérien porte à cette question dans le cadre d'une série de programmes officiels dotés de ressources humaines et matérielles qui permettent aux efforts d'alphabétisation de donner de bons résultats dans l'ensemble du pays.

* La promotion de l'alphabétisation a démarré immédiatement après l'indépendance, par la mobilisation à partir de 1962 de vagues successives de bénévoles assurant les activités d'alphabétisation. Ce mouvement a débouché sur le lancement en 1963 d'une campagne nationale à laquelle les enseignants du primaire ont participé aux côtés des bénévoles venus d'autres secteurs. Cette campagne a été suivie par la création en 1964 du Centre national de l'alphabétisation, dont la mission fondamentale était d'éliminer scientifiquement l'analphabétisme de façon à ce que tous les citoyens puissent être éduqués et contribuer au développement économique et social du pays. Un projet de cours d'alphabétisation à la télévision a été lancé en janvier 1969.

* Deux plans quadriennaux d'alphabétisation ont été exécutés entre 1970 et 1977, et au cours de la période 1980-1990, les activités d'alphabétisation ont été soutenues par la formation d'un grand nombre d'enseignants et la construction et l'équipement d'un certain nombre d'établissements d'études et de cantines scolaires. Au début des années 1990, après la promulgation de la loi sur les associations, une bonne part des activités de sensibilisation à l'importance de l'alphabétisation s'est faite en participation avec l'Association algérienne d'alphabétisation ("Lis!"), entre autres.

* Le Bureau national de l'alphabétisation et l'éducation des adultes a été créé en 1965 pour prendre la relève du Centre national d'alphabétisation. Ce bureau est présent par le biais de ses annexes dans toutes les provinces du pays et coopère aussi avec les associations provinciales et locales.

* Le nombre de personnes inscrites dans les cours d'alphabétisation a augmenté année après année. Ce nombre, qui était de 25 904 au début de l'année scolaire 1979-1980, est passé à près de 1 620 000, leur alphabétisation étant assurée par 26 000 enseignants.

* Les taux d'analphabétisme devraient connaître une diminution notable dans les années à venir, grâce à la Stratégie nationale d'alphabétisation 2007-2015, qui se donne pour but d'éliminer ce phénomène à l'horizon 2016 s'agissant en particulier de la tranche d'âge des 15-49 ans, en mettant également l'accent sur les femmes et les zones rurales. La stratégie a bénéficié d'un budget de 50 milliards de dinars algériens. Un certain nombre de ministères et d'organismes nationaux qui s'occupent d'alphabétisation et d'éducation des adultes et diverses organisations communautaires intervenant dans ce domaine contribueront à la mise en œuvre de la Stratégie, sous la responsabilité en dernier ressort du Ministère de l'éducation.

* Il y a peut-être lieu de noter ici que le droit à l'éducation est garanti par la loi en Algérie, notamment par l'article 53 de la Constitution, qui dispose que l'éducation est gratuite et obligatoire, et par la loi sur l'éducation nationale, promulguée en janvier 2008, qui réaffirme les principes constitutionnels relatifs à la gratuité de l'éducation à tous les niveaux et à son caractère obligatoire pour toutes les filles et tous les garçons entre 6 et 16 ans révolus et démocratique, incorporant la perspective de l'égalité des sexes par l'accès universel à l'éducation de base et l'accès garanti, indépendamment de la situation de l'intéressé, aux cycles suivants de l'éducation.

* L'État veillera à ce que les enfants ayant des besoins spéciaux puissent jouir du droit à l'éducation, qui leur est dispensée dans des institutions spécialisées gérées par le Ministère de la solidarité nationale et de la famille.

* L'État attache aussi une grande importance aux services sociaux scolaires afin de s'assurer que les élèves peuvent poursuivre leurs études, d'éliminer les disparités résultant éventuellement de facteurs socioéconomique ou géographique et d'alléger le fardeau que l'éducation représente pour les familles. Ces services portent notamment sur les soins de santé, les repas scolaires, les transports scolaires et les bourses d'études, dont bénéficient actuellement 3 millions d'élèves venant de familles à faible revenu et auxquelles s'ajoutent les fournitures scolaires.

République
d'Iraq

* Une attention particulière a été portée au recensement des personnes analphabètes dans la tranche des 15-45 ans dans le cadre du recensement général de la population de 1977, d'où il ressortait que ces personnes étaient au nombre de 1 535 937 femmes et 676 693 hommes.

* Les préparatifs d'une grande campagne nationale d'alphabétisation ont démarré en 1976 par une conférence sur l'alphabétisation obligatoire tenue à Bagdad. Une loi sur l'alphabétisation générale obligatoire à l'échelle nationale a été promulguée en 1978.

- * La loi sur l'éducation obligatoire, promulguée en 1976, dispose que l'enseignement primaire est gratuit et obligatoire pour tous les enfants (garçons et filles) qui ont atteint l'âge de 6 ans.
- * Des écoles populaires ont été créées et des mesures ont été prises afin que les enfants âgés de 11 à 14 ans puissent être accueillis dans des écoles pour adolescents. Au total, 1 968 102 élèves des deux sexes ont pris part à cette campagne inaugurée le 1^{er} juillet 1979.
- * Cette campagne a permis à 2 128 009 citoyens, hommes et femmes, de suivre et d'achever les cours des phases fondamentale et complémentaire à la fin de 1985, sur un total de 2 212 630 citoyens des deux sexes qui étaient légalement tenus de suivre ces cours.
- * Les personnes encore analphabètes ont été accueillies dans des centres d'alphabétisation dans le cadre d'un plan de liquidation des poches d'analphabétisme subsistant après la campagne générale d'alphabétisation; ce plan a couvert la période allant du 1^{er} octobre 1985 au 1^{er} mars 1987. Toutefois, l'occupation étrangère de l'Iraq, qui se poursuit à ce jour, a inévitablement eu des répercussions sur la promotion de l'alphabétisation.
- * Dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (2003-2012), le Bureau de l'UNESCO en Iraq a lancé le projet LIFE (l'alphabétisation pour l'autonomie) dont le but est de réduire l'analphabétisme de moitié à l'horizon 2015. Le taux d'analphabétisme se situerait entre 18 % et 20 %, les femmes des zones rurales étant plus particulièrement touchés : le taux d'analphabétisme féminin dans la tranche des 15-24 ans était de 50 % environ en 2000.
- * Une campagne nationale d'alphabétisation baptisée « Lis! » a été lancée à Bagdad en 2010, avec le soutien du Conseil du gouvernorat de la capitale. Au total 113 organisations de la société civile et 1644 enseignants bénévoles des deux sexes ont participé à cette campagne. Les enseignants en question étaient des diplômés dans diverses spécialités de l'éducation qui n'avaient pas trouvé un emploi dans des établissements d'enseignement public. Cette campagne visait les habitants des secteurs urbains défavorisés de Bagdad. Plus de 400 centres d'alphabétisation ont été ouverts, en coopération avec les directions de l'éducation, et 38 000 hommes et femmes se sont inscrits aux cours, ces dernières étant les plus nombreuses.
- * La loi sur l'alphabétisation et l'éducation des adultes obligatoires a été promulguée en septembre 2012. Aux termes de cette loi, on entend par personnes analphabètes tout homme ou femme âgé de 15 ans ou plus qui ne sait ni lire ni écrire et n'a pas atteint le niveau culturel approprié.
- * Selon le Rapport mondial de suivi de l'éducation pour tous de 2009, les taux d'alphabétisation dans la tranche des 15 ans ou plus était de 60 % pour les femmes et 84 % pour les hommes au cours de la période 2000-2006.

Sources :

- * UNESCO Bureau régional pour l'éducation dans les États arabes, 2004, Analyse comparative des plans d'action nationaux de l'éducation pour tous dans les États arabes, document de travail officiel, Conférence régionale arabe sur l'éducation pour tous, *Que faire après le plan national?* UNEDBAS, p. 47 à 55.
- * Union des étudiants comoriens en Syrie, 2009, Les Comores, perle de l'océan Indien, l'ABC de Comores, Union des étudiants comoriens, Damas, p. 2
- * El-Safi, Hashem Abuzeid, 1989, L'analphabétisme dans le monde arabe, Forum de la pensée arabe, Amman, p. 161, 162, 183, 184 et 185.
- * UNESCO, Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous 2009, UNESCO, Paris, p. 268.
- * Ali, Saïd Isamil, 1991, L'analphabétisme dans la région arabe : situation actuelle et défis futurs, UNESCO, Bureau régional pour l'éducation dans les États arabes, Amman (Jordanie), p. 73 et 77.
- * Ghada Al-Jabi, 1990, Étude sur l'alphabétisation et l'éducation des adultes : entre la situation actuelle est le changement à venir, Damas, Ministère de la culture, p. 2 et 6.

1.4.3 Niveau 3 (fort taux d'analphabétisme)

Les principaux enseignements suivants peuvent être tirés de l'expérience des États à fort taux d'analphabétisme :

- Comblent l'écart entre les sexes en matière d'éducation, en commençant au stade de l'alphabétisation;
- Résoudre le problème des déperditions éducatives constituées par les enfants qui ne sont pas scolarisés dans le cycle fondamental et ceux qui abandonnent avant la fin de ce cycle ou de l'enseignement professionnel;
- Améliorer la législation qui traite expressément de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes par une responsabilisation rigoureuse ou l'application effective des textes existants;
- Faire le bilan de l'expérience passée en matière d'alphabétisation et d'éducation des adultes et de ses rapports avec la structure officielle de l'enseignement primaire, et recherche de solutions neuves;
- Faire appel à des enseignants ayant des qualifications universitaires en matière d'alphabétisation et d'éducation des adultes et non à des volontaires pour les cours d'alphabétisation;
- Accorder une attention particulière aux partenariats avec le secteur privé;
- Créer un fonds spécial de soutien à l'alphabétisation des filles et des femmes et assurer le suivi de leur instruction, compte tenu du coût élevé de l'éducation et de la généralisation de la pauvreté;
- Assurer la coordination des multiples acteurs intervenant dans l'alphabétisation;
- Faire un effort continu de formation des femmes à la gestion des petites entreprises et de créations de coopératives féminines.

Le tableau 3 ci-dessous récapitule les aspects les plus importants des expériences des États arabes à fort taux d'analphabétisme.

Tableau 3

Aspects les plus importants des expériences des pays arabes en matière de lutte contre l'analphabétisme (fort taux d'analphabétisme)

<i>État</i>	<i>Récapitulatif de l'expérience</i>
République arabe d'Égypte	<p>* Il ressort des statistiques disponibles qu'en 2006, le taux d'analphabétisme dans la tranche de 10 ans et plus était retombé à 29,6 %.</p> <p>* Le taux d'analphabétisme féminin est passé de 50 % en 1996 à 7,7 % en 2006.</p> <p>* Les membres du groupe cible sont de plus en plus nombreux en raison de la poursuite de la croissance de la population.</p> <p>* Les difficultés qui entravent la promotion de l'alphabétisation s'expliquent principalement par les facteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">– Un manque de statistiques périodiques stables sur la répartition des personnes analphabètes par tranche d'âge, sexe, situation sociale et niveau de revenu;

- Fréquentation déficiente des programmes d'alphabétisation;
- Forts taux d'abandon scolaire et défaillance de certains organismes compétents quant à leurs responsabilités en matière d'alphabétisation;
- Non-application de la loi sur l'alphabétisation de 1991.

* L'objectif fondamental du projet de plan égyptien est de réduire de moitié le taux d'analphabétisme des adultes (tranche des 15 ans et plus), à savoir le ramener à 15 %, à l'horizon 2015, la priorité étant accordée aux jeunes, aux filles et aux femmes, aux zones rurales et aux zones urbaines défavorisées, la règle appliquée étant que les cours sont obligatoires pour la tranche des 15-35 ans et facultatifs pour celle des 36-60 ans.

* Le programme d'alphabétisation de base vise à alphabétiser 9 993 265 personnes d'ici à 2015.

* Outre le programme de base, il y a un programme de rattrapage conçu pour assurer l'accès à l'éducation de 2 498 316 personnes ayant abandonné les cours d'alphabétisation ou retombées dans l'analphabétisme. Ces deux catégories de personnes représenteraient 25 % de la population cible.

* Tous les objectifs indiqués ci-dessus ont été traduits en programmes assortis de coûts estimatifs.

* Les taux d'alphabétisation dans la tranche des 15 ans et plus étaient de 57,8 % pour les femmes et 74,6 % pour les hommes pour la période 1999-2007, selon le Rapport sur le développement humain de 2009.

République du
Soudan

* Le nombre de personnes analphabètes dans la tranche des 10 ans et plus est estimé à plus de 10 800 000, soit 47,3 % de l'effectif total de cette tranche d'âge. La plupart sont des femmes. Il s'agit peut-être d'une surestimation en raison de l'ampleur des courants migratoires et des flux de réfugiés vers plusieurs régions du Soudan, si bien que l'on ne dispose pas de statistiques fiables sur l'alphabétisation parmi différents groupes de populations et sur la répartition de ces groupes.

* À peine 3,75 % des membres de la tranche d'âge cible ont suivi des cours d'alphabétisation. Une méthode de lutte généralisée a été adoptée pour résoudre ce problème de l'analphabétisme en privilégiant les programmes spécifiquement consacrés aux zones reculées à faible revenu et les programmes de perfectionnement culturel tels que ceux axés sur la famille productive, les compétences nécessaires dans la vie quotidienne, la démarginalisation des femmes et la participation communautaire.

* Il subsiste toutefois des obstacles qui ont trait à l'insuffisance du financement, à l'ampleur même du problème, en particulier parmi les femmes, à la très faible croissance des taux d'alphabétisation, au faible taux de fréquentation dans les enseignements primaire et professionnel et à la prévalence du phénomène de l'abandon scolaire.

* Les taux d'alphabétisation dans la tranche des 15 ans et plus étaient de 51,8 % pour les femmes et 71,1 % pour les hommes, selon le Rapport sur le développement humain de 2009.

République
islamique de
Mauritanie

* En 1975, la proportion de personnes pratiquant le nomadisme pastoral n'était plus que de 27 % et ce taux a continué de diminuer pour atteindre de très bas niveaux ces dernières années. Cette évolution a suscité l'apparition de bidonvilles peuplés de pauvres autour des villes et des grands centres ruraux.

* En 1978, la population âgée de 15 à 45 ans représentait environ 89 000 personnes. Selon les statistiques et les projections utilisées pour l'élaboration des projets d'alphabétisation et d'accès à l'éducation, il y avait près de 437 325 personnes analphabètes en 1981.

* La promotion de l'alphabétisation a démarré en Mauritanie à la suite de l'indépendance, en 1966, avec la création d'une direction de l'éducation des adultes au sein du Ministère de l'éducation nationale.

* Le Président a annoncé que 1985 serait l'année de début de l'alphabétisation. Un Secrétariat d'État à l'alphabétisation a été créé en 1986, un Secrétaire d'État (ayant rang de Ministre d'État) a été nommé à la tête de cet organisme et la préparation d'une campagne d'alphabétisation a débuté. Un projet de décret a été établi qui portait création d'un Conseil national de l'alphabétisation, dirigé par le Ministre de l'information, et un travail pratique de terrain en vue de l'élaboration d'une campagne nationale générale d'alphabétisation a été engagé.

* En Mauritanie, la notion d'alphabétisation a un sens plus profond que le sens traditionnel, à savoir qu'elle est reliée à l'idée d'édification de l'individu en tant qu'à la fois instrument et but ultime du développement, et l'alphabétisation en tant qu'activité est reliée aux activités économiques dans divers contextes, aux questions sociales et au travail de sensibilisation des individus en matière de santé et de nutrition.

* Le plan de la campagne d'alphabétisation utilisée et les citoyens mauritaniens ayant dépassé l'âge de la scolarité dans le primaire (tranche d'âge des 10-40 ans) mais était encore analphabète, une préférence particulière étant accordées à certaines tranches d'âge.

* La responsabilité des travaux de terrain a été partagée entre la Direction de l'alphabétisation et la Direction des régions semi arides.

* Le Secrétariat d'État à l'alphabétisation coopère avec le Ministère de l'éducation nationale pour pourvoir aux besoins en enseignants sur le terrain qui assurent à plein temps les tâches de supervision et de collecte des statistiques, ainsi qu'en enseignants pour les centres expérimentaux. Il s'agit de centres qui fonctionnent avec un enseignant à plein temps pendant six heures par jour pour trios groups d'élèves successifs. En règle générale, les femmes participent à ces cours pour apprendre la couture ou la dactylographie pour celles qui savait bien lire et écrire.

* Le Secrétariat d'État coopère également avec les structures d'éducation des masses (système d'encadrement du peuple mauritanien), en recourant au volontariat de membres de son personnel pour un travail de vulgarisation axe sur les activités d'alphabétisation dans les zones rurales.

* Les taux d'alphabétisation dans la tranche des 15 ans et plus étaient de 48,3 % pour les femmes et 73,3 % pour les hommes, selon le Rapport sur le développement humain de 2009.

Royaume du Maroc

* L'alphabétisation a commencé dès l'accession à l'indépendance. La première campagne d'alphabétisation, organisée en 1956, a touché 100 000 personnes et a été suivie par une deuxième campagne qui en a touché le double.

* Après l'adoption de la Stratégie arabe d'alphabétisation, en 1976, le Maroc a commencé à privilégier une conception culturelle de l'alphabétisation, confiée au Ministère des industries

traditionnelles et des affaires sociales.

* Depuis 1982, ce ministère a mis en place un certain nombre de mesures importantes visant à élargir la portée de son action d'alphabétisation, en prélude à l'annonce d'une campagne générale. Un peu plus tard la même année, une campagne de promotion de l'alphabétisation des femmes travaillant dans les fabriques de tapis a été lancée et a permis à près de 49 000 filles de suivre les cours des centres de formation et d'emploi.

* Les principaux domaines d'intervention expressément axes sur les femmes sont notamment l'éducation des enfants, l'économie ménagère, la nutrition et la coopération au sein de la famille et à l'école.

* L'expérience marocaine est en constante progression, encore que l'effort consenti ne soit pas à la hauteur du problème.

* Il ressort clairement de l'analyse des données relatives aux campagnes d'alphabétisation que l'acceptation par les femmes est, selon les circonstances, notablement meilleure. En 1995, par exemple, 46,3 % d'entre elles participaient aux cours d'alphabétisation, contre 38,1 % en 1982. En 2008-2009, un total de 656 088 personnes a participé aux cours, contre près de 286 425 en 2002-2003.

* Les taux d'alphabétisation pour la tranche des 15 ans et plus étaient de 43,2 % pour les femmes et 68,7 % pour les hommes, selon le Rapport sur le développement humain 2009.

République du
Yémen

* Le Yémen s'emploie à promouvoir l'alphabétisation de la partie de sa population qui est analphabète, et ce par divers moyens :

1. Création d'une Agence de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes en 1990;
2. Ouverture d'un nombre croissant de centres d'alphabétisation;
3. Préparation et adoption d'une stratégie nationale d'alphabétisation en 1998;
4. Incorporation des programmes d'alphabétisation dans le plan annuel du Ministère de l'éducation, ce qui a permis à l'Agence de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes de former un grand nombre d'enseignants et de conseillers d'orientation pour les programmes d'alphabétisation;
5. Examen et remaniement complet de la stratégie d'alphabétisation et d'éducation des adultes et son intégration au cadre de résultats à moyen terme à compter de 2006.

* Au total, 156 898 personnes ont suivi les cours d'alphabétisation et d'éducation des adultes au cours de l'année scolaire 2009-2010, dont 150 905 femmes et 5 993 hommes.

* Entre les années scolaires 2003-2004 et 2008-2009, près de 421 499 personnes, hommes et femmes, ont été alphabétisées par ces programmes d'alphabétisation. Les femmes étaient majoritaires, avec 404 185 élèves, soit 95,9 % du nombre total de personnes ayant appris à lire et à écrire au cours de cette période.

* Au cours de l'année scolaire 2002-2003, un total de 100 289 élèves des deux sexes étaient inscrits aux cours d'alphabétisation. Les femmes étaient majoritaires, avec 84 833 élèves, soit 84,6 %, contre un solde de 15,4 % d'hommes.

* Le nombre de personnes analphabètes inscrites dans les cours d'alphabétisation et d'éducation des adultes au cours de l'année scolaire 2007-2008 approchait les 166 910, toutes

provinces confondues; sur ce total, 157 330 étaient des femmes. Cette action a bénéficié du soutien de la Banque islamique et du Projet de développement de l'éducation de base.

* La neuvième réunion consultative des responsables de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes dans les gouvernorats s'est tenue à Sanaa en 2010, avec pour thème « Étendre les programmes et activités d'alphabétisation et d'éducation des adultes et mobiliser davantage de partenaires ». Par ailleurs, le Yémen a fait des progrès dans le domaine de l'éducation des filles grâce à une série de programmes d'alphabétisation soutenus par l'UNICEF.

* Les taux d'alphabétisation pour la tranche des 15 ans et plus étaient de 77 % pour les hommes et 40,5 % pour les femmes, selon le Rapport sur le développement humain de 2009.

République de
Somalie

* Une « campagne de renforcement de la langue arabe » a été lancée en septembre 1980. Les principes de fonctionnement et les objectifs de cette campagne ont été annoncés à cette occasion, de même que son slogan « Enseigner et apprendre ».

* La campagne a été divisée en une série de plans quinquennaux de mise en œuvre. Six comités ont été créés pour assurer l'exécution de ses plans et les fonctions d'enseignement et de financements ont été confiées aux ministères, institutions, organisations et autres entités compétents.

* En mars 1986, quatre phases du premier plan quinquennal avaient été réalisées, et 762 264 élèves des deux sexes avaient appris arabe, parmi lesquels des syndicalistes, des employés et de simples particuliers. Dans le cadre du nouveau plan quinquennal de la campagne et du plan national général pour la période 1987-1990, la priorité a été accordée au renforcement de l'arabe.

* La campagne visant à renforcer la langue arabe a été accompagnée d'une autre campagne systématique dans les médias comportant la télédiffusion des exercices correspondant aux leçons apprises en classe.

* Le Rapport sur le développement humain de 2009 ne contient pas d'indicateurs sur l'alphabétisation pour la sonnerie.

République de
Djibouti

* Le nombre de personnes alphabétisées dans la tranche d'âge des 15-45 ans était estimé à 31 822 environ en 1980.

* Il ressort du plan d'alphabétisation et d'extension de l'enseignement primaire que le taux d'analphabétisme diminue de 2,58 % par an environ. Si l'analphabétisme continue de décroître régulièrement, il aura été ramené à 37,1 % à l'horizon 1995 selon ces estimations.

* Une certaine activité communautaire est évidente dans la ville de Djibouti et des centres existent dans les différents gouvernorats.

* L'Union des femmes a joué un rôle actif dans la promotion de l'alphabétisation parmi les femmes depuis le début des années 80, avec le concours des États arabes et de leurs organisations compétentes, non sans un certain succès.

* En 1988, la promotion de l'alphabétisation a été reconnue en tant qu'enjeu politique nécessitant un effort large et massif. Une campagne a été lancée sur le thème « Que tous ceux qui savent enseigner s'engagent volontairement dans la campagne et que tous ceux qui ne

savent ni lire ni écrire s'inscrivent pour la campagne ».

* Le Fonds arabe pour l'alphabétisation et l'éducation des adultes a adopté un projet destiné à soutenir la promotion de l'alphabétisation en République de Djibouti.

* Le Ministère de la condition de la femme et des affaires sociales s'emploie à développer le rôle des femmes au sein de la société et à élaborer des programmes d'alphabétisation en coopération avec le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur, avec les soutiens de la Banque islamique de développement. Près de 9 000 femmes ont bénéficié de ce projet en l'espace de trois ans.

* Le Rapport sur le développement humain de 2009 ne donne pas les taux d'alphabétisation pour Djibouti.

Sources :

- * UNESCO Bureau régional pour l'éducation dans les États arabes, 2004, Analyse comparative des plans d'action nationaux de l'éducation pour tous dans les États arabes, document de travail officiel, Conférence régionale arabe sur l'éducation pour tous, Que faire après le plan national? UNEDBAS, p. 48 à 55.
- * Hawa, Ahmad Yusuf, 2004, Allocution de la Ministre de la condition de la femme et des affaires sociales, Djibouti, p. 3.
- * El-Safi, Hashem Abuzeid, 1989, L'analphabétisme dans le monde arabe, Forum de la pensée arabe, Amman, p. 155 à 186.
- * Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), 2004, Beyrouth et République arabe d'Égypte, Réponses des États arabes au questionnaire sur la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing 10 ans après, Un appel à la paix, ONU, p. 5 et 6.
- * Centre national de données, 2007-2008, Indicateurs de l'éducation au Yémen, Conseil supérieur de planification de l'éducation (République du Yémen), p. 128.
- * Bureau central de la mobilisation générale et des statistiques, La situation des femmes et des hommes en Égypte, 2011.

Dans l'ensemble, on peut tirer de ces expériences un certain nombre d'enseignements communs qui nous aideront à élaborer un plan d'action pour la promotion de l'alphabétisation des femmes dans la région arabe. Ces expériences sont récapitulées ci-après :

- Approbation d'une législation expressément consacrée à l'alphabétisation et l'éducation des adultes qui définit de véritables responsabilités quant à la dynamisation de la situation actuelle et traite cette question comme un enjeu important directement lié au développement humain, social et économique des peuples arabes;
- Importance accordée à la bonne correspondance entre l'apprentissage et l'acquisition des compétences nécessaires dans la vie quotidienne, en reliant l'alphabétisation au travail productif;
- Mobilisation des technologies de l'information et des ordinateurs au service du travail d'alphabétisation, ainsi que l'association des divers types d'éducation informelle, qui ont un rôle à jouer dans la facilitation de la diffusion du savoir sous toutes ses formes et à tous les niveaux;
- Action en faveur de l'éducation sur le lieu de travail et traitement résolu de la question de l'acculturation des femmes sous tous ses aspects;
- Élimination de l'écart entre les sexes en matière d'éducation, dès le stade de l'alphabétisation, continuation du processus d'apprentissage et création de possibilités d'emploi productif et de gestion de petites entreprises;

- Progrès accru des femmes dans le domaine de l'éducation en tant que condition préalable de la modification de leur rôle social et en tant que moyen de leur permettre de contribuer plus efficacement au développement général.

Il est essentiel de garder les questions suivantes à l'esprit lors de la planification des activités de promotion de l'alphabétisation des femmes dans la région arabe. Ces questions ont été posées à l'occasion de la sixième Conférence sur l'éducation des adultes qui s'est tenue à Belém (Brésil) en 2009, dans le cadre de la table ronde sur "L'alphabétisation, compétence clef pour l'apprentissage tout au long de la vie :

- Comment l'idée que l'éducation des adultes est une compétence clef a-t-elle évoluée?
- Quels efforts ont été faits pour replacer l'alphabétisation dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie?
- Quel équilibre peut-on établir entre les logiques sociale et économique pour l'alphabétisation?
- Comment peut-on inscrire à l'alphabétisation au cœur des stratégies de développement, sachant en particulier qu'il existe dans différents États arabes un certain nombre de programmes consacrés à la collecte suivie de données d'ordre civilisationnel contemporaines?
- Quelles stratégies nationales ont été engagées pour faire en sorte que les interventions en matière d'alphabétisation touchent les populations particulièrement défavorisées et exclues?

Le tableau 4 ci-dessous contient une analyse récapitulative des facteurs de réussite ou d'échec dans les expériences des États arabes en l'état actuel des choses.

Tableau 4

Promotion de l'alphabétisation dans les États arabes : principaux facteurs de réussite/d'échec

<i>Facteurs de réussite</i>	<i>Facteurs d'échec</i>
<p>* Considérer la promotion de l'alphabétisation comme un élément fondamental qui permet aux jeunes comme aux vieux de bénéficier d'accéder à l'éducation à tous les stades d'un cycle continu, et comme un facteur essentiel de renforcement des capacités des gens à surmonter les difficultés.</p> <p>* Volonté politique résolue d'élaborer et mettre en œuvre des stratégies et plans nationaux.</p> <p>* Dispositions constitutionnelles et législatives consacrant les principes de l'égalité des sexes, des droits des femmes et de leur rôle dans l'édification et le progrès de la société en tant que moyen utile de créer un environnement approprié</p>	<p>* Importance plus grande accordée à l'éducation formelle et limitation des crédits alloués à l'alphabétisation au niveau national, ce qui a des répercussions préjudiciables à l'alphabétisation des femmes en particulier, compte tenu des forts taux d'analphabétisme féminin.</p> <p>* Forts taux de croissance de la population, d'où une croissance en volume des besoins éducatifs.</p> <p>* Faible conscience des préoccupations et des besoins des femmes analphabètes, si bien que les programmes de cours ne correspondent pas à ces préoccupations et besoins.</p> <p>* Absence de l'effort nécessaire pour renforcer les compétences fonctionnelles au quotidien des femmes en instaurant des liens entre l'alphabétisation et le renforcement des capacités professionnelles.</p> <p>* Pénuries de personnel enseignant ayant des qualifications universitaires en éducation informelle pour assurer des</p>

Facteurs de réussite

pour une action nationale visant à soutenir les revendications des femmes, à commencer par l'alphabétisation, et priorité accordée à l'investissement dans l'apprentissage tout au long de la vie pour les femmes.

* Des programmes d'alphabétisation qui répondent aux besoins des élèves et permettent à tous les participants d'acquérir durablement des compétences fonctionnelles et les préparent à l'apprentissage tout au long de la vie.

* Promotion des mesures de renforcement des capacités en tant que moyen de favoriser une participation constructive et continue des organisations de la société civile et des communautés à l'élaboration, l'exécution et l'évaluation des politiques et des programmes.

* Amélioration des niveaux de formation, dû renforcement des capacités, des conditions de travail et de la préparation professionnelle des enseignants dans le domaine de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes, ce qui suppose un partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur et des liens entre les enseignants et les organisations de la société civile.

* Représentation et participation de tous les intervenants dans le domaine en tant que moyen utile de pourvoir aux besoins de tous les élèves, en particulier les plus vulnérables d'entre eux.

* Présence d'organisations féminines et familiales actives qui jouent un rôle de conseil, d'exécution et de coordination en tant que facteur utile de dynamisation des efforts de mise en œuvre.

* Considérer l'alphabétisation et l'éducation des adultes comme un moyen essentiel d'aider les gens, pour faire face aux divers types de crises en particulier (alimentation, combustible, financement, climat, différends), de les aider à construire un avenir durable et d'œuvrer à

Facteurs d'échec

fonctions de supervision et de planification des interventions dans ce domaine.

* Insuffisance des ressources éducatives dans le monde arabe, s'agissant notamment des livres et des programmes de soutien spécialisés dans l'éducation informelle.

* À l'heure actuelle, les manuels et programmes d'alphabétisation sont rédigés et assemblés par des personnes qui n'ont pas de qualifications dans le domaine de l'éducation informelle.

* Les départements et autres organismes qui s'occupent des personnes analphabètes et quasi analphabètes fonctionnent sans lien les uns avec les autres, d'où une dispersion des efforts, un gaspillage de ressources et de mauvais résultats par rapport aux objectifs à atteindre.

* Des traditions, coutumes et conceptions traditionnelles très fortes et généralisées entravent le mouvement en faveur de l'éducation des femmes et les relèguent dans leur fonction de procréation.

* Dans certaines sociétés, les femmes ne sont pas suffisamment au courant de leurs droits et de leurs devoirs.

* Le mariage précoce a des répercussions préjudiciables sur l'éducation des jeunes femmes.

* La situation économique oblige parfois les familles à renoncer à l'éducation des filles pour que celles-ci puissent travailler à la maison.

* Le stock de bourses d'études et d'aides financières aux familles à faible revenu est insuffisant.

* Les établissements d'enseignement ne sont pas nombreux dans les zones rurales.

* Les femmes arabes dans les zones bédouines et rurales butent sur de nombreuses difficultés et embûches qui varient en fonction de l'âge et de la situation dans un environnement social complexe. Les filles dans ces régions sont privées de la plupart de leurs droits fondamentaux, en particulier leur droit à l'éducation et au savoir, et dans les zones reculées, elles souffrent en outre de l'exclusion.

* La population des bidonvilles est caractérisée par un certain sous-développement social, notamment par de faibles niveaux d'instruction et de qualification, si bien qu'elle peut difficilement trouver un emploi. Cette situation a des répercussions sur tous les aspects de la vie. En pareil cas, les femmes vivent constamment dans un état de privation et, entre autres, ne sont pas conscientes de leurs droits.

<i>Facteurs de réussite</i>	<i>Facteurs d'échec</i>
<p>l'égalité et la justice entre hommes et femmes.</p> <p>* Recrutement, par l'intermédiaire de la Direction de l'éducation continue au Ministère de l'éducation, d'enseignantes à plein temps pour les centres d'éducation continue qui travaillent dans les écoles du système formel le jour et donnent des cours du soir dans les centres d'alphabétisation et d'éducation des adultes. Elles assurent aussi des services dans les centres de communications et de soins de santé à l'intention des enfants de femmes qui suivaient les cours d'alphabétisation, comme c'est le cas à Bahreïn.</p>	<p>* Les conflits, les guerres et l'occupation étrangère dans certains pays arabes ont contribué à l'instabilité sociale, politique et économique et à la perte de ressources matérielles et humaines.</p> <p>* Ces événements ont entravé les efforts visant à définir des priorités nationales, de par la destruction des bâtiments scolaires et des systèmes éducatifs et les pertes en vies humaines. Ils ont en outre créé un climat de peur et d'insécurité dans la région, qui a été relevé dans le document final de la conférence préparatoire arabe à la Conférence sur l'éducation des adultes (Tunis, 2009), qui avait pour thème « Investir dans l'apprentissage des adultes : Pour des sociétés du savoir et de l'apprentissage dans la région arabe ».</p> <p>* Les territoires palestiniens occupés connaissaient un faible taux d'analphabétisme, en raison de la volonté résolue de la population à acquérir une éducation, celle-ci étant considérée comme le socle fondamental de leur résistance et de la libération de leur pays. Toutefois, les autorités d'occupation israélienne usent de multiples formes de violence, en particulier contre les filles, les femmes et les enseignants, et s'emploie à falsifier les faits et à biaiser les programmes d'enseignement.</p>

Sources :

- * Yusuf, Abdullah Abdulwahid, 2009, Résumé du document de synthèse sur l'enseignement et l'éducation des adultes dans les États arabes, p. 11.
- * Ghada Al-Jabi, 2006, Rapport critique et analytique sur les stratégies nationales de promotion de la femme en République arabe syrienne, Union générale des femmes syriennes et Fonds des Nations Unies pour la femme, Damas, p. 155 à 157.

1.5 Analyse et bilan des principales expériences d'alphabétisation réussies dans le monde

La promotion de l'alphabétisation dans les pays de différentes autres régions du monde a donné lieu à des réussites notables qui ont constitué des exemples éminemment utiles pour nombre d'autres pays, comme ce fut le cas pour l'expérience cubaine des années 60. Le Brésil est aujourd'hui à l'avant-garde dans ce domaine et enseigne la lecture et l'arithmétique à plus de huit millions d'élèves âgés de plus de 15 ans. L'Inde, de son côté, est en train de réorganiser et d'étendre sa campagne nationale d'alphabétisation, à laquelle elle a alloué un budget de 12 milliards de dollars des États-Unis. Cette campagne comporte non seulement l'enseignement des éléments fondamentaux que sont la lecture et l'arithmétique mais également des cours d'éducation continue post-alphabétisation, allant de pair avec la production de matériels d'alphabétisation dans les langues locales. La République islamique d'Iran a fait appel aux centres d'apprentissage des communautés locales, dans le cadre de l'« Organisation pour l'alphabétisation », qui est un organisme gouvernemental. Plus de trois millions de personnes analphabètes ont suivi les cours d'éducation de base entre 2000 et 2006.

Les efforts d'alphabétisation couronnés de succès d'un certain nombre de pays de diverses régions du monde, dont des pays arabes, ont été récompensés par des

prix en espèces ou des distinctions honorifiques de l'UNESCO pour leurs remarquables réalisations et innovations dans le domaine de la promotion de l'alphabétisation à l'occasion de la huitième Journée internationale de l'alphabétisation. Le tableau 5 ci-dessous récapitule les interventions expérimentales distinguées par des prix entre 2007 et 2010, en particulier celles axées sur l'alphabétisation des femmes.

Tableau 5
Expériences pionnières de différents pays arabes ayant obtenu des prix UNESCO

<i>Année</i>	<i>Pays</i>	<i>Récapitulatif de l'expérience</i>
2007	République populaire de Chine	<p>Centre communautaire d'administration de l'éducation</p> <p>Ce centre opère dans les zones reculées, rurales et montagneuses des régions autonomes du pays. Les taux d'analphabétisme sont élevés parmi les femmes appartenant à des minorités ethniques. Le Centre a été récompensé par l'UNESCO parce que, depuis plus de 10 ans, il organise simultanément des cours d'alphabétisation des femmes et des activités axées sur l'élimination de la pauvreté par l'éducation, ainsi qu'un système général d'éducation dans les zones rurales couvrant divers domaines de la production, de l'éducation, des qualifications et de la formation technologique, et des activités créatives destinées à pourvoir aux besoins des femmes dans les communautés en utilisant diverses méthodes pédagogiques flexibles.</p>
	Sénégal	<p>TOSTAN (organisation non gouvernementale)</p> <p>* Cette organisation intervient essentiellement dans les zones rurales, où elle assure, en particulier, des services d'alphabétisation et d'acquisition des compétences fonctionnelles à l'intention des femmes, de démarginalisation de celles-ci et des communautés locales, en traitant aussi des questions de santé de la reproduction, de droits de l'homme et de développement communautaire.</p> <p>* Elle a mis au point un programme global et novateur à l'intention des adultes, portant sur les huit OMD, un accent particulier étant mis sur l'alphabétisation dans les zones rurales, y compris dans les prisons, au Sénégal.</p>
	Nigéria	<p>Réorientation, éducation et démarginalisation des familles (FREE) (organisation non gouvernementale)</p> <p>FREE a consacré ses efforts à la mise en place d'un réseau efficace de développement communautaire local mettant plus particulièrement l'accent sur les femmes et les filles. Elle a renforcé la prise de conscience de l'importance de l'alphabétisation pour le développement socioéconomique dans les zones rurales et à élaborer une stratégie systématique et efficace débutant par des études préliminaires de terrain en vue d'identifier les groupes cibles, les atouts et les points faibles et organisés un certain nombre de campagnes de sensibilisation à différents niveaux.</p>

Année	Pays	Récapitulatif de l'expérience
2008	Brésil	<p>Curitiba, « Apprendre à lire et à écrire en bonne santé »</p> <p>Ce programme a réussi à promouvoir l'alphabétisation en tant que condition préalable à l'amélioration de la santé et à la lutte contre les maladies. Il est le fruit d'une étroite collaboration entre deux services municipaux, celui de l'éducation et celui la santé.</p>
	Afrique du Sud	<p>« Opération Promotion » (organisation non-gouvernementale)</p> <p>Le prix a été accordé à cette ONG au titre du projet Kwanibela, dans le cadre duquel elle mène depuis 40 ans des activités axées sur l'éducation des femmes rurales.</p>
	Éthiopie	<p>Programme de l'Association pour l'éducation des adultes et l'éducation non formelle</p> <p>Intitulé « Alphabétisation Plus », ce programme ajoute à l'alphabétisation des femmes rurales la gestion des petites entreprises, la résolution des conflits et la prévention des maladies.</p>
2009	Burkina Faso	<p>Programme de l'Association Tin Tua pour l'alphabétisation et l'éducation non formelle</p> <p>Ce programme a été mis en place dans la partie orientale du Burkina Faso et le nom de l'organisation signifie « Aidons-nous à nous développer ».</p>
	Inde	<p>Programme Khabar Lahariya (« nouvelles vagues ») de l'ONG Nirantar</p> <p>Le territoire de ce projet est l'Inde du Nord. L'ONG a lancé un journal bihebdomadaire dans les zones rurales, entièrement produit et commercialisé par des femmes des castes inférieures et distribué à plus de 20 000 personnes qui viennent d'apprendre à lire et à écrire.</p>
	Philippines	<p>Conseil municipal de coordination pour l'alphabétisation, Village d'Agoo</p> <p>Ce conseil a exécuté un programme d'éducation continue et d'apprentissage tout au long de la vie qui fournit à un large éventail d'habitants, y compris des groupes parmi les plus démunis, des services d'éducation et des possibilités d'emploi. Les activités de coordination menée par les autorités municipales ont été un facteur essentiel de hausse des niveaux d'alphabétisation et de soutien à l'apprentissage tout au long de la vie dans la région, qui comprend 47 villages. Ce programme privilégie le principe de « Tous pour tous aux Philippines ».</p>
2010 ⁴	République de Cabo Verde	<p>Programme d'éducation et de formation des adultes</p> <p>Ce programme, conçu par la Direction générale de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes en République de Cabo Verde, a obtenu le prix en reconnaissance de son utilité et sa flexibilité, de la priorité qu'il accorde aux femmes et de l'impact qu'il a eu sur l'analphabétisme dans le pays, dont le taux est passé de 60 % en 1974 à 20 % en 2005 et continue de baisser.</p>

⁴ L'accent était mis cette année sur le rôle central de l'alphabétisation dans la démarginalisation des femmes.

<i>Année</i>	<i>Pays</i>	<i>Récapitulatif de l'expérience</i>
	Népal	<p>Centre national de l'éducation non formelle (NFEC)</p> <p>Le NFEC a été récompensé pour la grande efficacité de la campagne nationale d'alphabétisation qu'il avait organisée et qui comprend un programme intégré fondé sur une série de sujets, dont l'environnement, la santé maternelle et infantile, le développement des capacités des femmes et la création de revenus.</p>
	République arabe d'Égypte	<p>Programme "Des femmes pour les familles"</p> <p>Mis au point dans la ville d'Abu-Ashur, dans la province égyptienne d'Ismailia, ce programme aborde de manière innovante le règlement des problèmes sociaux en apprenant aux jeunes villageoises à devenir des facilitatrices du développement dans les communautés locales. Il aide à renforcer les talents de leader chez les femmes et insiste sur l'impact de la famille en tant qu'unité fondamentale de la société sur les programmes d'alphabétisation.</p>
	Colombie	<p>Programme d'alphabétisation à assistance virtuelle</p> <p>Mis au point par la Fondation de l'Université catholique du Nord, ce programme utilise la formation électronique pour améliorer les compétences technologiques et créer des emplois, contribuant ainsi à prévenir l'exclusion.</p>

Source : UNESCO, Les lauréats du prix international de l'alphabétisation de l'UNESCO, 2007, 2008, 2009 et 2010.

Ce bilan des expériences réussies en matière de promotion de l'alphabétisation dans différentes régions du monde fait clairement ressortir l'importance des bases sur lesquelles ces expériences reposent. Les plus importantes de ces bases sont récapitulées ci-dessous :

- Établissement d'un plan national d'alphabétisation qui porte une attention particulière à l'alphabétisation des femmes, qui fixe des délais clairement définis, qui dispose de tout ce qui est nécessaire à sa réussite et dans lequel le processus d'alphabétisation et d'éducation des adultes elle est considéré comme faisant partie intégrante du plan national d'éducation et de développement dans le cadre de l'éducation tout au long de la vie;
- Adoption d'un contrat social fondé sur l'importance de la participation, de l'appartenance et de la responsabilité collective ainsi que du principe de l'action intégrée dans trois secteurs : gouvernemental, communautaires et privés. L'idée essentielle est que la responsabilité de l'éducation des personnes analphabètes doit être considérée comme une responsabilité de tous;
- Soutien matériel et moral aux organisations non gouvernementales, aux communautés et aux institutions de quartier et affirmation de leur rôle dans la satisfaction des besoins fondamentaux des communautés locales et la sensibilisation aux liens entre l'analphabétisme et la pauvreté;
- Intégration des questions environnementales, sanitaires, démographiques et juridiques dans les programmes d'alphabétisation et d'éducation des adultes,, pour s'assurer que ces programmes sont adaptés aux différents environnements, que ces questions sont liées à l'amélioration des conditions

de vie des gens et que l'alphabétisation est étroitement liée aux nécessités du développement;

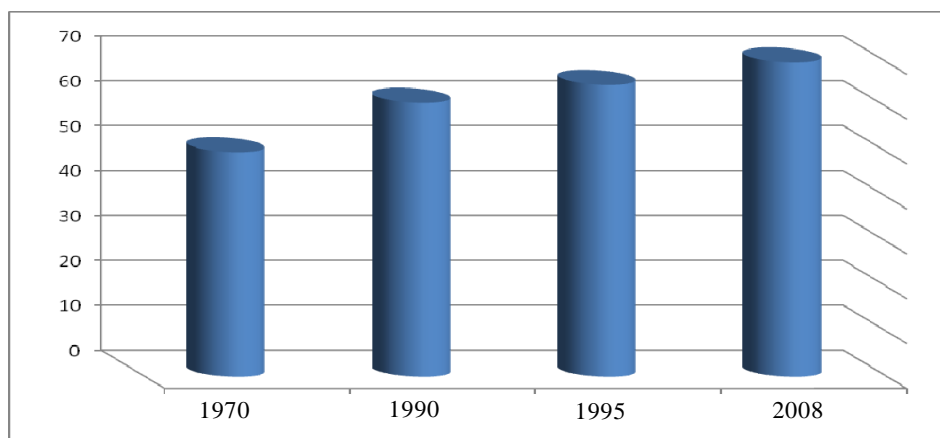
- Information sur les besoins du marché du travail et, dans le cadre de cette formation, possibilités de création de petites entreprises par les élèves et les nouveaux diplômés des cours d'alphabétisation;
- Accent mis sur l'acquisition par les élèves des compétences essentielles de la vie quotidienne dans le cadre d'une éducation continue, une attention particulière étant accordée à l'alphabétisation et la formation professionnelle des femmes rurales;
- Élaboration d'un programme de renforcement des capacités à l'intention des organisations de la société civile partenaires des programmes d'apprentissage et d'éducation des adultes, l'accent étant mis sur le suivi des progrès des élèves et la distribution de diverses publications et textes de lecture dans les ensembles d'habitation afin de prévenir les rechutes dans l'analphabétisme;
- Adoption d'une politique prospective de recours aux technologies de l'information et de la communication pour l'apprentissage et l'éducation des adultes;
- Relation étroite entre le Réseau arabe pour l'alphabétisation et l'éducation des adultes et les organismes officiels et les organisations communautaires qui s'occupent d'alphabétisation et d'éducation des adultes; augmentation du nombre d'ONG et d'associations communautaires membres du Réseau; et relations étroites entre le Réseau, le Conseil international de l'éducation des adultes et toutes les organisations arabes, régionales et internationales concernées;
- Il importe tout particulièrement d'utiliser et d'appliquer les décisions du Forum des organisations non gouvernementales internationales et de la sixième Conférence internationale pour l'éducation des adultes (Brésil, 2009) compte tenu de leur importance pour l'alphabétisation et l'éducation des adultes.

1.6 Évolution des statistiques de l'analphabétisme et changements socioéconomiques dans les États arabes

En dépit des efforts faits par les gouvernements arabes et de leurs cadres d'accompagnement institutionnels, le nombre des personnes analphabètes continues de croître dans de nombreux pays arabes, notamment ceux caractérisés par une forte densité de population. En outre, les taux d'abandon et de rechute pour les élèves féminines des cours d'alphabétisation sont généralement très élevés (jusqu'à deux tiers d'abandons dans certaines régions), situation qui impose de porter une attention particulière non seulement à l'alphabétisation des femmes mais également au système d'éducation continue lui-même, afin d'empêcher celles qui ont suivi des cours d'alphabétisation de redevenir analphabètes. En outre, les programmes que les femmes sont invitées à suivre dans ces cours doivent comprendre l'enseignement des compétences fonctionnelles pertinentes qu'elles pourront utiliser concrètement et des compétences qui leur permettront d'entrer sur le marché du travail. Dans la présente section du Plan, on s'efforcera d'analyser les chiffres de l'analphabétisme féminin dans les pays arabes afin de dresser un état des lieux à cet égard au moyen d'une série d'indicateurs propres à alerter les décideurs sur les régions où la situation est la plus grave et celles où elle est plus satisfaisante. La figure 1 ci-

dessous illustre l'évolution de la situation de l'analphabétisme, en valeur absolue, pour l'ensemble de la région arabe entre 1970 et 2008.

Figure 1
Évolution de l'analphabétisme dans les pays arabes (valeurs absolues)



Source : Magin, S., 2010, *Illiteracy in the Arab Region: A Meta Study*, <http://www.gial.edu/GIALens/issues.htm>, p. 2

Comme on peut le voir, il y avait en 1970 50 millions de personnes analphabètes dans le monde arabe, dont 73,5 % étaient dans la tranche d'âge des 15 ans et plus. En 1990, ce nombre était passé à 61 millions de personnes et cette tendance à la hausse s'est poursuivie par la suite, avec 65 millions en 1995 et, enfin, 70 millions en 2008, dont 40 % étaient âgées de plus de 15 ans. Il apparaît donc clairement que la sonnette d'alarme a été tirée en ce qui concerne le développement socioéconomique du monde arabe. La ventilation par sexe des statistiques disponibles montre que le taux d'analphabétisme chez les femmes âgées de 15 ans et plus a diminué, passant de 64,9 % en 1980 à 51,9 % en 1990 puis à 40,2 % en 2000. L'analphabétisme est donc essentiellement concentré dans la population féminine, ce qui rend la situation encore plus alarmante⁵.

Le tableau 6 illustre l'évolution dans le temps du nombre de personnes analphabètes dans le monde arabe au cours de la période 2000-2005. Comme on peut le voir, le nombre de femmes analphabètes dans la tranche des 15 ans et plus a augmenté dans les pays où l'analphabétisme en général a augmenté à un rythme supérieur à la moyenne (Iraq, Koweït, Mauritanie, Yémen, Égypte, Syrie et Maroc). Les pays où l'analphabétisme féminin a augmenté le plus rapidement sont l'Iraq, avec 2,4 %, en raison de l'instabilité politique que ce pays a connue au cours de cette période. Le Maroc, pour sa part, a enregistré le plus faible taux dans ce groupe, soit 0,51 %. Toutefois, ces constats doivent être interprétés comme signifiant que ces pays sont caractérisés par de forts taux d'analphabétisme féminin en raison de l'existence d'autres facteurs déterminants contraires : la situation de base de l'analphabétisme dans ces pays avant les années à l'examen; la population totale et le ratio hommes-femmes; les priorités de la planification du développement de ces pays; et autres facteurs. En outre, les taux de croissance en général n'ont pas

⁵ UNESCO, Institut international de l'éducation, 2003, *Rapport sur l'alphabétisation à l'intention de la Conférence d'examen à mi-parcours de la CONFINTEA V*, Bangkok, p.10.

dépassé 2,5 % au cours des six années à l'examen. Comme on peut le voir dans le tableau, le Yémen est en tête du groupe de pays dans lesquels l'analphabétisme a augmenté plus rapidement que la moyenne. Les femmes représentaient 72 % de la population analphabète totale entre 2000 et 2006, contre 66 % pour la période 1985-1996, et la situation éducative des femmes yéménites continuera probablement de se détériorer au point qu'elles représenteront 75 % de la population analphabète totale à l'horizon 2015, selon les estimations de l'Institut de statistique de l'UNESCO, il y a lieu de relever ici un certain nombre de discordances entre les statistiques du nombre de personnes analphabètes et celles du taux d'analphabétisme lorsqu'on examine dans le détail la situation des pays arabes, discordances qui ne modifient toutefois pas notablement l'image que l'on peut se faire de la situation lorsqu'on tient compte des différences entre les méthodes éducatives utilisées par les différents organismes nationaux. Il n'en demeure pas moins que les statistiques du tableau 6 doivent être maniées avec précaution.

Tableau 6
Statistiques sur la situation de l'alphabétisation dans les pays arabes (2000-2006) et son évolution à l'horizon 2015

Catégorie	État	Femmes analphabètes, 15 ans et plus		Augmentation du taux, 2000-2005 (%)	Femmes de plus de 15 ans en % du total de la population analphabète			Taux d'alphabétisation, femmes de plus de 15 ans		Taux d'alphabétisation, hommes de plus de 15 ans	
		2000	2005		1985-1994	2000-2006	2015	2000-2006	2015	2000-2006	2015
Croissance de l'analphabétisme supérieure à la moyenne	Iraq	5 070	5 854	2,4	ND	*69	ND	*64	ND	*84	ND
	Koweït	103	114	1,69	*48	*50	48	91	95	*95	96
	Mauritanie	530	585	1,65	ND	59	57	47	55	63	66
	Yémen	3 525	3 730	0,94	*66	72	75	39	55	76	85
	Égypte	12 253	12 741	0,65	*62	71	70	60	68	83	86
	Syrie	1 879	1 944	0,57	ND	69	70	76	82	89	92
	Maroc	6 286	6 482	0,51	*62	66	67	42	51	68	74
Croissance moyenne de l'analphabétisme	Arabie saoudite	1 723	1 712	0,11-	*59	58	60	78	85	89	92
	Soudan	5 019	4 979	0,13-	ND	*63	ND	*52	ND	*52	ND
	Algérie	4 211	4 091	0,48-	*64	68	68	65	74	84	88
Croissance de l'analphabétisme inférieure à la moyenne	Qatar	21	20	0,81-	*30	28	30	90	93	90	93
	Oman	246	234	0,83-	ND	60	62	76	84	89	93
	Liban	246	233	0,9-	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
	Tunisie	1 307	1 224	1,09-	ND	69	71	68	76	86	90
	Libye	533	497	1,17-	73	78	80	78	84	94	97
	Bahreïn	32	29	1,64-	*56	49	94	86	90	90	93
	Djibouti	91	80	2,15-	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Jordanie	220	193	2,18-	ND	74	73	89	93	96	98	
Hors catégorie	Palestine	ND	ND	ND	ND	78	76	88	93	96	98
	Émirats arabes unis	117	117	0	*31	31	39	89	92	90	95

Sources :

- Les données relatives à l'analphabétisme féminin pour 2002 et 2005 sont tirées de Hammoud, H.R., L'analphabétisme dans le monde arabe, document de synthèse est établi pour le Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous, 2006, Savoir pour pouvoir, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, p. 26.

- Le Groupe de travail a calculé les taux de croissance au moyen de la formule $n \cdot \ln(X_{2005}/X_{2000}/1)$, dans laquelle X désigne le nombre de femmes analphabètes. Les pays où le taux de croissance est supérieur à $M + \text{écart type de } 0.5 \cdot$ constituent la catégorie des pays ayant un taux de croissance supérieure à la moyenne, tandis que les pays où le taux de croissance est inférieur à $M - \text{écart type de } 0.5 \cdot$ sont qualifiés de pays à taux de croissance inférieur à la moyenne. Les pays dont le taux de croissance se situe entre ces deux valeurs ont été qualifiés de pays à taux de croissance moyen. L'État de Palestine n'a pas été pris en compte dans cette classification, faute de disposer des statistiques nécessaires.
- Les données relatives aux femmes analphabètes âgées de plus de 15 ans en pourcentage du total de la population analphabète pour les périodes 1985-1994 et 2000-2006 et les projections pour 2015 ainsi que les taux d'alphabétisation des hommes et des femmes sont tirés du Rapport mondial de suivi de l'éducation pour tous 2009, p. 268.
- ND signifie que les données ne sont pas disponibles. Les chiffres pour 2015 sont des projections établies par l'ISU, au moyen d'un modèle global de projections sur un alphabétisation par tranche d'âge. Voir le Rapport mondial de suivi de l'éducation pour tous 2009.
- Le signe moins désigne une croissance négative, c'est-à-dire un recul de l'analphabétisme.
- Un astérisque signifie que les données sont tirées de déclarations émanant de l'État considéré telles qu'elles figurent dans le Rapport mondial de suivi de l'éducation pour tous 2009.
- Les données relatives au nombre de femmes analphabètes à Bahreïn en 2000 sont tirées des chiffres du Bureau central de statistique faisant état de 21'885 Bahréinies analphabètes en 2001.

S'agissant du groupe de pays où le taux de croissance de l'analphabétisme est dans la moyenne, on peut constater qu'il se compose de trois pays, l'Arabie saoudite, le Soudan et l'Algérie. On peut relever une certaine amélioration de leur taux d'analphabétisme, quoique très légère : en Arabie saoudite, le taux d'analphabétisme a diminué de 0,11 % entre 2000 et 2005, alors que les chiffres correspondants pour le Soudan et l'Algérie étaient de 0,13 % et 0,48 % respectivement pour la même période. Il s'agit des pays de niveau 2, avec des taux d'analphabétisme modérés, si l'on excepté le Soudan qui appartient au groupe de niveau 3. Comme il ressort du tableau, les femmes représentaient 58 % du total de la population analphabète en Arabie saoudite au cours de la période 2000-2006, contre 60 % dans les projections pour 2015, tandis qu'au Soudan, le chiffre correspondant était de 63 % pour la période 2000-2006.

Les pays dont le taux de croissance de l'analphabétisme est inférieur à la moyenne sont le Qatar, le Sultanat d'Oman, le Liban, la Tunisie, la Libye, Bahreïn, Djibouti et la Jordanie. Comme on peut le voir, la situation de l'alphabétisation s'est améliorée dans ces pays au cours de la période 2000-2005. La Jordanie a obtenu les meilleurs résultats en matière d'éducation des femmes, avec un recul de 2,18 % de l'analphabétisme féminin au cours de cette période.

La Palestine et les Émirats arabes unis n'ont été classés dans aucune catégorie, faute de données dans le premier cas, mais il convient de noter que le taux d'alphabétisation des femmes en Palestine atteignait 88 % au cours de la période 2000-2006, avec un taux projeté de 93 % à l'horizon 2015. Dans le cas des Émirats arabes unis, la situation n'a guère évolué entre 2000 et 2005, soit un taux d'alphabétisation des femmes de 89 % au cours de la période 2000-2006 et un taux projeté de 92 % à l'horizon 2015. Il apparaît donc clairement que tant la Palestine que les Émirats arabes unis appartiennent au groupe de niveau 1, celui des pays à faible taux d'analphabétisme. Les taux d'alphabétisation masculins sont présentés pour faire ressortir le fait que ces taux sont meilleurs que les taux féminins correspondants, d'où le fait qu'il est important, essentielle même, d'établir un plan distinct de réduction de l'analphabétisme féminin et d'aller vers plus d'égalité entre les sexes.

En ce qui concerne l'analyse des indicateurs socioéconomiques relatifs à la situation des pays arabes, le tableau 7 classe ces derniers en pays à économie

diversifiée, pays à économie pétrolière mixte, pays à économie pétrolière et pays exportateur de produits primaires. Ce classement a pour objet de clarifier les chiffres de la population et du produit intérieur brut (PIB), du PIB par habitant, des dépenses de consommation par habitant et de la dépense éducative moyenne en pourcentage du PIB pour chaque pays. Comme on peut le voir, l'Égypte est en tête de liste en ce qui concerne le PIB pour 2008 (443,1 milliards de dollars des États-Unis), mais pas pour le PIB par habitant, en raison de sa population nombreuse de 81,7 millions d'habitants cette année-là. Il apparaît clairement aussi que le PIB par habitant est au plus haut dans les pays producteurs de pétrole, à commencer par le Qatar, où le PIB par habitant était de 115 976 dollars en 2008, contre 53 078 dollars en 2005, et que le PIB par habitant est au plus bas dans les pays tributaires de l'exportation de produits primaires tels que la Mauritanie, où le PIB par habitant était de 1 939 dollars en 2008, contre 619 dollars en 2005.

Le PIB par habitant ne saurait être un indicateur fiable de la situation des pays arabes, comme on le verra lorsqu'on examinera les coefficients de Gini pour ces pays. Les valeurs moyennes sont en générale trompeuses, parce qu'elles n'illustrent pas le cas de tous les individus. Elles peuvent illustrer le cas d'une population limitée, en indiquant une détérioration de la situation. La valeur par habitant des dépenses de consommation des ménages donne une image plus proche de la réalité de la propension marginale à consommer, donc de la propension marginale à épargner, laquelle détermine l'investissement et, partant, l'accroissement de la production. On constate ainsi pour l'Égypte une propension marginale à consommer de 72 % en 2005, c'est-à-dire que l'Égyptien dépense 72 cents sur chaque dollar qu'il détient. Il s'agit là d'un pourcentage important mais les valeurs correspondantes pour la Jordanie et le Liban, soit près de 82 % en 2005, sont encore plus importantes. Ces chiffres doivent toutefois être maniés avec une certaine prudence car ils expriment des moyennes.

La dernière colonne du tableau 7 donne la dépense éducative moyenne en pourcentage du PIB pour la période 1995-2003. La Libye (1985-1994) enregistre la valeur la plus élevée, soit 8,4 %, suivie par la Tunisie, avec près de 6,8 % entre 1995 et 2003. Il y a lieu de noter que ces pourcentages demeurent assez constants dans le temps, sans grande variabilité. Les valeurs les plus faibles se trouvent au Émirats arabes unis, soit près de 1,7 % pour la période 1995-2003. Il faut toutefois tenir compte des valeurs du PIB pour ces deux pays, dans la mesure où les Émirats avaient un PIB de 186,2 milliards de dollars en 2008, contre 90,6 milliards pour la Libye. Il importe de noter que ces pourcentages semblent correspondre dans une certaine mesure à ceux d'autres pays. En Chine, par exemple, la dépense éducative représentait 2,3 % du PIB au cours de la période 1995-2003, les valeurs correspondantes étant de 3,9 % en Corée, 6,2 % en Malaisie et 5 % au Mexique. La prudence s'impose néanmoins en raison des différences dans la valeur du PIB entre les pays. L'objectif ici est de découvrir pourquoi la Corée a fait des progrès aussi spectaculaires et possède aujourd'hui une économie fondée sur la connaissance mais rien de tel ne s'est produit dans aucun pays arabe, alors même qu'il y a cinq décennies, la Corée était dans un état bien pire que le nôtre aujourd'hui.

Tableau 7
PIB, PIB par habitant et dépenses d'éducation dans les États arabes

Type d'économie	État	Population, 2008 (millions) (estimation FMI)	PIB, 2008 (\$ EU) (estimation FMI)	PIB par habitant, 2008 (\$ EU) (estimation FMI)	PIB réel par habitant, 2005 (\$ EU)	Consommation privée réelle par habitant, 2005 (\$ EU)	Dépense publique réelle (moyenne) pour l'éducation en % du PIB, 2005
Diversifiée	Égypte	81,7	443,1	5 424	1 254,9	897,2	5,6
	Jordanie	6,2	30,3	4 887	2 311,1	1 885,6	6,4
	Liban	3,9	45,8	11 744	5 653,9	4 655,6	2,9
	Maroc	34,3	138,2	4 029	1 895,7	1 073,6	5,9
	Syrie	19,7	92,8	4 711	1 528,5	1 039,7	3,2
	Tunisie	10,3	83,1	8 068	2 895,5	1 830	6,8
	Total	156,1	833,3	5 338	1 711	1 165,5	5,1
Pétrolière mixte	Algérie	33,7	241,1	7 154	3 125,7	1 056,1	6,1
	Libye	6,1	90,6	14 852	6 788,3	2 199	*8,4
	Total	39,8	331,7	8 313	3 714,8	1 239,9	6,1
Pétrolière	Bahreïn	0,7	26,5	37 324	19 228,6	6 990	3,6
	Koweït	2,6	141	54 231	28 906,2	8 722,1	6,3
	Oman	3,3	67,7	20 515	12 333,6	4 331,6	3,9
	Qatar	0,8	95,1	115 976	53 078,8	9 672,5	*4
	Arabie saoudite	28,1	600	21 352	13 651	3 612,8	6,3
	EAU	4,6	186,2	40 478	32 581,2	15 792,4	1,7
	Total	40,2	1 116,5	27 774	23 413,5	5 777,1	4,4
Exportatrice produits primaires	Djibouti	0,5	1,9	3 800	885	752,5	5,7
	Mauritanie	3,3	6,4	1 939	619	417	ND
	Soudan	40,2	89,3	2 221	936,6	714,5	ND
	Yémen	23	55,2	2 400	794,6	500,7	5,8
	Total	67,1	152,8	2 277	870,3	625,6	5,7
Total, États arabes		303,3	2 434	8 026	4 509,1	1 628,1	5,3

Sources :

- Fonds monétaire international (FMI), 2008 et CIA World Factbook.
- Ligue des États arabes et al. 2007, p. 237 et 239.
- Banque mondiale, 2008

Un astérisque (*) signifie que les données portent sur la période 1984-1994. ND signifie que les données ne sont pas disponibles.

En 2008, la population de Bahreïn (Bahreïnis et non-Bahreïnis) était estimée à 1 103 496 habitants, dont 541 587 Bahreïnis et 561 909 non-Bahreïnis; les chiffres correspondants pour 2011 étant les suivants : 1 195 020 au total; 584 688 Bahreïnis; 610 332 non-Bahreïnis. Source : Bureau central de statistique.

Le tableau 8 permet de se faire une meilleure idée de la situation économique interne des pays arabes. Il indique le volume de la population active, le taux de chômage, les possibilités d'emploi prévues à l'horizon 2020 et le pourcentage de ressources internes disponibles pour le développement et l'investissement au cours de la période 1970-2007. Comme on peut le voir, l'Égypte occupe le premier rang

pour ce qui est du volume de la population active, soit 22,5 millions de travailleurs en 2005, ce qui était à prévoir compte tenu de l'importance de sa population totale. Bahreïn se situe à l'autre bout de l'échelle, avec 300 000 travailleurs seulement.

Tableau 8
Population actif, le taux de chômage est possibilités d'emploi prévu à l'horizon 2005 dans les pays arabes

État	Population active, 2005 (millions)	Taux de chômage, 2005 (%)	Possibilités d'emploi prévues pour 2015 (millions)	Possibilités d'emploi prévues pour 2020 (millions)	Ressources internes disponibles pour la croissance et l'investissement, 1970-2007 (%)
Égypte	22,5	10,7	6,25	9,59	32
Jordanie	1,9	14,8	0,97	1,51	23
Liban	1,4	8,2	0,44	0,68	6
Maroc	11,3	15,7	2,53	3,87	38
Syrie	7,4	8,08	3,07	4,75	33
Tunisie	3,8	14,2	0,9	1,38	38
Algérie	13,2	15,3	4,26	6,55	52
Libye	2,3	17,2	0,66	1,01	58
Bahreïn	0,3	3,4	0,1	0,15	46
Koweït	1,5	1,7	0,89	1,38	59
Oman	0,9	7,6	0,35	0,53	58
Qatar	0,5	2	0,09	0,14	77
Arabie saoudite	7,8	6,1	5,63	8,85	64
Émirats arabes unis	2,7	2,3	0,67	1,03	65
Djibouti	0,4	50	0,05	0,08	30
Mauritanie	1,4	22	0,33	0,5	30
Soudan	15,1	18,5	3,69	5,65	20
Yémen	5,9	16,3	2,11	3,26	29
Total	5,6	13	1,8	2,8	42,1

Sources : Programme des Nations Unies pour le développement et Ligue des États arabes, 2009, *Development Challenges for the Arab Region: A Human Development Approach* (Les défis du développement dans la région arabe : une approche axée sur le développement humain) Vol. 1, p. 67 à 77.

Pour plus de détails sur les calculs effectués pour estimer les possibilités d'emploi à l'horizon 2015 et 2020, le lecteur est invité à consulter la même source.

Comme on peut le voir, les taux de chômage en 2005 étaient très élevés dans certains pays, notamment à Djibouti (50 %), en Mauritanie (22 %) et au Soudan (18,5 %), mais très faibles dans d'autres : Koweït (1,7 %), Qatar (2 %) et Bahreïn (3,4 %), peut-être en raison du niveau de revenu élevé et de la faible population qui caractérisent ces derniers pays. Il s'agit là sans conteste d'un point important en faveur de marchés ouverts et de possibilités plus nombreuses d'échanges de l'élément humain. Cela étant dit, le taux moyen de chômage pour l'ensemble de la

région est de 13 %. Dans une étude effectuée conjointement par le Programme des Nations Unies pour le développement et la Ligue des États arabes, un certain nombre de projections concernant les possibilités d'emploi ont été établies, d'où il ressort comme on peut le voir dans le tableau que la région comptera en moyenne 1,8 millions de nouveaux emplois en 2015 et 2,8 millions en 2020. Il y a là une chance d'accroître la production et de relancer la croissance économique dans les pays arabes. Il se peut que la disponibilité de ressources internes pour la croissance et l'investissement enclencher une tendance à la création d'emplois pour tirer parti de ces ressources. La moyenne pour la période 1970-2007 était de 42,1 %, avec un maximum de 77 % au Qatar et un minimum de 6 % au Liban. On voit ainsi que les pays arabes disposent de ressources matérielles, ainsi que de ressources humaines, et qu'il faut donc faire bon usage de ces ressources.

Les indicateurs de pauvreté qui concluent cette analyse donnent une image très inquiétante de la situation, d'où la nécessité de redoubler d'efforts pour améliorer cette situation, comme on peut le voir dans le tableau 9.

Tableau 9
Nombre de personnes pauvres, incidence de la pauvreté et coefficient de Gini pour un échantillon de pays arabes

État	Nombre de personnes pauvres (millions)	Incidence de la pauvreté (%)			Année	Coefficient de Gini
		Zones urbaines	Zones rurales	Total		
Égypte	13,7	10,1	26,8	19,6	2005	32,1
Jordanie	0,7	12,9	18,7	14,2	2002	36
Liban	0,3	ND	ND	7,97	2005	ND
Maroc	5,6	12	27,2	19	1999	39,5
Syrie	2,1	8,7	14,18	11,39	2004	37,4
Tunisie	0,4	1,7	8,3	4,1	2000	41
Algérie	3,8	10,3	14,7	12,1	2000	ND
Mauritanie	1,3	ND	ND	46	2000	ND
Yémen	6,8	20,7	40,09	34,78	2006	36,6
Moyenne générale	3,85	10,9	21,4	18,8		37,1

Source : Programme des Nations Unies pour le développement et Ligue des États arabes, 2009, *Development Challenges for the Arab Region: A Human Development Approach* (Les défis du développement dans la région arabe : une approche axée sur le développement humain), Vol. 1, p. 63 et 73.

Comme il ressort des statistiques figurant dans le tableau, c'est l'Égypte qui compte le plus grand nombre de personnes pauvres, soit environ 13,7 millions de personnes à faible revenu en 2005, contre 300 000 au Liban. L'incidence de la pauvreté en Égypte est plus élevée dans les zones rurales, dont 26,8 % des habitants vivent dans la pauvreté, contre 10,1 % dans les zones urbaines. Le coefficient de Gini, qui mesure le degré de régularité d'une distribution, est de 32,1 %, ce qui est une valeur très élevée, signe d'une distribution très inégale des personnes vivant dans la pauvreté. La valeur moyenne du coefficient de Gini est de 37,1 %, ce qui

dénote clairement un problème de régularité de la distribution de la pauvreté dans les pays arabes. En outre, les zones rurales sont handicapées à cet égard, avec une incidence moyenne de la pauvreté de 21,4 %, contre 10,9 % dans les zones urbaines. Le Maroc vient en tête des listes pour ce qui est de l'incidence de la pauvreté dans les zones rurales, avec un coefficient de 27,2 %, contre 12 % dans les zones urbaines du pays en 1999.

L'analphabétisme et la pauvreté sont les deux faces d'une même réalité dans de nombreux pays arabes. L'analphabétisme est très répandu dans les groupes à faibles revenus, qui souffrent d'exclusion et travaillent et vivent dans une situation économique et sociale difficile, ce qui fait de la démarginalisation économique un outil de développement efficace pour promouvoir l'alphabétisation des femmes. Celles-ci apprennent non seulement à lire et à écrire mais elles réalisent aussi que des possibilités de formation et d'emploi sont disponibles et apprennent à créer leur propre petite ou très petite entreprise. L'approche fondée sur la démarginalisations économiques a notamment donné de bons résultats dans les régions où elle a été appliquée, par exemple en Égypte, au Soudan et au Yémen ainsi que dans un certain nombre de pays d'Amérique latine dans lesquels des programmes de ce type ont acquis popularité et acceptation auprès des femmes, à telle enseigne qu'il y a aujourd'hui très peu d'abandons des cours d'alphabétisation lorsque ceux-ci s'accompagnent de programmes de démarginalisations économique. Toutefois, en dépit de son excellent bilan à ce jour, le recours à cette méthode demeure limité dans les pays arabes, par des organisations de la société civile ou des organismes publics qui ciblent un petit nombre de groupes sociaux féminins et, par voie de conséquence, cette approche n'a pas eu le succès constaté ailleurs. Il est donc clairement nécessaire d'établir une matrice faisant ressortir les atouts, les points faibles, les possibilités et les menaces, à partir de l'analyse et de l'étude qui précèdent.

1.7 Analyse SWOT de l'état actuel de la question de l'analphabétisme féminin dans la région arabe

Jusqu'ici, nous avons analysé les diverses expériences des pays arabes, leurs facteurs de succès ou d'échec, les enseignements que l'on peut en tirer ainsi qu'un certain nombre d'expériences réussies dans d'autres pays de diverses régions du monde pouvant servir de guide pour l'action future. On peut donc passer maintenant à une analyse de la situation actuelle de l'analphabétisme féminin dans la région arabe en utilisant une technique à quatre éléments appelée analyse SWOT, c'est-à-dire une analyse des atouts, des faiblesses, des opportunités et des menaces.

1.7.1 Atouts

Dans les paragraphes qui suivent, on examinera les principaux atouts sur le plan des programmes d'alphabétisation, équipements, enseignants et autres participants au processus éducatif disponibles, les politiques éducatives suivies et la motivation d'assister aux cours.

- **Programmes et manuels utilisés pour les cours d'alphabétisation** : les programmes d'enseignement font appel à un matériel pédagogique utile dénotant une grande compétence fonctionnelle exprimée dans une langue, des expressions et des termes simples et clairs. Les titres des unités de cours sont

appropriés et les élèves, des deux sexes, ont plaisir à appliquer les activités proposées dans les manuels.

- **Bâtiments, équipements et matériels disponibles pour les cours d’alphabétisation** : les salles de classe sont convenables, généralement bien éclairées et aérées, avec suffisamment de chaises pour les élèves. Les tableaux sont convenables et les livres sont distribués aux élèves en début d’année scolaire. Dans certains pays, les fournitures scolaires (cahiers, stylos, taille-crayons, etc.) sont également distribuées aux élèves.
- **Enseignants** : les relations entre enseignants et élèves dans les centres d’alphabétisation et les salles de classe sont en général amicales, faites de courtoisie, de dignité et de respect mutuel. Les enseignants contrôlent la présence ou l’absence des élèves et leur expliquent les objectifs des cours. Les cours commencent et se terminent à l’heure et les élèves ont la possibilité d’intervenir. Les enseignants enrichissent le matériel pédagogique en présentant d’autres exemples adaptés aux différences de milieu et d’origine des élèves.
- **Politiques éducatives** :
 - Les élèves et les enseignants, ainsi que les planificateurs et les concepteurs des politiques d’alphabétisation, savent qu’il importe d’adopter des politiques éducatives efficaces pour perfectionner l’alphabétisation sous tous ses aspects. Ils sont aussi conscients de l’importance de la motivation matérielle et morale des deux parties et des effets de cette motivation sur la fréquentation des cours par les élèves et le perfectionnement professionnel des enseignants.
 - Dans les pays arabes, une grande importance est accordée aux mouvements qui se développent ailleurs dans le monde pour promouvoir l’éducation des adultes et l’intégrer à l’ensemble du développement économique et social.
 - Dans toute la région arabe, de grands efforts ont été faits pour promouvoir l’alphabétisation depuis le milieu du XXe siècle. Des stratégies générales et des plans d’éducation des adultes ont été conçus, en même temps que des programmes spécifiques d’alphabétisation. On peut citer à cet égard la Stratégie d’éducation des adultes dans la région arabe, en 2000, le Plan arabe d’éducation des adultes, en 2001, le document intitulé « Pour une stratégie de développement post-alphabétisation », en 2002, et les Orientations procédurales relatives aux politiques d’éducation des adultes dans les pays arabes, en 2000 (comme on l’a vu plus haut).
 - De nombreuses conférences arabes sur l’alphabétisation et l’éducation des adultes ont été organisées dans le cadre de l’action arabe commune, depuis les années 1950 et jusqu’à ce jour.
- **Motifs pour lesquels les élèves s’inscrivent aux programmes d’alphabétisation** : toutes les parties qui s’occupent de la promotion de l’alphabétisation, élèves, enseignants, conseillers techniques et administrateurs des programmes d’éducation non formelle sur le terrain, sont dans une large mesure d’accord sur les principales raisons pour lesquelles les élèves s’inscrivent aux cours d’alphabétisation, et elles ont une compréhension et un langage communs sur cette question. Toutes les parties s’accordent aussi à dire

que les femmes dans les pays arabes sont beaucoup plus disposées à s'inscrire aux cours d'alphabétisation et d'éducation des adultes que les hommes.

• **Organisation des programmes d'alphabétisation et services connexes :**

- Les institutions éducatives qui fournissaient des programmes d'alphabétisation et d'éducation des adultes dans la région arabe soit généralement le produit de l'accumulation de nombreuses expériences et compétences dans le domaine. Elles constituent donc un large stock de connaissances pouvant être exploité et accru, une réserve de compétences organisationnelles de haut niveau et de méthodes de travail concrètes et un fondement géographiquement réparti exceptionnel ayant à sa disposition une variété de programmes et tout un ensemble de cas et de réussites remarquables d'où des enseignements peuvent être tirés.
- Il existe de nombreux programmes arabes spécialisés conçus pour perfectionner les qualifications des adultes par des programmes de formation en cours d'emploi et de programmes médiatiques visant à élargir la portée des programmes d'alphabétisation et d'éducation des adultes. Certains pays arabes ont élaboré des projets qui ont eu des effets positifs sur le plan de la formation de compétences dans les domaines de la santé, de la nutrition, etc.

1.7.2 Faiblesses

- **Programmes et manuels utilisés pour les cours d'alphabétisation :** il ressort des études sur la situation des programmes de cours d'alphabétisation et d'éducation des adultes dans les pays arabes que le contenu de ces programmes et les méthodes d'apprentissage et d'enseignement demeurent marqués du sceau de la tradition. En outre, les élèves adultes suivaient des cours et apprennent dans une atmosphère peu touchée par les théories modernes de l'apprentissage, selon les mêmes méthodes et procédures d'apprentissage (pédagogie) que celles utilisées pour les enfants, en dépit des différences de caractéristiques et de besoins. En outre, les programmes d'enseignement actuellement utilisés dans les cours d'alphabétisation et d'éducation des adultes sont dépassés et ne correspondent pas aux besoins des élèves en règle générale. Certains livres sont inadaptes et doivent être complètement remaniés et actualisés. En règle générale, les matériels pédagogiques destinés aux cours d'alphabétisation (programmes d'enseignement, livres, guides de l'enseignant) font appel aux supputations et à l'intuition au lieu de se fonder sur des études de terrain en matière d'éducation qui prennent en compte la nature et les besoins des personnes analphabètes ordinaires sans appliquer les meilleures pratiques arabes et internationales. Ces méthodes ne prennent pas en considération la difficulté de certaines matières, les mathématiques pour les personnes âgées par exemple, ni le fait que les contenus présentés dans les manuels utilisés ne sont pas nécessairement adaptés aux groupes cibles et ne les incitent pas à continuer d'apprendre. Qui plus est, le nombre de jours de classe et de cours ne correspond pas toujours à la durée du programme et celui-ci manque souvent de matériels pertinents au regard de la vie réelle des élèves adultes. Les matériels pédagogiques ne sont souvent pas à jour, dans les cours d'informatique en particulier, et le contenu de certains manuels ne correspond pas toujours au niveau du cours dans lequel il est utilisé. Il y a peu d'activités

d'accompagnement des cours et les quelques activités qui existent sont rarement adaptées à l'environnement des élèves ou à leurs pôles d'intérêt et aspirations; bien au contraire, les activités proposées dans les livres utilisés manquent de diversité et, de ce fait, sont inapplicables ou mal présentées. En outre, les livres utilisés dans les cours d'alphabétisation sont souvent mal imprimés, en petits caractères, ce qui ne facilite pas leur lecture par les personnes âgées, et contiennent peu d'images, d'illustrations ou de graphiques explicatifs utiles.

- **Bâtiments, équipements et matériels disponibles pour les cours d'alphabétisation** : il ressort des études sur le sujet que les centres d'alphabétisation manquent souvent de points d'eau potable et de lieux d'assainissement satisfaisants. Souvent, il n'y a pas de lieu de prière, et les moyens de chauffage en hiver sont fréquemment insuffisants. Les outils pédagogiques font souvent défaut aux enseignants et il n'est pas rare que les chaises soient trop petites et inconfortables pour des élèves pour la plupart adultes, les cours d'alphabétisation sont souvent dispensés dans les salles de classe ordinaires conçues pour les enfants et, pour couronner le tout, il est souvent difficile d'organiser le transport des élèves à destination et en provenance des centres d'éducation des adultes.
- **Ressources humaines mises au service des programmes d'alphabétisation** : de nombreux enseignants, des deux sexes, qui travaillent dans les centres d'alphabétisation ne sont pas suffisamment qualifiés pour accomplir efficacement leur travail; ils souffrent incontestablement de carences sur le plan tant du niveau de qualification que de l'expérience professionnelle. Certains d'entre eux manquent aussi d'enthousiasme et d'ardeur ou sont paresseux; il peut leur manquer la formation spécialisée nécessaire en matière de science et de stratégie de l'éducation des adultes, et ils n'ont donc pas la connaissance ou la compréhension nécessaires des méthodes de travail face à des élèves adultes (andragogie). Nombreux sont ceux qui utilisent encore les méthodes d'enseignement traditionnel (le livre, le tableau, l'élève face au maître); ils ignorent les méthodes modernes d'alphabétisation qui utilisent les matériels audiovisuels, les ordinateurs, les projecteurs, les dossiers d'enseignement et la vidéo, alors même que les États arabes ont introduit ces technologies dans les méthodes d'enseignement. Les enseignants ne font généralement pas appel à des méthodes d'évaluation diversifiées et ne prennent pas en compte les différences individuelles entre les élèves. Ces enseignants sont en outre mal payés, ce qui se traduit par un fort taux de rotation et d'instabilité des effectifs. Ceux qui restent ne peuvent pas se consacrer pleinement à leur travail parce qu'ils sont occupés à d'autres activités.
- **Politiques éducatives** :
 - Les politiques actuelles de l'alphabétisation reposent sur la notion d'alphabétisation de base (c'est-à-dire l'apprentissage de la lecture et de l'écriture et de quelques opérations mathématiques), sans se préoccuper de l'alphabétisation fonctionnelle ou culturelle, de l'amélioration des qualifications professionnelles, de l'autonomisation économique, de la participation aux efforts de développement en général et d'autres aspects nécessaires de l'éducation des adultes tels que l'éducation continue, les qualifications, les études libres, etc.;

– Les politiques sont déficientes à l'égard d'un certain nombre d'autres aspects importants en matière d'alphabétisation : elles prévoient peu d'incitations matérielles à l'intention des personnes qui travaillent dans les programmes d'alphabétisation, elles n'évoquent pas un niveau de vie élevé et l'accroissement des nécessités de la vie quotidienne, elles sont pauvres en moyens d'inciter les élèves à s'inscrire dans les cours d'alphabétisation et à mener à bien leurs études, par des récompenses en espèces ou en nature ou des repas nutritifs. Les centres d'alphabétisation ne participent pas beaucoup à la célébration d'événements pertinents importants tels que la Journée arabe de l'alphabétisation ou la Journée mondiale de l'alphabétisation. Les enseignants et les élèves qui obtiennent des résultats remarquables dans les centres d'alphabétisation ne sont pas récompensés de leurs efforts. Il peut y avoir plus d'un niveau dans un même cours, ce qui nuit au processus d'enseignement et d'apprentissage, et les horaires des cours peuvent ne pas convenir à la situation de certains élèves.

• **Raisons de suivre des cours d'alphabétisation, motivation et ardeur au travail :** l'enthousiasme fait assez souvent notoirement défaut chez les élèves qui suivent des cours d'alphabétisation mais ne sont pas résolus à les suivre régulièrement, n'ont pas confiance dans ce qu'ils font et ont peur de l'échec. De ce fait, ils tirent peu profit de ce service. Certains centres d'alphabétisation ont constaté que les élèves ne tiennent pas à s'inscrire à leur programme ni à bénéficier de leur service. Cette situation appelle un changement est un renouveau dans la manière dont ces services sont présentés. Un certain nombre d'élèves, des deux sexes, commencent à suivre des cours d'alphabétisation puis les abandonnent à l'occasion de certains événements saisonniers tels que la saison des récoltes, d'olives par exemple, l'hiver ou le mois sacré du ramadan. Les cours peuvent aussi coïncider avec d'autres tâches qui doivent être exécutées ou ne pas être compatibles avec les travaux à faire à la maison ou ailleurs, dans le cas de nombreux élèves qui ont leur propre emploi et ne peuvent donc pas se consacrer à des cours plusieurs jours par semaine. En outre, les élèves qui suivent des cours d'alphabétisation sont parfois perçus de manière négative par d'autres membres de la société, phénomène qui explique que les hommes soient parfois moins disposés à s'inscrire aux cours que les femmes. Il ressort d'études sur le sujet que les principales raisons d'abandon des cours sont les suivantes : les cours ne sont pas adaptées à la situation familiale ou professionnelle; l'enthousiasme personnel pour les cours est faible; les élèves hésitent à s'avouer analphabètes devant leurs pairs; les élèves ne perçoivent aucune pertinence particulière des cours par rapport à leur propre vie; les encouragements font défaut; le mariage; et certaines situations fréquentes dans les cours d'alphabétisation, le manque d'uniformité des élèves par exemple. En outre, certaines personnes suivent des cours à plusieurs reprises, d'autres retombent dans l'analphabétisme et certaines personnes analphabètes ne tiennent pas du tout à suivre des cours.

• **Excellence qualitative dans les institutions et centres d'alphabétisation :**

– La question de savoir dans quelle mesure les institutions et centre d'alphabétisation ont réussi à atteindre leurs objectifs a fait l'objet d'un certain nombre d'études de terrain, d'où il ressort que les objectifs des programmes d'alphabétisation ne sont pas clairement définis en ce qui concerne les élèves et que les objectifs des cours ne sont souvent pas

atteints. La formation professionnelle fait défaut, les programmes ne couvrent pas tous les besoins des élèves, les outils de contrôle, d'évaluation et de suivis sont déficients, il n'y a pas de systèmes de responsabilisation éducative, et les résultats de la recherche scientifique ne sont pas bien appliqués aux buts du développement. Ces facteurs obèrent incontestablement l'excellence qualitative des institutions d'alphabétisation et d'éducation des adultes et limitent les bienfaits potentiels de leurs programmes.

- Il y a à l'échelle de toute la région arabe en matière d'alphabétisation des disparités manifestes sur des questions telles que l'organisme administratif responsable, les sources de financement et la législation applicable, situation qui rend difficile de planifier des buts de développement ou d'établir des stratégies, procédures et politiques régionales concernant les programmes d'alphabétisation et d'éducation des adultes. Un autre aspect des différences de pratiques entre pays a trait à l'identification de la tranche d'âge cible dans la population analphabète, ce qui signifie des différences dans les statistiques, donc des comparaisons inexactes. La limite inférieure de cette tranche d'âge peut aller de 15 à 18 ans et la limite supérieure de 35 à 45 ans.
- S'agissant de la façon dont les programmes d'alphabétisation sont organisés et exécutés, un certain nombre de difficultés sont à relever. La durée prévue de certains de ces programmes n'est pas à la hauteur des résultats escomptés inscrits dans les plans d'exécution, qui visent exclusivement à atteindre le nombre prévu d'élèves à alphabétiser. Ils sont caractérisés par le traditionalisme et l'aspect routinier de leurs procédures, qui sont longues et complexes, en particulier dans les institutions gérées par l'État, et le plus souvent par l'absence d'un environnement d'enseignement et d'apprentissage approprié qui soit sûr et favorable à l'expression de la connaissance et de l'expérience acquise. Cette situation ne favorise pas une utilisation efficace des capacités des enseignants pour développer les services dans certains centres communautaires.

1.7.3 Opportunités

Les principales opportunités susceptibles d'être exploitées avantageusement pour donner effet à la promotion de l'alphabétisation sont exposées dans les paragraphes qui suivent.

- Les décideurs au plan politique doivent accorder une attention accrue aux nécessités de la réalisation des OMD et à l'élaboration de stratégies reposant sur des techniques modernes telles que les campagnes de sensibilisation utilisant les médias, notamment la télévision, la radio, la presse écrite et électronique et la publication de dépliants et de brochures de sensibilisation à des questions relatives à la santé, la protection de l'environnement, etc.
- Il faut élargir le recours aux technologies de l'information et de la communication dans nombre de pays arabes, par l'introduction des technologies audiovisuelles et informatiques, des dossiers pédagogiques et de la vidéo en tant que supports d'enseignement/apprentissage, tous ces médias offrant des possibilités considérables d'utilisation dans les programmes d'éducation formelle et non formelle, au premier rang desquels figurent les programmes d'alphabétisation.

- Certains pays arabes ont adopté un système de radiodiffusion spatiale à des fins éducatives, produit des feuillets et des pièces de théâtre éducatifs présentant des cours d’alphabétisation et pris des mesures pour favoriser l’apprentissage à distance (enregistrements accompagnés de documents écrits) et ouvert des centres de réception communautaires diffusant les émissions de chaînes éducatives consacrées aux programmes d’alphabétisation.
- Les sociétés arabes veulent se débarrasser du problème de l’analphabétisme et sont tout à fait prêtes à contribuer à cette bonne œuvre. Les pays arabes connaissent une évolution vers la décentralisation et une plus grande participation des communautés. Des capacités sociales existent qui peuvent être mobilisées au service de cette cause, en particulier dans le cadre de la lutte contre l’analphabétisme et pour son élimination.
- Les organisations de la société civile, dans toute leur multiplicité et leur diversité, notamment les organisations populaires et les associations communautaires, féminines, professionnelles, commerciales, caritatives et autres, jouent un rôle important dans le règlement du problème de l’analphabétisme dans la plupart des pays arabes, en ouvrant des centres et des cours d’alphabétisation, en s’occupant du développement des compétences nécessaires dans la vie quotidienne et en s’employant à servir la cause des femmes, en encourageant celles-ci à s’impliquer davantage dans leurs programmes et activités, en les aidant à prendre conscience de leurs droits personnels et professionnels, en les sensibilisant aux questions sanitaires, en favorisant leur formation et le développement de leurs qualifications professionnelles et en les aidant à acquérir les compétences et connaissances nécessaires pour rester en phase avec l’évolution du monde contemporain. Ces organisations s’occupent aussi des filles et des femmes désireuses d’apprendre tel ou tel métier ou profession et les aident à s’autonomiser économiquement et à mieux maîtriser le cours de leur vie. Ceci a conduit certains pays arabes à instaurer des partenariats efficaces entre les ministères de l’éducation et les institutions communautaires, ainsi qu’une coopération entre les ministères et d’autres institutions, pour ouvrir des centres d’alphabétisation. Certains pays ont même fait appel à la religion pour les aider dans leurs efforts d’alphabétisation et susciter un désir d’apprendre parmi les personnes analphabètes quel que soit leur sexe.
- Les universités et les centres de recherche de certains pays arabes sont en train d’étudier les évolutions de l’alphabétisation ou de lancer des programmes spéciaux d’études supérieures dans ce domaine. Les élèves à peuvent être encouragés à s’inscrire à ces programmes et à mener des études et des travaux de recherche scientifique spécialisée visant à renforcer les programmes d’alphabétisation sur les plans tant qualitatif que quantitatif. En outre, les étudiants des universités sont souvent volontaires pour faire de l’alphabétisation par l’entremise de leur institution.
- Des organisations éducatives spécialisées commencent à s’intéresser davantage à la question de l’alphabétisation en général et de l’alphabétisation des femmes en particulier. Au premier rang d’entre elles il y a l’Organisation de la Ligue arabe pour l’éducation la culture et la science (ALECSO), l’Organisation islamique pour l’éducation la science et la culture (ISESCO) et l’Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture (UNESCO). Ces

organisations ont inscrit cette question parmi leurs priorités et en ont fait un thème principal de leurs plans de travail. Elles s'intéressent au développement des efforts de promotion de l'alphabétisation en général et ont créé des prix destinés à encourager les initiatives novatrices dans ce domaine et renforcer la méthodologie scientifique et les travaux de recherche sérieux actuellement menés dans le cadre de l'évaluation, du suivi et du développement des programmes relatifs à l'alphabétisation. Elles ont aussi organisé des forums, des ateliers et des conférences nationaux, régionaux et internationaux axés sur la compréhension de la situation de l'analphabétisme, sur les programmes et actions entrepris pour éliminer ce phénomène dans la région arabe, et sur le recensement des meilleures pratiques arabes et internationales dans ce domaine afin qu'elles soient prises en compte. Les organisations en question ont également financé un certain nombre d'expériences et d'innovations exceptionnelles dans le domaine de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes qui ont été appliquées dans certains pays arabes.

1.7.4 Menaces

Les principales menaces qui pèsent sur l'action menée dans le domaine de la promotion de l'alphabétisation sont récapitulées ci-après.

- **Demande croissante de programmes :**

- Comme on l'a déjà vu, il ressort de nombreux rapports et études, tant régionaux que propres à tel ou tel pays arabe, que les taux d'analphabétisme sont en augmentation parmi les habitants des zones semi-arides et rurales et en diminution chez ceux des zones urbaines. Il semble en outre que les taux d'analphabétisme féminin soient plus élevés que leurs équivalents masculins et que le nombre de personnes analphabètes, hommes et femmes, soit en augmentation régulière en valeur absolue. En dépit des efforts que les pays arabes ont consacrés à l'alphabétisation, les statistiques montrent que la population analphabète est passée de 50 millions de personnes en 1970 à 70 millions en 2005, alors même que les taux d'analphabétisme ont eu tendance à diminuer progressivement (passant de 73 % en 1970 à 35,6 % en 2005 pour la tranche d'âge des 15 ans et plus, soit un taux double de celui de l'ensemble du monde et plus élevé que le taux de 23,4 % enregistré dans les pays les moins avancés). Le taux d'analphabétisme féminin dans les pays arabes est plus élevé que le taux masculin correspondant, soit 46,5 % pour le premier et 25,1 % pour le second (Éducation, l'enseignement supérieur et recherche scientifique dans le monde arabe : un plan d'action, 2007);
- Les pays se sont de plus en plus employés à étendre et généraliser l'éducation de base, accroître les taux de scolarisation dans les différents programmes d'éducation et réduire les taux d'abandon scolaire. Or, les élèves qui abandonnent leur scolarité, garçons ou filles, continuent de s'ajouter de plus en plus nombreux à la population analphabète existante dans les pays arabes. Il s'ensuit qu'un effort sérieux s'impose pour lutter contre ce phénomène en tarissant les sources qui l'alimentent. La législation qui rend l'école obligatoire doit être effectivement appliquée, les élèves qui abandonnent l'école doivent faire l'objet d'un suivi de la part des autorités administratives dans les différents districts scolaires, la prise de conscience sociale de l'importance de l'éducation en général et de l'éducation des filles en

particulier doit être renforcée dans les zones rurales et reculées et tous les autres moyens appropriés doivent être également utilisés;

- Le développement alarmant de l'exclusion sociale résultant de la concentration des programmes d'alphabétisation et d'éducation des adultes dans les zones urbaines, les capitales provinciales et d'autres villes et certaines zones rurales, alors que des zones rurales plus reculées et des régions semi-arides ne sont souvent toujours pas couvertes. Si les personnes qui vivent dans ces zones ne sont pas prises en compte ni intégrées, les zones en question risquent de finir dans la marginalisation et l'isolement culturel, situation qui risque par la suite de compromettre la cohésion sociale.

• **Intercommunication et coordination**

- En dépit de l'existence de nombreuses institutions et organisations de la société civile qui partagent les objectifs de promotion de l'alphabétisation en général et de l'alphabétisation des femmes en particulier, l'intercommunication et la coordination entre elles sont manifestement très peu développées, de même qu'entre elles et les organismes gouvernementaux. Il en résulte forcément un gaspillage d'effort, de temps et d'argent et, dans certains cas, des chevauchements et des doubles emplois qui font qu'il y a peu d'échanges d'expériences et de compétences et une absence de planification consultative d'une vision partagée des moyens de renforcer la qualité des programmes d'alphabétisation au sens global et intégré du terme;
- Les organisations de la société civile opérant dans le domaine de l'alphabétisation et l'éducation des adultes en général et de l'alphabétisation des femmes en particulier ont tendance à diversifier leurs axes d'intervention et leurs méthodes de travail au lieu de se spécialiser, ce qui peut les amener à disperser leurs efforts et les effets correspondants;
- Il n'y a pas de système efficace de communication et d'interconnexion entre les organisations de la société civile opérant dans ce domaine, qui doivent donc recourir à diverses méthodes de diffusion de l'information, d'étude des problèmes et d'exécution, de suivi et d'évaluation des programmes d'alphabétisation. Les difficultés de communication sont particulièrement manifestes dans le cas des centres gérés par des institutions et organismes ne relevant pas du ministère de l'éducation.

• **Information et gestion des connaissances**

- Il n'y a ni structure d'information forte et fiable ni systèmes généraux modernes de gestion de l'information pouvant amener les diverses institutions communautaires à fournir les données nécessaires sur leurs programmes, services et activités d'alphabétisation, d'éducation des adultes et d'éducation informelle à l'intention de divers groupes cibles. Il est désormais essentiel de privilégier l'information dont on a besoin pour la planification, l'exécution, le suivi et l'évaluation des programmes d'alphabétisation, en particulier l'information qui n'est actuellement pas disponible, notamment aussi bien l'information relative aux ministères de l'éducation que celle concernant les organisations de la société civile, ce qui serait une contribution utile pour l'élaboration et le perfectionnement de ces programmes par une information en retour;

– Les méthodes de recherche et d’observation sont peu utilisées par ces organisations, dont bon nombre n’ont donc pas recours aux renseignements et connaissances disponibles dans les études nationales et aux frais et chiffres correspondants pour mieux plaider leur cause et justifier la planification, le suivi et l’évaluation de leurs programmes conformément aux besoins effectifs de leurs groupes cibles dans différentes régions.

• **Médias et sensibilisation**

– Certains centres, institutions et organisations de la société civile qui proposent des programmes et services d’alphabétisation et d’éducation des adultes souffrent d’un manque d’information structurée sur leurs domaines d’activité, leurs résultats et leurs initiatives et, de ce fait, sont incapables d’utiliser efficacement la télévision, qui est présente dans tous les foyers, comme moyen d’information. En outre, il n’y a pas assez de prise de conscience sociale de l’importance et de l’intérêt des programmes et activités disponibles par l’entremise de ces institutions dans le cadre d’une éducation durable, et de leur effet positif sur nombre de composantes de la société, les femmes en particulier.

• **Financement et ressources financières**

– Le financement public de la lutte contre l’analphabétisme est manifestement en recul dans les différents pays arabes, et la question fait de moi sans un objet d’une publicité, contrairement à l’éducation de base dont le financement va croissant (encore que ce dernier type d’éducation, aussi important soit-il, demeure insuffisamment financée dans ses programmes et dans son développement quantitatif et qualitatif). Si cette situation perdure, avec des ressources matérielles insuffisantes pour les programmes d’alphabétisation, il y a fort à craindre que le nombre de personnes analphabètes, des deux sexes, augmentera jusqu’à atteindre le point où ni ce phénomène ni ses effets ne pourront être éliminés en dépit de tous les efforts d’alphabétisation.

– Parallèlement, nombre de centres d’institutions et d’organisations de la société civile qui proposent des programmes et services d’alphabétisation et d’éducation des adultes sont aussi insuffisamment financés et le soutien financier qu’elles reçoivent ne permet pas de couvrir le coût de leurs activités ou bien n’est ni stable ni permanent. Il s’ensuit que leur fonctionnement est souvent interrompu ou bien leurs activités ou programmes prévus sont retardés.

La figure 2 ci-dessous est une matrice d’analyse en quadrants faisant ressortir une série de points spécifiques.

Figure 2
L'analphabétisme féminin dans la région arabe : matrice d'analyse en quadrants

	<i>Atouts</i>	<i>Faiblesses</i>
Environnement interne	<ul style="list-style-type: none"> * Les femmes sont nettement plus disposées à s'inscrire aux cours d'alphabétisation que les hommes * Compréhension commune de toutes les parties concernées quant aux principales motivations des élèves qui s'inscrivent aux cours d'alphabétisation * Les programmes de cours contiennent des documents et un savoir-faire fonctionnel utile et la langue utilisée dans les manuels est simple et claire. Les élèves sont contents d'appliquer les activités qui y sont proposées * Les salles de classe sont convenablement éclairées est aérées, les tableaux sont suffisamment adaptés, il y a des sièges pour tous les élèves, les livres sont distribués en début d'année scolaire * Relations amiables entre les élèves et les enseignants dans les centres est cours d'alphabétisation; les enseignants expliquent les objectifs du cours aux élèves; les cours commencent et finissent à l'heure; les élèves ont la possibilité d'intervenir; les enseignants enrichissent le contenu des cours par des exemples appropriés, compte dûment tenu de la diversité des milieux et origines des élèves * L'intérêt avec lequel les pays arabes surveillent les évolutions de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes à l'échelle mondiale et en incorporent les innovations prometteuses dans leurs filières de développement socioéconomique * Des efforts importants ont été faits dans le 	<ul style="list-style-type: none"> * Les politiques d'alphabétisation actuelles sont centrées sur la notion d'alphabétisation de base, au détriment de l'alphabétisation fonctionnelle et culturelle et de l'autonomisation économique et politique des femmes * Il y a des disparités évidentes en matière de promotion de l'alphabétisation entre plusieurs États arabes : entité administrative responsable, source de financement, législation applicable, tranche d'âge visée * Certains programmes ne s'intéressent qu'au nombre de personnes visées; la performance est marquée par le traditionalisme * Les hommes sont plus que les femmes réticents à s'inscrire dans les cours d'alphabétisation, parce que cette démarche est souvent mal vue * Les élèves ont tendance à cesser d'aller en cours à certains moments de l'année, pour des travaux agricoles, par exemple la cueillette des olives en hiver, ainsi que pendant le mois sacré du ramadan. * Les apprenants adultes sont instruits et apprennent selon les mêmes stratégies et méthodes que les enfants (pédagogie), alors que ces deux groupes diffèrent dans leurs caractéristiques et leurs besoins * Les cours d'alphabétisation sont frappés du sceau du traditionaliste, ne répondent pas aux besoins des élèves et manquent de matériel d'enseignement en rapport avec les réalités de la vie quotidienne des élèves. Le développement et la modernisation s'imposent * Il y a un manque d'activités d'accompagnement qui soient en rapport avec l'environnement des élèves et adaptées à leurs penchants et préférences * Les centres d'alphabétisation manquent de sanitaires et du matériel et des technologies éducatives nécessaires; les sièges sont souvent trop petits pour des adultes parce que de nombreux cours

	<i>Atouts</i>	<i>Faiblesses</i>
	<p>cadre de l'action arabe commune depuis le milieu du XX^e siècle pour élaborer des stratégies et des plans d'alphabétisation et d'éducation des adultes et organiser des conférences sur le sujet</p> <p>* Les institutions qui organisaient des cours d'alphabétisation ont acquis, de par leurs compétences et l'expérience qu'elles ont accumulée, un stock de connaissances qui peut être utilisé comme fondement, un degré élevé de capacité organisationnelle et des exemples de réussite dont on peut tirer des enseignements</p> <p>* Il y a des programmes arabes spécialisés dans le développement des qualifications de base des adultes et l'acquisition des compétences nécessaires dans la vie quotidienne par la formation en cours d'emploi, les programmes médiatiques ou les programmes d'alphabétisation et d'éducation des adultes</p>	<p>ont lieu dans les salles de classe ordinaires pour enfants; il est difficile d'organiser le transport des élèves à destination ou en provenance des centres</p> <p>* De nombreux enseignants qui travaillaient dans les centres d'alphabétisation n'ont pas toutes les qualifications requises pour être efficaces; ils n'ont manifestement pas un bon niveau d'instruction et manquent d'expérience de l'enseignement. Nombre d'entre eux ont besoin d'une formation spécialisée dans la science de l'éducation des adultes et les stratégies d'apprentissage pour bien assimiler les méthodes de travail avec des élèves adultes (andragogie)</p> <p>* Les enseignants ont tendance à continuer d'utiliser des méthodes traditionnelles d'enseignement dans les cours d'alphabétisation, au lieu de recourir aux techniques modernes</p> <p>* Les enseignants dans les cours d'alphabétisation ne perçoivent pas une rémunération correspondant à un bon niveau de vie; il y a peu de mesures propres à inciter les élèves à s'inscrire aux cours et à continuer d'apprendre</p>

	<i>Opportunités</i>	<i>Menaces</i>
Environnement externe	<p>* Les décideurs politiques sont de plus en plus intéressés par la réalisation des OMD</p> <p>* Les États arabes utilisent de plus en plus les TIC, en premier lieu les ordinateurs, en tant qu'outil d'enseignement et d'apprentissage, et leur potentiel peut être mis au service de l'alphabétisation</p> <p>* Certains pays arabes ont adopté un système de télédiffusion spatiale à visées éducatives; production de séries et de pièces éducatives présentant des cours d'alphabétisation, mesures visant à encourager l'enseignement et l'apprentissage à distance et création de centres communautaires pouvant recevoir des chaînes</p>	<p>* Augmentation évidente du nombre d'analphabètes, hommes ou femmes</p> <p>* Taux d'analphabétisme plus élevés chez les femmes, en particulier dans les zones rurales et les régions semi-arides</p> <p>* Les abandons scolaires dans le système d'éducation formelle continuent de gonfler les flots de l'analphabétisme</p> <p>* Augmentation alarmante de l'exclusion sociale résultant de la concentration des programmes d'alphabétisation et d'éducation des adultes dans les zones urbaines et les capitales, les zones rurales et les régions semi-arides demeurant peu couvertes</p> <p>* Faible niveau d'interconnexion et de coordination entre les institutions, d'où un gaspillage d'efforts, de temps et d'argent, ainsi que des chevauchements et des doubles emplois dans</p>

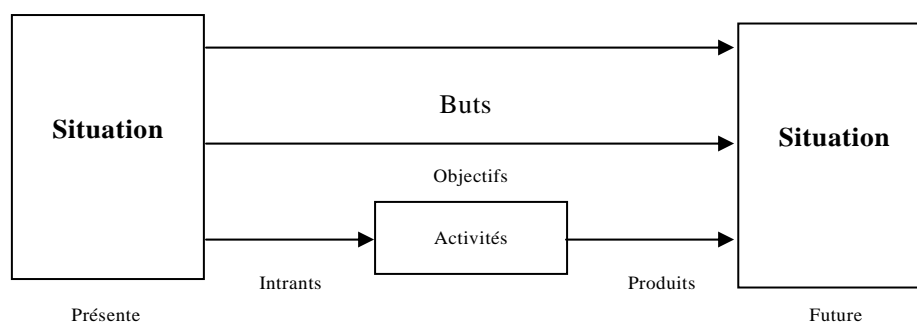
<i>Opportunités</i>	<i>Menaces</i>
<p>éducatives consacrées aux cours d'alphabétisation</p> <p>* Les pays arabes tiennent à se débarrasser du problème de l'analphabétisme et l'on y constate une forte prédisposition sociale à contribuer à cette bonne œuvre. Ces pays connaissent également une évolution vers la décentralisation</p> <p>* Les organisations de la société civile, dans toute leur multiplicité et leur diversité, jouent un rôle important dans la lutte contre le phénomène de l'analphabétisme, en ouvrant des centres et des cours d'alphabétisation et en favorisant le développement des compétences nécessaires dans la vie quotidienne et l'autonomisation des femmes</p> <p>* Les universités et centres de recherche de certains pays arabes sont en train d'étudier les évolutions de l'alphabétisation ou de lancer des programmes universitaires sur le sujet; les étudiants sont souvent volontaires pour faire de l'alphabétisation</p> <p>* Des organisations éducatives spécialisées s'intéressent de plus en plus à la question de l'alphabétisation, au premier rang desquelles il y a l'ALECSO, l'ISESCO et l'UNESCO, qui ont inscrit l'alphabétisation parmi leurs grandes priorités et crée des prix destinés à encourager les initiatives innovantes dans ce domaine et renforcer sa méthodologie scientifique. Elles ont aussi organisé des ateliers et conférences nationaux, régionaux et internationaux et financé dans ce cadre un certain nombre d'expériences et d'innovations exceptionnelles.</p>	<p>l'action</p> <p>* Pas de système efficace de communication entre les organisations de la société civile opérant dans le domaine de l'alphabétisation</p> <p>* Pas de système complet et perfectionné de gestion de l'information sur les programmes, services et activités d'alphabétisation</p> <p>* Pas de système de suivi et d'évaluation des programmes; Peu de recours à la recherche scientifique et aux méthodes d'observation</p> <p>* Absence d'information structurée sur les activités, la performance et les initiatives des institutions qui s'occupent d'alphabétisation; insuffisance de la sensibilisation sociale à l'importance et la valeur de ces programmes et activités et à leur impact sur nombre de groupes sociaux, les femmes en particulier</p> <p>* Le financement public des mesures de lutte contre le problème de l'analphabétisme est en recul dans divers pays arabes, et la priorité est de moins en moins accordée à cette question, alors que le financement de l'éducation de base est en augmentation</p> <p>* De nombreux pays et organisations de la société civile pâtissent du fait que leur financement n'est pas suffisant pour couvrir le coût de leurs activités ou pour permettre que leur soutien soit stable et permanent. Il en résulte que leur action est souvent interrompue ou que l'exécution de leurs activités et programmes prévus soit retardée.</p>

Partie II

Planification stratégique de l'alphabétisation des femmes dans la région arabe

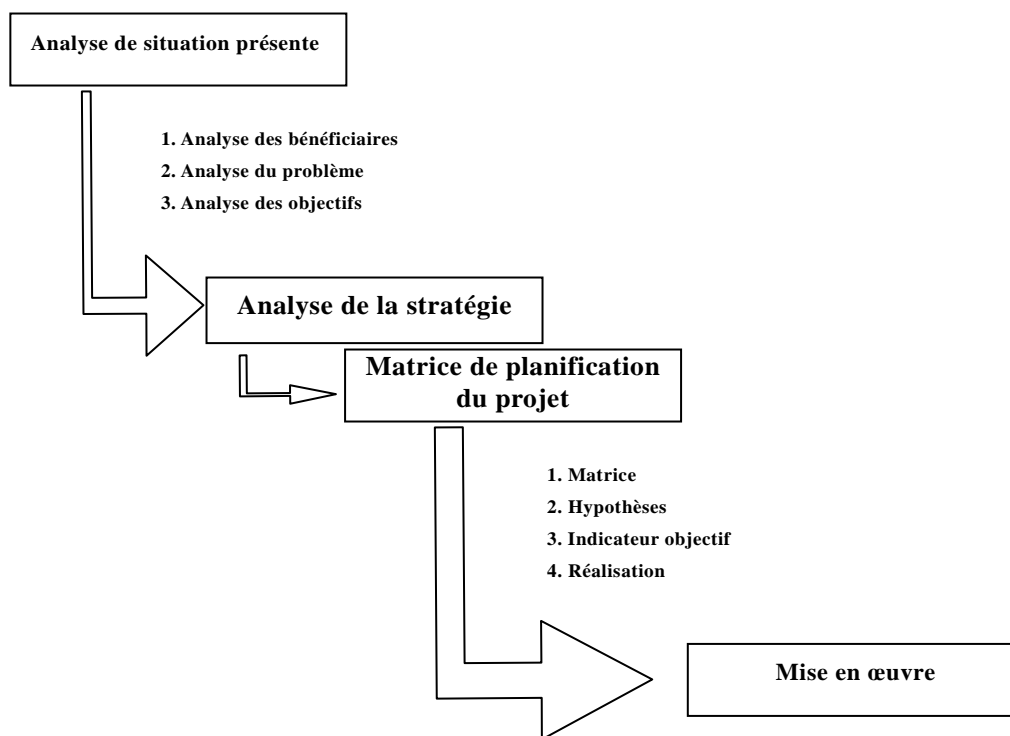
2.1 Méthodologie

La méthode du cadre logique (MCL) sera utilisée ici. Il s'agit d'une méthode scientifique qui s'est progressivement imposée depuis longtemps et qui est actuellement utilisée par de nombreuses institutions internationales qui accordent des prêts pour la gestion de divers projets. Elle facilite le processus de planification en fournissant des orientations sur la manière de transformer une idée en un véritable plan qui a été minutieusement étudié. La MCL est centrée sur une analyse ordonnée de la situation existante, en particulier des problèmes clés, et définit les diverses solutions possibles pour régler ces problèmes. Il s'agit d'un outil analytique pour une planification et une gestion axées sur des objectifs. Elle repose sur une notion qui consiste fondamentalement à considérer que les activités et l'utilisation des intrants et des stocks ne représentent pas les procédures définitives qui garantissent la réussite mais plutôt des moyens de faciliter la réalisation des principaux objectifs directs.



La MCL est un moyen utile de se faire une idée de la situation future à travers une séquence d'événements liés par un rapport de cause à effet, dans cinq domaines : le ou les buts, les objectifs, les produits, les activités et les intrants. Pour résumer, on peut dire que cette approche aide à définir une séquence logique d'événements dans laquelle, si les intrants sont disponibles, les activités seront entreprises; si les activités sont entreprises, les produits seront obtenus; si les produits sont obtenus, les objectifs immédiats sont atteints. Ce faisant, cette méthode contribue, à long terme, à la réalisation du ou des buts recherchés.

La MCL est utile pour analyser les facteurs externes pouvant affecter la réalisation des objectifs. Elle est aussi utile pour définir un moyen d'observer leur évolution. Elle peut être utilisée chaque fois que le besoin s'en fait sentir. La méthode comporte quatre étapes fondamentales, dont chacune comporte une série d'activités qui doivent être exécutées, comme on peut le voir dans le graphique ci-après.



Une fois la situation présente analysée, la phase de planification stratégique est engagée par une présentation de l'arborescence du problème qui ressort de l'analyse de la situation présente. Vient ensuite un exposé des principaux thèmes, qui sont tirés du Plan arabe de promotion de l'alphabétisation des femmes, et l'on examinera pour finir la vision, la mission et les activités.

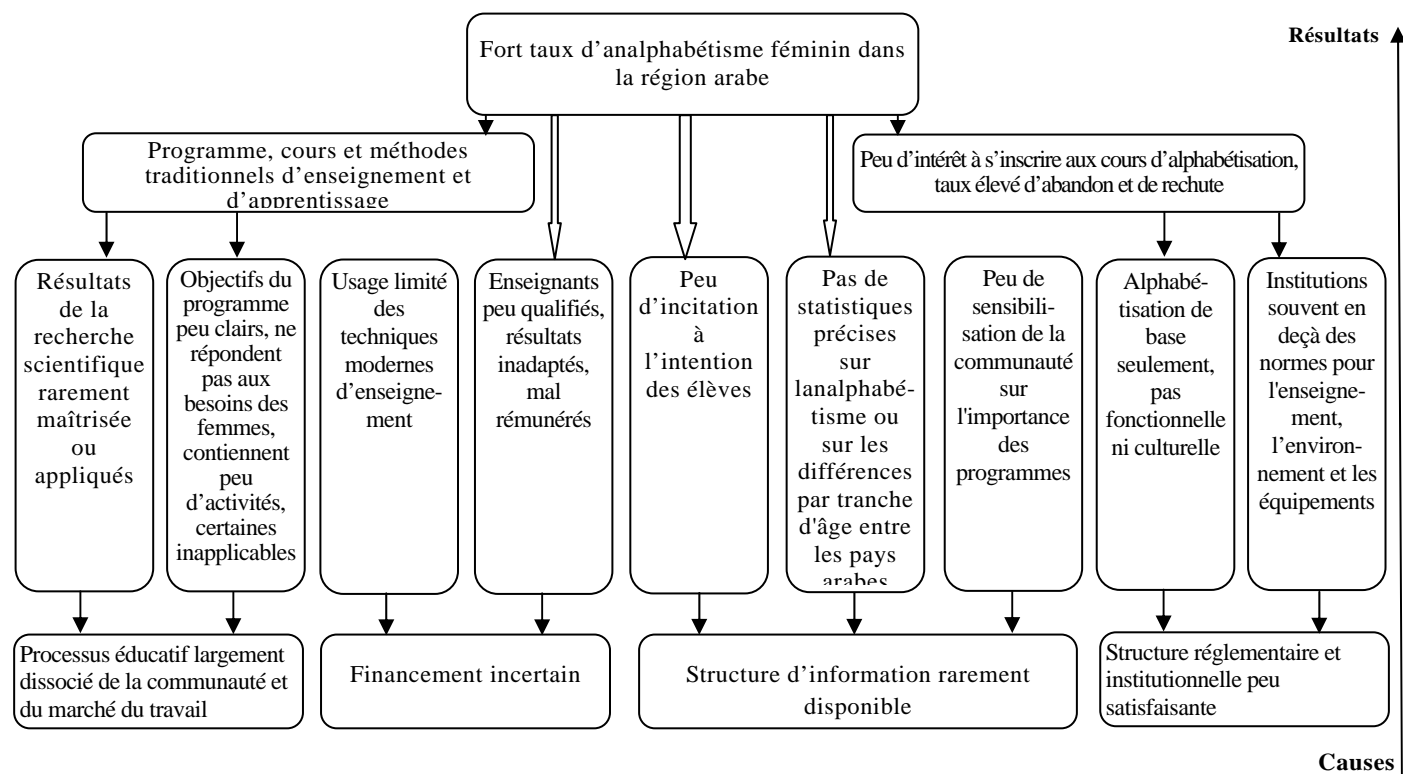
2.2 Arborences des problèmes et des objectifs

L'arborescence des problèmes peut être établie en faisant monter ou descendre les problèmes en fonction des exigences de la situation. Le résultat final doit être l'énoncé d'un problème principal d'où émane une série de problèmes de moindre rang. L'arborescence des problèmes est établie en choisissant un problème dans une liste et en le reliant au problème principal par une relation de cause à effet. On obtient ainsi :

- Si le problème est une cause du problème principal, on le place plus bas dans l'arborescence.
- Si le problème est un effet du problème principal, on le place plus haut dans l'arborescence.
- Si le problème n'est ni une cause ni un effet, il demeure au même niveau.

L'arborescence des problèmes proposée ci-dessous (fig. 3) pour la question de l'alphabétisation féminine dans la région arabe a été établie sur la base des points examinés dans les parties I et II ci-dessus.

Figure 3
Analphabétisme féminin dans la région arabe : arborescence des problèmes



Il ressort clairement de la figure ci-dessus que le problème évident dans le monde arabe est celui des taux élevés d'analphabétisme féminin. Il s'agit là d'un constat qui est peut-être évident ou superficiel mais qui a des causes profondes qui tiennent au caractère désuet et traditionnel des programmes et des méthodes d'enseignement et d'apprentissage dans l'alphabétisation et l'éducation des adultes, à la réticence qu'inspire l'inscription aux cours d'alphabétisation ou d'éducation des adultes et au fort taux d'abandon et de rechute. L'étude de ces causes montre qu'elles sont elles-mêmes le résultat d'autres causes secondaires. S'agissant du caractère désuet et traditionnel des programmes et des méthodes d'enseignement et d'apprentissage, les causes profondes tiennent manifestement au fait que les résultats des travaux de recherche scientifique sont rarement exploités ou appliqués, que les objectifs des programmes ne sont pas clairs et ne correspondent pas aux besoins des femmes et que les programmes eux-mêmes ne sont pas bien présentés et comportent peu d'activités, dont certaines sont en outre inapplicables, d'autant plus qu'il est difficile d'assurer le suivi et l'évaluation des programmes d'alphabétisation. Toutes ces causes peuvent elles-mêmes renvoyer au fait que le processus éducatif est dans une large mesure déconnecté de la communauté, du marché du travail et de la recherche scientifique. Il y a en outre une troisième raison pour laquelle les résultats de la recherche scientifique ne sont pas utilisés et les objectifs des programmes ne sont pas clairs, à savoir l'usage limité des techniques

modernes d'enseignement, lui-même imputable aux incertitudes et à l'instabilité du financement.

En ce qui concerne l'attrait limité des institutions d'alphabétisation et d'éducation des adultes et les taux élevés d'abandon et de rechute, l'arborescence fait clairement ressortir le fait que ces phénomènes sont imputables au faible niveau de qualité de ses institutions, qui ne répondent pas aux normes environnementales et sanitaire et ne se coordonnent pas entre elles. En conséquence, ces institutions devraient être soutenues par des organismes neutres qui garantiraient la qualité de leur enseignement, de leurs capacités, de leurs ressources, etc. Un autre facteur a trait à l'accent qu'elles mettent sur l'alphabétisation de base, en excluant l'alphabétisation culturelle. Ces deux facteurs renvoient eux-mêmes au fait qu'il n'y a souvent pas de structure réglementaire et institutionnelle appropriée pouvant rendre l'éducation obligatoire, tandis que la réticence des élèves à l'égard des cours d'alphabétisation et d'éducation des adultes renvoie à l'absence de sensibilisation de la communauté à l'importance de ces cours, cette cause étant elle-même imputable à l'absence d'une structure d'information forte et appropriée résultant de l'absence de statistiques fiables sur l'alphabétisation et les différences entre les tranches d'âge visées dans les différents pays arabes. Le manque de fiabilité et de stabilité du financement est lui aussi imputable au fait que les techniques d'enseignement de pointe sont peu utilisées, comme on l'a déjà vu, au fait que les enseignants ne sont pas suffisamment formés et qualifiés pour s'acquitter efficacement de leurs missions et sont mal rémunérés, ainsi qu'au fait que les mesures d'incitation à l'intention des élèves sont aussi insuffisantes. C'est pour toutes ces raisons que les niveaux d'analphabétisme féminin dans le monde arabe sont généralement élevés.

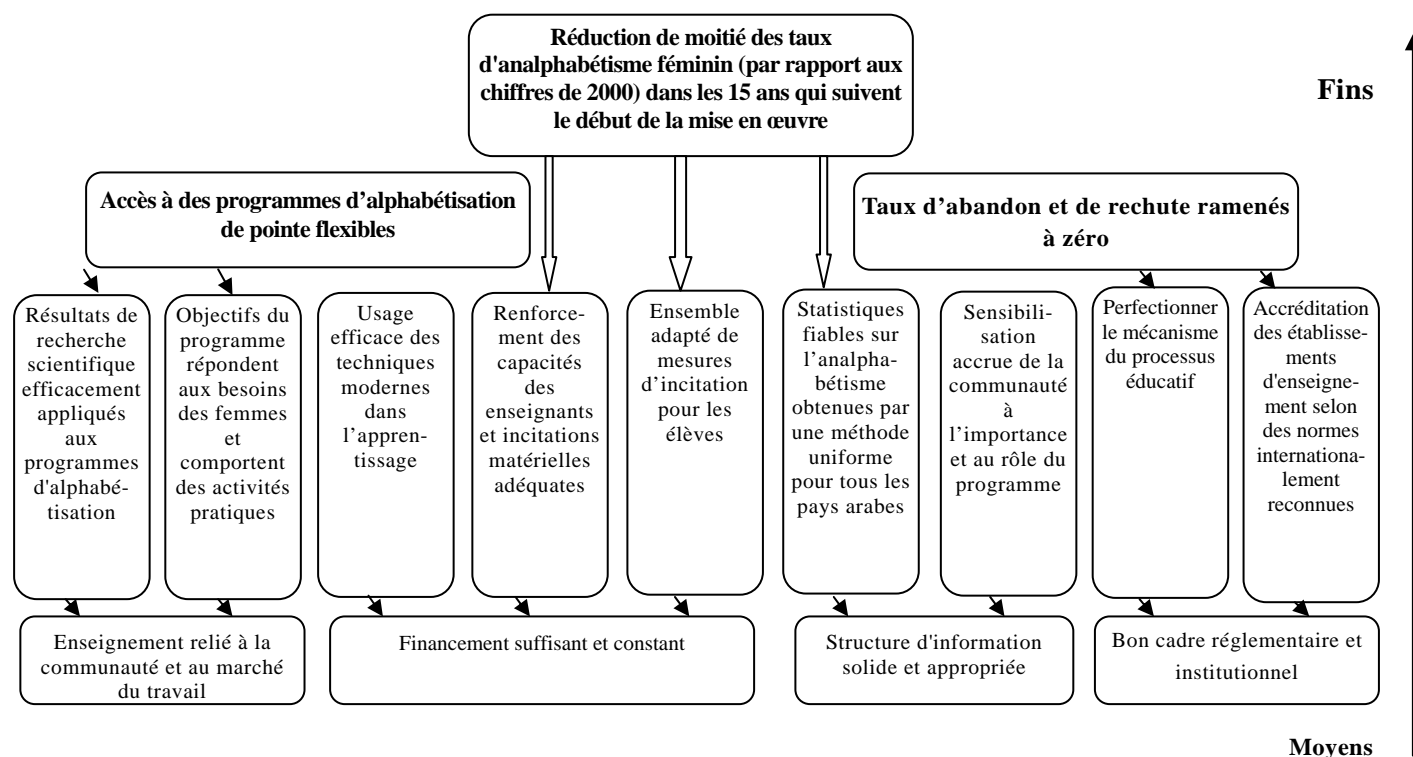
L'on voit donc que les vraies causes sous-jacentes fondamentales des forts taux d'analphabétisme féminin dans le monde arabe sont les suivantes :

- Processus éducatif déconnecté de la communauté et du marché du travail;
- Incertitudes du financement;
- Absence d'une structure d'information forte et appropriée;
- Absence d'une structure réglementaire et institutionnelle appropriée rendant l'éducation obligatoire.

Il y a sans doute des influences réciproques entre l'analyse des objectifs et l'analyse des problèmes. Plus on dispose d'informations sur l'état du problème, mieux on est en mesure de formuler des objectifs clairement définis. L'arborescence des problèmes est donc transformée en une arborescence des objectifs et il n'est généralement pas nécessaire de réaménager l'ordonnancement des objectifs dans cette arborescence. On peut donc dire qu'une bonne arborescence des objectifs est en fait un graphique explicatif des « fins et moyens ». Au sommet de l'arbre il y a la fin recherchée et aux niveaux inférieurs il y a les moyens de parvenir à cette fin. L'arborescence des objectifs permet donc de voir qu'il y a certains moyens qui peuvent être appropriés et d'autres qui n'entrent peut-être pas dans le champ du problème. Les moyens identifiés servent donc de base pour l'élaboration d'activités qui s'attaqueront aux problèmes examinés au départ et utilisés pour construire l'arborescence des problèmes.

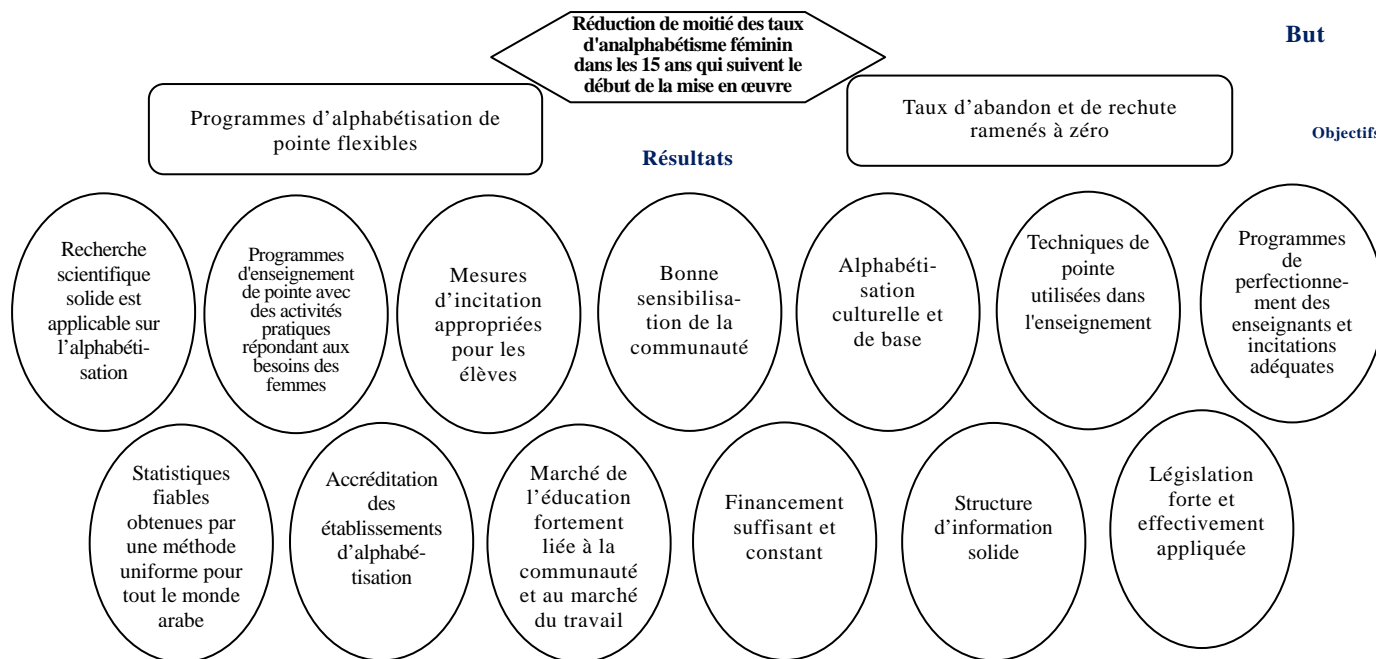
La figure 4 représente une arborescence des objectifs établie à partir de l'arborescence des problèmes selon la procédure de formulation positive expliquée plus haut.

Figure 4
Analphabétisme féminin dans la région arabe : arborescence des objectifs



À partir des éléments examinés jusqu'ici, on peut à présent clarifier les objectifs stratégiques, le but et les résultats escomptés du plan, ce qui illustre la figure 5.

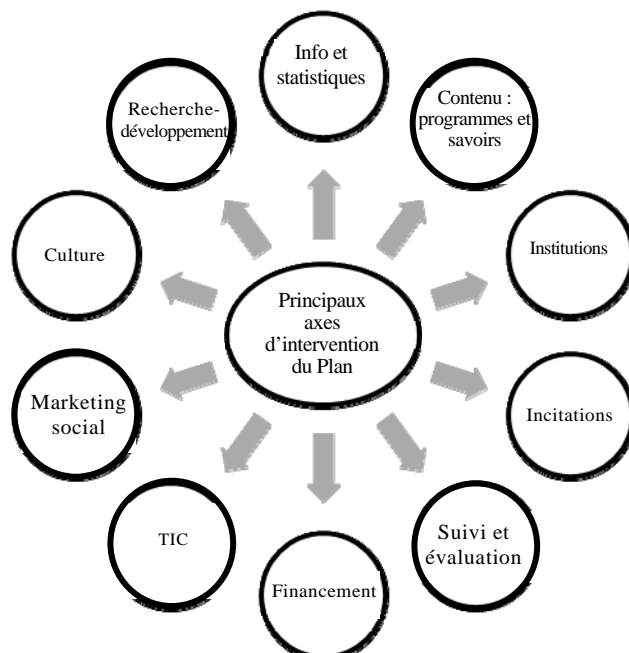
Figure 5
Buts, objectifs et résultats escomptés du plan



2.3 Grands axes d'intervention du Plan d'action

Le Plan d'action pour l'élimination de l'analphabétisme féminin est organisé autour de quatre grands axes d'intervention, qui sont eux-mêmes intégrés au Plan de développement de l'éducation dans le monde arabe de 2008 afin d'assurer un certain degré de coordination, d'intégration et d'avantages mutuels dans toutes les phases futures de mise en œuvre, chacun des deux plans confortant l'autre. Le Plan comporte tous les axes d'intervention définis dans la figure 6 ci-dessous.

Figure 6
Grands axes d'intervention du plan pour l'élimination de l'analphabétisme féminin dans la région arabe



2.3.1 Grand axe d'intervention 1 : Information et statistiques

La conjonction du problème des renseignements contradictoires et de celui des données insuffisantes et de mauvaise qualité concernant la promotion de l'alphabétisation constitue l'une des principales entraves à l'exécution de tout programme ou projet de promotion de l'alphabétisation dans le monde arabe. En dépit des efforts faits pour unifier les concepts et les méthodes de mesure, peu de résultats concrets ont été obtenus. Les objectifs de ce grand axe d'intervention ont trait non seulement aux mesures visant à unifier le concept d'analphabétisme et les méthodes de mesure du phénomène mais aussi à l'importance de la création de bases de données dynamiques allant jusqu'au niveau de chaque femme analphabète, le but étant de :

- Recenser et enregistrer les femmes analphabètes;
- Surveiller l'assiduité des femmes aux cours d'alphabétisation afin de récupérer celles qui abandonnent et d'attirer celles qui ne tiennent pas à suivre des cours;
- Veiller à ce que les femmes qui finissent les cours d'éducation des adultes soient suivies et encouragées à s'inscrire dans des programmes d'éducation continue pour faire en sorte qu'elle ne rechute pas dans l'analphabétisme;
- Surveiller et évaluer les efforts d'alphabétisation.

En outre, il est évidemment important que les ministères de l'éducation conçoivent des sites Web nationaux et régionaux, qui peuvent être une source précieuse de capacités techniques. Ces sites pourraient rendre compte de diverses

initiatives prises par les institutions nationales opérant dans le domaine de l'éducation informelle en général et dans les programmes d'alphabétisation en particulier. Les technologies de l'information et de la communication pourraient être un moyen efficace de constitution de réseaux professionnels reliant toutes ces institutions et leur permettant d'examiner leurs expériences et compétences réciproques et encourageant un dialogue positif.

2.3.2 Grand axe d'intervention 2 : Programmes d'enseignement et contenus pédagogiques des programmes d'alphabétisation

- Élaboration de méthodes d'éducation des adultes tenant compte des caractéristiques psychologiques de chaque tranche d'âge.
- Mesures visant à relier les programmes d'alphabétisation des femmes à d'autres questions intéressantes celles-ci, en vue de replacer la notion d'alphabétisation dans un contexte plus large. À l'heure actuelle, cette notion est circonscrite à l'alphabétisation de base mais elle pourrait être alors reliée à l'alphabétisation culturelle et à d'autres compétences nécessaires dans la vie quotidienne pour les femmes en élaborant des spécifications éducatives expressément à cet effet. On peut citer à cet égard les exemples suivants :
 - Incorporer des sujets relatifs à la santé génésique dans le contenu des programmes d'alphabétisation;
 - Étendre l'utilisation des ordinateurs dans le processus d'enseignement afin de favoriser en même temps l'initiation à l'informatique;
 - Ajouter des matériels en langue anglaise pouvant faciliter l'interaction des femmes dans leur vie quotidienne.
- Tarissement des sources persistantes d'analphabétisme par la mise en place de mécanismes garantissant que tous les enfants fréquentent une école primaire et achèvent le cycle d'éducation de base sans abandonner leurs études, en incluant dans l'un de ces mécanismes un moyen de comptabilisation et de signalement des filles qui abandonnent leurs études avant la fin de ce cycle.
- Élaboration d'un programme d'enseignement conforme à une vision globale et intégrée ajoutant des aspects fonctionnels et culturels aux diverses composantes des programmes d'alphabétisation.
- Procéder par phases graduelles, systématiques et bien conçues à la préparation des manuels, en commençant par la planification, puis la rédaction du texte, puis sa révision et, enfin, sa publication. Les livres doivent comporter des illustrations et des dessins explicatifs. Le texte doit passer par une phase d'essai et d'évaluation à petite échelle avant d'être adopté dans sa forme définitive, afin que le contenu puisse être modifié au vu des résultats de ce premier test.
- Les auteurs des manuels doivent respecter une série de critères qualitatifs dont les plus importants sont l'adaptation, la cohérence, l'approche progressive, l'équilibre, la fonctionnalité et la flexibilité.
- Importance de l'équilibre à établir entre les sujets qui sont essentiels pour les élèves, hommes ou femmes. On peut citer à cet égard un exemple de répartition tiré d'un certain nombre d'études pertinentes, à savoir 33 % de

langue arabe, 27 % de mathématiques et de calcul, 20 % de culture générale et 20 % de sujets facultatifs en rapport avec le pays considéré. Il est essentiel de garder à l'esprit que les ouvrages de culture générale ne doivent pas représenter plus d'un quart du nombre total de manuels utilisés dans les cours d'alphabétisation, afin de ne pas perturber l'équilibre entre les différents sujets.

- L'enseignement dans les cours d'alphabétisation doit reposer sur un système d'évaluation formateur et des méthodes d'étude privilégiant la discussion, l'interrogation, le dialogue, le raisonnement et le travail en groupe dans les cours.
- Les programmes de radio et de télévision et les disques compacts peuvent servir d'aides à l'enseignement, en veillant tout particulièrement à incorporer aux cours des éléments d'enseignement professionnel, dans l'enceinte de l'école ou du centre d'alphabétisation ou dans des ateliers de formation pour une initiation de base à l'électricité, la mécanique, la menuiserie, la ferronnerie et d'autres qualifications. Il faudrait de même y inclure la formation à l'artisanat, aux industries traditionnelles, à l'économie ménagère et à la préparation d'aliments.
- Des programmes d'enseignement flexibles doivent être conçus à l'intention des femmes analphabètes ayant des besoins spéciaux ou des difficultés d'apprentissage, afin de les aider à s'alphabétiser, en accordant une attention particulière aux situations, circonstances, capacités et rythmes d'apprentissage. Ces programmes doivent aborder les expériences de vie pratiques pour aider ces femmes à acquérir des compétences utiles dans la vie courante et les préparer à des métiers qui soient adaptés à leurs capacités.
- Des activités extrascolaires doivent être utilisées dans les programmes d'alphabétisation, en particulier des activités visant à favoriser la croissance des élèves sur le plan culturel, sanitaire, social, national et de développement personnel. Des séminaires, des conférences et des programmes télévisés peuvent servir à cette fin.
- La tranche d'âge cible doit être gardée à l'esprit dans la conception des programmes d'enseignement et des outils pédagogiques, en tenant compte de la situation environnementale locale des femmes qui suivaient les cours. Les programmes et les outils pédagogiques doivent faire l'objet d'essais à titre expérimental avant que leur application ne soit généralisée.
- Les méthodes traditionnelles d'enseignements qui sont utilisées, dans d'étroites limites, dans les classes primaires du système formel ne doivent pas être adoptées. Mieux vaut utiliser l'apprentissage actif et interactif entre l'apprenante et l'enseignante.
- Les cours d'alphabétisation doivent être ouverts aux femmes dont le mari travaille à l'étranger et à celle qui vive dans des zones rurales où les services publics d'éducation ne sont pas disponibles. Ils doivent s'accompagner de programmes intensifs de sensibilisation adaptés aux besoins des femmes rurales.

2.3.3 Grand axe d'intervention 3 : Incitations

Comme on l'a déjà vu, il est très difficile d'attirer les femmes vers les cours d'alphabétisation, pour diverses raisons, notamment les barrières sociales et un legs culturel qui tendent à les écarter. Il y a en outre des obstacles économiques découlant pour la plupart du fait que de nombreuses femmes analphabètes, en particulier dans les régions défavorisées, doivent travailler pour compléter le revenu de la famille et, en conséquence, n'ont pas le temps d'étudier. Qui plus est, leur travail est épuisant et ne leur permet pas de suivre des cours. Il importe dès lors de concevoir un système d'incitations propre à encourager ces femmes à s'inscrire et à rester dans les cours d'alphabétisation. À titre d'exemple, les programmes d'alphabétisation doivent inclure un élément parallèle d'acquisition de compétences qui leur sont nécessaires dans la vie quotidienne, notamment par les moyens suivants :

- Relier l'alphabétisation des femmes à leur autonomisation économique, en les inscrivant à des cours de formation professionnelle parallèlement aux cours d'alphabétisation et en les aidant à créer et gérer leur propre entreprise ou à trouver un emploi.
- Inscrire les femmes à des programmes visant à accroître leur sensibilisation en matière de santé et leur enseigner comment prendre soin de leur famille et de leurs enfants.
- Fournir certains des services dont les femmes ont besoin.
- Prévoir des incitations matérielles à l'intention des femmes qui achèvent les cours d'alphabétisation.
- Les institutions de la société civile devraient être utilisées pour aider les femmes qui gèrent de petites entreprises à devenir économiquement et socialement autonomes et membres actifs de la société.
- Créer de petites crèches dans les lieux où il y a le plus besoin de s'occuper des enfants de femmes qui suivaient des cours d'alphabétisation afin de les aider à apprendre et d'éviter qu'elles abandonnent.
- Prendre des mesures en vue d'inclure les apprenants des centres d'alphabétisation dans les programmes de cantines scolaires mises en place dans certains pays arabes, en particulier dans les régions marginalisées où le besoin d'encourager les femmes à s'inscrire aux cours et à y rester se fait le plus sentir.

2.3.4 Grand axe d'intervention 4 : Technologies de l'information et de la communication (TIC)

La révolution des TIC et ses effets doivent incontestablement servir dans tous les aspects de la vie, y compris les programmes d'alphabétisation, où ces technologies ont des applications multiples et variées. Les cours d'alphabétisation peuvent passer par l'audiovisuel; les ordinateurs sont un précieux outil d'enseignement et d'apprentissage; l'Internet peut servir à l'enseignement à distance; et un apprentissage ouvert et peut être un moyen de toucher une strate précise de femmes qui éprouvent des difficultés à suivre les cours ordinaires, soit faute de temps soit parce qu'elles ne peuvent pas aisément voyager ou quitter leur domicile, soit encore parce qu'elles se déplacent fréquemment ou habitent loin du

lieu où les cours sont dispensés. Les cours d'alphabétisation peuvent aussi être diffusés à la télévision et à la radio en fonction du lieu d'origine de l'enseignement; des techniques consultatives et coopératives d'apprentissage et des méthodes actives et interactives d'apprentissage peuvent aussi être utilisées; ces dernières se distinguent par leur flexibilité et leur diversité.

2.3.5 Grand axe d'intervention 5 : Recherche-développement (RD)

La RD est sans conteste l'une des pierres de touche du plan. Sans elle, il n'y aurait aucune innovation, avec ce que cela comporte comme incidences sur la poursuite du développement des programmes d'alphabétisation et sur les bienfaits qui en découlent. Elle offre un moyen d'accroître l'efficacité des programmes, sans parler de l'exploitation des résultats de la recherche scientifique pour atteindre le but recherché et les efforts faits pour relier la recherche et ses applications et tirer parti du retour d'information sur l'application pratique au développement continu des programmes d'un point de vue scientifique, des programmes qui serviront l'environnement et pourvoient à ses besoins. Les femmes représentent la majorité des adultes analphabètes dans le monde en général et dans les pays arabes en particulier, si bien que les planificateurs et les rédacteurs des politiques d'alphabétisation doivent prendre cet aspect en compte. Pour commencer, ils doivent procéder à des enquêtes générales sur les besoins de la population de filles et de femmes analphabètes avant de commencer à concevoir des programmes d'enseignement, afin de s'assurer que ces programmes sont en correspondance maximale avec les besoins des apprenants et leurs préférences et pôles d'intérêt. Le principe des évaluations permanentes globales, internes et externes, doit servir de base de départ fondamentale pour le renouveau, le développement, la meilleure réactivité et la productivité en général.

2.3.6 Grand axe d'intervention 6 : Culture sociale

Il s'agit de l'un des grands axes d'intervention les plus importants, qui correspond à une réalisation à long terme touchant l'élaboration et la constitution de nouvelles valeurs sociales concernant l'importance de l'éducation et du travail des filles. Il est adossé à un autre grand axe d'intervention, le numéro 7, relatif au marketing social, par le biais de plans médiatiques conçus pour toucher tous les groupes sociaux, éliminer les idées négatives concernant les femmes et étendre le rôle social de celles-ci au-delà de leur rôle traditionnel au foyer pour parvenir à une participation plus efficace et positive à l'édification de la société dans son ensemble. Il est manifestement essentiel d'élaborer des programmes de sensibilisation culturelle qui seraient diffusées dans les médias afin de définir le rôle des différentes institutions et associations dans le domaine de l'éducation informelle en général et de l'alphabétisation en particulier et de diffuser les connaissances sur les programmes et activités d'alphabétisation et les groupes visés par ces services. Un autre aspect important a trait à la production de publications et de programmes de radio et de télévision consacrées à la lutte contre divers maux sociaux tels que le tabagisme, la toxicomanie et autres fléaux, et l'organisation de voyages d'études dans des lieux, sites et institutions pertinents pour en savoir plus sur leurs éléments les plus prééminents et leurs caractéristiques distinctives.

2.3.7 Grand axe d'intervention 7 : Marketing social

L'acceptation par la société de l'idée de l'éducation des adultes, en particulier lorsqu'il s'agit de filles et de femmes, sera difficile, pour ne pas dire impossible, à obtenir dans certaines communautés économiquement défavorisées et marginalisées. Il faudra donc élaborer un plan de marketing social visant à vendre cette idée de l'éducation des filles et des femmes et de la formation qui leur donnera les compétences et les qualifications nécessaires pour trouver des emplois adaptés aux communautés dans lesquelles elles vivent. L'acceptation sociale de cette idée est un élément fondamental dont il faut s'occuper. Avant qu'il ne soit possible ne serait-ce que de tenter de commencer à exécuter des programmes d'alphabétisation, il faudra nécessairement parvenir à une plus grande acceptation de ces programmes par les femmes elles-mêmes et réduire les taux d'abandon. En fait, il faudra vaincre l'opposition et l'hostilité des membres des communautés concernées.

Il devrait être possible d'élargir l'action des centres communautaires de formation professionnelle afin que, en plus d'aider les femmes à apprendre à lire et à écrire, ils les forment à différentes industries légères et les aident à commercialiser leurs produits et à améliorer leur situation économique et sociale et celle de leur famille, les intégrant ainsi à tous les aspects et domaines du processus global de développement. Il devrait être également possible de concevoir des programmes éducatifs propres à améliorer les compétences des enfants qui ont abandonné la scolarité et ont commencé à travailler et à leur donner suffisamment d'atouts dans la vie. Pour faire en sorte que ces programmes soient pérennes, il pourrait être possible de les insérer dans les activités et programmes des institutions compétentes. Il pourrait s'agir de programmes culturels pour les enfants qui ont quitté l'école et de projets visant à abolir le travail des enfants. Il est essentiel de conférer un rôle plus large aux institutions de la société civile en tant que partenaires stratégiques dans le processus d'élaboration, d'exécution et de suivi des programmes d'alphabétisation en renforçant les capacités nationales dans les différents organismes opérant dans le domaine de l'alphabétisation, qu'ils soient publics, communautaires ou privés, et en leur apportant les connaissances, les compétences et les orientations concernant les multiples domaines en jeu. Il s'agit en l'occurrence de la planification des programmes d'alphabétisation, de la production de matériel pédagogique, de l'élaboration de programmes d'enseignement et de la conception de méthodes et de stratégies d'apprentissage et d'enseignement, parallèlement à des mécanismes de mobilisation des TIC au service de l'efficacité et de l'efficience du processus d'enseignement.

2.3.8 Grand axe d'intervention 8 : Développement institutionnel

Il est incontestable que la structure institutionnelle chargée d'administrer et de gérer les programmes d'alphabétisation joue un rôle effectif et influent dans la réussite de ces programmes et la réalisation de leurs objectifs, en posant des principes, des règles et des critères de contrôle de la qualité de ses programmes. Il y a fort à parier que la mauvaise coordination entre les institutions opérant dans le domaine de l'alphabétisation et l'absence ou ne peut plus manifeste de coordination entre une éducation formelle et une éducation informelle empruntant des voies parallèles soient les principaux handicaps qui freinent les efforts d'alphabétisation. Un autre handicap tient à l'accent que l'on met sur le seul aspect éducatif du phénomène de l'analphabétisme en ignorant les causes profondes de l'existence et de la prévalence de ce phénomène et en ne se souciant pas de bloquer les sources de

l'analphabétisme, à savoir les enfants qui abandonnent l'école ou n'ont jamais été scolarisés. Il est donc clairement essentiel de parvenir à une coordination totale entre l'éducation de base et son équivalent non formel pour s'attaquer aux véritables raisons pour lesquelles les enfants abandonnent l'école ou ne sont pas scolarisés, ce qui est la seule façon de rendre possible le règlement de la question de l'analphabétisme dans le monde arabe. Les pages qui suivent seront consacrées à examiner certains points sur lesquels il faudrait concentrer l'attention lorsque les plans conçus dans les pays arabes entreront dans leur phase de mise en œuvre.

- D'une part, il faudra obtenir l'aide d'enseignante spécialisée dans l'éducation des adultes et moins compter sur les efforts de bénévoles non qualifiés. D'autre part, il est essentiel d'accorder une certaine attention à la formation périodique des enseignantes concernant les méthodes pédagogiques de pointe qui rendront les cours d'alphabétisation attrayants pour les femmes.
- Des passerelles plus larges devraient être instaurées entre l'éducation formelle et l'éducation des adultes afin de faciliter le passage de ces derniers à des voies éducatives parallèles leur assurant un apprentissage tout au long de la vie.
- Il faut mettre en place un système administratif clairement défini (si possible un organisme administratif central) pour déterminer les responsabilités et les pouvoirs de chaque organisme ou ministère, permettant ainsi un suivi continu et une évaluation périodique de leurs résultats en matière d'exécution des programmes. Ce système devrait opérer sur la base d'une vision claire et d'un plan à long terme qui ne serait pas affecté par les changements de dirigeants.
- Des lois devraient être promulguées ou des décrets ministériels publiés en vue de renforcer, soutenir et faciliter l'action de ce système administratif.
- L'éducation des adultes devrait être dotée d'une structure institutionnelle qui soit flexible et capable de s'adapter, afin de donner effet aux principes de l'apprentissage tout au long de la vie.
- Les structures administratives de l'éducation des adultes et de l'alphabétisation devraient être reliées à des organismes de haut niveau opérant dans les différents secteurs de l'État.
- Des pouvoirs accrus et une plus grande flexibilité devraient être conférés aux organismes qui exercent un contrôle direct sur l'alphabétisation et l'éducation des adultes dans les pays arabes.
- Il faudrait élargir les partenariats avec les organisations de la société civile et compter davantage sur elles pour l'exécution des programmes d'alphabétisation. Ces organisations devraient être habilitées à dispenser des cours d'alphabétisation par l'organisme administratif central proposé. Elle devrait jouer un rôle fondamental dans la formulation des programmes d'enseignement, en connexion avec les communautés locales.
- Il conviendrait de favoriser la communication entre les ministères de l'éducation, les universités et les institutions et autres organisations qui exécutent les programmes d'alphabétisation.
- Afin de mesurer l'efficacité de ces programmes, un organisme d'évaluation neutre serait indispensable. Il évaluerait les résultats des programmes et projets

visant à promouvoir l'alphabétisation, ainsi que les résultats des organismes qui exécutent ces programmes et projets. Les constats ressortant de ces évaluations serviraient de base à des recommandations qui seraient soumises à l'organisme administratif central, lequel déciderait si les associations communautaires travaillant dans le domaine devraient être admises ou non ou bien si les activités de certaines d'entre elles devraient être corrigées en cas de besoin.

2.3.9 Grand axe d'intervention 9 : Financement

Les politiques de financement relatives à la planification, l'exécution, le suivi et l'évaluation des programmes d'alphabétisation dans le monde arabe butent sur de sérieuses difficultés. Les crédits alloués à l'alphabétisation et à l'éducation des adultes dans le budget de l'État sont insuffisants. Au niveau des pays, le financement public de la lutte contre l'analphabétisme est clairement en recul et cette question fait de moins en moins l'objet d'une publicité, contrairement à l'éducation de base, dont le financement est en augmentation (encore que ce dernier type d'éducation, aussi important soit-il, demeurent insuffisamment financé, pour ses programmes comme pour son développement quantitatif et qualitatif). Si rien ne change en ce qui concerne les ressources allouées aux programmes d'alphabétisation, il y a fort à craindre que le nombre de personnes analphabètes, des deux sexes, atteindra un niveau tel qu'il ne sera plus possible d'éradiquer le phénomène ni d'en éliminer les effets quels que soient les efforts d'alphabétisations qui seront consentis. Parallèlement, de nombreux centres, institutions et organisations de la société civile qui s'occupent d'éducation et proposent des programmes et des services d'alphabétisation et d'éducation des adultes pâtissent d'un financement insuffisant pour couvrir le coût de leurs activités ou bénéficient d'un soutien qui n'est ni stable ni permanent. Leur action est de ce fait souvent interrompue ou bien le lancement de leurs activités et programmes prévus est retardé.

La seule façon de régler le problème du financement insuffisant des programmes d'alphabétisation et d'éducation des adultes consiste à créer, par une réflexion innovante et un effort de coopération, des modalités différentes et non traditionnelles de financement tirant parti des meilleures pratiques, expériences et tendances modernes dans la région arabe et au plan international.

L'instauration de partenariats efficaces entre toutes les institutions qui s'occupent de planification, d'exécution, de suivi, d'évaluation et de développement des programmes d'alphabétisation serait peut-être la contribution la plus vitale et nécessaire au règlement du problème du financement insuffisant. Les contributions effectives de toutes les parties, à hauteur de leurs capacités, compétences et ressources, aidera à combler le déficit financier et réduire le coût d'exécution et d'administration des programmes et projets. L'idée de partenariat procède de celle de l'intégration de toutes les parties dans un effort axé sur la réalisation de l'avantage général pour la population visée par ces programmes, et elle met l'accent sur le fait que l'alphabétisation est un moyen de parvenir à une fin, à savoir préparer les individus à contribuer et participer au développement durable. Les contributions de toutes les parties peuvent comporter divers aspects, y compris le recensement des groupes cibles, l'identification des besoins, la planification, la sensibilisation, la mobilisation et la gestion des ressources, l'élaboration de programmes d'enseignement et de sources d'apprentissage, le renforcement des capacités

individuelles et institutionnelles, de perfectionnement professionnel durable des apprenants, la constitution de réseaux et l'instauration de partenariats, les activités de suivi et d'évaluation, la documentation, la publication et la diffusion des initiatives et des expériences réussies, les travaux de recherche et l'organisation d'ateliers, de séminaires et de conférences sur l'alphabétisation, parmi les femmes en particulier.

L'une des sources de financement proposées les plus importantes est tirée du document final de la sixième Conférence internationale sur l'éducation des adultes, tenu à Belém (Brésil) du 1^{er} au 14 décembre 2009 :

- Application des recommandations de la cinquième Conférence internationale sur l'éducation des adultes tendant à ce qu'au moins 6 % du produit intérieur brut soient consacrés à l'éducation et que les crédits consacrés à l'éducation et l'apprentissage des adultes soient accrus;
- Accroître les ressources et les budgets de l'éducation dans tous les services gouvernementaux et atteindre les objectifs de la Stratégie intégrée de l'apprentissage et de l'éducation des adultes;
- Créer des incitations à promouvoir de nouvelles sources de financement, par exemple auprès du secteur privé, des organisations non gouvernementales, des communautés et des particuliers, sans préjudice des principes d'équité et d'ouverture;
- Accorder la priorité à l'investissement dans l'apprentissage tout au long de la vie pour les femmes et les populations rurales;
- À l'appui de ces stratégies, la Conférence a exhorté les partenaires internationaux pour le développement à honorer l'engagement qu'ils ont pris de couvrir les déficits de financement qui empêchent la réalisation des objectifs de l'éducation pour tous, en particulier les objectifs 3 et 4 (apprentissage des jeunes et des adultes, alphabétisation des adultes), d'accroître le financement de l'alphabétisation, l'apprentissage et l'éducation des adultes dans le cadre de programmes conçus à cet effet, avec la possibilité de conversion ou d'annulation de dettes, d'établir un fonds transnational pour l'alphabétisation et l'éducation des adultes et d'incorporer l'alphabétisation des adultes aux initiatives à mettre en œuvre en priorité dans le domaine de l'éducation pour tous.

2.3.10 Grand axe d'intervention 10 : Suivi et évaluation

Le suivi et l'évaluation sont des outils qui permettent de déterminer et mesurer les résultats des projets, programmes et politiques inscrits dans le Plan d'action arabe pour l'élimination de l'analphabétisme féminin. Le suivi sera utile en tant que processus d'analyse et de collecte continues de données en vue d'évaluer l'ampleur des progrès enregistrés dans l'exécution des projets, programmes et politiques et de les comparer avec les résultats escomptés. Le suivi fournit des données structurées immédiates sur l'état d'avancement des travaux (en cours d'exécution), les processus internes des programmes, projets et politiques et les principaux obstacles, le cas échéant, à la mise en œuvre des activités prévues. L'évaluation, quant à elle, consiste en un effort structuré et objectif de mesure des résultats des projets, programmes et politiques afin de déterminer et mesurer leur cohérence, leur adéquation, leur efficacité et leur conformité, ainsi que leurs effets. Elle comprend

aussi des examens périodiques objectifs du Plan d'action afin de déterminer dans quelle mesure les objectifs ont été atteints et les produits ont été conformes au contenu du Plan. L'évaluation fournit des données sur le programme dans son ensemble et dans ses phases successives, avant, pendant et après son exécution, tout en privilégiant fondamentalement les résultats constatés à l'achèvement du programme ou projet. Elle fournit aussi des données utiles pour le processus de détermination des responsabilités et pour tirer des enseignements des succès et des erreurs. De manière générale, on peut dire qu'il est important de donner aux personnes nouvellement alphabétisées les moyens de conserver l'aptitude à lire et à écrire qu'elles ont acquise en mettant en place des programmes de suivi qui renforcent ces aptitudes et les rendent permanentes, grâce aux bibliothèques itinérantes, aux dossiers pédagogiques, etc.

2.4 Structure du projet de plan : vision, mission, but, objectifs et activités

2.4.1 Vision formulée dans le Plan

« Une société arabe dans laquelle les femmes âgées de 15 à 45 ans savent fondamentalement lire et écrire, ont atteint un niveau élevé d'alphabétisation culturelle et fonctionnelle et participent efficacement au développement durable »

2.4.2 Mission formulée dans le Plan

« L'émancipation culturelle, sociale, politique et économique des femmes dans l'ensemble de la région arabe de façon à ce qu'elles soient sainement et intégrées dans la société et apportent leur contribution propre dans tous les domaines »

2.4.3 But du Plan

Réduction de moitié des taux d'analphabétisme féminin dans la tranche d'âge des 15 à 45 ans par rapport aux taux de 2000, dans les 15 années qui suivent le début de l'exécution du Plan.

Indicateurs de résultats

- Une réduction notable des taux d'analphabétisme féminin dans les pays arabes (taux ramenés à la moitié de leur valeur de 2000 dans les 15 années qui suivent l'année de début d'exécution du plan, avec une réduction de 15 % à la fin de chaque tranche de cinq ans) au moyen d'un système uniforme de mesure de l'analphabétisme convenu d'un commun accord par les pays arabes.
- Une augmentation en valeur absolue du nombre des femmes qui auront réussi leur alphabétisation fonctionnelle, de base et culturelle (réduction de 10 % par rapport aux chiffres de 2000 à la fin de chaque tranche de cinq ans).
- Une réduction notable des taux d'analphabétisme au début de l'exécution du Plan (réduction de 10 % au cours de la première année de la période visée).
- Une proportion notable (10 %) des femmes nouvellement alphabétisées occupent un emploi, avec une réduction correspondante du taux de

chômage dans ce groupe.

- Création d'un nombre approprié de petites ou très petites entreprises gérées par des femmes nouvellement alphabétisées (augmentation de 15 % du nombre de petites entreprises par rapport au nombre constaté en 2000).

2.4.4 Objectifs du Plan

- Programmes d'alphabétisation de pointe et flexibles
- Taux d'abandon et de rechute ramenés à zéro

Indicateurs de résultats

- Une augmentation de 15 % par rapport aux chiffres de 2000 de la proportion de familles productives à la fin des cinq premières années d'exécution du Plan, en termes de petites et moyennes entreprises.
- Une augmentation notable des inscriptions aux cours (augmentation de 15 % en moyenne des taux d'inscription au cours des cinq premières années du Plan) et réduction de moitié des taux d'abandon et de rechute par rapport aux chiffres de 2000 à la fin des cinq premières années d'exécution du Plan.

2.4.5 Résultats escomptés

Résultats escomptés pour le premier objectif

(Programmes d'alphabétisation de pointe et flexibles)

- Travaux de recherche scientifique sérieux et applicables sur l'alphabétisation
- Programmes d'enseignement : comportant des activités pratiques correspondant aux besoins des femmes arabes
- Programmes de pointe de développement des capacités et incitations à l'intention des enseignants
- Techniques de pointe utilisées dans le processus d'enseignement
- Partenariats solides entre l'enseignement, la communauté et le marché du travail
- Financement suffisant et cohérent

Résultats escomptés du deuxième objectif

(Taux d'abandon et de rechute ramenés à zéro)

- Un ensemble de mesures d'incitation adaptées à l'intention des élèves
- Un niveau approprié de sensibilisation des communautés
- Alphabétisation de base, culturelle et fonctionnelle

- Statistiques fiables sur l’alphabétisation à partir d’indicateurs uniformes pour le monde arabe
- Accréditation des institutions d’alphabétisation
- Structure informationnelle solide
- Législation solide sur l’alphabétisation, avec les moyens de la faire appliquer

2.4.6 Activités prévues dans le Plan

2.4.6.1 Activités critiques : recherche scientifique sérieuse et applicable sur l’alphabétisation

- Élaboration d’un programme de recherche à l’intention des centres et autres institutions de recherche spécialisée dans l’éducation, la psychologie et les sciences sociales, en vue d’établir des programmes de formation qui prennent en compte l’enjeu de l’analphabétisme féminin et s’intéressent à ses besoins d’un point de vue réaliste
- Mesures visant à poser les fondements nécessaires pour orienter la recherche scientifique sur les problèmes vitaux que connaissent les femmes analphabètes, en particulier dans les zones rurales, et modalités d’interaction avec ces femmes et avec leurs besoins afin qu’elles puissent vaincre l’analphabétisme et mener une vie plus décente
- Adoption de règles exigeant des élèves de l’enseignement supérieur qu’ils mènent des recherches sur la question de l’analphabétisme féminin et la façon de la traiter, qui soient applicables à diverses couches sociales et tranches d’âge entre 15 et 45 ans. Ces travaux devraient comprendre une composante de terrain et des études de cas. Ce travail serait exigé pour l’obtention d’un diplôme scientifique.
- Obtenir le concours des étudiants en éducation, en sociologie, en économie et en développement en orientant leurs projets de recherche diplômants vers les problèmes de l’enseignement et de la formation concernant les femmes analphabètes.

2.4.6.2 Activités critiques : programme d’enseignement de pointe, flexible et comportant des activités pratiques correspondant aux besoins des femmes arabes

- Observation des principaux problèmes économiques, sociaux, culturels et développementaux vécus par les femmes arabes analphabètes et des difficultés qu’elles rencontrent en raison de leur analphabétisme et des effets négatifs résultant de cette situation
- Identification des principaux domaines dans lesquels les femmes arabes analphabètes ont besoin d’une assistance pour devenir effectivement intégrées à leur environnement et économiquement et socialement autonomes

2.4.6.3 Activités critiques : Programme de pointe de renforcement des capacités et mesures d'incitations adéquates à l'intention des enseignants

- Établissement d'une étude de cas sur la situation actuelle des enseignants alphabétiseurs afin de déterminer leur niveau de préparation professionnelle, leurs capacités, leurs aptitudes scientifiques et leur capacité d'adaptation et sur les voies et moyens de concevoir des mesures d'incitation à leur intention
- Perfectionnement des programmes de formation déjà établis à la lumière de la situation actuelle des enseignants et des changements scientifiques, technologiques et sociaux
- Mise en place d'un système d'incitations matérielles et morales à l'intention des enseignants alphabétiseurs, comportant des récompenses et des sanctions
- Création de centres nationaux publics spécialisés chargés de former des cadres au service de la promotion des femmes

2.4.6.4 Activités critiques : utilisation efficace des technologies dans le processus d'enseignement

- Élaboration d'un plan permanent de formation des personnels à l'utilisation des technologies modernes dans le processus d'enseignement
- Création ou (là où ils existent déjà) développement dans les pays arabes d'instituts de technologie pour former des cadres techniques dans le domaine des technologies de l'information et de leurs diverses applications, en particulier dans ce domaine

2.4.6.5 Activités critiques: instauration de relations solides entre le marché de l'éducation, la société et le marché du travail

- Instauration d'un partenariat efficace entre la société civile, représentée par le secteur privé et les communautés, et les institutions éducatives afin de disposer d'un moyen de répondre aux besoins réels des communautés en matière d'emploi et des qualifications correspondantes, permettant ainsi aux femmes de s'autonomiser en cessant d'être analphabètes (avec le soutien de la loi et non par le seul effort personnel)
- Élaboration de programmes d'enseignement flexibles, adaptés aux évolutions du marché du travail, avec au moins 25 % de la durée des cours réservés à des visites sur le terrain pour permettre aux élèves de connaître le monde du travail et ses besoins
- Création d'un mécanisme approprié d'aide aux femmes qui veulent créer des petites ou moyennes entreprises, en perfectionnant leurs qualifications et en encourageant les institutions compétentes à leur accorder des prêts. Pour cela, il faut établir un programme intégré reliant l'achèvement des cours d'alphabétisation, la formation professionnelle et le financement dans une série d'étapes complémentaires et interdépendantes ou, sinon,

proposer des emplois aux femmes qui ont achevé les cours d'alphabétisation et un programme de perfectionnement des qualifications professionnelles

- Création de bases de données dynamiques au niveau individuel sur les membres du groupe cible qui s'inscrivent aux cours d'alphabétisation, sur les diplômés de ces cours, sur les programmes d'éducation des adultes et sur les offres d'emploi
- Organisation d'expositions permanentes pour commercialiser les produits des femmes qui travaillent, les produits artisanaux ou alimentaires par exemple

2.4.6.6 Activités critiques : financement suffisant et cohérent

- Création de mécanismes d'affectation des crédits prélevés sur le budget de l'État pour financer les programmes d'alphabétisation et une partie des programmes de mesures d'incitation qui les accompagnent
- Rédaction de propositions à soumettre aux organismes publics donateurs afin d'obtenir un financement supplémentaire pour ces programmes
- Constitution de fonds locaux de soutien à l'alphabétisation des femmes, en particulier dans les pays à fort taux d'analphabétisme

2.4.6.7 Activités critiques : mesures d'incitations adéquates à l'intention des élèves

- Étude scientifique des caractéristiques psychologiques des élèves âgés de 15 à 45 ans afin d'identifier les causes profondes de leur condition inférieure et les facteurs qui les poussent à s'inscrire dans des programmes de perfectionnement des compétences ou les en dissuadent (il importera de prendre en compte les différences d'âge en subdivisant les groupes cibles en un certain nombre de tranches d'âge et en examinant chaque tranche séparément)
- Mise en place d'un système d'incitations matérielles et morales liées à la performance et à l'excellence ainsi qu'aux besoins vitaux des femmes arabes et aux données et aux programmes de formation disponibles, afin de permettre aux femmes de pourvoir à leurs propres besoins, notamment ceux relatifs à leur santé et à celle de leurs enfants et de leur famille ainsi qu'à l'état de l'environnement, etc.
- Création d'un prix en espèces qu'un État arabe accorderait chaque année à l'initiative la plus créative dans le domaine de l'alphabétisation

3.4.6.8 Activités critiques : sensibilisation sociale accrue à l'importance de ces programmes

- Élaboration d'un plan de marketing médiatique en vue de vendre l'idée que ces programmes sont importants et jouent un rôle influent dans la vie des femmes nouvellement alphabétisées

- Élaboration d'un plan de conférences et de forums éducatifs sur la question de l'analphabétisme dans chaque pays arabe, certaines de ces activités étant toutefois menées au niveau local (l'intensité de l'effort de marketing médiatique sera fonction de l'ampleur de l'analphabétisme dans chaque pays)

2.4.6.9 Activités critiques : élaboration du mécanisme global de l'enseignement

- Élaboration des programmes et de contenus (objectifs, programmes d'enseignement, cours, etc.) intégrant les résultats de recherches sur les besoins et problèmes des femmes analphabètes, les besoins du marché du travail et de la communauté environnante, y compris les activités précédentes
- Élaboration d'un système valable d'évaluation qui rende compte de l'aptitude du diplômé à gérer les questions relatives à la vie quotidienne et à la culture et non simplement à lire et à écrire
- Possibilité d'auto-apprentissage et formation des femmes membres du groupe cible dans un cadre d'éducation continue

2.4.6.10 Activités critiques : production de statistiques exactes sur l'analphabétisme par une méthode de mesure uniforme pour tous les pays arabes

- Création de bases de données sur l'analphabétisme dans les pays arabes, préparation des indicateurs nécessaires et publications de rapports périodiques, ou activation des moyens existants, par l'intermédiaire de l'ALECSO et en tirant parti des données déjà disponibles auprès de l'Observatoire de l'éducation de cette organisation
- Formation d'un groupe de cadres arabes à l'utilisation de divers indicateurs pour mesurer l'analphabétisme, et efforts d'unification de la mesure du phénomène dans toute la région arabe au moyen des critères convenus au plan international

2.4.6.11 Activités critiques : accréditation des institutions d'alphabétisation

- Travaux de recherche visant à établir un diagnostic de la situation actuelle des institutions d'alphabétisation et d'éducation des adultes et analyse de l'écart entre l'idéal et la réalité dans la perspective de leur accréditation nationale et internationale sur la base des conditions éducatives, environnementales et sanitaires qui y prévalent
- Élaboration d'un projet visant à permettre à ces institutions de réunir les conditions nécessaires à leur accréditation et à la poursuite de leur développement

2.4.6.12 Activités critiques : Une structure informationnelle solide

– Création d'une structure secondaire réservée à l'utilisation des nouvelles technologies de l'enseignement et de l'éducation, notamment pour les liers, le matériel de présentation, le matériel informatique et les réseaux de communication par Internet (en particulier dans les pays qui commencent seulement à utiliser les nouvelles technologies, les pays ayant fait des progrès à cet égard devant poursuivre leur développement). L'éducation électronique permet sans conteste de créer des environnements qui sont dans une certaine mesure exempts des risques que courent les élèves enfermés dans les systèmes d'apprentissage en groupe

– Création d'un système intégré d'information au service des femmes comportant tous les indicateurs et données relatifs à celles-ci, y compris en matière d'analphabétisme, constamment alimenté en données nouvelles et si possible étroitement relié à l'Observatoire arabe de l'éducation susmentionné de l'ALECSO

2.4.6.13 Activités critiques : promulgation ou application effective de la législation sur l'alphabétisation

– Rédaction dans tous les pays arabes de textes pouvant être promulgués par le parlement qui rendent l'alphabétisation et l'éducation des adultes obligatoires, ou application effective des textes pertinents qui existent déjà dans certains pays arabes

On trouvera dans le tableau 10 ci-dessous une analyse détaillée des composantes du projet sous la forme d'une matrice de planification couvrant l'ensemble du projet de Plan d'action pour l'élimination de l'analphabétisme féminin dans la région arabe, et dans le tableau 11 une présentation détaillée du plan d'exécution de ce projet.

Tableau 10
Présentation matricielle du Plan d'action pour l'élimination de l'analphabétisme féminin dans la région arabe

Description de l'activité	Indicateur	Modes de réalisation	Hypothèses ou risques
But du Plan : réduire les taux d'analphabétisme féminin dans la région arabe dans les 15 ans qui suivent le début de l'exécution du Plan (tranche d'âge : 14-45 ans)	<ul style="list-style-type: none"> * Une réduction notable (de moitié par rapport aux valeurs de 2000) des taux d'analphabétisme féminin dans les pays arabes, dans les 15 ans qui suivent l'année de début d'exécution du Plan, avec une réduction de 15 % au cours de chaque période de cinq ans, sur la base de critères uniformes de mesures de l'analphabétisme convenus d'un commun accord par tous les pays arabes. * Une augmentation en valeur absolue du nombre de femmes alphabétisées, en lecture et écriture, fonctionnellement et culturellement (diminuant de 10 % de l'analphabétisme par rapport au chiffre de 2000 à la fin de chaque période de cinq ans). * Diminution notable des taux d'analphabétisme au début de l'exécution du Plan (réduction de 10 % à la fin de la première année de la période cible). * Proportion notable (10 %) de femmes nouvellement alphabétisées qui occupent un emploi, et réduction correspondante du taux de chômage pour ce groupe. * Création d'un nombre approprié de petites ou très petites entreprises gérées par des femmes nouvellement alphabétisées (augmentation de 15 % en valeur absolue du nombre de petites entreprises par rapport aux chiffres de 2000). 	<ul style="list-style-type: none"> * Rapports mensuels et annuels * Rapport sur les visites de terrain permettant d'étudier certaines expériences et de comparer les résultats effectivement obtenus au contenu du Plan * Rapports mensuels, trimestriel, semestriels et annuels de suivi des résultats 	<ul style="list-style-type: none"> * Baisse du nombre de femmes qui veulent s'inscrire dans les programmes d'alphabétisation de base, fonctionnelle et culturelle, ou opposition de leurs conjoints à leur inscription * Interruption de l'apport continu de ressources financières suffisantes visant à réduire les taux d'analphabétisme
Intrants : 1. Ressources humaines 2. Ressources financières et matérielles 3. Connaissances et technologies 4. Autres	<ul style="list-style-type: none"> * Proportion de femmes qui s'inscrivent aux cours d'alphabétisation * Nombre d'enseignants et de facilitateurs * Nombre de superviseurs * Soutiens et partenaires stratégiques * Ressources d'apprentissage et matériel d'enseignement * Programmes et manuels d'enseignement * Centres, salles de classe et matériels disponibles pour les programmes d'alphabétisation: bureaux, ressources et matériels pédagogiques, ordinateurs, chauffage, etc. * Mesures d'incitation (en nature et en espèces) à l'intention des enseignants, des facilitateurs et des élèves * Engagement des décideurs en faveur de l'alphabétisation 	<ul style="list-style-type: none"> * Rapports mensuels et annuels * Rapports sur les visites de terrain permettant d'étudier certaines expériences et de comparer les résultats effectivement obtenus au contenu du Plan * Rapports mensuels, trimestriel, semestriels et annuels de suivi des résultats 	<ul style="list-style-type: none"> * Absence de ressources matérielles et financières suffisantes * Insuffisance numérique en ressources humaines qualifiées * Incapacité de s'adapter suffisamment aux nouvelles technologies * Carences en matière d'enseignements et de programmes

<i>Description de l'activité</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Modes de réalisation</i>	<i>Hypothèses ou risques</i>
<p>Objectifs :</p> <p>1. Accès à des programmes d'alphabétisation de pointe et flexibles</p> <p>2. Taux d'abandon et de rechute ramenés à zéro</p>	<p>1. Augmentation de 15 % de la proportion de familles productives par rapport aux chiffres de 2000 à la fin des cinq premières années d'exécution du Plan, en nombre de petites et moyennes entreprises créées.</p> <p>2. Augmentation notable du nombre des inscriptions à ces programmes (augmentation de 15 % en moyenne des taux d'inscriptions au cours des cinq premières années du Plan) et diminution de moitié des taux d'abandon et de rechute par rapport aux chiffres de 2000 au bout des cinq premières années d'exécution du Plan.</p>	<p>* Enquêtes et questionnaires semestriels et annuels</p> <p>*Rapports de suivi des résultats</p> <p>*Archives publiques</p> <p>*Revue et autres publications</p>	<p>* Incapacité de s'adapter suffisamment aux nouvelles technologies</p> <p>* Recours intensif à l'expérience étrangère pouvant conduire à la dépendance technologique</p>
Résultats/produits			
1.1 Travaux de recherche scientifique solides et applicables sur l'alphabétisation	1.1 Programmes d'enseignement flexibles qui prennent en compte les besoins des femmes	1.1 Enquêtes permettant de connaître les vues du groupe cible	1.1 Un certain nombre de parti-pris chez les personnes qui établissent ces programmes pouvant amener à s'écarter de l'idéal de neutralité
1.2 Programmes d'enseignement de pointe comportant des activités pratiques correspondant aux besoins des femmes arabes	1.2 Objectifs du programme qui prennent en compte les besoins des femmes chez elle et dans leur interaction avec leur conjoint et leurs enfants, et potentiel d'auto-amélioration; programmes présentés de manière stimulante, attrayante et satisfaisante pour les femmes; possibilité d'application pratique des activités dans la vie quotidienne	1.2 Enquêtes permettant de connaître les vues de la communauté	1.2 Ne pas atteindre ces objectifs peut entraîner l'échec des programmes
1.3 Programme de pointe de développement des capacités des enseignants et incitations adéquates	1.3 Enseignants compétents et capables à la fois d'enseigner et d'apprendre, dotés d'une formation pratique et pédagogique appropriée ; niveau approprié et satisfaisant de rémunération, aligné sur le niveau général des prix dans chaque pays	1.3 Tests périodiques de vérification de la qualité des résultats des enseignants; questionnaires permettant de déterminer si les mesures d'incitation sont à la hauteur des besoins des enseignants	1.3 Opposition et résistance des enseignants aux changements et aux tests, ce qui peut être source de critiques que la plupart n'apprécient pas

<i>Description de l'activité</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Modes de réalisation</i>	<i>Hypothèses ou risques</i>
1.4 Techniques de pointe utilisées dans le processus d'enseignement	1.4 Disponibilité en nombre suffisant de salles de classe « intelligentes » contenant des outils de présentation modernes (illustration des données, ordinateurs, communication Internet, sièges confortables et bien conçus)	1.4 Visites de terrain, rapports statistiques périodiques et ampleur des réactions	1.4 Utilisation peu optimale de ces salles de classe, les avantages correspondants pouvant ne pas justifier le coût du matériel ; absence possible d'agents d'entretien suffisamment qualifiés
1.5 Marché de l'éducation solidement relié à la communauté et au marché du travail	1.5 Des représentants de différentes composantes de la communauté ainsi que du marché du travail, de la recherche scientifique, des organisations de la société civile et d'autres parties prenantes au processus éducatif qui participent de manière appropriée à la conception des enseignements, des programmes, des cours, etc.	1.5 Enquêtes permettant de connaître les vues des différentes composantes de la communauté à propos des programmes d'enseignement et de déterminer s'ils sont conformes aux buts de chacune de ces composantes	1.5 Coopération insuffisante entre les différentes composantes sociales pouvant aboutir à ce que les liens forts souhaités et les contributions suffisantes ne se concrétisent pas
1.6 Financement suffisant et cohérent	1.6 Les gouvernements des pays arabes To fournissent de manière régulière des crédits budgétaires suffisants pour permettre l'éradication de ce dangereux fléau social	1.6 Montants monétaires effectivement prévus dans le budget de chaque État	1.6 Allocations supprimées ou réduites pour diverses raisons et diverses périodes pouvant avoir des répercussions préjudiciables aux interventions prévues
2.1 Ensemble approprié d'incitations à l'intention des élèves	2.1 Disponibilité d'un ensemble intégré d'incitations morales et matérielles à l'intention des participants aux programmes d'alphabétisation, sous forme par exemple de prix récompensant des élèves femmes méritantes, de bonnes possibilités d'emploi, d'aide au démarrage d'une petite entreprise, de services adéquats de garde d'enfants pendant qu'elle suivait les cours, etc.	2.1 Crédits budgétaires suffisants pour récompenser l'excellence, statistiques sur les petites et moyennes entreprises que des femmes alphabétisées ont contribué à créer; nombre d'offres d'emploi reçues, nombre d'enfants qui accompagnent leur mère aux cours et	2.1 Un pourcentage non négligeable de femmes ne tient pas à participer aux programmes en dépit des mesures d'incitation disponible ; ou bien les incitations d'aujourd'hui peuvent désunir dissuasives demain, ce qui implique la nécessité d'une certaine dynamique qui peut se révéler difficile à maîtriser

<i>Description de l'activité</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Modes de réalisation</i>	<i>Hypothèses ou risques</i>
		équipements disponibles pour les accueillir	
2.2 Bonne sensibilisation de la communauté	2.2 Un fort pourcentage de femmes qui s'inscrivent à ces programmes, avec le soutien et l'encouragement de leur conjoint; la famille consacre une partie de son temps à l'étude et l'apprentissage	2.2 Rapports et statistiques périodiques et crédits budgétaires suffisants pour les campagnes médiatiques	2.2 Lieux où il est difficile de parvenir à un niveau satisfaisant de sensibilisation de la communauté quant à l'importance de ces programmes, peut-être dans les zones rurales et reculées, où se trouve la majeure partie de la population féminine analphabète ; possibles restrictions budgétaires qui limitent la portée des campagnes médiatiques
2.3 Amélioration des mécanismes du processus d'enseignement	2.3 Réduction des taux de rechute et sensibilisation minimum adéquate à la communauté et à ses problèmes, ainsi qu'à la manière dont les femmes alphabétisées peuvent contribuer au règlement de ces problèmes	2.3 Rapports et statistiques périodiques	2.3 À l'avenir, l'analphabétisme sera de nature mathématique et il faudra de plus en plus savoir utiliser un ordinateur et l'Internet, ce qui peut à nouveau accroître les taux d'analphabétisme
2.4 Statistiques fiables sur l'alphabétisation établies selon des critères de mesure uniformes pour tous les pays arabes	2.4 Mesures statistiques reposant sur une méthode scientifique précise appropriée pour chaque pays arabe et que ces pays s'accorderaient à utiliser pour mesurer les taux d'analphabétisme, et création d'un Bureau exécutif chargé d'activer les moyens existants pour rassembler, préparer et publié annuellement les statistiques nécessaires	2.4 Concrétisation de l'idée d'un Bureau exécutif ou activation de moyens similaires existants, et publication de leurs rapports annuels	2.4 Absence d'accord sur des mesures uniques et diversités des points de vue en fonction des indicateurs de développement socioéconomique dans plusieurs pays ; difficulté de créer un Bureau exécutif unique pour tout le monde arabe à cet effet

<i>Description de l'activité</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Modes de réalisation</i>	<i>Hypothèses ou risques</i>
2.5 Institutions d'alphabétisation accréditées	2.5 Accréditation de ces institutions par des organismes de contrôle de la qualité et d'accréditation dans les pays arabes ou au niveau international	2.5 Certificats d'accréditation nationaux et internationaux et attestations de la qualité des diplômés; entrée de certains de ces derniers sur le marché du travail	2.5 Institutions accréditées pour des durées déterminées seulement et non de manière permanente en raison des variations des critères et exigences de qualité d'une année sur l'autre face à l'évolution de la situation mondiale en matière d'alphabétisation
2.6 Une structure informationnelle solide	2.6 Disponibilité en temps voulu des données nécessaires concernant les résultats satisfaisants	2.6 Rapports et statistiques périodiques	2.6 La création de cette structure institutionnelle peut nécessiter beaucoup de temps et d'efforts, en particulier dans les pays arabes où le processus de création d'une structure informationnelle adéquate en est encore à ses premiers stades
2.7 Législation sur l'alphabétisation solide et effectivement appliquée	2.7 Application effective et rigoureuse des lois sur l'alphabétisation et sanctions dissuasives en cas de contravention	2.7 Nombre de violations de la loi et sanctions correspondantes	2.7 Discordance entre les organismes chargés de l'application des lois et longueur des délais de traitement des affaires par les tribunaux

Tableau 11
Présentation matricielle des activités, de la mise en œuvre et du suivi du Plan d'action pour l'élimination de l'analphabétisme féminin dans la région arabe

<i>Résultat/Produit</i>	<i>Activité</i>	<i>Délai de mise en œuvre</i>	<i>Organisme chargé de l'exécution</i>	<i>Source possible de financement</i>	<i>Organisme chargé du suivi et de l'évaluation</i>
1.1 Travaux de recherche scientifique solides et applicables sur l'alphabétisation	1.1.1 Élaboration d'un programme de recherche à l'intention des centres et autres institutions de recherche spécialisée dans l'éducation, la psychologie et les sciences sociales, en vue d'établir des programmes de formation qui prennent en compte l'enjeu de l'analphabétisme féminin et s'intéressent à ses besoins d'un point de vue réaliste	1.1.1 Six mois	<ul style="list-style-type: none"> * Établissements de recherche travaillant dans le domaine des études pédagogiques dans les pays arabes * Secteurs public et communautaire * Conseils nationaux pour la promotion de la femme (ou équivalent) dans les pays arabes * Experts arabes de l'éducation, avec la participation du groupe cible 	<ul style="list-style-type: none"> * AGFUND (Programme du Golfe arabe pour le soutien aux projets du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD)) * Helen Keller International 	<ul style="list-style-type: none"> * Ministères de l'éducation des pays arabes * Ministères des affaires sociales et de la solidarité * Organisations de la société civile * Éléments du groupe cible * Presse écrite et audiovisuelle
	1.1.2 Mesures visant à poser les fondements nécessaires pour orienter la recherche scientifique sur les problèmes vitaux que connaissent les femmes analphabètes, en particulier dans les zones rurales, et modalités d'interaction avec ces femmes et avec leurs besoins afin qu'elles puissent vaincre l'analphabétisme et mener une vie plus décente	1.1.2 Trois mois			

<i>Résultat/Produit</i>	<i>Activité</i>	<i>Délai de mise en œuvre</i>	<i>Organisme chargé de l'exécution</i>	<i>Source possible de financement</i>	<i>Organisme chargé du suivi et de l'évaluation</i>
	1.1.3 Adoption de règles exigeant des élèves de l'enseignement supérieur qu'ils mènent des recherches sur la question de l'analphabétisme féminin et la façon de la traiter, qui soient applicables à diverses couches sociales et tranches d'âge entre 15 et 45 ans. Ces travaux devraient comprendre une composante de terrain et des études de cas. Ce travail serait exigé pour l'obtention d'un diplôme scientifique	1.1.3 Trois mois			
	1.1.4 Obtenir le concours des étudiants en éducation, en sociologie, en économie et en développement en orientant leurs projets de recherche diplômants vers les problèmes de l'enseignement et de la formation concernant les femmes analphabètes.	1.1.4 Trois mois			
1.2 Programmes d'enseignement de pointe comportant des activités pratiques correspondant aux besoins des femmes arabes	1.2.1 Observation des principaux problèmes économiques, sociaux, culturels et développementaux vécus par les femmes arabes analphabètes et des difficultés qu'elles rencontrent en raison de leur analphabétisme et des effets négatifs résultant de cette situation	1.2.1 Six mois	* Établissements d'enseignement et de recherche travaillant dans le domaine de la recherche pédagogique * Organisations de la société civile qui s'intéressent aux questions relatives aux femmes et à l'alphabétisation * Éléments du groupe cible	* Fonds arabe de développement économique et social (AFESD) * Certaines institutions de la société civile * UNIFEM (Fonds de développement des Nations Unies pour la femme)	* Conseils nationaux pour la promotion de la femme (ou équivalent) dans les pays arabes * Organisations éducatives spécialisées dans la question de l'alphabétisation

Résultat/Produit	Activité	Délai de mise en œuvre	Organisme chargé de l'exécution	Source possible de financement	Organisme chargé du suivi et de l'évaluation
	1.2.2 Identification des principaux domaines dans lesquels les femmes arabes analphabètes ont besoin d'une assistance pour devenir effectivement intégrées à leur environnement et économiquement et socialement autonomes	1.2.2 Trois mois			
1.3 Programme de pointe de développement des capacités des enseignants et incitations adéquates	1.3.1 Établissement d'une étude de cas sur la situation actuelle des enseignants alphabétiseurs afin de déterminer leur niveau de préparation professionnelle, leurs capacités, leurs aptitudes scientifiques et leur capacité d'adaptation et sur les voies et moyens de concevoir des mesures d'incitation à leur intention	1.3.1 Six mois	* Établissements d'enseignement et de recherche travaillant dans le domaine de la recherche pédagogique	* Crédits ouverts dans le budget de l'État des pays arabes * Organisation internationale du Travail * Organisation arabe du Travail * Conseil international de l'éducation des adultes	* Organismes chargés de veiller à la qualité de l'enseignement et de l'accréditation * Groupe cible (enseignants) * Organisations éducatives spécialisées dans la question de l'alphabétisation * Vérificateurs des comptes d'institutions internationales
	1.3.2 Perfectionnement des programmes de formation déjà établis à la lumière de la situation actuelle des enseignants et des changements scientifiques, technologiques et sociaux	1.3.2 Trois mois	* Ministères de l'éducation des pays arabes		
	1.3.3 Mise en place d'un système d'incitations matérielles et morales à l'intention des enseignants alphabétiseurs, comportant des récompenses et des sanctions ⁶	1.3.3 Trois mois	* Ministères de la planification et du développement		

⁶ Le modèle ci-après ensemble de mesures d'incitation a été proposé à titre d'exemple par le Professeur Zahi Azar, Président du Réseau arabe de l'éducation populaire et membre du Groupe de travail du Plan:

* Rémunération mensuelle des formatrices (750)

* Rémunération mensuelle des coordonnatrices et chef de groupe (180 000 environ)

<i>Résultat/Produit</i>	<i>Activité</i>	<i>Délai de mise en œuvre</i>	<i>Organisme chargé de l'exécution</i>	<i>Source possible de financement</i>	<i>Organisme chargé du suivi et de l'évaluation</i>
	1.3.4 Création de centres nationaux publics spécialisés chargés de former des cadres au service de la promotion des femmes	1.3.4 Trois mois	* Ministères des finances * Groupe cible (enseignants)		
1.4 Techniques de pointe utilisées dans le processus d'enseignement	1.4.1 Élaboration d'un plan permanent de formation des personnels à l'utilisation des technologies modernes dans le processus d'enseignement	1.4.1 Trois mois	* Établissements d'enseignement et de recherche travaillant dans le domaine de la recherche pédagogique * Ministères compétents pour les TIC * Groupe d'experts de l'éducation et des technologies de l'information * Établissements d'enseignement et de recherche travaillant dans le domaine de la recherche pédagogique * Secteurs public, privé et communautaire * Quelques experts des systèmes de bases de données informatiques	* Fonds arabe pour l'alphabétisation et l'éducation des adultes * Fonds arabe pour l'assistance technique aux pays africains et arabes * Banque mondiale * Banque islamique de développement * Fonds arabe de développement économique et social au Koweït	* Ministères de l'éducation des pays arabes * Organismes chargés de veiller à la qualité de l'enseignement et à l'accréditation * Secteurs privé et communautaire * Ministères de l'éducation des pays arabes * Ministères du travail et des questions connexes * Vérificateurs des comptes d'institutions internationales * Institutions de la société civile * Union et organisation de femmes et communautés locales

- * Montant annuel pour toute organisation de la société civile qui signe un partenariat avec le projet (environ 500 associations ou groupes)
- * 100 prix annuel en espèces pour les élèves les plus méritantes
- * Certificats de fin d'études dans les domaines de l'éducation et du développement pour les formatrices qu'ils ont achevé leur formation
- * Attestation de formation pour les coordonnatrices qui ont achevé leur formation
- * Certificat de fin d'études pour les élèves de sexe féminin qui ont achevé les cours avec succès
- * Publication des travaux des formatrices et des coordinatrices qui ont fait preuve d'excellence
- * Publication et distribution des travaux des élèves de sexe féminin

<i>Résultat/Produit</i>	<i>Activité</i>	<i>Délai de mise en œuvre</i>	<i>Organisme chargé de l'exécution</i>	<i>Source possible de financement</i>	<i>Organisme chargé du suivi et de l'évaluation</i>
	1.4.2 Création ou (là où ils existent déjà) développement dans les pays arabes d'instituts de technologie pour former des cadres techniques dans le domaine des technologies de l'information et de leurs diverses applications, en particulier dans ce domaine	1.4.2 Trois mois			
1.5 Marché de l'éducation solidement relié à la communication et au marché du travail	1.5.1 Instauration d'un partenariat efficace entre la société civile, représentée par le secteur privé et les communautés, et les institutions éducatives afin de disposer d'un moyen de répondre aux besoins réels des communautés en matière d'emploi et des qualifications correspondantes, permettant ainsi aux femmes de s'autonomiser en cessant d'être analphabètes (avec la soutien de la loi et non par le seul effort personnel)	1.5.1 Six mois			
	1.5.2 Élaboration de programmes d'enseignement flexibles, adaptés aux évolutions du marché du travail, avec au moins 25 % de la durée des cours réservés à des visites sur le terrain pour permettre aux élèves de connaître le monde du travail et ses besoins	1.5.2 Six mois			
	1.5.3 Création d'un mécanisme approprié d'aide aux femmes qui veulent créer des petites ou moyennes entreprises, en perfectionnant leurs qualifications et en encourageant les institutions compétentes à leur accorder des	1.5.3 Un an			

<i>Résultat/Produit</i>	<i>Activité</i>	<i>Délai de mise en œuvre</i>	<i>Organisme chargé de l'exécution</i>	<i>Source possible de financement</i>	<i>Organisme chargé du suivi et de l'évaluation</i>
	prêts. Pour cela, il faut établir un programme intégré reliant l'achèvement des cours d'alphabétisation, la formation professionnelle et le financement dans une série d'étapes complémentaires et interdépendantes ou, sinon, proposer des emplois aux femmes qui ont achevé les cours d'alphabétisation et un programme de perfectionnement des qualifications professionnelles				
	1.5.4 Création de bases de données dynamiques au niveau individuel sur les membres du groupe cible qui s'inscrivent aux cours d'alphabétisation, sur les diplômés de ces cours, sur les programmes d'éducation des adultes et sur les offres d'emploi	1.5.4 Un an			
	1.5.5 Organisation d'expositions permanentes pour commercialiser les produits des femmes qui travaillent, les produits artisanaux ou alimentaires par exemple	1.5.5 Trois mois			
1.6 Financement suffisant et cohérent	1.6.1 Création de mécanismes d'affectation des crédits prélevés sur le budget de l'État pour financer les programmes d'alphabétisation et une partie des programmes de mesures d'incitation qui les accompagnent	1.6.1 Trois mois	* Ministère de l'éducation des pays arabes * Établissements d'enseignement et de recherche travaillant dans le domaine de la recherche pédagogique	* Crédits ouverts dans le budget de l'État des pays arabes * Fonds arabe pour l'alphabétisation et l'éducation des adultes	* Ministères chargés des finances et de la planification dans les pays arabes * Experts spécialisés dans l'examen et l'évaluation des propositions à soumettre aux donateurs internationaux
	1.6.2 Rédaction de propositions à soumettre aux organismes publics donateurs afin d'obtenir un financement supplémentaire pour ces programmes	1.6.2 Trois mois	* Experts spécialisés dans la rédaction des propositions à soumettre aux donateurs internationaux et qui ont une connaissance suffisante des		

<i>Résultat/Produit</i>	<i>Activité</i>	<i>Délai de mise en œuvre</i>	<i>Organisme chargé de l'exécution</i>	<i>Source possible de financement</i>	<i>Organisme chargé du suivi et de l'évaluation</i>
	1.6.3 Constitution de fonds locaux de soutien à l'alphabétisation des femmes, en particulier dans les pays à fort taux d'analphabétisme	1.6.3 Trois mois	aspects économiques et financiers		
2.1 Ensemble approprié d'incitations à l'intention des élèves	2.1.1 Étude scientifique des caractéristiques psychologiques des élèves âgés de 15 à 45 ans afin d'identifier les causes profondes de leur condition inférieure et les facteurs qui les poussent à s'inscrire dans des programmes de perfectionnement des compétences ou les en dissuadent	2.1.1 Trois mois	* Établissements et centres de recherche travaillant dans la recherche en psychologie et sociologie dans les pays arabes * Groupe cible * Spécialistes des systèmes de mesure des résultats et de leur articulation avec les mesures d'incitation	* Programme des Nations Unies pour le développement * Fonds des Nations Unies pour la population	* Ministères de l'éducation des pays arabes * Institutions éducatives spécialisées dans les études sur l'éducation dans les pays arabes * Un certain nombre de vérificateurs des comptes d'institutions internationales * Un certain nombre d'institutions de la société civile
	2.1.2 Mise en place d'un système d'incitations matérielles et morales liées à la performance et à l'excellence ainsi qu'aux besoins vitaux des femmes arabes et aux données et aux programmes de formation disponibles, afin de permettre aux femmes de pourvoir à leurs propres besoins, notamment ceux relatifs à leur santé et à celle de leurs enfants et de leur famille ainsi qu'à l'état de l'environnement, etc.	2.1.2 Trois mois			
2.2 Bonne sensibilisation de la communauté	2.2.1 Élaboration d'un plan de marketing médiatique en vue de vendre l'idée que ces programmes sont importants et jouent un rôle influent dans la vie des femmes nouvellement alphabétisées	2.2.1 Trois mois	* Établissements de recherche travaillant dans le domaine de la recherche pédagogique * Organismes responsables de la presse écrite et audiovisuelle * Un certain nombre d'organisations de la société civile et de bénévoles intéressés	* Banque mondiale * USAID * Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)	* Ministères chargés des affaires des médias dans les pays arabes * Institutions éducatives travaillant dans le domaine de la recherche pédagogique dans les pays arabes
	2.2.2 Élaboration d'un plan de	2.2.2 Trois			

<i>Résultat/Produit</i>	<i>Activité</i>	<i>Délai de mise en œuvre</i>	<i>Organisme chargé de l'exécution</i>	<i>Source possible de financement</i>	<i>Organisme chargé du suivi et de l'évaluation</i>
	conférences et de forums éducatifs sur la question de l'analphabétisme dans chaque pays arabe, certaines de ces activités étant toutefois menées au niveau local (l'intensité de l'effort de marketing médiatique sera fonction de l'ampleur de l'analphabétisme dans chaque pays)	mois	* Un certain nombre d'experts des médias et du marketing		* Un certain nombre d'institutions de la société civile et de bénévoles intéressés * Un certain nombre d'experts des médias et du marketing
2.3 Amélioration des mécanismes du processus d'enseignement	2.3.1 Élaboration des programmes et de contenus (objectifs, programmes d'enseignement, cours, etc.) intégrant les résultats de recherches sur les besoins et problèmes des femmes analphabètes, les besoins du marché du travail et de la communauté environnante, y compris les activités précédentes	2.3.1 Six mois	* Établissements d'enseignement et de recherche travaillant dans le domaine de la recherche pédagogique * Un certain nombre d'experts de l'élaboration des programmes d'enseignement et de la mesure et l'évaluation des résultats éducatifs et scientifiques * Un certain nombre d'institutions de la société civile	* Fonds arabe pour l'alphabétisation et l'éducation des adultes * Fonds arabe de développement économique et social au Koweït	* Organismes chargés de veiller à la qualité de l'enseignement et à l'accréditation * Organisations éducatives spécialisées dans la question de l'alphabétisation * Un certain nombre d'experts et de vérificateurs des comptes internationaux spécialisés dans l'élaboration des programmes d'enseignement et la mesure et l'évaluation des résultats éducatifs et scientifiques
	2.3.2 Élaboration d'un système valable d'évaluation qui rende compte de l'aptitude du diplômé à gérer les questions relatives à la vie quotidienne et à la culture et non simplement à lire et à écrire	2.3.2 Trois mois			
	2.3.3 Possibilité d'auto-apprentissage et formation des femmes membres du groupe cible dans un cadre d'éducation continue	2.3.3 Trois mois			

<i>Résultat/Produit</i>	<i>Activité</i>	<i>Délai de mise en œuvre</i>	<i>Organisme chargé de l'exécution</i>	<i>Source possible de financement</i>	<i>Organisme chargé du suivi et de l'évaluation</i>
2.4 Statistiques fiables sur l'alphabétisation établies selon des critères de mesure uniformes pour tous les pays arabes	2.4.1 Création de bases de données sur l'analphabétisme dans les pays arabes, préparation des indicateurs nécessaires et publications de rapports périodiques, ou activation des moyens existants, par l'intermédiaire de l'ALECSO et en tirant parti des données déjà disponibles auprès de l'Observatoire de l'éducation de cette organisation	2.4.1 Un an	* Établissements d'enseignement et de recherche travaillant dans le domaine de la recherche pédagogique * Experts en systèmes d'information et en statistiques ainsi qu'en préparation de rapports statistiques internationaux * Organismes chargés de la collecte et de l'analyse des données dans les pays arabes	* Fonds arabe à créer spécifiquement à cette fin, auquel tous les pays arabes verseraient des contributions	* Institutions éducatives spécialisées dans la question de l'alphabétisation * Un certain nombre de vérificateurs des comptes internationaux dans le domaine de l'analyse des données et des programmes statistiques
	2.4.2 Formation d'un groupe de cadres arabes à l'utilisation de divers indicateurs pour mesurer l'analphabétisme, et efforts d'unification de la mesure du phénomène dans toute la région arabe au moyen des critères convenus au plan international	2.4.2 Un an			
2.5 Institutions d'alphabétisation accréditées	2.5.1 Travaux de recherche visant à établir un diagnostic de la situation actuelle des institutions d'alphabétisation et d'éducation des adultes et analyse de l'écart entre l'idéal et la réalité dans la perspective de leur accréditation nationale et internationale sur la base des conditions éducatives, environnementales et sanitaires qui y prévalent	2.5.1 Six mois	* Établissements, institutions, centres et instituts travaillant dans le domaine de la recherche pédagogique * Un certain nombre d'experts spécialisés dans la qualité des établissements d'enseignement	* Banque mondiale * Crédits ouverts dans le budget de l'État des pays arabes	* Organismes chargés de veiller à la qualité de l'enseignement et à l'accréditation * Ministères de l'éducation des pays arabes * Institutions internationales qui disposent d'un ensemble de critères internationaux d'homologation et d'accréditation
	2.5.2 Élaboration d'un projet visant à permettre à ces institutions de réunir les conditions nécessaires à leur accréditation et à la poursuite de leur développement	2.5.2 Un an			

<i>Résultat/Produit</i>	<i>Activité</i>	<i>Délai de mise en œuvre</i>	<i>Organisme chargé de l'exécution</i>	<i>Source possible de financement</i>	<i>Organisme chargé du suivi et de l'évaluation</i>
2.6 Une structure d'informationnelle solide	<p>2.6.1 Création d'une structure secondaire réservée à l'utilisation des nouvelles technologies de l'enseignement et de l'éducation, notamment pour les ateliers, le matériel de présentation, le matériel informatique et les réseaux de communication par Internet (en particulier dans les pays qui commencent seulement à utiliser les nouvelles technologies, les pays ayant fait des progrès à cet égard devant poursuivre leur développement)</p> <p>* 2.6.2 Création d'un système intégré d'information au service des femmes comportant tous les indicateurs et données relatifs à celles-ci, y compris en matière d'analphabétisme, constamment alimenté en données nouvelles et si possibles étroitement relié à l'Observatoire arabe de l'éducation susmentionné de l'ALECSO</p>	<p>2.6.1 Un à trois ans selon la situation de chaque pays</p> <p>2.6.2 Un an</p>	<p>* Un certain nombre d'institutions spécialisées dans le domaine de l'information de base et de l'infrastructure des technologies de l'information dans les secteurs privé et communautaire</p> <p>* Un groupe d'experts de l'éducation et d'experts dans le domaine de l'information de base et de l'infrastructure des technologies de l'information</p> <p>* Établissements d'enseignement et de recherche travaillant dans le domaine de la recherche pédagogique</p>	<p>* PNUD</p> <p>* Un certain nombre d'institutions de la société civile</p> <p>* USAID</p> <p>* Banque mondiale</p>	<p>* Ministères chargés des technologies de l'information et de la communication</p> <p>* Ministères de l'éducation des pays arabes</p> <p>* Organismes chargés de veiller à la qualité de l'enseignement et à l'accréditation</p>
2.7 Législation sur l'alphabétisation solide et effectivement appliquée	2.7.1 Rédaction dans tous les pays arabes de textes pouvant être promulgués par le parlement qui rendent l'alphabétisation et l'éducation des adultes obligatoires, ou application effective des textes pertinents qui existent déjà dans certains pays arabes	2.7.1 Six mois	<p>* Ministères de l'éducation des pays arabes</p> <p>* Ministères de la justice et de la législation des pays arabes</p> <p>* Un certain nombre de juristes</p>	* Crédits ouverts dans le budget de l'État des pays arabes	<p>* Conseils législatifs et parlements des pays arabes</p> <p>* Un certain nombre d'institutions de la société civile</p>

2.4.7 Mécanismes, sauvegardes et conditions requises pour la mise en œuvre du Plan

Nous proposons la création d'un Bureau exécutif chargé de l'administration du Plan d'action. Il aurait pour tâches de superviser les travaux de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation et de fournir aux pays arabes le soutien nécessaire pour modifier ou préparer leur propre plan, sous réserve toujours de la conformité avec le cadre général du présent plan sur 15 ans visant à atteindre l'objectif énoncé plus haut, dans le cadre de la présentation de l'arborescence des objectifs. Ce Bureau exécutif accomplirait ces tâches dans le cadre d'une coopération efficace et positive avec les organismes compétents dans les différents pays arabes. Les tâches du Bureau exécutif sont énumérées ci-dessous.

- Établissement des propositions de financement des plans auprès de divers organismes internationaux et nationaux; suivi, exécution formation et acquisition par les pays arabes des capacités nécessaires;
- Poursuite du développement du Plan en fonction de l'évolution de la situation;
- Formation d'un ensemble de ressources humaines des pays arabes à la notion de planification stratégique et à la préparation et/ou développement de plans spécifiques à chacun dans ces pays, le but étant de faciliter les objectifs de mise en œuvre des plans au niveau des différents pays concernés;
- Recrutement du personnel administratif nécessaire pour le Bureau exécutif;
- Recrutement du personnel éducatif nécessaire pour le Bureau exécutif;
- Information sur les différents objectifs et aspects du projet;
- Définition des critères de sélection des partenaires;
- Définition des critères de sélection des formatrices et des coordonnatrices;
- Signature de mémorandums d'accord avec tous les partenaires;
- Fondation et ouverture d'un centre de recherche et de publication pour le projet;
- Création et lancement de plates-formes de mise en réseau et d'interconnexion : site Web, schéma de publication et documents souhaitées;
- Adoption d'un système d'observation des activités et de statistiques dans le cadre du Plan;
- Préparation d'un dossier de formation des coordonnateurs;
- Préparation d'un guide de formation à l'intention des élèves;
- Établissement de rapports périodiques et du rapport final du projet;
- Publication des documents de clôture du projet;
- Évaluation générale du projet;
- Documentation de tous les travaux entrepris dans le cadre du projet à la Ligue des États arabes;
- Études finales d'évaluation de l'impact du projet.

2.4.7 Ressources humaines nécessaires pour la dotation en effectifs du Bureau exécutif :

- Directeur du Bureau exécutif
- Directeur adjoint
- Secrétaires exécutifs (2)
- Directeur du Centre de recherche et de publication
- Personnel de recherche sous contrat (15)
- Directeur des programmes d'interaction et de mise en réseau
- Autres personnels sous contrat (2)
- Personnes chargées de la formation (6)
- Personnes chargées de la formation des coordonnateurs (8)
- Formateurs sous contrat (10)
- Équipe éducative pour chaque pays (à déterminer)
- Directeur financier
- Sous-Directeur financier
- Secrétaire exécutif du Directeur financier
- Employés de bureau (3)

Annexe

Plan d'action pour l'élimination de l'analphabétisme féminin dans la région arabe : une approche axée sur le développement

Modèle de suivi et d'évaluation pour tout État arabe qui soumet une proposition de début de mise en œuvre

Programme/Projet :

Objectif :

Période couverte dans le rapport :

Responsable chargé d'établir le rapport :

Ministère/institution/agence :

État :

<i>Cote de l'action ou activité</i>	<i>Action/activité</i>	<i>Agence participante</i>	<i>Indicateur statistique</i>	<i>Indicateur de base</i>	<i>Valeur actuelle de l'indicateur</i>	<i>Montant et source du financement</i>	<i>Réalisations liées à l'action/activité</i>	<i>Source de vérification des réalisations</i>	<i>Produit effectif/prévu (%)</i>	<i>Difficultés et obstacles</i>	<i>Autres approches proposées</i>
Cote de chaque action/activité selon le document de mise en œuvre du Plan d'action	Énumération complète pour chaque programme/projet et chaque objectif selon le document de mise en œuvre du Plan d'action	Identification claire des organismes qui coopèrent avec le ministère/institution/organisme à la mise en œuvre de l'action/activité (organismes d'aide à l'exécution)	Renseignements précis sur chaque mesure qui aide à identifier les réalisations liées à l'action/activité conformément à ces indicateurs (quantitatifs et qualitatifs). Les indicateurs de résultats sont ici relatifs aux produits sous forme de résultats et de services découlant de la réalisation de l'action/activité sous l'angle du développement	Valeur, qualitative ou quantitative, de l'indicateur immédiatement avant le lancement de l'action/activité dans le cadre du plan d'exécution (2010 ou plus tôt si possible, en fonction des données disponibles). Cette valeur peut être le résultat des efforts faits la même année où le résultat cumulé des efforts faits jusqu'à l'année retenus comme année de base	Valeur, quantitative ou qualitative, de l'indicateur pour l'année au cours de laquelle le formulaire a été rempli, en raison des activités figurant dans le plan de mise en œuvre, pour chaque programme/proj et et chaque objectif	Valeur monétaire de chaque action/activité et source du financement : budget de l'État, organisation ou agence donatrice (doit être identifiée)	Entrée essentielle du formulaire et raison d'être de sa conception. Toutes les réalisations du ministère/institution/agence en rapport avec toute action/activité contribuant à la réalisation d'un objectif désigné dans le document de mise en œuvre du Plan d'action doit être identifiée	Les sources pouvant être utilisées pour vérifier les réalisations peuvent être des rapports annuels, des documents, des textes imprimés, des statistiques officielles, des conclusions d'enquêtes sur le terrain, des travaux de recherche et des études et des rapports sur l'état d'avancement des programmes et projets	Pour chaque action/activité, indiquer la valeur en pourcentage de ce qui a été effectivement réalisé par rapport à la réalisation escomptée dans le Plan	Difficultés et obstacles rencontrés (le cas échéant) par le ministère/institution/agence durant l'exécution de chaque action/activité	Autres approches proposées par le ministère/institution/agence pour surmonter les difficultés et obstacles rencontrés durant l'exécution de chaque action/activité (le cas échéant)

Plan d'action pour l'élimination de l'analphabétisme féminin dans la région arabe

Fiche de Projet

À l'intention des États arabes qui soumettent des propositions de début de mise en œuvre

Nom du ministère/institution/agence						
Titre du programme/projet						
Objectifs du projet	* * *					
Justification du projet	* * *					
Délai d'exécution du projet						
Organisme chargé de l'exécution	*Dans ministère/institution/agence					
	*Hors ministère/institution/agence (national/arabe/international)					
	Coûts de chaque activité	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
	– Activité 1					
	– Activité 2					
	– Activité 3					
	– Activité 4					
	Coût total du programme/projet					
Groupes cible du programme/projet						
Site du programme/projet (lieu d'exécution)						
Principaux documents (activités du programme/projet)	Période d'exécution					Responsabilité de l'exécution
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	
– Activité 1 – Activité 2 – Activité 3 – Activité 4 – Activité 5						
Remarques						

Liste des principaux termes techniques utilisés

Terme technique	Définition
Planification stratégique	Méthode de mise en correspondance des ressources et de leurs utilisations et d'élaboration de scénarios pour l'avenir sur la base de ce qui a été réalisé dans le passé et de ce que l'on souhaite voir réalisé à l'avenir
Vision	Rêve commun à toutes les parties prenantes
Mission	Ce qui est nécessaire pour réaliser le rêve commun
But	Objectif stratégique à long terme
Objectif	Ce que l'on souhaite atteindre à court ou moyen terme et dont la réalisation permettra d'atteindre le but à long terme
Référentiel	Cadre qui ont été convenu à la majorité mais s'impose à tous
Grand axe d'intervention du Plan	Élément structurel fondamental du Plan d'action qui fait l'objet des projets et activités proposés

Références

Références en arabe

- Ibrahim, Ibrahim, 2002, *Pour une stratégie de développement post-alphabétisation*, étude publiée, UNESCO, Le Caire
- Union des Comores Étudiants en Syrie, 2009, *Les Comores, la perle de l'océan Indien, L'ABC des Comores*, Union des Comores Étudiants, Damas
- Une stratégie pour l'éducation des adultes dans le monde arabe*, 2000, publications de l'Organisation arabe pour l'éducation la culture et la science, Tunis
- Le cadre d'actions de Dakar*, 26-28 avril 2000, Dakar
- Ayoub, Fawzi, 2003, *Évaluation des matériels d'alphabétisation dans la région arabe*, UNESCO, Bureau régional pour l'éducation, Bayrouth
- Développement de l'éducation, enseignement supérieur et recherche scientifique dans le monde arabe: un plan d'action*, 2007, ALECSO
- Rapport mondial de suivi de l'éducation pour tous 2006*
- Rapport mondial de suivi de l'éducation pour tous 2009*
- Rapport national des Émirats arabes unis pour Beijing+15
- Ligue des États arabes, 2009, *Projet de stratégie d'alphabétisation des femmes arabes*, Direction de la condition de la femme
- Hamadneh, Adeeb, *Pourquoi les élèves abandonnent les centres d'alphabétisation et d'éducation des adultes : le point de vue des élèves et celui des enseignants*, mémoire de maîtrise non publié, Université de Yarmuk (Jordanie)
- Hawa Ahmed Youssouf, 2004, Discours de la ministre de la promotion de la femme et des affaires familiales de Djibouti (Djibouti)
- Hiyari, Mohammad Bazbaz, 2004, Discours du Secrétaire général pour l'éducation et les affaires techniques au Centre régional arabe sur l'éducation pour tous (Jordanie)
- Al-Sirhani, Hana, 2003, *Le développement de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes au Royaume d'Arabie saoudite, 1995-2000*, mémoire de maîtrise non publié, Université de Jordanie (Jordanie)
- Al-Sunbul, Abdulaziz, 2004, « Avantages des programmes d'alphabétisation du point de vue des élèves et des enseignants dans le Royaume d'Arabie saoudite », *Al-'Ulum al-tarbawiyah*, n° 6, Qatar
- Sharif, Abdulfattah, 2004, *Guide de planification éducative pour l'alphabétisation*, publications de l'ALECSO (Maroc)
- El-Safi, Hashem Abuzeid, 1989, *L'analphabetisme dans le monde arabe*, Forum de la pensée arabe, Amman
- El-Safi, Hashem Abuzeid, 2002, « Procédures d'intégration des interventions publiques et privées dans le domaine de l'éducation des adultes », *Ta'lim al-Jamahir*, n° 49, vingt-neuvième année, Tunis
- Ali Said Ismail, 1991, *L'analphabetisme dans le monde arabe: situation actuelle et défis futurs*, UNESCO Bureau régional pour l'éducation dans les États arabes, Amman (Jordanie)

Ghada Al-Jabi, 2006, *Rapport analytique et critique sur les stratégies de promotion de la femme en République arabe syrienne*, Union générale des femmes syriennes et Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, Damas

Ghada Al-Jabi, 1990, *Étude sur l'analphabétisme et l'éducation des adultes : situation actuelle et évolution future en Syrie*, Damas, Ministère de la culture

Fayeq, Talaat, 2001, « L'avenir de l'éducation des adultes dans le monde arabe à l'ère de la mondialisation », *Ta'lim al-jamahir*, n° 48, vingt-huitième année, Tunis

Rapport mondial de suivi de l'éducation pour tous 2006: L'alphabétisation c'est la vie, publications de l'UNESCO, Paris

Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), 2004, Réponse des états arabes au questionnaire sur la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing 10 ans après, Un appel à la paix, ONU, CESAO

Mu'tamin, Mona, 2007, « Exposé sur l'expérience jordanienne dans le domaine de l'évaluation et de l'élaboration des programmes d'alphabétisation », document de travail présenté à la réunion des experts en alphabétisation du Grand Moyen-Orient et du G8 (Sanaa, 12-14 février 2007)

Mu'tamin, Mona, 2009, « Étude exploratoire de l'impact des programmes d'éducation des adultes et d'initiation à l'information en Jordanie », dans un rapport analytique récapitulatif sur quatre pays arabes, UNESCO, Bureau régional pour l'éducation dans les états arabes

Mu'tamin, Mona et al., 2007, *Diagnostic de la situation de l'initiation à l'information en Jordanie*, Ministère de l'éducation, Amman (Jordanie)

Mu'tamin, Mona et al., 2007, *Étude d'évaluation globale du programme d'alphabétisation en Jordanie*, Ministère de l'éducation, Amman (Jordanie)

Madi, Lahcen, 2004, *Le programme de formation à l'alphabétisation de l'ISESCO*, publications de l'Organisation islamique pour l'éducation, la science et la culture (Maroc)

Centre national de données, 2007-2008, *Indicateurs de l'éducation au Yémen*, Conseil supérieur de planification de l'éducation (République du Yémen)

L'avenir de l'éducation des adultes dans le monde arabe, 2002, publications de l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et la science, Tunis

L'Égypte sans analphabétisme: un programme national d'alphabétisation, 2006, Agence pour l'éducation des adultes (Égypte)

UNESCO, Bureau régional pour l'éducation dans les États arabes, 2004, *Analyse comparative des plans d'action nationaux pour l'éducation pour tous dans les États arabes*, document de travail officiel, conférence régionale arabe sur l'éducation pour tous, Que faire avec un plan national? UNEDBAS

Mansour, Hamzah, 1984, *Étude et classification des problèmes rencontrés par les centres d'éducation des adultes dans la région de la capitale du point de vue des élèves et des enseignants*, mémoire de maîtrise non publié, Université de Jordanie (Amman)

UNESCO, *Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous 2009*, UNESCO, Paris

Procédures relatives aux politiques de l'éducation des adultes dans les États arabes, 2000-2015, bilan jusqu'en 2000, Le Caire

Al-Hamami, Hamad, 2005, « L'éducation des adultes entre alphabétisation et révolution numérique », *Al-Tarbiyah*, n° 152, trente-quatrième année, Qatar

Yusuf, Abdullah Abdulwahid, 2009, *Résumé d'un document de synthèse sur l'éducation et l'éducation des adultes dans les États arabe*

Références en anglais

AusGuideline, 2005, *The Logical Framework Approach*, Commonwealth d'Australie

Hammoud, H.R., 2005, *Illiteracy in the Arab World*, Document de synthèse établi pour *Education for Life Global Monitoring Report 2006, Literacy for Life*, UNESCO

Fonds monétaire international (FMI), 2008 et CIA World Factbook

Magin, S., 2010, *Illiteracy in the Arab Region: a meta study*
<http://www.gial.edu/GIALens/issues.htm>

UNESCO Institut de l'éducation, 2003, *Literacy Report for the CONFINTEA V Mid-Term Review Conference*, Bangkok

UNESCO Institut de statistiques, 2008, *International Literacy Statistics: a review of concepts, methodology and current data*, Montreal, Canada

UNESCO, *The Winners of the UNESCO International Literacy Prizes, 2007-2008-2009-2010*

Programme des Nations unies pour le développement et Ligue des États arabes, 2009, *Development Challenges for the Arab Region: a human development approach*

Banque mondiale, 2008

Questions financiers et administratives

11. Construction d'une nouvelle annexe du Secrétariat général de la Ligue des États arabes au Caire

Le Conseil de la Ligue des États arabes, réuni en sommet,

Considérant les efforts faits pour développer et moderniser le Secrétariat général de la Ligue des États arabes,

Compte tenu des nouvelles responsabilités assumées par le Secrétariat général dans ce cadre,

Soucieux de rester en phase avec les évolutions scientifiques et technologiques est déterminé à moderniser et perfectionner les outils et moyens disponibles pour l'action arabe commune et à permettre au Secrétariat général de s'acquitter convenablement de ses nouvelles responsabilités,

Ayant entendu les observations de Son Altesse Cheikh Hamad bin Khalifa Al-Thani, Émir ode l'État du Qatar, concernant le financement de la construction d'une annexe au siège de la Ligue des États arabes et les observations de Son Excellence Mohamed Morsi, Président de la République arabe d'Égypte, concernant l'offre d'un terrain convenant à la construction de cette nouvelle annexe,

Décide

1. D'exprimer ses remerciements et sa gratitude à Son Altesse Cheikh Hamad bin Khalifa Al-Thani, Émir ode l'État du Qatar, pour l'initiative généreuse qu'il a prise d'assurer le financement de la construction d'une nouvelle annexe au siège de la Ligue des États arabes sur le terrain qui doit être mis à disposition à cet effet par la République arabe d'Égypte au Caire;

2. D'exprimer ses remerciements et sa gratitude à Son Excellence Mohamed Morsi, Président de la République arabe d'Égypte, pour la volonté exprimée par son pays de mettre à disposition un terrain convenant à la construction de la nouvelle annexe du Secrétariat général de la Ligue des États arabes au Caire;

3. D'inscrire au budget du Secrétariat général pour l'exercice en cours (2013) un crédit supplémentaire au titre de la rénovation du siège de la Ligue des États arabes, sur le place Tahrir;

4. Demande au Secrétaire général de prendre contact avec les organismes compétents de l'État du Qatar et de la République arabe d'Égypte afin de coordonner avec eux les modalités de la construction de cette nouvelle annexe.

(Résolution SO/24/585, 26 mars 2013)

12. Budget du Secrétariat général de la Ligue des États arabes

Le Conseil de la Ligue des États arabes, réuni en sommet,

Ayant examiné la note du Secrétariat général relatives aux activités et programmes du Secrétariat général, aux engagements financiers résultant du développement de ses systèmes, structures et outils et aux droits de ses employés, et le rapport du Secrétaire général sur l'action arabe commune,

Décide

D'approuver au titre du Secrétariat général de la Ligue des États arabes un budget de 66 295 221 dollars des États-Unis, au lieu de 61 295 221 dollars (soit une augmentation de 5 millions de dollars), pour l'année 2014.

(Résolution SO/24/586, 26 mars 2013)

13. Création d'une caisse des pensions du personnel du Secrétariat général

Le Conseil de la Ligue des États arabes, réuni en sommet,

Considérant la généreuse initiative de Son Altesse Cheikh Hamad bin Khalifa Al-Thani, Émir ode l'État du Qatar, concernant la création d'une caisse des pensions du personnel du Secrétariat général de la Ligue des États arabes, et dans le cadre du perfectionnement et de la modernisation des systèmes du Secrétariat général et de l'efficacité de son fonctionnement,

Décide

1. D'approuver la création d'une caisse des pensions du personnel du Secrétariat général de la Ligue des États arabes;
2. De saluer l'initiative de Son Altesse Cheikh Hamad bin Khalifa Al-Thani, Émir ode l'État du Qatar, concernant la création d'une caisse des pensions du personnel du Secrétariat général et de remercier Son Altesse pour l'octroi d'une subvention de 10 millions de dollars à titre de capitale de lancement de cette activité;
3. De changer le Secrétariat général de prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette activité et de soumettre un rapport à ce sujet au Conseil de la Ligue à sa prochaine session.

(Résolution SO/24/587, 26 mars 2013)

14. Lieu et dates de la vingt-cinquième session ordinaire au sommet du Conseil de la Ligue des États arabes

Le Conseil de la Ligue des États arabes, réuni en sommet,

Rappelant l'article 3 de l'annexe relatif à la convocation périodique de sessions ordinaires au sommet du Conseil de la Ligue des États arabes, qui stipule que le Conseil se réunit périodiquement en session ordinaire au sommet au cours du mois de mars de chaque année,

Conformément au paragraphe a) de l'article 4 de l'annexe à la charte de la Ligue relatif à la tenue périodique de sessions ordinaires au sommet du Conseil de la Ligue des États arabes, qui stipule que les sessions ordinaires du Conseil se tiennent au siège de la Ligue, au Caire, et qu'il est loisible à l'État qui préside le sommet de proposer d'accueillir celui-ci,

Considérant qu'aussi bien l'État de Palestine que la République unie des Comores ont décidé de passer leur tour s'agissant d'assurer la présidence des vingt-cinquièmes et vingt-sixièmes sessions, respectivement, et que le Koweït a accepté d'accueillir le prochain sommet (le vingt-cinquièmes),

Décide

De féliciter le Koweït en tant que président et hôte de la vingt-cinquième session ordinaire au sommet du Conseil de la Ligue des États arabes au Koweït au cours du mois de mars 2014.

(Résolution SO/24/588, 26 mars 2013)

15. Remerciements et hommage à l'État du Qatar, hôte de la vingt-quatrième session ordinaire (Doha)

Le Conseil de la Ligue des États arabes, réuni en sommet,

Ayant examiné la note du Secrétariat général et le rapport du Secrétaire général sur l'action arabe commune,

Apprécieront à sa juste valeur la générosité avec laquelle l'État du Qatar a accueilli les travaux de la vingt-quatrième session ordinaire au sommet du Conseil de la Ligue et les efforts admirables qu'il a déployés pour la préparation et le bon déroulement de ces travaux,

Décide

1. D'exprimer sa gratitude et toute son appréciation à Son Altesse Cheikh Hamad bin Khalifa Al-Thani, Émir de l'État du Qatar, pour les efforts qu'il a déployés en vue d'assurer le succès du sommet, sa gestion avisée des travaux de celui-ci et sa généreuse initiative de soutien au développement du Secrétariat général et de l'efficacité de son fonctionnement; et de se déclarer pleinement confiant dans son aptitude à conduire l'action arabe commune, à la propulser vers de nouveaux horizons et à renforcer la solidarité arabe dans l'intérêt de la nation arabe, s'agissant en particulier de son soutien à la résistance du peuple palestinien et à la préservation de l'identité arabe de la ville sainte de Jérusalem;

2. D'exprimer sa gratitude à l'État du Qatar, son peuple et son gouvernement, pour la chaleur de leur accueil et la générosité de leur hospitalité et pour l'admirable organisation des travaux de la réunion au sommet du Conseil de la Ligue des États arabes et des conseils préparatoires qui l'ont précédée, ainsi que pour avoir mis toutes les facilités et pris toutes les dispositions nécessaires pour que la session se déroule dans des conditions idéales et aboutisse aux résultats souhaités.

(Résolution SO/24/589, 26 mars 2013)

Déclaration de Doha

Nous, dirigeants des pays arabes, réunis pour la vingt-quatrième session ordinaire au sommet du Conseil de la Ligue des États arabes à Doha, capitale de l'État du Qatar, le 26 mars 2013, ayant procédé à une exploration de la situation arabe actuelle et de ses perspectives,

Réaffirmant notre adhésion à la charte de la Ligue des États arabes et à ses traités et accords complémentaires, qui renvoient aux liens fermes et multiformes qui unissent les pays arabes et à notre détermination à renforcer et consolider ces liens et à faire en sorte qu'ils soient bénéfiques aux pays arabes, servent leurs intérêts, assurent leur avenir, réalisent leurs espérances et aspirations et répondent à toutes leurs opinions publiques,

Ayant à l'esprit les articles de la charte qui traitent de la préservation de l'indépendance et de la souveraineté des États arabes contre toute agression et par tous les moyens possibles, de la promotion de manière générale des affaires et intérêts des États arabes et de l'instauration d'une coopération étroite dans les domaines économique et commercial, les échanges, l'agriculture, l'industrie, les affaires sociales et sanitaires et toutes les autres formes de coopération visées dans la charte,

Procédant de nos valeurs, notre culture et notre attachement aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies en faveur de la stabilité de la paix et de la sécurité internationales et de la propagation d'une culture du dialogue entre les civilisations,

Rappelant le Traité de défense et de coopération économique communes entre les membres de la Ligue des États arabes, qui affirme le désir de sécurité, de paix et de stabilité durables qui anime ces États et leur volonté résolue d'apporter une aide à tout État ou groupes d'États victime d'une agression et de prendre, individuellement ou collectivement, des mesures immédiates, par tous les moyens à leur disposition, y compris le recours à la force armée, pour repousser l'agression et rétablir la paix et la sécurité,

Exprimant notre profonde perplexité devant les défis formidables auxquels le monde arabe doit faire face et qui sont lourds de conséquences pour la sécurité et la sûreté de ce monde et la stabilité et la souveraineté des États qui le constituent, ainsi que devant les conflits armés et les troubles que certains de ces États connaissent actuellement et qui pourraient réduire à néant leur stabilité et leur intégrité territoriale et compromettre les gains qu'ils ont pu réaliser,

Affirmant qu'il importe d'appliquer les résolutions adoptées lors des précédentes réunions au sommet du Conseil de la Ligue des États arabes et du troisième Sommet arabe du développement économique et social concernant le renforcement de la solidarité arabe, l'accroissement et l'intensification de la coopération entre les États membres, la promotion du développement durable et la lutte contre la pauvreté, l'ignorance et le chômage,

Soucieux de poursuivre les réformes qui assureront la stabilité politique et sociale, une plus grande participation populaire aux mécanismes et institutions publics, la consolidation des droits des citoyens, la préservation de leur dignité, la pose des fondements d'une bonne gouvernance, l'état de droit et l'extension du Règne de l'égalité et de la justice entre tous les citoyens, la réalisation de la justice

sociale et l'abandon d'une pensée stéréotypée qui utilise les moyens d'hier pour traiter les enjeux de demain, et l'examen du futur avec des concepts neufs et des solutions innovantes qui protégeront la sécurité de la nation arabe, lui donneront plus de vigueur et lui permettront de transcender son état actuel et d'aborder l'avenir avec la confiance qui sied à la stature de la nation arabe ainsi qu'à son rôle et à sa contribution à la civilisation humaine,

Ayant soumis la situation arabe actuelle à un examen approfondi et à une évaluation détaillée, et ayant examiné les nouveaux défis que pose aux États arabes la recherche de réponses aux nombreuses questions concernant les moyens les plus avantageux de sortir des crises et conflits dont la région arabe est actuellement affligés et identifier les choix disponibles pour réaliser les espoirs des citoyens arabes, à savoir une sécurité de l'avenir pour leur famille et leurs enfants, une jeunesse arabe qui reprend espoir et redevient fière de son identité et de la culture à laquelle elle appartient, préparant ainsi son accès aux responsabilités et sa participation à la prise des décisions, la promotion des intérêts supérieurs arabes et le renforcement du cours de notre action commune, nous déclarons notre détermination à consacrer tous nos efforts à préserver l'indépendance et la souveraineté de nos États, assurer la prospérité de nos citoyens et garantir leur honneur et leur dignité. À cette fin :

- Nous saluons l'initiative de Son Altesse Cheikh Hamad bin Khalifa Al-Thani, Émir de l'État du Qatar, relative à la création d'un fonds de soutien à Jérusalem, doté de ressources financières se montant à 1 milliard de dollars des États-Unis, pour financer des programmes et projets qui permettront de préserver l'identité arabo-musulmane de la ville sainte de Jérusalem, de renforcer la résistance de ses habitants et de donner à l'économie palestinienne les moyens de renforcer ses propres capacités, de rompre sa dépendance à l'égard de l'économie israélienne et de faire face à la politique israélienne d'isolement et de blocus, et nous saluons aussi l'annonce par Son Altesse que l'État du Qatar versera une contribution de 250 millions de dollars à ce fonds.
- Nous exhortons la communauté internationale à agir immédiatement pour poser les fondements d'une paix juste et globale et obtenir le retrait d'Israël de tous les territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés, y compris le Golan arabe syrien occupé, jusqu'aux lignes du 4 juin 1967, et des territoires libanais qu'il occupe encore dans le sud de ce pays.
- Nous affirmons que l'État de Palestine est un partenaire fondamentale à part entière du processus de paix, dont les bases sont les résolutions pertinentes constitutives de la légalité internationale, l'Initiative de paix arabe, la solution en deux États sur les lignes du 4 juin 1967, la fin de toutes les activités de colonisation et la reprise de négociations sérieuses visant à résoudre le conflit israélo-arabe par la création d'un État de Palestine indépendant souverain, ayant Jérusalem-Est pour capitale et constituant une entité géographique unique d'un seul tenant.
- Nous exhortons le Conseil de sécurité à prendre les mesures voulues pour assurer l'acceptation de l'État de Palestine en tant qu'État Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies et de ses organismes et institutions spécialisés.

- Nous saluons le rôle joué par le Comité de l'Initiative de paix arabe, sous la présidence du Qatar, et ses interventions rapides auprès des membres permanents du Conseil de sécurité et de l'Union européenne en vue de parvenir à une solution dans le cadre de négociations sérieuses ayant des dates précises de début et de fin, conformément à des mécanismes précis débouchant sur l'instauration d'une paix juste et globale dans la région.
- Nous exprimons notre rejet total de l'intention qu'a Israël de se déclarer État juif et de toutes les mesures israéliennes unilatérales visant à modifier la situation démographique et géographique des territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, ainsi que la création d'une nouvelle réalité imposée sur le terrain. Nous affirmons que les colonies de peuplement israéliennes dans les territoires palestiniens occupés sont illégitimes et illégales, qu'elles violent le droit international, les résolutions des Nations Unies et la Quatrième Convention de Genève. Nous exhortons la communauté internationale à donner effet aux résolutions internationales en particulier les résolutions 465 (1980) et 497 (1981) du Conseil de sécurité qui constatent que l'activité de colonisation est illégale et que les colonies existantes doivent être démantelées, à intervenir en vue d'obtenir l'élimination du mur de séparation raciste, l'arrêt immédiat de toutes les mesures israéliennes de judaïsation de Jérusalem et la levée du blocus économique et militaire, à exiger d'Israël qu'il assume la responsabilité d'indemniser le peuple palestinien à raison de toutes les pertes qu'il a subies à cause de ce blocus, et à exiger qu'il soit mis fin au blocus injuste de Gaza et que les points de ce passage soient rouverts pour permettre la circulation des personnes et des biens en provenance et à destination de la Cisjordanie.
- Nous rendons hommage à la résistance du peuple palestinien, qui mérite admiration et estime, face aux pratiques de la puissance occupante israélienne, et nous soutenons sa résistance courageuse dans la bande de Gaza pour repousser l'agression. Nous exprimons notre entière solidarité avec les prisonniers et détenus palestiniens, et nous affirmons qu'Israël doit porter l'entière responsabilité de tous les risques touchant la santé et la survie des prisonniers en grève de la faim. Nous exigeons la libération immédiate de tous les prisonniers et détenus palestiniens, y compris les dirigeants politiques, les parlementaires et les enfants, et l'octroi de la protection internationale voulue à ces prisonniers conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et autres résolutions internationales pertinentes.
- Nous appelons les dirigeants et tous les groupes et forces nationales palestiniens à reconnaître la nécessité de reconstruire l'unité nationale, de préserver les acquis du peuple palestinien, de poursuivre la résistance à l'occupation israélienne et d'établir un État palestinien indépendant et souverain ayant Jérusalem-Est pour capitale. Nous appelons à l'application de l'Accord du Caire signé le 4 mai 2011 et de la Déclaration de Doha du 6 février 2012. Nous exprimons nos remerciements à la République arabe d'Égypte et à l'État du Qatar pour les efforts inlassables qu'ils déploient en vue de la réconciliation nationale palestinienne et nous leur demandons instamment de ne pas relâcher ces efforts, par souci des intérêts supérieurs du peuple palestinien.

- Nous exprimons notre engagement entier en faveur de la reconstruction de gaz, de la fin des souffrances de ses habitants et de leur accès à une vie digne. Nous exhortons la communauté internationale à agir rapidement pour mettre fin au blocus de la bande de Gaza et faire rouvrir les points de passage en provenance et à destination de ce territoire.
- Nous affirmons notre plein appui et notre soutien aux droits justes et légitimes du peuple syrien concernant le recouvrement de l'intégralité du Golan arabe syrien occupé, jusqu'aux lignes du 4 juin 1967, conformément aux résolutions constitutives de la légalité internationale sur le sujet. Nous exprimons notre rejet de toutes les mesures prises par les autorités d'occupation israéliennes pour modifier la situation juridique, naturelle et démographique du Golan arabe syrien occupé, sachant que ces mesures constituent une violation du droit international, de la Charte des Nations Unies et des résolutions de l'Organisation qualifiant la décision d'Israël d'annexer le Golan arabe syrien occupé d'illégale, nul, non avenue et exempte de tout effet juridique, dans la mesure où elle constitue une violation grave de la résolution 496 (1981) du Conseil de sécurité. Nous affirmons notre soutien à la résistance des habitants arabes du Golan arabe syrien occupé et nous nous tenons à leurs côtés face à l'occupation israélienne et à ses pratiques répressives. Nous soutenons leur attachement résolu à leur terre et à leur identité arabe syrienne.
- Nous affirmons notre entière solidarité et notre soutien politique et économique en faveur du Liban ainsi que notre appui à ce pays et à son gouvernement pour la préservation de son unité nationale, de sa sécurité, de sa stabilité et de sa souveraineté sur l'ensemble de son territoire. Nous saluons le rôle national joué par l'armée libanaise dans le sud du pays pour étendre la souveraineté de l'État libanais jusqu'à ses frontières internationalement reconnues et maintenir la stabilité et la paix civile. Nous affirmons la nécessité de renforcer les capacités des forces de sécurité libanaises pour leur permettre d'accomplir les tâches nationales qui leur incombent.
- Nous exprimons notre plein appui au droit du Gouvernement, du peuple et de la résistance libanais de libérer ou recouvrer les Fermes de Chebaa et les collines de Kafr Chuba et la partie libanaise du village de Ghajar, de défendre le Liban contre toute agression par tous les moyens légitimes à sa disposition, et d'affirmer l'attachement du Gouvernement libanais à la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité compte tenu de tous ces paragraphes et de leur contenu.
- Nous condamnons dans les termes les plus vigoureux la grave escalade militaire que les forces du régime syrien infligent au peuple syrien et la poursuite des actes de violence et des meurtres de masse qu'il fait subir aux habitants civils de la plus grande partie du territoire syrien. Nous dénonçons vivement l'emploi par le régime syrien d'armes lourdes, d'avions militaires et de missiles Scud pour bombarder des régions et quartiers résidentiels et la mise en œuvre par ce régime d'une politique de la terre brûlée qui a fait un nombre considérable de victimes et chassé de nombreux Syriens de leur quartier, de leur ville et de leur village et en a fait des émigrés et des réfugiés.

- Nous accueillons la Coalition nationale des forces révolutionnaires et d'opposition syriennes en tant qu'occupant du siège de la République arabe syrienne à la Ligue des États arabes et aux multiples organismes, conseils et mécanismes de la Ligue en attendant la tenue d'élections en prélude à la formation d'un gouvernement qui assumera le pouvoir en Syrie. Nous considérons la Coalition comme seul représentant légitime du peuple syrien et interlocuteur fondamental de celui-ci avec la Ligue des États arabes, eu égard aux sacrifices consenties par le peuple syrien et aux circonstances exceptionnelles que traverse le pays.
- Nous affirmons l'importance des efforts visant à trouver en toute priorité une solution politique à la crise syrienne. Nous affirmons le droit de tout État qui souhaite le faire de fournir tous les moyens de légitime défense, y compris des moyens militaires, propres à soutenir la résistance du peuple syrien et de l'Armée syrienne libre.
- Nous saluons les efforts admirables faits par les pays voisins de la Syrie et d'autre pays arabes qui pourvoient aux besoins immédiats des migrants syriens. Nous affirmons la nécessité de soutenir et d'aider ces pays à supporter le fardeau qui leur incombe en tant que pays d'accueil, et de s'efforcer de continuer à fournir toutes les formes de soutien et d'assistance en matière de logement et d'autres secours à ces migrants au Liban, conformément au plan de secours établi par le Gouvernement libanais, en Jordanie, conformément aux plans de secours et aux appels adoptés par le Gouvernement jordanien, et en Iraq afin de pourvoir aux besoins essentiels de ces victimes.
- Nous saluons l'initiative de Son Altesse Cheikh Sabah al-Ahmad al-Jaber al-Sabah, Émir de l'État du Koweït, qui a généreusement proposé que la conférence internationale de donateurs pour le peuple syrien se tienne dans l'État du Koweït le 30 janvier 2013.
- Nous appelons à la convocation sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies d'une conférence internationale sur la reconstruction de la Syrie et la remise en état de ses infrastructures dans tous les secteurs ayant pâti des destructions généralisées qui se sont produites.
- Nous exhortons les États et les organisations régionales et internationales à reconnaître la Coalition nationale des forces révolutionnaires et d'opposition syriennes en tant que représentant légitime des aspirations du peuple syrien et symbole de ses espoirs de liberté, de justice et d'ébauche d'une bonne gouvernance. Nous exhortons les institutions régionales et internationales à accorder toutes les formes d'appui et de soutien propres à aider le peuple syrien à se défendre et à établir un État de justice et de primauté du droit.
- Nous affirmons notre entière solidarité avec l'État frère de Libye pour la préservation de sa souveraineté, de son indépendance et de son unité territoriale. Nous exprimons notre rejet de toute forme d'ingérence étrangère dans ses affaires intérieures et de mise en péril de son indépendance. Nous accueillons avec satisfaction les résultats des élections au Congrès général national tenues en juillet 2012 et déclarons notre soutien aux efforts faits par le Gouvernement libyen pour réaliser la réconciliation nationale, finir d'édifier des institutions publiques et réparer rapidement tous les dégâts

économiques, sociaux et humains causés par les politiques de l'ancien régime.

- Nous appelons à une coopération effective avec le Gouvernement libyen pour que lui soient remis les fonds qui ont été pillés et sortis clandestinement du pays et les personnes recherchées par la justice pour divers délits et crimes financiers contre le peuple libyen afin qu'elles puissent être jugées par les tribunaux libyens avec toutes les garanties juridiques accordées à toute personne accusée.
- Nous affirmons notre soutien au dialogue national auquel Sa Majesté Hamad bin Isa Al Khalifa, Roi de Bahreïn, a appelé en vue d'instaurer l'harmonie, la concorde nationale et la convergence des positions et des points de vue et qui servira les intérêts supérieurs du pays, favorisera les aspirations du peuple à la paix et à la justice et relancera le processus de réforme et de développement dans un contexte d'unité nationale.
- Nous nous engageons à tout faire pour préserver l'unité du Yémen et maintenir le respect de sa souveraineté et de son indépendance. Nous affirmons notre rejet de toute ingérence dans ses affaires intérieures. Nous exprimons notre soutien au peuple yéménite frère qui aspire la liberté, à la démocratie, à la justice sociale et au développement global qu'il s'efforce de réaliser. Nous saluons le lancement au Yémen, le 18 mars 2013, d'un dialogue national général et nous exhortons toutes les parties à participer à ce dialogue, considérant qu'il s'agit là de la solution idéale pour sortir des difficultés actuelles. Il est essentiel que les bases et les critères de l'initiative du Golfe et ses mécanismes d'application soient respectés. Nous appelons les États membres à fournir au Yémen toutes les formes d'appui matériel pour lui permettre de financer les projets et programmes de développement et d'accélérer le processus de développement.
- Nous condamnons la poursuite par le Gouvernement iranien de la consolidation de son occupation des trois îles appartenant aux Émirats arabes unis et sa violation de la souveraineté de cet État, ce qui menace la sécurité et la stabilité dans la région et met en danger la paix et la sécurité internationales. Nous affirmons le droit inaliénable des Émirats arabes unis à l'entière souveraineté sur les trois îles de la Grande Tunb, la Petite Tunb et Aobu Moussa, et notre soutien à toutes les mesures politiques prises par les Émirats arabes unis pour rétablir leur souveraineté sur ces trois îles.
- Nous proclamons notre solidarité avec la République du Soudan et saluons la signature par la République du Soudan et la République du Sud-Soudan, le 8 mars 2013, du Schéma de mise en œuvre des neuf accords de coopération entre les deux pays signés le 27 septembre 2012. Nous affirmons qu'il importe d'instaurer entre les deux États des relations de coopération fraternelle fondées sur des intérêts partagés, une sécurité réciproque et le bon voisinage, relations qui favoriseront la stabilité dans la région. Nous apprécions les efforts faits par le Gouvernement soudanais pour soutenir et consolider les relations afro-arabes.
- Nous saluons les efforts faits par l'État du Qatar et la République du Soudan en faveur d'une conférence internationale de donateurs pour la reconstruction du Darfour qui doit se tenir à Doha les 7 et 8 avril 2013. Nous

exhortons les États membres et les fonds monétaires arabes à participer activement aux travaux de cette conférence et à s'engager à verser des sommes importantes pour soutenir l'action du Gouvernement soudanais en matière de reconstruction du Darfour.

- Nous nous félicitons des succès obtenus par la République de Somalie et des progrès qu'elle a enregistrés en ce qui concerne le processus politique, l'élection du Chef de l'État et du Président du Parlement, la confiance que ce dernier a accordée au Premier Ministre et la reconstruction de l'État et de ses institutions. Nous nous félicitons également de l'amélioration régulière de la situation en matière de sécurité. Nous exprimons notre estime à la mission de l'Union africaine en Somalie pour le rôle qu'elle a joué et sa coopération avec les forces du Gouvernement somalien pour rétablir la sécurité et instaurer la stabilité.
- Nous appelons les États membres et tous les États du monde à fournir à la République de Somalie toutes les formes d'appui politique, matériel et financier et d'assistance technique pour lui permettre de continuer de progresser sur le plan politique et de renforcer la sécurité, et à l'aider à édifier les institutions de l'État et à poursuivre sa reconstruction.
- Nous demandons instamment aux États membres et à tous les États du monde de renforcer leur présence en Somalie en rouvrant leurs missions diplomatiques à Mogadishu afin d'exprimer leur appui, de ranimer l'espoir et la confiance dans le cœur des Somaliens et de soutenir l'unité nationale.
- Nous exprimons nos sincères souhaits d'unité nationale, d'intégrité territoriale et de souveraineté nationale à la République unie des Comores. Nous jugeons estimables les efforts faits conjointement par la Ligue des États arabes, l'Union africaine, l'Organisation des Nations Unies et les États voisins pour favoriser l'application de l'Accord-cadre pour la réconciliation et nous les appelons à ne pas relâcher leurs efforts à cette fin.
- Nous affirmons l'identité propre de l'île de Mayotte et rejetons son occupation par la France. Nous exigeons que la France poursuive le dialogue avec le Gouvernement comorien pour parvenir à une solution assurant le retour de l'île de Mayotte à la souveraineté comorienne.
- Nous saluons les efforts faits et les initiatives prises par l'État du Qatar et la Ligue des États arabes pour donner effet aux décisions et engagements de la Conférence arabe de soutien à l'investissement et au développement en République unie des Comores. Nous appelons les États membres et les institutions d'investissement et de financements arabes à financer les projets de développement dans les Comores, conformément aux décisions de la réunion du Comité arabe de soutien à l'investissement et au développement dans les Comores qui s'est tenue à Doha le 14 mars 2013.
- Nous nous félicitons de l'accord signé le 6 juin 2010 par la République de Djibouti et l'État de l'Érythrée, sous l'égide de Son Altesse Cheikh Hamad bin Khalifa Al Thani, Émir de l'État du Qatar. Nous appuyons l'application de cet accord et le respect de ses dispositions. Nous réaffirmons qu'il est essentiel de respecter la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de la République de Djibouti et rejetons toute agression la visant. Nous demandons instamment le respect des principes de bon voisinage et de non

violation des frontières entre les deux pays telles qu'elles existaient au moment de leur indépendance.

- Nous affirmons la nécessité de faire d'urgence du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive, mettant ainsi définitivement fin à la course aux armements que connaît la région actuellement. Nous réaffirmons notre attachement au Traité de non-prolifération nucléaire, que nous considérons comme un élément vital du système de prévention de la prolifération, lequel se fonde sur l'importance du respect des engagements pris dans le processus de surveillance de l'application du Traité. Nous appelons à la convocation d'une conférence internationale sur la création le plus tôt possible d'une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive dans le Moyen-Orient, en fixant une date définitive pour la tenue de cette conférence. Nous soulignons l'importance de consultations sous l'égide des Nations Unies et d'un ordre du jour bien précis, avec la participation des États qui déclarent officiellement qu'ils participeront à la conférence. Nous soulignons également que le report de l'organisation de cette conférence au-delà de 2012 constituera une atteinte à l'ensemble du système de prévention de la prolifération et entachera la crédibilité du Traité.
- Nous proclamons notre rejet des tentatives visant à faire porter aux États arabes la responsabilité de l'incapacité à organiser une conférence internationale sur la création d'un Moyen-Orient exempt d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive. Nous affirmons que le report de l'organisation de cette conférence est dû au refus d'Israël de se conformer à la volonté de la communauté internationale et à sa volonté de détenir le monopole des armes nucléaires dans la région. Nous réaffirmons notre détermination à assurer la sécurité de la région arabe par tous les moyens légitimes.
- Nous condamnons les attentats terroristes et les assassinats politiques dont les États arabes ont été victimes. Nous affirmons notre rejet absolu de toute tentative de nuire à l'un quelconque des États arabes et nous rejetons toutes les formes de chantage de la part de groupes terroristes qui tuent, ou menacent de tuer, des otages et exigent des rançons pour financer leurs activités criminelles. Nous appelons à la poursuite et à l'intensification des programmes visant à sensibiliser davantage aux dangers du terrorisme, à corriger des fatwas aberrantes et à dévoiler les tentatives de semer la terreur émanant de groupes mal inspirés agissant en dehors du cadre de la loi.
- Nous affirmons l'importance de la coopération internationale et de la coordination des efforts avec tous les États du monde et avec les institutions et organisations internationales pour juguler le terrorisme, arrêter les opérations terroristes, œuvrer à la création de cadres et de mécanismes internationaux et élaborer les programmes nécessaires pour accroître la portée de la coopération antiterroriste internationale et élargir son champ d'action.
- Nous affirmons notre volonté continue de poursuivre de manière plus approfondie le dialogue entre les cultures et entre les civilisations, qui toutes versent dans la civilisation humaine. Nous proclamons notre rejet des affirmations d'extrémistes qui s'expriment dans certains milieux de diverses

cultures. Nous déclarons notre appui continu à tous les efforts et initiatives de recherche de l'unité de la civilisation humaine dans ses divers aspects, qui représentent les valeurs partagées qui ont contribué à faire de l'humanité tout entière ce qu'elle est. Nous rejetons toutes les tentatives de dénigrement de la civilisation arabo-islamique et nous préconisons une action de sensibilisation au rôle remarquable que cette civilisation a joué et à sa vaste contribution aux progrès de la civilisation humaine et à son ascension vers des valeurs plus nobles. À cet égard, nous saluons l'initiative du Gardien des Deux Saintes Mosquées, Abdullah bin Abdulaziz, Roi d'Arabie saoudite, pour la création du Centre international pour le dialogue interreligieux et interculturel qui porte son nom et qui s'emploie à promouvoir les contacts entre les adeptes des différentes religions et cultures et à favoriser une culture de la coopération et de la coexistence entre tous les peuples.

- Nous exprimons notre vive indignation devant la détérioration de la situation de la minorité musulmane rohingya au Myanmar, que l'ONU a décrite comme étant l'une des plus persécutés au monde. Nous exhortons la communauté internationale à intervenir rapidement auprès du Gouvernement de la République du Myanmar pour faire en sorte que les membres de cette minorité puissent jouir de leur droit légitime à la pleine citoyenneté, dont ils ont été privés, et pour leur apporter une aide humanitaire.
- Nous affirmons notre attachement à la solidarité arabe, dans son esprit et dans sa pratique, et notre soutien aux efforts visant à résoudre les divergences interarabes quelle qu'en soit la nature, en redoublant d'efforts pour intensifier l'aide et le soutien mutuels, en unifiant nos positions, en œuvrant à l'intégration entre nos États dans tous les domaines et en faisant preuve d'une responsabilité partagée approfondie à cet égard.
- Nous affirmons la nécessité de fournir toutes les formes de soutien et d'appui aux États membres qui connaissent des changements de grande ampleur de leur situation économique et politique, ainsi que la nécessité de mesures propres à les aider à retrouver la stabilité, rétablir la sécurité, faire appliquer la loi et reconstruire des institutions publiques et des systèmes de gouvernance qui correspondent aux aspirations des Arabes à un présent meilleur et un avenir radieux.
- Nous appelons toutes les forces, autorités et personnalités politiques et sociales dans les États membres qui ont connu ou connaissent encore des mouvements sociaux généralisés à mettre en branle un dialogue national, à faire prévaloir l'intérêt supérieur du pays et à parvenir à la compréhension mutuelle nécessaire pour susciter le changement auquel les peuples arabes aspirent, en instaurant l'état de droit et la bonne gouvernance, en garantissant la participation populaire à la prise des décisions et en réalisant la justice sociale, l'équité et l'égalité.
- Nous renouvelons notre attachement aux principes fondamentaux et aux valeurs humaines des droits de l'homme dans leurs aspects globaux et complémentaires et aux principes et dispositions de la Charte arabe des droits de l'homme et des diverses chartes et conventions internationales que nos États ont ratifiées, et notre respect de la liberté de pensée et d'expression, de l'indépendance de la magistrature, d'une plus grande participation populaire et d'un rôle plus actif des organisations

communautaires et les institutions de la société civile. Nous appelons à la tenue, à Doha, d'une conférence des organisations de la société civile des États membres sur l'élaboration d'un système des droits de l'homme au sein de la Ligue des États arabes.

- Nous affirmons la nécessité d'une action continue et d'efforts supplémentaires en vue de créer un environnement approprié pour la préservation de la dignité des citoyens arabes et leur droit à une vie sûre et descente. Nous sommes conscients que le progrès et le perfectionnement sont tributaires du bien-être humain, de la préservation de la dignité humaine, de la sauvegarde des droits de l'homme et de la protection des capacités, des réalisations et de la sécurité humaines.
- Nous appelons à une action collective permettant d'assurer l'affectation des ressources nécessaires à l'élimination de la pauvreté dans les États membres et de fournir aux États arabes les moins avancés les moyens matériels et l'aide financière nécessaires pour soutenir leurs efforts de lutte contre la pauvreté et d'atténuation de ses effets sociaux et politiques. Nous appelons à une réforme des systèmes de répartition des revenus dans tous les pays arabes, conformément aux principes de la justice sociale dans la répartition des revenus et de l'égalité dans la répartition de la richesse, en fonction de la situation de chaque État. Nous préconisons l'adoption d'un mode de d'affectation judicieuse des ressources aux secteurs dans lesquels travaillent les personnes à faible revenu, en particulier la production des petites exploitations agricoles et des petites et moyennes entreprises, pour faire en sorte que les personnes à faible revenu en bénéficient directement et pour accélérer la progression vers une société plus juste et égalitaire caractérisée par la paix civile, la stabilité politique, la cohésion sociale et la sécurité.
- Nous soulignons la nécessité d'une action socioéconomique commune, que nous plaçons au cœur de l'action arabe commune dans tous ses aspects politiques, sociaux, économiques et informationnels et qui, de ce fait, sert à promouvoir la bonne marche de la réforme arabe globale, à renforcer l'action arabe commune, à accroître son efficacité, son efficience et sa compétitivité, à autonomiser l'individu arabe, à libérer ses capacités et son potentiel d'innovation, à le faire participer au processus de développement, à le faire bénéficier des fruits de cette action et à élargir l'éventail de ses choix, améliorant ainsi les perspectives de réussite des programmes et les plans de développement.
- Nous aspirons à un plus fort degré d'intégration arabe par l'achèvement de la Grande zone de libre-échange arabe, la réduction rapide des obstacles à la réalisation de cet objectif et le lancement de la phase suivante de cette intégration, à savoir une union douanière débouchant sur un marché commun arabe. Nous appelons à un développement des liens entre les structures de production dans la région arabe, par une action économique arabe commune propre à rendre progressivement les économies arabes plus compétitives sur les marchés mondiaux et à accélérer leur développement en particulier en améliorant leur productivité et en les transformant en en faisant des économies du savoir.
- Nous soulignons qu'il importe de procéder à une réforme globale des politiques publiques, plus précisément des politiques économiques, sociales,

financières et commerciales, afin d'instaurer la stabilité politique et sociale et de progresser sur les différentes filières du processus de développement, notamment la croissance économique, les objectifs de réduction de la pauvreté, la poursuite du développement des infrastructures, l'intensification des relations commerciales entre les États arabes, l'accroissement de la part des pays arabes dans le commerce mondial et la création d'emplois appropriés, décents et bien payés pour ceux qui n'en ont pas.

- Nous affirmons qu'il importe de procéder à une réforme institutionnelle approfondie aux échelons national et régional, et de se fonder sur les intérêts communs pour la réforme institutionnelle au niveau arabe, en prélude à des politiques d'appui à la stabilité politique et à la cohésion sociale, tandis que la mise en place de systèmes de gestion de la gouvernance favorisera une interaction positive entre les citoyens et l'État et éliminera le phénomène de la corruption administrative et financière en consacrant les valeurs de la transparence, en mettant en œuvre les mécanismes de responsabilisation et en améliorant la qualité de l'administration. Il en résultera une consolidation de la primauté du droit et un renforcement de la justice et l'égalité sociales qui permettront à la région arabe de sortir de sa situation actuelle et de contempler de nouveaux horizons avec confiance et détermination.
- Nous préconisons de développer la Ligue des États arabes et l'ensemble du système de l'action arabe commune selon des voies telles que ce système soit en mesure d'affronter les défis qui rendent le changement dans la situation actuelle du monde arabe inévitable et de contribuer efficacement à la définition d'un avenir plus radieux pour les peuples arabes. Nous affirmons la nécessité de le soutenir et de lui fournir toutes les ressources nécessaires pour améliorer ses résultats et se doter de méthodes de fonctionnement conformes aux réalités contemporaines et aux exigences du changement aux plans régional et international.
- Nous exprimons notre profonde préoccupation devant la situation des femmes arabes et nous appelons avec détermination à la mise en œuvre effective du principe de l'égalité et de la justice au sein de la société et à l'application effective des dispositions des instruments législatifs et réglementaires consacrant les droits des femmes. Nous appelons à promulguer des lois et des règlements qui permettent la démarginalisation des femmes et garantissent leurs droits dans tous les domaines, à éliminer tous les obstacles et entraves à la contribution des femmes à la vie publique et à adopter des lois et de règlements propres à garantir une participation effective des femmes aux institutions politiques, législatives et exécutives.
- Nous affirmons l'importance de la coopération arabe dans les divers domaines de la protection de l'enfance afin de relever le niveau quantitatif et qualitatif de bien-être des enfants. Nous exhortons les institutions de l'action arabe commune à accorder une attention accrue à l'amélioration des conditions de vie des enfants de manière générale et à se pencher sur les enjeux et problèmes qui les concernent. Nous affirmons qu'il importe de procéder à un travail de recherche sérieux, approfondi et prospectif sur ces questions afin d'établir un plan d'action pour la coopération sur les divers aspects de la protection et des problèmes de l'enfance comportant la création de mécanismes et de cadres institutionnels appropriés axés sur le traitement

de ces questions et assorti de mesures visant à éliminer les obstacles qui entravent actuellement l'action sur le plan arabe. Cet effort doit comporter la fourniture des ressources nécessaires et l'aptitude à intervenir pour protéger les enfants dans les régions touchées par des catastrophes naturelles et des conflits armés et pour améliorer leur niveau de vie et leur bien-être en général, ce qui contribuera aussi à améliorer la vie quotidienne des enfants et à sauvegarder leurs droits leur vie et leur existence en tant qu'êtres humains.

- Nous appelons à poursuivre le développement des programmes scolaire et l'amélioration et la rénovation scientifique et technologique des institutions éducatives et à unifier les programmes d'enseignement dans toute la région arabe. Nous demandons instamment aussi que toute l'attention voulue soit accordée à l'amélioration de l'enseignement de la langue arabe, considérant qu'il s'agit là d'un gage de l'identité arabe et d'un vecteur de la pensée et la culture arabes. Nous affirmons notre détermination à accroître les crédits de la recherche scientifique et technique, à établir la technologie dans nos États, à encourager les scientifiques et les chercheurs, à construire davantage d'établissements de recherche scientifique et à resserrer les liens entre les universités, instituts et autres institutions éducatives dans le monde arabe.
- Nous affirmons notre intention est notre volonté résolue de concrétiser les nobles principes énoncés dans la présente déclaration dans un souci de stabilité et de sécurité politique et de bon règlement des difficultés auxquelles le monde arabe doit actuellement faire face, en abordant l'avenir avec espoir et détermination pour atteindre la promotion générale et le progrès économique et social des Arabes sur tous les fronts. Nous exprimons notre profonde estime et notre gratitude à son altesse Cheikh Hamad bin Khalifa Al Thani, Émir de l'État du Qatar, pour la compétence avec laquelle il a conduit les travaux du sommet, sa gestion avisée des délibérations, sa détermination à donner effet à la solidarité arabe, les efforts inlassables qu'il déploie pour le progrès et le développement d'ensemble de la région arabe et ses précieuses contributions à cette fin.
- Nous exprimons nos sincères remerciements à l'État du Qatar et à son peuple accueillant pour la générosité de leur accueil et de leur hospitalité, ainsi que notre gratitude à son Gouvernement et ses institutions pour l'organisation judicieuse et la préparation admirable des travaux de la vingt-quatrième session ordinaire au sommet. Nous exprimons également notre satisfaction des efforts inlassables faits par le Secrétariat général de la Ligue des États arabes pour assurer le succès des travaux du sommet.

Doha, État du Qatar
26 mars 2013

Allocution de Son Altesse Cheikh Hamad bin Khalifa Al Thani, Émir de l'État du Qatar, à la séance d'ouverture

Au nom de Dieu, Clément, Miséricordieux

Majestés, Altesses, Excellences, M. le Secrétaire général, Mesdames et Messieurs,

J'ai le grand plaisir de vous accueillir tous au nom de l'État du Qatar, de son gouvernement et de son peuple. J'espère que vous apprécierez votre séjour parmi notre peuple, vos frères, à Doha. J'ai aussi le plaisir d'exprimer mes sincères remerciements à Son Excellence Jalal Talabani, Président de la République d'Iraq, pour les efforts louables qu'il a déployés au cours de sa présidence de la précédente session au sommet je prie le Tout Puissant pour qu'il retrouve bientôt la santé.

J'ai en outre le grand plaisir d'exprimer ma profonde estime à M. Nabil al-Arabi et au personnel du Secrétariat général pour leurs efforts passés et présents en vue de renforcer le rôle de la Ligue des États arabes.

Majestés, Altesses, Excellences,

La question de Palestine est la première des causes arabes. Elle est la clef de la paix, de la sécurité et de la stabilité au Moyen-Orient. Il ne saurait y avoir de paix sans une solution juste, durable et globale, une solution qui satisfasse pleinement les droits légitimes du peuple palestinien, au premier rang desquels la création d'un État indépendant ayant Jérusalem-Est pour capitale.

Israël doit réaliser que la force ne fait pas la sécurité, que seule la paix peut apporter la sécurité pour tous et que ses pratiques illégales ou ses agressions contre ce lieu saints et béni qu'est la mosquée d'Al-Aqsa, sa judaïsation de la ville de Jérusalem-Est, la poursuite de ses activités de colonisation et la détention de prisonniers palestiniens dans ses geôles, toutes ces politiques et pratiques ne peuvent déboucher que sur la propagation des tensions dans la région, une recrudescence du désespoir et de la frustration au sein du peuple palestinien et la création de nouveaux obstacles sur la voie d'un processus de paix qui se délite.

Étant bien conscients du danger que représentent la poursuite de cette situation et ses répercussions et afin de remettre en ordre la maison palestinienne, nous proposons de convoquer le plus rapidement possible au Caire un sommet restreint arabe qui serait présidé par la République arabe d'Égypte et auquel participerait tout État arabe qui le souhaiterait ainsi que les dirigeants du Fatah et du Hamas. Ce sommet ne s'achèvera qu'à l'issue d'un accord sur la réconciliation nationale palestinienne comportant un certain nombre de mesures pratiques assorties de délais précis et fondées sur l'accord du Caire de 2011 et l'accord de Doha de 2012, à savoir :

1. Formation d'un gouvernement de transition composé de personnalités indépendantes et chargé de superviser les élections législatives et présidentielles;
2. Accord sur la date de tenue de ces élections, dans un délai bien spécifié. Quiconque retardera ou entravera cette procédure aura à en répondre devant Dieu, la nation et l'histoire.

Mes frères,

Le lieu d'où le Prophète Mohammed, que la paix de Dieu soit sur lui, a entamé son périple de la nuit est un lieu béni par Dieu. Ce fut la première des deux *qiblas* et le troisième des Lieux Saints. Il court aujourd'hui un grave danger qui ne peut être écarté que si nous faisons tous un effort sérieux pour cela.

Les droits palestiniens, arabes et islamiques à Jérusalem ne sont pas négociables. Israël doit prendre conscience de ce fait, et les États arabes doivent commencer à agir rapidement et sérieusement sur cette question. Il est des plus malencontreux que la résolution sur Jérusalem adoptée au sommet de Syrte ne soit toujours pas appliquée. J'exhorte donc le présent sommet, si nous sommes sérieux quand nous parlons de défendre le caractère arabe de Jérusalem, à parvenir à un accord et à résoudre ce qui peut être résolu en créant un fonds de soutien à Jérusalem doté d'un capital de 1 milliard de dollars, immédiatement à l'issue des travaux du présent sommet.

J'annonçais ici même, au nom de l'État du Qatar, que nous verserons le quart du milliard de dollars prévus si le solde est versé par les États arabes qui sont en mesure de le faire. Je propose que la Banque islamique de développement soit chargée de la gestion de ce fonds.

Toujours à ce sujet, je ne peux m'empêcher d'évoquer le blocus imposé à la bande de Gaza. Je dois souligner qu'il est essentiel que nous coopérons et agissions pour permettre à nos frères là-bas de surmonter ce blocus. Nous devons concrétiser toutes les résolutions relatives à la reconstruction de la bande de Gaza.

Majestés, Altesses, Excellences,

Nous nous félicitons de la participation de la Coalition nationale des forces révolutionnaires et d'opposition syriennes et du Gouvernement syrien intérimaire aux travaux de notre sommet. Nul ne peut douter qu'ils méritent cette représentativité, de par la légitimité populaire qu'ils ont acquise à l'intérieur du pays et le soutien général qu'ils ont acquis à l'étranger et de par le rôle historique qu'ils jouent dans la conduite d'une révolution et la préparation de l'édification d'une nouvelle Syrie.

La situation dangereuse et tragique en Syrie a tourné à la catastrophe au cours des deux dernières années, donnant lieu à des crimes et des horreurs qui glacent le sang. Et depuis quelques temps maintenant, il y a un silence total sur ces crimes et ces horreurs et sur les souffrances du peuple syrien, aussi bien à l'intérieur du pays que dans les camps de réfugiés.

Depuis le début de la crise syrienne, notre position, l'État du Qatar n'étant pas seul à cet égard, repose sur trois grandes idées, à savoir :

1. Un arrêt immédiat des massacres et de la violence contre les civils et la préservation de l'unité et du territoire et du peuple syrien;
2. Le respect de la volonté du peuple syrien en matière de transfert du pouvoir;
3. Le soutien aux efforts arabes et internationaux et aux solutions politiques qui sont conformes à la volonté du peuple syrien et à ses aspirations légitimes.

Le peuple syrien est héritier d'une civilisation et d'une culture ancestrales, il est profondément et authentiquement arabe. Il mérite de vivre dans la liberté, la

dignité et la sécurité, avec une gouvernance juste, uni dans son appartenance à la nation arabe, sans répression, exclusion ni marginalisation.

Il importe peut-être que nous affirmions constamment notre désir d'unité de la Syrie, en tant que terre et en tant que peuple. Il s'agit là d'une responsabilité éthique et historique qui incombe à nous tous et dont aucun de nous ne saurait s'exempter.

Nous sommes aussi pour une unité nationale qui fait une place à tous sans exception et pour l'instauration d'un régime qui ne pratique ni l'isolement, ni le repli ni la discrimination entre ses citoyens, une nation pour tous et avec tous.

Il est à déplorer que le régime syrien s'engage dans une confrontation militaire avec son propre peuple, refusant tous les appels à une réforme sérieuse et toutes les initiatives politiques arabes, à tel point que la situation tourne à la catastrophe. Le grand peuple syrien n'acceptera rien de moins qu'un transfert pacifique du pouvoir, conformément à la résolution de la Ligue des États arabes du 22 juillet 2012.

L'histoire témoignera de qui soutenait le peuple syrien dans l'épreuve et qui il a abandonné.

Nous réitérons notre demande au Conseil de sécurité l'exhortant à soutenir le droit et la justice et à écouter la voix de la conscience de l'humanité contre celle de l'oppression et de la contrainte infligées aux peuples en adoptant une résolution appelant à arrêter immédiatement le bain de sang en Syrie et à faire en sorte que les auteurs de crimes contre le peuple syrien aient à répondre de leurs actes devant la justice internationale.

Nous renouvelons ici notre engagement à continuer de fournir une aide humanitaire au peuple syrien et nous exhortons tous les États du monde à en faire de même. Nous affirmons qu'il est essentiel de convoquer, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, une conférence internationale sur la reconstruction de la Syrie immédiatement après le transfert du pouvoir conformément à la volonté du peuple syrien. Je réitère que nous sommes en faveur d'une solution politique qui permettrait d'éviter le bain de sang et de sauver des vies humaines, à la condition toutefois que l'on ne tourne pas les aiguilles de la montre à l'envers.

Bientôt ce grand pays qu'est la Syrie va se relever des décombres et retrouver sa gloire d'antan.

Comme dit la parole divine dans le saint Coran, « Ne vous laissez pas abattre, ne vous affligez pas alors que vous êtes les supérieurs, si vous êtes de vrais croyants. Si une blessure vous atteint, pareille blessure atteint aussi l'ennemi. Ainsi faisons-Nous alterner les jours (bons et mauvais) parmi les gens, afin qu'Allah reconnaisse ceux qui ont cru, et qu'Il choisisse parmi vous des martyrs - et Allah n'aime pas les injustes ».

Majestés, Altesses, Excellences,

Le changement historique que notre nation arabe vit actuellement appelle une nouvelle façon de penser, de nouvelles approches et une véritable volonté de changement qui procède des aspirations de nos peuples et répond à leurs ambitions légitimes. Dans nos systèmes de gouvernance, il ne peut y avoir aucune alternative à la réforme ni aucune place pour la contrainte, la répression, le despotisme ou la corruption.

J'entends par « réforme » une réforme bien réfléchie, reposant sur une vision, une réflexion et une volonté, pas une réforme faite de slogans et de fausses promesses.

La réforme confèrera de la stabilité à nos systèmes de gouvernance et apportera la tranquillité à nos peuples, dans le présent et à l'avenir. Elle accroîtra la productivité et les rythmes de développement et permettra d'offrir à nos États et à nos peuples une vie de dignité et de sécurité qui nous vaudra le respect du monde entier. Nous deviendrons une puissance efficace et influente parmi les nations.

Considérant notre responsabilité humaine et individuelle, nous devons nous tenir aux côtés de nos États frères du Printemps arabe qui connaissent une phase de transition difficile qui est le lot commun de toutes les révolutions populaires. Nul ne doit parier sur un état d'anarchie et d'instabilité pour amener les peuples à avoir peur du changement. Nous disons aux forces politiques et sociales dans ces pays qu'elles doivent réaliser que la réussite de leur expérience engage notre responsabilité à tous et qu'il est essentiel et urgent que les rivalités soient responsables et soumises à la nécessité première que l'expérience réussisse. Cette responsabilité nationale est aussi une responsabilité arabe.

La voie de la réforme et de la transition politique est longue et difficile et la peur des obstacles et des chocs qu'ont connus et connaissent encore les régimes en proie au changement est prématurée et injustifiée.

Le soutien économique arabe s'impose pour certains de ces pays mais le besoin en est encore plus pressant pour les États qui vivent des révolutions. Ces derniers traversent actuellement une phase de transition qui rend ce soutien essentiel. Je pense à la République arabe d'Égypte en particulier, avec sa forte densité de population et sa situation économique. Nul ne peut oublier les sacrifices que l'Égypte a consentis, ni le rôle de premier plan qu'elle a joué à l'égard des grands enjeux arabes et de ses États arabes frères. En conséquence, fournir un appui à la République arabe d'Égypte dans ces circonstances est un devoir qui incombe à nous tous.

Nous suivons avec grand espoir les évolutions positives qui ont cours en Somalie. Nous réaffirmons notre soutien et notre appui à ce pays frère dans la situation difficile qui l'ébranle actuellement.

La République des Comores est un État arabe prometteur qui nécessite plus d'attention et de soutien économique afin que nous puissions en faire une réalisation modèle de la coopération arabe. Le Comité arabe de soutien à l'investissement et au développement des Comores a sans conteste bien travaillé et doit être encouragé.

En ce qui concerne le Darfour, nous relevons avec beaucoup de satisfaction la nette amélioration constatée dans cette région depuis la signature du Document de Doha pour la paix au Darfour et la mise en place d'une autorité régionale, même s'il subsiste des carences en matière de sécurité dans certaines zones limitées et quelques conflits tribaux de temps à autre.

Nous estimons que la Conférence internationale pour la reconstruction et le développement du Darfour, qui se tiendra à Doha les 7 et 8 avril de cette année, permettra à cette région de passer à une nouvelle phase de développement, de stabilité et de paix.

Majestés, Altesses, Excellences,

Les mutations économiques rapides auxquels nous assistons nous obligent à consolider et dynamiser la coopération entre les États arabes afin de soutenir les efforts de développement économique et social de nos pays, car cette coopération revêt des aspects stratégiques du fait de la tendance mondiale actuelle à l'émergence de grands blocs économiques.

La réalisation du développement économique, social et politique de nos peuples constitue incontestablement la voie idéale à suivre et la pierre de touche du progrès de la nation arabe, aujourd'hui et à l'avenir. En conséquence, la coopération arabe intégrée doit faire l'objet d'un consensus que les désaccords politiques passagers ne doivent pas entamer.

Majestés, Altesses, Excellences,

Nous aspirons tous à un meilleur président et un avenir encore meilleur pour nos peuples et nous pensons tous que la voie qui y mène est la voie de la réforme, du développement et de la modernisation de nos sociétés. Partant de cette position commune, nous soutenons le développement de la Ligue des États arabes selon des actes adaptés à la phase actuelle de notre environnement régional et international en vue de répondre aux impératifs de cette phase tout en restant attaché au principe de et objectifs qui ont présidé à la création de la Ligue.

Le processus de réforme et de développement de la Ligue doit toutefois partir d'abord des aspirations de nos peuples et satisfaire leurs exigences légitimes de liberté, de justice sociale et de solidarité arabe authentique.

Le processus de réforme exige que des priorités claires soient fixées dans le plan d'action de la Ligue et que des programmes exécutifs spécifiques soient élaborés pour réaliser ces priorités, avec la participation de tous les États membres. Il faut abandonner la bureaucratie et les méthodes de travail obsolètes au profit de nouveaux mécanismes propres à renforcer l'action de la Ligue et à améliorer les critères d'efficacité et de transparence dans la sélection de fonctionnaires qualifiés. Plus important encore, le principe de la majorité doit être adopté pour la prise des décisions au lieu du consensus. La Ligue ne doit plus s'encombrer de cet obstacle à son efficacité.

En reconnaissance de tout le travail accompli par le personnel du Secrétariat général de la Ligue des États arabes pour mener à bien ses missions et afin qu'il puisse continuer de vivre dans la dignité après avoir passé de longues et nombreuses années au service de la Ligue, je crois que l'heure est venue de le doter d'une caisse des pensions. Je voudrais annoncer que l'État du Qatar est prêt à verser une contribution de 10 millions de dollars pour assurer le lancement de cette caisse.

Les difficultés que nous devons surmonter et la responsabilité qui nous incombe sont grandes et lourdes et nous imposent de consentir un effort aussi grand. Nous devons relever ces défis et nous employer à promouvoir la nation arabe en renforçant l'esprit de fraternité et de solidarité, deux notions qui sont les meilleures armes dont nous disposons. Nous devons aussi lutter pour la coopération et l'intégration et appuyer le développement de l'action arabe commune. Il est essentiel d'éviter tout ce qui ne sert pas nos intérêts régionaux. Il faut voir nos différences actuelles pour ce qu'elles sont réellement et prendre de la hauteur par rapport à elles, en accordant la priorité aux intérêts supérieurs arabes par rapport à

tout le reste. Nous devons accorder la préférence au dialogue franc et ouvert en tant que méthode de règlement de nos divergences, car si nous permettons à ces divergences de croître et de se multiplier, nous ne favoriserons que les intérêts de ceux qui veulent du mal à cette grande nation.

En conclusion, je vous souhaite de nouveau la bienvenue à Doha. J'espère que nos efforts seront Pleinement couronnés de succès et que nos résolutions et autres décisions seront bénéfiques à notre nation arabe.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction divines soient sur vous tous.

Allocution de Son Excellence Nabil Al-Arabi, Secrétaire général de la Ligue des États arabes, à la séance d'ouverture

Au nom de Dieu, Clément, Miséricordieux

Majestés, Altesses, Excellences, Monsieur le Secrétaire général, Mesdames et Messieurs,

J'ai le grand plaisir de présenter à Son Altesse l'Émir de l'État du Qatar pour la tenue du présent sommet à Doha, pour la deuxième fois sous sa présidence distinguée après le sommet de Doha de 2009. J'espère que ce sommet, pour lequel vous avez choisi le thème de « La nation arabe, situation présente et nouveaux horizons », portera l'espoir des peuples arabes en un avenir plus radieux demeure possible, et que nous tous, peuples et gouvernements, seront à la hauteur des responsabilités qui nous incombent en dépit des difficultés considérables et des incertitudes de notre environnement dans la phase de transition difficile que connaissent actuellement nombre d'États arabes et qui créent des responsabilités nouvelles pour la Ligue des États arabes et tous les mécanismes fonctionnels du système arabe.

Je voudrais aussi adresser mes sincères remerciements et ma gratitude à Son Excellence Jalal Talabani pour sa présidence magistrale des travaux du sommet de Bagdad, en espérant que sa santé se rétablira bientôt. Je remercie également le peuple et le Gouvernement de notre pays frères, l'Iraq, qui a assuré avec compétence la présidence du sommet arabe à sa précédente session.

Majestés, Altesses, Excellences,

Depuis le précédent sommet de Doha en 2009, la région arabe a connu des changements importants et multiformes qui ont des répercussions de grande portée sur la situation de toute la région, non seulement pour son présent mais également pour son avenir. Certains des "Pays du Printemps arabe" ont pu commencer à faire des progrès; ils ont pris, certes non sans à-coups parfois, des mesures propres à réaliser les aspirations de leurs peuples à une réforme globale et à un changement démocratique pacifique, en assumant le fardeau de l'édification de nouvelles institutions publiques capables d'assurer à leurs peuples les libertés fondamentales, l'égalité de droit, le respect des droits de l'homme, la justice sociale et la bonne gouvernance. Cette situation confère de lourdes responsabilités à la Ligue des États arabes, qui doit apporter toutes les formes d'appui et de soutien efficaces aux processus de changement qui se déroulent dans ces pays, afin de les aider à surmonter les difficultés de cette phase de transition le plus rapidement possible et avec le minimum de pertes et de frais économiques. Je tiens à souligner à ce stade que la sécurité et la stabilité de chaque État arabe ont des répercussions directes sur la sécurité et la stabilité de tous les États arabes et de l'ensemble de la région.

À ce sujet, je voudrais souligner le fait que la Ligue des États arabes doit absolument jouer un rôle positif et non traditionnel s'agissant d'aider les États arabes concernés à traverser cette phase de transition. Ce rôle fait partie intégrante des fonctions et responsabilités de la Ligue à l'égard de ses États membres. La charte de la Ligue stipule en effet, au paragraphe premier de son article 2, que la finalité de celle-ci est de resserrer les liens entre les États membres et de coordonner leurs activités politiques en vue de réaliser une étroite coopération entre eux, de

sauvegarder leur indépendance et leur souveraineté et de se pencher de manière générale sur les affaires et les intérêts des pays arabes.

Dans ce cadre, la Ligue est tout à fait déterminée à continuer de soutenir le processus de reconstruction en cours dans nombre d'États arabes afin de réaliser les aspirations de leur peuple à la liberté et au changement démocratique. À ce sujet, je salue le peuple tunisien pour ce qu'il a pu réaliser sur la voie de la reconstruction démocratique, en dépit de difficultés, tensions et obstacles divers. Il en va de même de la République arabe d'Égypte, qui prépare actuellement la tenue d'élections parlementaires qui, il faut espérer, feront l'objet d'un accord et seront couronnées de succès, si bien que l'Égypte, chère au cœur de tous les autres États arabes, pourra dans peu de temps surmonter les difficultés et les problèmes qu'elle rencontre. Je vous exhorte tous à apporter votre contribution au soutien nécessaire. Je me félicite en outre de l'ouverture d'un dialogue national général au Yémen. Nous espérons qu'il atteindra son objectif, à savoir l'application des dispositions de l'Initiative du Golfe et de son mécanisme de mise en œuvre. Je salue également l'État libyen, qui a réussi à organiser pour la première fois des élections démocratiques pour se doter d'un Congrès général national et former un gouvernement de transition chargé de gérer les tâches de la phase actuelle, les premières étant le rétablissement de la sécurité et de la stabilité et la rédaction d'une nouvelle constitution. La Ligue poursuit également, en coopération avec l'État du Qatar et l'Union africaine, son soutien au processus d'instauration de la stabilité, de la paix et du développement dans la République du Soudan. À ce sujet, j'exhorte les États membres à participer effectivement, notamment par des engagements monétaires importants, à la conférence internationale de donateurs pour la reconstruction du Darfour, qui doit se tenir à Doha les 7 et 8 du mois prochain. Je pourrais aussi évoquer le soutien au processus de développement politique en cours dans les Comores, qui mérite nos salutations, et les succès enregistrés dernièrement en Somalie, à savoir les mesures de transition, les élections parlementaires et le nouveau président du pays. Il est de notre devoir à tous de soutenir et de promouvoir le processus de reconstruction des institutions publiques notamment, en Somalie.

Parallèlement, la Ligue des États arabes continue de soutenir les Émirats arabes unis qui s'efforcent de trouver une solution pacifique et juste de la question de leurs trois villes actuellement sous occupation par le biais de négociations bilatérales ou en portant l'affaire devant la Cour internationale de Justice. La Ligue exhorte le Gouvernement iranien à donner son assentiment à cet objectif arabe conforme à la légalité internationale, afin d'établir la confiance et de renforcer la sécurité et la stabilité dans la région du Golfe.

Monsieur le Président,

La question de Palestine demeurera au cœur du conflit dans la région et la clef de ce problème doit demeurer la fin de l'occupation par Israël des territoires arabes palestiniens occupés en 1967. Les Arabes doivent redoubler d'efforts diplomatiques sur la scène internationale pour réaffirmer cette priorité, car il n'est plus possible d'accepter d'entrer dans des négociations ou initiatives stériles consistant à discuter de questions partielles ou mineures dans le but de gagner du temps pour consolider les colonies de peuplement et l'occupation sans traiter sérieusement de l'essence et du cœur du conflit, à savoir la fin de l'occupation israélienne. Ce point a été affirmé dans tous les textes de référence adoptés d'un commun accord en tant que base pour la réalisation d'une paix juste et globale dans la région, au premier rang desquels

figurent les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité et les autres résolutions pertinentes des Nations Unies. Sans un État palestinien indépendant, dans les frontières de 1967 et ayant Jérusalem-Est pour capitale, la région ne connaîtra ni paix ni sécurité ni stabilité.

Lors du sommet de Beyrouth, en 2002, la partie arabe a lancé l'Initiative de paix arabe, qui n'a rencontré à ce jour aucune oreille attentive chez la partie israélienne. Bien au contraire, les autorités d'occupation israéliennes ont poursuivi les opérations de colonisation et la confiscation de terres palestiniennes en Cisjordanie et ont maintenu le blocus totalement illégal de la bande de Gaza. Israël a imposé sa propre logique dans la gestion du conflit tout en prenant simultanément et unilatéralement des mesures visant à imposer des faits géographiques et démographiques sur les terres palestiniennes afin de détruire la solution en deux États, à telle enseigne que d'aucuns ont commencé à demander à la partie arabe de reconnaître cette situation comme étant une réalité qui ne saurait être ignorée, comme si la partie arabe et palestinienne devait toujours reconnaître les faits accomplis d'Israël sur le terrain et renoncer à ses droits historiques légitimes.

À cet égard, je tiens à saluer l'important succès historique obtenu par l'État de Palestine à l'Assemblée générale des Nations Unies en novembre dernier lorsqu'il a été reconnu, à la majorité des états Membres de l'ONU, en tant qu'État non membre observateur. Ce succès doit être utilisé comme base pour gagner la reconnaissance internationale de la Palestine en tant qu'État doté de tous les attributs de ce statut qui dépérit sous l'occupation.

Je voudrais aussi noter qu'en ce moment, alors que s'ébauche une nouvelle initiative du Gouvernement des États-Unis pour la région, il nous faut espérer que cette nouvelle initiative promise adoptera un cours nouveau au lieu de se contenter d'emboîter le pas aux initiatives précédentes qui, de longues années durant, n'ont pas mérité d'être prises au sérieux, comme les ministres arabes des affaires étrangères l'ont noté le 17 novembre 2002. Il en découle que nous devons être vigilants face au risque de retomber dans la même ornière et que nous devons tenir bon sur la position arabe appelant à l'adoption de méthodes et de mécanismes nouveaux de négociation sous la supervision directe du Conseil de sécurité, de façon à passer et d'une « gestion du conflit » à une « résolution du conflit », selon un calendrier clairement défini et obligatoire.

Il est également capital de souligner à cet égard que la réconciliation nationale palestinienne est essentielle et que les accords et les mémorandums y relatifs qui ont été signés au Caire et à Doha doivent être appliqués afin de rétablir l'unité nationale palestinienne et l'unité des institutions du futur État de Palestine. C'est à la Ligue des États arabes qu'il incombe de veiller à ce que la réconciliation advienne et c'est aussi à la Ligue qu'il incombe de veiller à ce que les États membres tiennent leurs promesses s'agissant des engagements financiers qu'ils ont pris lors du sommet arabe de soutien à l'État de Palestine, à la résistance du peuple palestinien et à Jérusalem, par l'entremise du dispositif de sécurité financière que le précédent sommet, à Bagdad, a décidé de créer. Je voudrais à ce sujet exprimer mon soutien résolu à la proposition de Son Altesse l'Émir de l'État du Qatar, concernant la convocation d'un sommet restreint pour superviser directement l'avancement des travaux relatifs à la réconciliation, ainsi que son initiative relative à la création d'un fonds spécialement consacré au soutien à Jérusalem et au développement de l'économie palestinienne.

Monsieur le président,

Nous sommes tous conscients ici des graves répercussions que la crise sanglante en Syrie, la terrible tragédie humaine pour le peuple syrien devrai-je dire, ne manquera pas d'avoir si elle se poursuit. Si cette blessure béante au flanc du peuple syrien et des institutions syriennes, et au flanc de la région arabe, n'est pas soignée, l'avenir de la sécurité et de la stabilité de ce pays frère courra un terrible danger, qui n'épargnera ni les États voisins ni l'ensemble de la région.

La Ligue des États arabes s'est tenue aux côtés de l'intifada pacifique du peuple syrien depuis le début et elle a lancé au cours de la période récente nombre d'initiatives dont aucune n'a abouti au règlement politique souhaité. Le régime syrien doit porter au premier chef la responsabilité de l'ampleur prise par la crise jusqu'au stade dangereux ou elle se trouve actuellement en raison de sa persistance à vouloir imposer une solution militaire, au point d'user maintenant d'armements lourds, y compris l'aviation, l'artillerie et les missiles, contre son propre peuple, contre des citoyens syriens innocents.

La responsabilité de cette incapacité à imposer une solution politique à cette crise est fondamentalement celle du Conseil de sécurité, en raison de son incapacité à adopter une résolution contraignante exigeant l'arrêt du bain de sang. J'appelle donc de nouveau à soutenir les efforts faits par Lakhdar Brahimi, Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes, pour susciter un accord international et régional sur les éléments d'un plan de règlement fondé sur les résultats de la réunion du Groupe de travail international du mois de juin dernier à Genève.

Je tiens à souligner à cet égard qu'en dépit du peu de perspectives de solution au stade actuel, c'est la solution du règlement politique qui doit être retenue. Toute démarche axée sur une solution politique doit avoir la priorité dans nos efforts. Je noterai en passant il est essentiel de préserver l'unité de l'opposition syrienne réunie aujourd'hui dans le cadre général de la Coalition nationale, comme l'a affirmé le Conseil ministériel de la Ligue à sa réunion du 6 mars de cette année au Caire, qui a déclaré la Coalition seule représentant légitime du peuple syrien et de ses aspirations légitimes à la liberté et au changement démocratique et son attachement à l'unité du territoire et du peuple syriens et à l'égalité de droits de tous les citoyens syriens sans discrimination fondée sur la condition sociale ou l'appartenance politique.

Je voudrais dans ce cadre, au nom de la Ligue des États arabes, souhaiter la bienvenue à Cheikh Ahmad Mouath al-Khatib, Président de la Coalition nationale des forces révolutionnaires et d'opposition syriennes, qui participe à notre réunion aujourd'hui en sa qualité de seul représentant légitime du peuple syrien comme suite à la formation d'un gouvernement intérimaire par la Coalition. Au Premier Ministre de ce gouvernement, Ghassan Hitto, nous souhaitons plein succès dans les missions difficiles qui l'attendent au cours de cette phase critique de transition dans l'histoire de la Syrie.

La Ligue et ses institutions compétentes continuent en outre de contribuer aux actions d'aide et de secours humanitaires au peuple syrien et aux citoyens syriens qui ont quitté leur foyer à la recherche de la sécurité ailleurs en Syrie ou dans les pays voisins. Étant donné cette situation dangereuse, les États arabes qui sont en mesure de le faire devraient prendre en charge une part plus grande des ressources

nécessaires pour financer les activités de secours d'urgence en faveur du peuple syrien. À ce propos, je voudrais rappeler les annonces de contributions faites par les États arabes à la conférence de donateurs qui s'est tenue dans l'État du Koweït en janvier dernier, sous l'égide de Son Altesse l'Émir du Koweït.

Majestés, Altesses, Excellences,

Les troubles et les changements lourds de conséquences que la région arabe connaît à l'heure actuelle imposent de faire davantage attention aux questions de société et de développement. La pauvreté, le chômage, la marginalisation, l'éducation, la santé, l'emploi des femmes et des jeunes, telles sont certaines des raisons pour lesquelles j'insiste sur l'urgence qu'il y a à accorder un rang de priorité élevée à l'action en faveur du développement socioéconomique arabe dans le cadre de la Ligue et à coopérer avec tous les partenaires, tout particulièrement les organisations de la société civile, le secteur privé, les Nations Unies et autres partenaires internationaux et régionaux. Le Sommet arabe pour le développement s'est tenu à Riyadh en janvier dernier, sous la haute égide du Gardien des Deux Saintes Masquées, Abdullah bin Abdulaziz Al Saud, Roi d'Arabie saoudite, pour établir un mécanisme de convocation périodique de tels sommets. Il s'agit là d'un progrès important qui doit être renforcé et concrétisé afin qu'il puisse être bénéfique aux citoyens arabe ordinaire et aux institutions de l'action arabe commune opérant dans divers domaines du développement durable.

Majestés, Altesses, Excellences,

Au cours de la décennie écoulée, la Ligue a fait de grands progrès en matière de renforcement de la coopération avec les États et les groupements régionaux et internationaux qui jouent un rôle effectif et influent sur la scène politique internationale, notamment l'Union africaine, l'union européenne, l'Organisation de la coopération islamique et les États de l'Amérique latine et des Caraïbes. La Ligue a également organisé des forums de coopération avec la Chine, l'Inde, la Turquie, le Japon et d'autres entités et groupements. Cette action arabe commune retient de plus en plus l'attention sur la scène internationale.

Je voudrais à cet égard saluer l'État du Koweït qui a offert d'accueillir le troisième sommet afro-arabe qui doit se tenir en novembre. Je tiens aussi à saluer la générosité du Royaume d'Arabie saoudite, qui propose d'accueillir le cinquième sommet afro-arabe en 2016.

À ce stade, je voudrais aborder un aspect important de l'action de la Ligue sur la scène internationale, à savoir les efforts déployés depuis quatre décennies par les États arabes pour remédier à la situation peu satisfaisante actuelle dans laquelle Israël est le seul à posséder l'arme nucléaire. Depuis bien longtemps aujourd'hui, les États arabes s'emploient activement, dans diverses instances internationales, à favoriser la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive dans le Moyen-Orient en tant que l'un des plus importants éléments de la sécurité régionale.

Leurs efforts ont toutefois conduit à une impasse, en raison de l'incapacité de la communauté internationale à honorer les engagements pris en 2010. Cet échec s'explique par le refus d'Israël de prendre cette direction et par le soutien qu'il recueille auprès de certaines forces internationales, mettant fin aux progrès en ce sens sur le plan international. De ce fait, la conférence qui devait être convoquée en

décembre 2012 a été reportée. Il s'agit pour nous à présent de tout faire pour que cette conférence soit convoquée le plus tôt possible.

Majestés, Altesses, Excellences,

Je voudrais à présent aborder mon dernier sujet, qui a trait au développement de la Ligue et de ses organes et mécanismes constitutifs. Il est important pour que la Ligue contribue efficacement au traitement des difficultés et des changements que connaît actuellement le monde arabe. Vous n'êtes pas sans savoir qu'une commission indépendante de haut niveau, composée d'éminents experts arabes et dirigés par Lakhdar Brahimi, a été constituée pour examiner cette question. Cette commission a présenté un certain nombre de propositions clairement définies concernant le développement de la Ligue et de ses mécanismes.

En fait, le travail de mise en œuvre a déjà débuté pour un certain nombre de ces propositions relevant du mandat du Secrétaire général issues du dernier sommet de Bagdad. Il s'agit notamment de la restructuration des secteurs et directions du Secrétariat général, du reclassement des postes et de la définition des attributions et des qualifications requises y relatives et de la requalification des postes de classe III en postes de direction. Il a été décidé d'aller de l'avant sur certaines des propositions afin d'attirer du personnel compétent originaire des États membres et d'améliorer la performance fonctionnelle des ressources humaines du Secrétariat général. Dans ce cadre, deux femmes ont été nommées adjointes du Secrétaire général, l'une chargée des affaires de la société civile et l'autre des secours humanitaires. Le développement et la réforme sont des processus continus qui comportent des incidences financières, aussi dois-je adresser à Son Excellence l'Émir de l'État du Qatar, mes sincères remerciements et toute ma gratitude pour son initiative généreuse relative à la création d'une caisse des pensions du personnel du Secrétariat général.

Majestés, Altesses, Excellences,

Nul ne contestera que la réalisation des aspirations communes de la Ligue nécessitera des réformes plus profondes afin que celle-ci soit en mesure de jouer un rôle efficace dans nombre de domaines, dont les plus importants sont peut-être les suivants: maintenir la paix et la stabilité des pays arabes, protéger les droits des citoyens arabes, et la constitution d'un véritable bloc économique arabe, y compris l'exécution de grands projets communs. L'expérience des deux dernières années a montré qu'il est essentiel de développer l'aptitude de la Ligue à aider les états membres qui connaissent de sérieuses difficultés internes afin qu'ils puissent surmonter ces difficultés sans compromettre leur indépendance ou la sécurité et la sûreté et de leurs peuples. La Ligue s'est trouvée contrainte, sous la pression des circonstances, de régler les difficultés pour lesquelles elle n'était pas préparée. Elle a fait tout son possible mais la sagesse dicte de tirer des enseignements utiles de cette expérience est d'assurer une préparation préalable de la Ligue afin qu'elles soient en mesure de faire face à ses difficultés lorsqu'elle se produise et d'aider les états membres à éviter de connaître de telles crises et à les traiter au bon moment, permettant ainsi à ses états d'échapper au fléau des luttes internes et internationales.

La Ligue doit assumer ses responsabilités en matière de protection des droits des citoyens arabes, conformément aux dispositions de la Charte arabe des droits de l'homme et des autres instruments régionaux et internationaux auxquels les États arabes ont adhéré et qui constituent désormais un élément fondamental du système

international dans lequel nous vivons. Le monde arabe serait avisé de se doter d'un cadre crédible de protection des droits des citoyens pour ne pas laisser la porte ouverte à des interventions étrangères prétextant la nécessité de mettre fin à des violations des droits de l'homme ou de traduire les auteurs de telles violations en justice, voire de les punir directement. En conséquence, la Ligue ferait bien de créer sans perdre de temps une cour arabe des droits de l'homme, qui servirait à protéger les droits des citoyens arabes une fois que tous les recours internes sont épuisés. À ce sujet, je voudrais saluer l'initiative de Sa Majesté Hamad bin Isa Al Khalifa, Roi de Bahreïn, relative à la création de la Cour arabe des droits de l'homme, qui représente un changement de paradigme de l'action arabe commune dans le domaine des droits de l'homme.

La constitution d'un véritable bloc économique arabe est quant à elle une question qui nécessite une réforme approfondie du système de l'action arabe commune dans les domaines socioéconomiques, y compris le rôle et les pouvoirs du Conseil économique et social, des conseils ministériels spécialisés et des institutions et centres spécialisées de la Ligue. Toutes ces entités devraient constituer un système intégré unique. Nous sommes saisis de cette idée depuis de nombreuses années et l'heure est venue de prendre une décision et de régler la question une fois pour toutes.

Dernier point et non des moindres, il est aujourd'hui nécessaire de procéder à un examen approfondi de la Charte de la Ligue, qui a été rédigée à la fin de la Seconde Guerre Mondiale, alors que la situation internationale et régionale était complètement différente de ce qu'elle est aujourd'hui. Il est important que la Ligue soit en mesure d'assurer les fonctions que lui dictent les défis du monde d'aujourd'hui et la situation régionale et internationale actuelle. Cet examen devrait porter sur les priorités et les principes fondamentaux de fonctionnement du système de l'action arabe commune, les modifications relatives à l'action des divers organes et conseils de la Ligue, l'appui au rôle du Secrétaire général dans la mise en œuvre de l'action arabe commune et la mise en place d'un mécanisme d'examen et de perfectionnement périodiques de la Charte.

Pour conclure, je voudrais exprimés de nouveau mes remerciements et mon estime à Son Altesse l'Émir de l'État du Qatar qui a généreusement accueilli le présent sommet et brillamment géré ses travaux. Je lui souhaite toujours plus de succès.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction divines soient sur vous tous.

Liste des dirigeants et des chefs de délégation arabes participant à la vingt-quatrième session ordinaire au sommet du Conseil de la Ligue des États arabes (dans l'ordre alphabétique des États membres)

- Son Excellence Abdelmalek Sellal, Premier Ministre de la République algérienne démocratique et populaire
- Sa Majesté le Roi Hamad bin Isa bin Salman Al Khalifa de Bahreïn
- Son Excellence le Président Iklil Dhanin de la République unie des Comores
- Son Excellence le Président Ismail Omar Guelleh de la République de Djibouti
- Son Excellence le Président Mohamed Morsi de la République arabe d'Égypte
- Son Excellence Khudayr Musa Jafar al-Khuzai, Vice-Président de la République d'Iraq
- Sa Majesté Le Roi Abdullah II ibn al-Hussein du Royaume hachémite de Jordanie
- Son Altesse Cheikh Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, Émir de l'État du Koweït
- Son Excellence le Président Michel Sleiman de la République libanaise
- Son Excellence Ali Zeidan, Chef du Gouvernement provisoire de l'État libyen
- Son Excellence le Président Mohamed Ould Abdel Aziz de la République islamique de Mauritanie
- Son Excellence Saad-Eddine El Othmani, Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Royaume du Maroc
- Son Excellence Sayyid Fahd bin Mahmoud Al-Said, Vice-Premier Ministre au Conseil des Ministres du Sultanat d'Oman
- Son Excellence le Président Mahmoud Abbas de l'État de Palestine
- Son Altesse Cheikh Hamad bin Khalifa Al Thani, Émir de l'État du Qatar
- Son Altesse Royale le Prince Salman bin Abdulaziz Al Saud, Prince héritier, Premier Vice-Premier Ministre et Ministre de la défense, représentant le Gardien des Deux Saintes Mosquées, le Roi Abdullah bin Abdulaziz d'Arabie saoudite
- Son Excellence le Président Hassan Sheikh Mohamud de la République de Somalie
- Son Excellence le Président Umar Hasan Ahmad al-Bashir de la République du Soudan
- M. Ahmad Mouath al-Khatib, Président de la Coalition nationale des Forces révolutionnaires et d'opposition syriennes

- Son Excellence le Président Mohamed Moncef Marzouki de la République tunisienne
 - Son Altesse Cheikh Mohammed bin Rashid Al Maktoum, Membre du Conseil suprême, Dirigeant de l'Émirat de Dubaï, Vice-Président du Conseil d'État et Premier Ministre des Émirats arabes unis
 - Son Excellence le Président Abd Rabbuh Mansur Hadi de la République du Yémen
-